Employment and Immigration Canada

1992-93 Estimates

Part III

Expenditure Plan

The Estimates Documents

The Estimates of the Government of Canada are structured in three Parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve. The Part III documents provide additional detail on each department and its programs primarily in terms of the results expected for the money spent.

Instructions for obtaining each volume can be found on the order form enclosed with Part II.

©Minister of Supply and Services Canada 1992

Available in Canada through

Associated Bookstores
and other booksellers

or by mail from

Canada Communication Group — Publishing
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-2/1993-III-11
ISBN 0-660-56992-2

Printed on recycled paper

Imprimé sur du papier recyclé

1992-93 ESTIMATES

PART III

EMPLOYMENT AND IMMIGRATION CANADA

92-03915/

Preface

This Expenditure Plan is designed as a reference document, and, as such, contains several levels of detail to respond to the differing needs of its readership.

Chapter 1 provides an overview of the Commission/Department. Chapters 2, 3 and 4 present the Expenditure Plans for each of the Commission/Department's Programs. Chapter 5 presents the Unemployment Insurance Account.

Chapters 2 to 4 begin with Spending Authorities from Part II of the Estimates and from Volume II of the Public Accounts. This provides continuity with other Estimates documents, and assists in assessing the Program's financial performance over the past year.

For each Program Expenditure Plan, an overview section highlights the Program's current plans, recent performance, financial summaries, and organization. This is followed by a second section that details the Program's activities, their expected results, and other performance information that justifies the resources requested. The document then provides supplementary information on the Program's resources, including details of financial and personnel requirements.

Note that the activity structure of the Employment and Insurance Program has been revised since publication of the 1991-92 Expenditure Plan. Details can be found in Chapter 2, page 2-13 (Figure 4).

Due to the uniqueness of Chapter 5, the Expenditure Plan for the Unemployment Insurance Account has its own format.

Table of Contents

Commission/Department Overview	1-1
Employment and Insurance Program	2-1
Immigration Program	3-1
Corporate Management and Services Program	4-1
Unemployment Insurance Account	5-1

Roles and Responsibilities of Employment and Immigration Canada

Employment and Immigration Canada (EIC) comprises the Canada Employment and Immigration Commission (CEIC), and the Department of Employment and Immigration, both of which were established under the 1977 *Employment and Immigration Reorganization Act.*

EIC's overall role, in co-operation with other government departments and the private sector, is to develop, co-ordinate and administer federal policies and programs that are directly linked to Canada's labour market and immigration requirements.

The objectives of EIC's initiatives and policies are stated in its official Mission Statement:

"At EIC, we help people find jobs or collect Unemployment Insurance benefits between jobs. We manage the entry of immigrants, refugees and visitors. We help workers and employers change as the workplace changes. We also help people learn new skills or start businesses. In short, EIC is an organization where people matter."

The legislative bases for EIC's role in the labour market and in immigration are:

- the *Unemployment Insurance Act* and Regulations;
- the National Employment Service Regulations;
- the *National Training Act* and Regulations;
- the *Immigration Act* and Regulations;
- the *Employment Equity Act* and Regulations; and
- Regulations in accordance with Appropriations acts.

There are also programs and services authorized under the Annual Appropriations Acts.

Organization and Programs

The Commission and the Department of Employment and Immigration (CEIC/D) report to Parliament through the Minister of Employment and Immigration, as does the Canada Employment and Immigration Advisory Council (see Figure 1, page 1-5). The Minister of State for Employment and Immigration, appointed in 1988, is responsible for: Employment Equity, including the Federal Contractors Program; management of the Unemployment Insurance Program, including Section 26 (see note 5, Figure 6, page 2-20); Immigration in the Quebec and Atlantic Regions (except for refugee cases); and Canadian Jobs Strategy projects in Quebec. A Minister of State for Youth was appointed in 1986, to co-ordinate government initiatives for youth.

The CEIC is headed by a chairman, vice-chairperson, and two commissioners—a commissioner for workers and a commissioner for employers. The commissioner for workers is appointed after consultations with worker organizations, and the commissioner for employers is appointed after consultation with employer organizations.

The chairman of the CEIC is also deputy minister of the Department of Employment and Immigration. The vice-chairperson of the Commission is also associate deputy minister Employment and Immigration. A second associate deputy minister Immigration is responsible for immigration related activities.

The Programs delivered by EIC are Employment and Insurance, Immigration, and Corporate Management and Services. These Programs are administered by branches within the CEIC/D.

Employment and Insurance Program: This Program comprises three activities:

- Employment;
- Unemployment Insurance; and
- Canada Employment Centre Management and Joint Services.

The Employment and Insurance Program is delivered through a network of Canada Employment Centres (CECs) and related points of service. The Program's activities are co-ordinated and supported by a regional office in each province, headed by Regional Executive Directors/Directors General, and by National Headquarters Executive Directors of Employment and of Insurance.

Key objectives for 1992-93 are to:

- facilitate rapid re-employment that is appropriate to the needs of selected UI claimants;
- assist workers and individuals, who have experienced difficulty in finding or keeping work, to achieve labour market self-sufficiency;
- assist employers in assuming responsibility for meeting their skill requirements, having a more representative work force and enhancing their competitiveness, by encouraging increased implementation of Labour Market Adjustment plans;
- promote and support local development by assisting communities in addressing their labour market problems;
- provide EIC's partners with labour market information that helps support employment adjustment decisions, and the planning of program delivery;
- process claims for UI benefits accurately, rapidly and at least cost;
- offer an accessible enquiries service at UI Telecentres; and
- protect the integrity of the UI Account.

Immigration Program: This program comprises four activities:

- Selection, Control and Enforcement Operations;
- Settlement;
- Adjudication; and
- Policy and Management.

These activities are managed at National Headquarters (NHQ) by the Associate Deputy Minister (Immigration); the Executive Directors of Immigration Policy and of Immigration Operations; the Director General, Adjudication; and the 10 Regional Executive Directors/Directors General.

Key objectives for 1992-93 are to:

- deliver the Immigration Program efficiently in the field;
- manage immigration levels as stated in the 1991-95 Levels Plan; and
- develop enhanced objectives and performance measures for the settlement activity.

Corporate Management and Services (CMS) Program: Through this program, CEIC/D ensures the development and implementation of policies and programs and provides strategic, operational and administrative support. The Corporate Management and Services Program is comprised of three activities:

- Corporate Management and Administration;
- Systems and Procedures; and
- Canada Employment and Immigration Advisory Council.

The 1992-93 spending plan is shown in Figure 2, page 1-6. Further details of Resources by Organization and Activity are provided in Figure 4, page 4-11.

Figure 1: Organization Structure

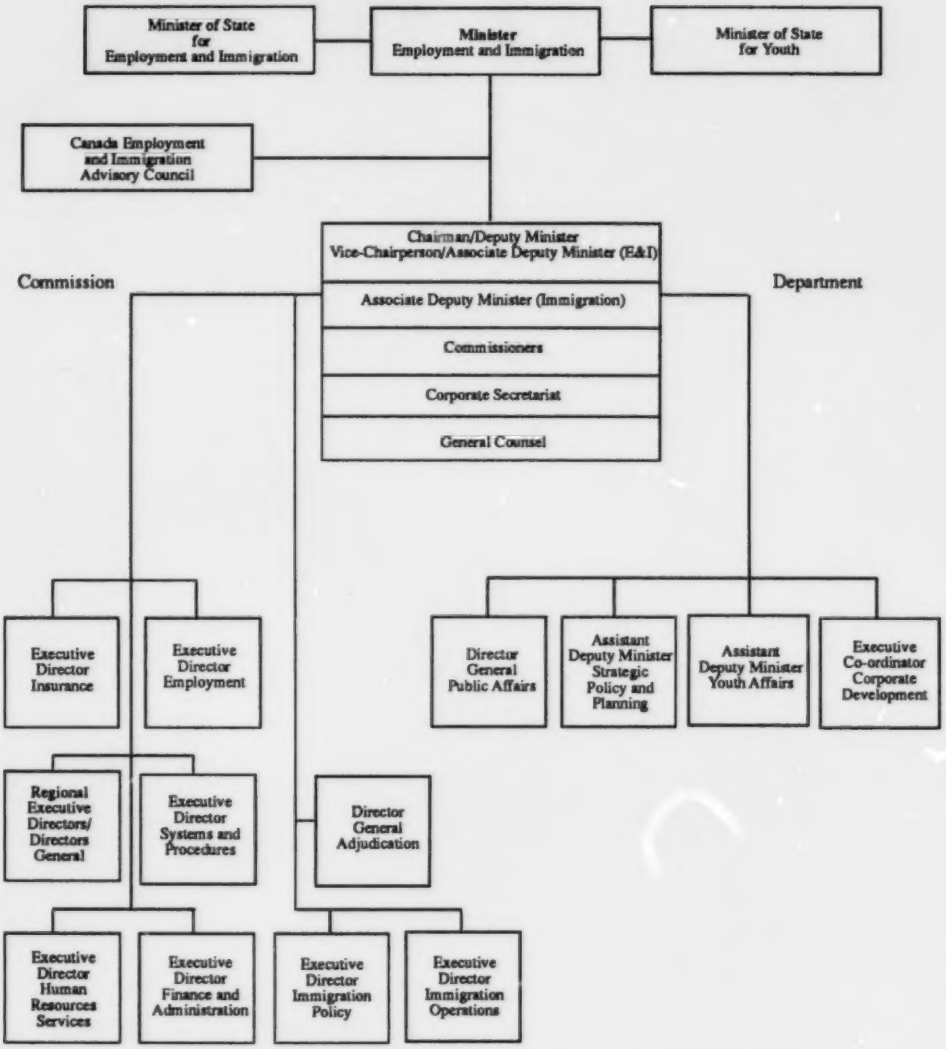

Priorities

Employment and Immigration Canada has three corporate priorities for 1992-93:

1. Full implementation of the Labour Force Development Strategy, involving:
   - UI claimants as a prime focus as we respond to local, regional, and national labour market needs; and
   - greater involvement of the private sector in training issues, through the establishment of regional and sub-regional labour market boards and other partnerships, including Aboriginal Management Boards.

2. Managing the flow of immigrants and spontaneous arrivals, and integrating immigrants into Canadian society, by:

- ensuring that overall and component targets in the five-year plan are realized, and that flows of spontaneous arrivals are managed, by applying the appropriate facilitation and control measures, and by developing and implementing any necessary legislation and regulations; and
- ensuring that immigrants are successfully integrated, both economically and socially, with particular emphasis placed on language skills.

3. Continued building of our service culture, involving:

- openness to, and participation of, the public in the development of policy and program applications;
- further decentralization, financial management flexibility and greater emphasis on people-management and development; and
- increased accountability through leadership, performance assessment and recognition.

Spending Plan

CEIC/D estimates total net expenditures of $1.9 billion in 1992-93. A summary of the Spending Plan by Program is presented in Figure 2.

Figure 2: Spending Plan by Program

(thousands of dollars)	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Change $	Change %	For details see page
Budgetary					
Employment and Insurance	**2,278,089**	2,609,287	(331,198)	(12.7)	2-1
Immigration	**458,016**	392,315	65,701	16.7	3-1
Corporate Management and Services	**380,677**	361,522	19,155	5.3	4-1
Gross Budgetary	**3,116,782**	3,363,124	(246,342)	(7.3)	
Less: Recoverable expenditures from the UI Account [1]	**1,232,350**	1,193,957	38,393	3.2	
Net Budgetary	**1,884,432**	2,169,167	(284,735)	(13.1)	

1. In accordance with Sections 49 and 117 of the *Unemployment Insurance Act*, the costs of administration of this Act are charged to the UI Account and financed through employee and employer premiums. On this basis, CEIC/D's operating costs for administering the *Unemployment Insurance Act* are recovered from the UI Account. The method used in calculating the UI costs is explained on page 5-13.

Employment and Insurance Program
1992-93
Expenditure Plan

Table of Contents

Spending Authorities

A. Authorities for 1992-93 2-4
B. Use of 1990-91 Authorities 2-5

Section I
Program Overview

A. Highlights of Plans and Recent Performance 2-7
B. Financial Summaries 2-9
C. Program Profile
   1. Introduction 2-11
   2. Mandate 2-11
   3. Objective 2-12
   4. Program Organization for Delivery 2-12
   5. External Factors Influencing the Program, and Planned Responses 2-14

Section II
Analysis by Activity

A. Employment 2-18
B. Unemployment Insurance 2-42
C. CEC Management and Joint Services 2-51

Section III
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources
   1. Financial Requirements by Object 2-54
   2. Personnel Requirements 2-55
   3. Capital Expenditures 2-57
   4. Transfer Payments 2-59
   5. Net Cost of Program 2-61
   6. Revenue 2-62
B. Government Annuities Account
   1. Financial Statements 2-62
   2. Notes to Financial Statements, March 31, 1991 2-64

Topical Index 2-66

Spending Authorities

A. Authorities for 1992-93 - Part II of the Estimates

Financial Requirements by Authority

Vote	(thousands of dollars)	1992-93 Main Estimates	1991-92 Main Estimates
	Employment and Insurance Program		
5	Operating expenditures	**73,127**	95,725
10	Grants and Contributions	**1,168,033**	1,483,662
(S)	Supplementary Retirement Benefits - Annuities agents pensions	**35**	35
(S)	Contributions to employee benefit plans	**111,705**	100,226
	Total Program	**1,352,900**	1,679,648

Votes - Wording and Amounts

Vote	(dollars)	1992-93 Main Estimates
	Employment and Insurance Program	
5	Employment and Insurance - Operating expenditures	**73,127,000**
10	Employment and Insurance - The grants listed in the Estimates, contributions and payments to provinces, municipalities, other public bodies, community organizations, private groups, corporations, partnerships and individuals, in accordance with agreements entered into between the Minister and such bodies in respect of projects undertaken by them for the purposes of providing employment to unemployed workers and contributing to the betterment of the community.	**1,168,033,000**

Program by Activities

(thousands of dollars)	1992-93 Main Estimates							
		Budgetary [1]						
	Authorized Person-Years [2]	Operating	Capital	Transfer Payments	Sub-total	Less: Revenue credited to the vote	Total	1991-92 Main Estimates
Employment [3]	7,057	456,720	330	2,968,033	3,425,083	301,785	3,123,298	3,047,443
Unemployment Insurance	9,672	506,146	14,389	-	520,535	515,436	5,099	5,480
CEC Management and Joint Services	2,233	132,155	316	-	132,471	107,968	24,503	26,725
Less: Benefits paid in accordance with the following sections of the *Unemployment Insurance Act*, (S.C. 1970-71-72, c.48, S.1):								
Sections 24, 25, 26 and 26.1 with respect to Employment				(1,800,000)	(1,800,000)	-	(1,800,000)	(1,400,000)
	18,962	1,095,021	15,035	1,168,033	2,278,089	925,189	1,352,900	1,679,648
1991-92 Authorized Person-Years	17,772							

1. Capital Vote is not required as the resources will be recoverable from the Unemployment Insurance Account.
2. See Figure 29, page 2-56 for additional information on person-years.
3. The Human Resource Development Programs and the National Employment Services are amalgamated to form the new Employment activity.

B. Use of 1990-91 Authorities - Volume II of the Public Accounts

Vote	(dollars)	Main Estimates	Total Available for Use	Actual Use
	Employment and Insurance Program			
5	Operating expenditures	83,444,000	137,341,000	**68,704,466**
6	To write-off from the accounts of Canada 27 debts due to Her Majesty in Right of Canada amounting to $1,161.72 for Government Annuities Account over-payments - transfer of $1,161 from Employment and Immigration Vote 5	-	1,162	**1,162**
10	Grants and contributions	1,461,031,000	1,620,524,002	**1,567,829,773**
(S)	Supplementary retirement benefits - annuities agents pensions	35,000	36,023	**36,023**
(S)	Government's contribution to the Unemployment Insurance Account	2,889,000,000	1,548,875,762	**1,548,875,762**
(S)	Government's contribution in respect of fishermen's benefits	284,000,000	65,636,586	**65,636,586**
(S)	Contributions to employee benefit plan	95,559,000	102,517,000	**102,517,000**
(S)	Refunds of amounts credited to revenue in previous years	-	10,623	**10,623**
Total Program - Budgetary		4,813,069,000	3,474,942,158	**3,353,611,395**

Section I
Program Overview

A. Highlights of Plans and Recent Performance

The Employment and Insurance Program is the largest CEIC/D Program and is a major element in the federal government's social and economic development efforts. Until November 1991, it comprised three major activities: Human Resource Development Programs (HRDP), also known as the Canadian Jobs Strategy (CJS), National Employment Services (NES), and Unemployment Insurance (UI). A fourth activity, CEC Management and Joint Services, primarily provides support to the other activities within this program, and details of its performance are provided in Section II.

In January 1992, Treasury Board approved a new Operational Planning Framework (OPF) for an Employment activity that collapses the old HRDP and NES activities. The supporting Program Structure and Accountability Framework are based on the recommendations of the seven private-sector task force reports prepared under the auspices of the Canadian Labour Market and Productivity Centre. Described in detail in Section II (page 2-18), the activity introduces new performance measurements and comprises four components:

- Information and Special Initiatives (a universal component);
- Employability Improvement (which focuses on programs and services to worker clients);
- Labour Market Adjustment (which focuses on programs and services to employer clients); and
- Community Development (which focuses on programs and services to communities).

In 1991-92, EIC outlined its priorities separately for HRDP and NES activities on the basis of the Programming Principles of Partnerships, Community-Based Participation, Client-Centered Approach, Accessibility, Client Self-Sufficiency, Comprehensiveness and Equity. Although great progress has been made towards enacting these principles, much remains to be done. Thus, 1992-93 will build upon past successes to further strengthen EIC's partnership with its labour force partners, and bridge the service gaps for employers, UI clients, and designated group members.

New and continuing priorities for Employment include:

- supporting up to 75 Local Labour Force Development Boards and approximately 70 Regional/Territorial/Local and Area Aboriginal Management Boards in a mature year (see page 2-23);

- serving UI clients through timely service interventions and the optimum utilization of UI Developmental Uses funds (see page 2-23);

- providing a comprehensive Labour Market Information package at the CEC level (see page 2-24);

- strengthening counselling services by establishing networks within the communities as a result of increased partnerships, and introducing an action plan for all worker clients (see page 2-24);

- introducing modifications and enhancements in the area of Employment Equity (see page 2-24); and

- increasing the involvement of employers and communities in the training and adaptation of the labour force, through human resource planning and community development (see page 2-25).

Achievements in 1990-91, under the former HRDP and NES activities, include:

- LFDS Enhancements: major program, procedure, and system enhancements in support of the LFDS, including:
  - improved programming for Entry-Level training, Youth Initiatives, Innovations, and Industrial Adjustment Services (see pages 2-25, 2-26);
  - streamlining of programs and service delivery (see page 2-26);
  - realignment of activities and resources that support services to employers (see page 2-25); and
  - strengthening of the Labour Market Information function (see page 2-24).

- LFDS Program Deferrals: initiatives such as increased training for UI clients, enhancement of Community Futures, and introduction of the Employment Assistance Option, were deferred to 1991-92 and 1992-93 due to the deferred approval of Bill C-21 from Spring to Fall of 1990;

- Quality Improvements: Initiatives focusing on national consistency, CJS staff training and follow-up surveys were completed (see page 2-26); and

- Employment Equity: The report on various consultations with stakeholders was given to the Parliamentary Committee covering the Act (see page 2-27).

Unemployment Insurance

The UI activity aims to promote economic growth and flexibility through the provision of temporary income support to qualified workers, and without placing an unnecessary burden on individuals, groups or regions.

The principle orientation for 1992-93 is towards better service, even in a period where high demand for UI continues. Systemic improvements in the claims processing and enquiry functions through automation; improved employer services; enhanced control services; and human relations based staff-skills training will be the four cornerstones of this orientation (see page 2-46).

Figure 1 summarizes important operational volumes and performance indicators. It also details the 1990-91 results and, where applicable, the targets for 1992-93.

Figure 1: Highlights of UI Plans and Recent Performance

	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91	Actual 1989-90	Actual 1988-89
Initial and renewal claims processed	**3,943,000**	4,068,000	3,827,390	3,300,467	3,230,078
Benefit warrants issued	**39,516,000**	40,606,000	34,472,294	29,916,169	29,600,896
Social Insurance Number cards issued	**975,000**	960,000	1,044,663	993,807	919,675
Annuities contracts administered	**175,000**	175,000	179,525	187,100	195,179
Premium reduction applications processed	**44,000**	44,000	43,700	41,726	41,282
Appeals considered within 30 days of receipt	**90.0%**	90.0%	85.7%	85.8%	86.2%
Claims processed per productive person-year	**1,100**	1,100	1,167	1,100	1,061
Investigations completed per productive person-year	**1,370**	1,400	1,368	1,307	1,410

B. Financial Summaries

Figure 2: Financial Requirements by Activity

(thousands of dollars)	Estimates 1992-93			Forecast 1991-92			Actual 1990-91	Actual 1989-90
	Expen-diture	Recov. expend. from the UI Acc.	Net Expen-diture	Expen-diture	Recov. expend. from the UI Acc.	Net expen-diture	Net expen-diture	Net expen-diture
Employment [1]	1,625,083	301,785	**1,323,298**	1,949,473	277,998	1,671,475	1,698,550	1,699,564
Unemployment Insurance [2]	520,535	515,436	**5,099**	524,550	520,397	4,153	1,619,329	2,679,298
CEC Management and Joint Services	132,471	107,968	**24,503**	135,264	108,935	26,329	35,732	30,038
	2,278,089	925,189	**1,352,900**	2,609,287	907,330	1,701,957	3,353,611	4,408,900
Person-Years [3]								
Controlled by TB	18,962	-	**18,962**	19,396	-	19,396	18,337	18,387
Other	-	-	-	441	-	441	439	500
	18,962	-	**18,962**	19,837	-	19,837	18,776	18,887

1. 1991-92 and previous years' figures reflect the amalgamation of the Human Resource Development Programs and the National Employment Services activities into the Employment activity.
2. Includes government's contribution to the UI Account and government's contribution in respect of fishermen's benefits. Effective November 18, 1990, the UI Account and fishermen's benefit are no longer subsidized by government contributions.
3. See Figure 29, page 2-56, for additional information on person-years.

Explanation of 1992-93 Estimates: The net financial requirements for 1992-93 are $349 million or 21% lower than the 1991-92 forecast. The decrease is primarily due to the exclusion of Youth Employment Programs in the Main Estimates; the reduction associated with the establishment of multi-year funding levels for Employment Programs; and the transfer of Immigrant Language Training to the Immigration Program. For further detail see Section II.

Explanation of 1991-92 Forecast: The 1991-92 forecast (which is based on information available to management as of November 30, 1991) is $22 million or 1% higher than the 1991-92 Main Estimates of $1.7 billion (see Spending Authorities, page 2-5). The increase is primarily due to resources obtained from Treasury Board Vote 10 for Youth Employment Programs. Further details are provided in Section II.

Figure 3: 1990-91 Financial Performance

(thousands of dollars)	1990-91						
	Actual			Main Estimates			
	Expen-diture	Recover. expend. from the UI Acc.	Net expen-diture	Expen-diture	Recover. expend. from the UI Acc.	Net expen-diture	Change in Net expen-diture
Employment [1]	1,972,234	273,684	1,698,550	1,855,287	245,805	1,609,482	89,068
Unemployment Insurance	2,112,232	492,903	1,619,329	3,606,047	427,473	3,178,574	(1,559,245)
CEC Management and Joint Services	201,258	165,526	35,732	135,877	110,864	25,013	10,719
	4,285,724	932,113	3,353,611	5,597,211	784,142	4,813,069	(1,459,458)
Person-Years [2]							
Controlled by TB	18,337	-	18,337	17,755	-	17,755	582
Other	439	-	439	-	-	-	439
	18,776	-	18,776	17,755	-	17,755	1,021

1. The figures reflect the amalgamation of the Human Resource Development Programs and the National Employment Services activities into the Employment activity.
2. See Figure 29, page 2-56, for additional information on person-years.

Explanation of Change: The 1990-91 actual figure is $1.5 billion or 30% lower than the 1990-91 Main Estimates (and 1,021 more person-years). The difference is primarily due to the elimination of government's contribution to the UI Account and government's contribution in respect of fishermen's benefit reduced by the additional resources received to cover UI Workload and the Youth Employment Programs. Further details are provided in Section II.

C. Program Profile

1. Introduction

The Employment and Insurance Program plays a major role in the government's social and economic effort.

To achieve its objectives, Employment and Insurance staff must co-operate with federal and provincial governments and agencies at all levels, and with organizations and individuals within the private sector.

This co-operation involves:

- Agriculture Canada, which funds the Canadian Rural Transition Program that is delivered through Canada Employment Centres;
- Industry, Science and Technology, as well as Indian Affairs and Northern Development, on funding and delivering programs that support Aboriginal self-reliance (Canadian Aboriginal Economic Development Strategy);
- Regional economic development bodies, such as the Western Economic Diversification, and the Atlantic Canada Opportunities Agency (in the administration of the Community Economic Development Fund Program);
- Local Agricultural Employment Boards working with Agricultural Employment Services, using private-sector contractors to deliver specialized employment services to the agricultural sector;
- National Health and Welfare, which evaluates the long-term effectiveness of provincial programs for social assistance recipients;
- Revenue Canada, which collects unemployment insurance premiums on behalf of CEIC/D, and rules on the insurability of employment under the UI Act, and provides interpretations of Section 118 in respect to CEIC's certification of private educational institutions under the *Income Tax Act;*
- Labour Canada, as CEIC/D administers claims for labour adjustment benefits;
- Fisheries and Oceans, as consultations take place regarding the technical aspects of the payment of fishermen's benefits;
- other government departments, where CEIC/D provides operational support through administration of the Social Insurance Number Registry;
- The Canadian Labour Force Development Board (CLFDB) and its Regional and Local Labour Force Development Boards, which guide Employment's policy development, planning strategies and delivery mechanisms; and
- The joint National Aboriginal Management Board (NAMB) and its regional and local Boards, which determine Aboriginal labour force priorities.

2. Mandate

The *Unemployment Insurance Act* is the legislative base for the Employment and Insurance Program. The Program exercises its mandate through the *Unemployment Insurance Act* and Regulations (including job creation, work sharing and training benefits); the National Employment Service Regulations; the *National Training Act* and Regulations (formerly the *Adult Occupational*

Training Act and Regulations); the Labour Mobility and Assessment Incentives Regulations made pursuant to the *Appropriation Acts*; and the *Employment Equity Act.*

In addition, the Government Annuities Account was established on September 1, 1908, under the *Government Annuities Act*, RSC, c. G6, and was modified by the *Government Annuities Improvement Act*, SC 1974-75-76, c. 83.

3. Objective

The objective of the Employment and Insurance Program is to develop and support the economic utilization of labour market resources in Canada, without undue burden on individuals, groups and regions, in co-operation with other government departments and the private sector, respecting the principles of equity in employment and ensuring the protection of public funds in order to promote the effective and efficient functioning of the Canadian labour market.

4. Program Organization for Delivery

The Employment and Insurance Program is delivered through a network of Canada Employment Centres (CECs) and related points of service. In addition, employment services are extended through service contracts with community-based organizations administering Outreach projects that serve employment-disadvantaged clients. In agricultural areas, specialized employment services are provided by Agricultural Employment Services offices and sub-offices. These services are co-ordinated and supported by a regional office in each province and by national headquarters. The CECs, in conjunction with their labour market partners, are the focal point in the community to identify and resolve local employment and insurance problems and provide feedback that is used to improve the efficiency of the Canadian labour market.

Employer-related services provided through CECs include:

- providing labour market information on employment opportunities, wage rates by occupation, labour supply, and working conditions; assisting in recruiting workers, human resource planning and resolving human resource development issues through financial assistance for employee training; and advising on other CEIC/D programs and services, including information on employers' rights and obligations under the UI program.

Worker-related services provided through CECs include:

- job referrals and labour market information on the many employment programs; employment counselling, and aptitude and interest testing; diagnostic services; selection and referral for training; income support; answering enquiries and providing information concerning unemployment insurance; processing claims for benefits; and making decisions on benefit entitlement.

Activity Structure: In 1989, the federal government introduced the Labour Force Development Strategy (LFDS) as a more active response to the needs of the unemployed. The Strategy mobilizes a national effort and challenges all labour market partners to increase the skill levels of Canadians and find the best combination of policies and programs to ensure that all Canadians achieve their potential.

In order to support the development and implementation of the Strategy, the Human Resource Development Programs (also known as the Canadian Jobs Strategy) and the National Employment Services were merged into the Employment Activity. Consequently, a new Operational Plan Framework was developed to reflect an integrated approach to the delivery of programs and services.

The Employment and Insurance Program is composed of three activities, with a number of sub-activities, as shown in Figure 4. For more details about the sub-activities, see Section II.

Figure 4: Activity Structure

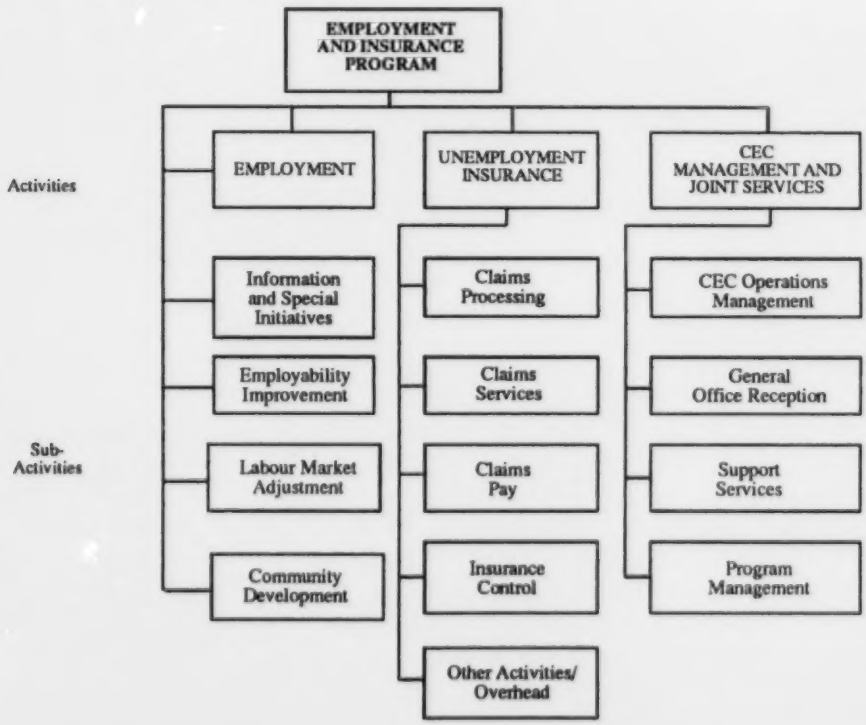

Organization Structure: National headquarters is responsible for operational and program policy development, national planning and the monitoring of program and policy implementation. These responsibilities are assigned to two executive directors. The 10 regional headquarters co-ordinate program implementation and delivery of services within the local offices under their jurisdiction. Figure 5 relates the Program's organizational structure to its activities, and indicates the resources required for 1992-93.

Figure 5: 1992-93 Resources (Gross) by Organization/Activity ($000)

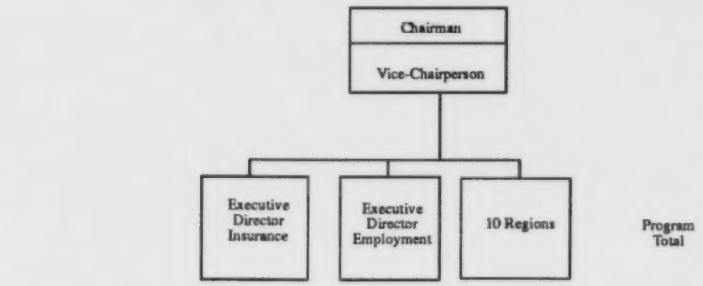

Activities				
Employment 7,057 P-Ys		116,575	1,508,508	1,625,083
Unemployment Insurance 9,672 P-Ys	67,582		452,953	520,535
CEC Management and Joint Services 2,233 P-Ys		4,736	127,735	132,471
	67,582 *	121,311 *	2,089,196	2,278,089

* Information provided for illustrative purposes only. Actual resources not available at this time.

5. External Factors Influencing the Program, and Planned Responses

Employment and Immigration Canada's (EIC) initiatives under the Labour Force Development Strategy (LFDS) continue as the major operational priority for the Employment and Insurance Program in 1992-93. The labour market issues and conditions that were anticipated during the early 1990s, and outlined in the policy paper, *Success in the Works*, are the issues and conditions that will have a significant impact on EIC as the Strategy becomes operational. The government's proposed constitutional changes and prosperity initiatives, both addressing how to make Canada more competitive, are likely to raise issues that will have a marked impact on EIC and across all federal ministries during the coming year. To cope with these challenges of the 1990s, the organization will require greater flexibility, adaptability and productivity.

The Canadian work force will face pressures from international competition, technological change and varying market demands throughout the 1990s. To keep pace with its competitors, Canada must improve productivity through technology, innovation, education and training of its work force, and development of a "learning culture" among Canadians. Advances in technology are changing the types and levels of skill required for most occupations. Also, the mix of

occupations will shift, and the demand for a more skilled work force will rise considerably. This will require workers to sustain a lifetime of learning in the work force in order to keep their skills current, or to expand on their range of skills. Workers with low skill levels and no formal education are most vulnerable in times of labour market changes and occupational shifts.

Canada's competitive edge is further weakened by a high drop-out rate (almost 30 percent) from secondary schools. Since this drop-out rate is not just an education issue, public interest must be raised in order to mobilize all the key stakeholders, including the youth themselves, to promote corrective action. There is a growing recognition of the inadequacy of transition-to-work mechanisms for young people who do not follow the formal vocational training routes (e.g. apprenticeship and community college programs). A concerted effort is needed to ensure that emphasis is placed on entry-level, industry-based training and certification programs, and that Canada's youth have the education needed to acquire higher job skills.

One of the prime reasons for the low skill levels of the Canadian work force is the lack of training provided by the business community. Formal training is offered by about 25 percent of businesses, mostly large companies. Although small businesses do provide a substantial amount of informal training, this sector is often constrained by a lack of financial resources and high rates of employee turnover.

Canada's major competitors allocate a greater proportion of their resources to training and to upgrading the skills of their labour force. This shortfall in formal training constrains Canada's ability to achieve maximum prosperity and competitiveness.

Many employers across the country are facing the challenge of raising the skill levels of their labour forces to meet the needs of the 1990s. This challenge is compounded by demographic trends, in particular the aging of the Canadian population and the slowing growth of young people entering the labour market. Older workers who lose their jobs often have obsolete or inadequate skills for a changed labour market; therefore, particular effort must be made to assist these workers to acquire skills needed in today's labour market.

EIC encourages the full participation and contribution of designated group members within the labour force, in order to permit a natural draw upon their skills and abilities. Thus, with the Parliamentary Review of the *Employment Equity Act*, and subsequent amendments to the Act, employers will continue to increase employment equity programs, and to recruit and train designated group members.

Prior to the introduction of the LFDS, the main purpose of the federal government's labour market programming was providing temporary income support to unemployed workers. Now, the proportion of total benefits paid under the UI Program in support of human resource development and other active developmental uses is being increased significantly.

Amendments to the *Unemployment Insurance Act* under Bill C-21 made significant changes to the UI Program, the most important of which was the redirection of funds to more active adjustment assistance, and re-employment measures to help the unemployed.

Planned Responses: Partnerships for the Future - Implementing the Labour Force Development Strategy

The LFDS was announced in April 1989, and is still the policy response of the Employment and Immigration Commission (under the Employment and Insurance Program) to the labour force challenges facing Canada in the 1990s. Amendments to the *Unemployment Insurance Act*, as outlined in Bill C-21, have been integral to the implementation of this Strategy.

The Canadian Labour Force Development Board (CLFDB) is now well established and is a milestone in the development of labour market policies in Canada. The Board represents a new way in which governments and major partners—business, labour, social action groups and training organizations—will work together in dealing with training and human resource issues. The move to establish the Board came from these labour market partners themselves, and resulted from extensive consultations under the auspices of the Canadian Labour Market and Productivity Centre (CLMPC).

The Board's main role is to provide advice and recommendations to labour market partners concerning training and human resource development. The Board is an advocate for training excellence in all sectors, and plays a leading role in developing the training culture that is vital to Canada's future. It takes responsibility for promoting stronger links between education, training and the workplace, and for encouraging new sectoral and community training initiatives. The Board provides a mechanism for addressing such issues as: setting standards for training accreditation and occupational certification to promote access, mobility and portability; establishing standards of equity, and of access to training programs; setting guidelines for allocating funds for skills training; and raising the quality of counselling services.

The CLMPC recommends that complementary non-governmental structures be established at the provincial/territorial and local levels. The prime functions of the provincial/territorial-level boards will be to assess training efforts and to offer advice on training priorities and funding in their jurisdictions. It is expected that 60 to 75 local-level boards will be established during the next few years. These local boards will assume responsibility for local skills training decisions, as well as guide development, planning strategies and delivery mechanisms.

Consultation processes between EIC and Aboriginal peoples led to the formation of the National Aboriginal Management Board (NAMB). Regional Aboriginal boards, expected to become operational during 1992-93, will ensure that training and human resource development are delivered, managed and controlled with the direct input of Aboriginal people, in partnership with the federal government.

Under Labour Force Development Agreements that are being negotiated between EIC and provincial/territorial governments, EIC will continue the trend of reducing the direct purchase of training in favour of other purchase-of-training options (indirect via co-ordinators and co-ordinating groups). Social Assistance Recipients (SAR) agreements with provincial/territorial governments will emphasize the provision of quality of training, improved delivery and a greater exchange of information at the planning and delivery stages between EIC and provincial/territorial and municipal officials.

To promote a greater, more-representative participation in the labour force of persons with disabilities, EIC will implement the Strategy for the Integration of Persons with Disabilities, as well as program and service recommendations that resulted from consultations with the Coalition of Provincial Organizations of the Handicapped and the National Anti-Poverty Organization.

In addition to recommending the establishment of private sector boards, the CLMPC provided detailed recommendations concerning existing and proposed labour market development programs.

The recommended improvements to EIC's programs include:

- less-rigid eligibility criteria and fewer restrictions on assistance to clients;
- simplification of programs, with a reduction in the number of program options;
- emphasis on early identification and resolution of employment problems;
- emphasis on counselling and guidance for clients who need help; and
- realignment of programs to make them more responsive to local labour market needs.

In response to these recommended improvements, EIC proposed a structure of programs and services that is more rational, flexible and simple than those of the past, but a structure that builds on the success of the Canadian Jobs Strategy.

The program structure results, in part, from a variety of new arrangements affecting the way EIC does business. These include new partnerships with the private sector and Aboriginal groups; greater integration of Employment and Insurance in serving a common clientele; new approaches in merging services and programs; and the continuing move to local level flexibility and the advent of the client-centred approach.

EIC labour market programs and services have been restructured and integrated into four categories (see pages 2-18 and 2-19):

- Information and Special Initiatives (for all EIC clients);
- Employability Improvement (for worker clients);
- Labour Market Adjustment (for employer clients); and
- Community Development (for communities).

Section II
Analysis by Activity

A. Employment

Objective

The Employment activity seeks to:

- facilitate decision making by individuals, employers, organizations and institutions concerning labour market needs;
- improve the employability of selected individuals and facilitate their successful integration into appropriate employment;
- encourage more employers to assume responsibility for meeting the changing skill needs in the workplace; and
- develop local employment opportunities, and help communities to both assess their employment problems, and to implement programs that solve these problems.

Description

The underlying principle of Employment is to ensure that federal resources are used to provide assistance where it is most needed, while fostering increased private sector involvement. The Employment activity comprises four components, with the following objectives:

Information and Special Initiatives: In addition to a number of limited activities at the regional level, this program is designed to provide general Canada Employment Centre (CEC) services, such as local labour market information, referral and CEC placement services. This is done through Labour Exchange, Service Needs Determination, Labour Market Information, research activities related to labour market problems and projects under the Innovations program.

Employability Improvement: This is a client-centered program for worker clients, and includes UI claimants targeted under the Claimant Re-Employment Strategy who need to find employment or to secure the training and skills upgrading needed to improve their long-term employability. It provides a comprehensive range of options designed to meet employment needs and to improve labour market skills including: Employment Counselling; Project-Based Training; Job Opportunities; Purchase of Training and Income Support; Employment Assistance and Outreach; Youth Initiatives; Mobility Assistance; and Delivery Assistance.

Labour Market Adjustment: There are six components under this restructured adjustment program: Human Resource Planning (which includes Canada Agricultural Employment Services), Workplace-Based Training, Work Sharing, Industrial Adjustment Service, Employment Equity, and Adjustment Contributions. The program has been designed to offer the following services: expanded assistance to employers for identifying and meeting their workplace skill adjustment needs, including more use of human resource and employment equity planning; training assistance that emphasizes training design and delivery, rather than wage subsidies; partnerships with

employers; and financial support, which can be negotiated within locally established priorities to meet local labour market needs.

Community Development: This program helps communities facing serious employment problems, and supports special work experience projects where appropriate. The program revolves around the existing Community Futures initiative and incorporates ways of involving Aboriginal communities. A Self-Employment Assistance Initiative is being designed to support UI claimants and social assistance recipients; however, implementation is subject to consultation with the CLFDB. A Local Projects component incorporates aspects of the former Job Development program and projects under Section 25 of the UI Act. Local Projects will combine training with work experience, so that participants (the unemployed local labour force), can enhance their job skills while improving their chances of obtaining work.

Financial Summaries

The Employment activity accounts for approximately 71% of the 1992-93 Employment and Insurance Program's gross financial requirements and 37% of the total person-years. It accounts for 42% of personnel costs, 40% of total operating funds and 100% of grants and contributions of the Program.

In 1992-93, personnel cost will account for 21% of gross activity expenditures, other operating costs will account for 7% and grants and contributions will account for 72%.

Figure 6, the Activity Resource Summary, details the gross expenditures broken down into operating expenditures, statutory expenditures under the Developmental Uses Sections 24, 25, 26 and 26.1 of the *Unemployment Insurance Act* (see note 5, Figure 6), and program funds. Net activity expenditures are obtained by deducting UI Sections 24, 25, 26 and 26.1 expenditures and recoverable expenditures from the UI Account. EIC has moved to a bottom-up planning approach that gives regions and CECs maximum flexibility in meeting locally identified needs. This means that block allocations are given to regions based on factors such as: a confirmation of the annual overall program resources level by the Treasury Board, usually received in late November; government and corporate ongoing and emerging priorities; historical expenditure patterns; and weighted level of unemployment. Regions, in consultation with CECs and labour market partners, will allocate these program funds and will submit their preliminary plans early in 1992.

Figure 7, Program Funds by Region, indicates the expenditure levels. Approved regional block allocations for 1992-93 are unavailable, pending a further detailed review at the local level as an integral part of the Planning and Accountability Process. The review process is also dependent on consultations with our new labour market partners, such as the Canadian Labour Force Development Board and the National Aboriginal Management Board.

Figure 6: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1992-93 [1]		Forecast 1991-92		Actual 1990-91		Actual 1989-90	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Operating expenditures	457,850	7,857	489,614	7,691	404,404	7,062	372,492	7,417
UI Expenditure								
Section 24	100,000	-	188,000	-	105,772	-	25,717	-
Section 25	120,000	-	120,000	-	111,483	-	104,626	-
Section 26	1,005,000	-	710,000	-	333,871	-	293,929	-
Section 26.1	575,000	-	480,000	-	50,941	-	-	-
Total UI Sections	1,800,000	-	1,498,000	-	602,067	-	424,272	-
Program funds [2]								
Information and Special Initiatives [3]	16,400	-	24,250	-	20,892	-	32,275	-
Employability Improvement	670,504	-	913,129	-	1,074,353	-	1,068,388	-
Labour Market Adjustment	136,374	-	146,085	-	114,418	-	115,992	-
Community Development	329,570	-	360,151	-	355,434	-	344,360	-
Other Programs [4]	15,185	-	16,244	-	2,733	-	1,383	-
Total program funds	1,168,033	-	1,459,859	-	1,567,830	-	1,562,398	-
Total gross expenditures	3,425,883	7,857	3,447,473	7,691	2,574,301	7,062	2,359,162	7,417
Less: UI Sections 24, 25, 26 and 26.1 expenditures [5]	1,800,000	-	1,498,000	-	602,067	-	424,272	-
	1,625,883	7,857	1,949,473	7,691	1,972,234	7,062	1,934,890	7,417
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	301,785	-	277,998	-	273,684	-	235,326	-
Net activity expenditures	1,323,298	7,857	1,671,475	7,691	1,698,550	7,062	1,699,564	7,417

1. 1992-93 Estimates exclude funding to be appropriated from Treasury Board Vote 10 in respect of Youth Employment Programs.
2. The 1992-93 allocation of program funds by sub-activity is provided for illustrative purposes only. Actual allocation is dependent on the results of EIC's Operational Planning exercise.
3. Reflects funding in respect to the National Labour Market Innovations Program only.
4. For 1992-93 includes the following: Community Economic Development Fund, Canadian Labour Force Development Board, and Grant to Frontier College. For 1991-92 includes all programs as in 1992-93 plus Contributions to Slemon Park Corporation. For 1990-91 includes Community Economic Development Fund, Grant to Frontier College, Grant to the XIV World Congress and Contribution to Nova Scotia. For 1989-90 includes: Mobility Assistance to Orchestra Musicians, Skills Growth Fund, Contribution to Nova Scotia, Grant to the Calmeadow Charitable Foundation, Grant to the Canadian Council for Native Business and Grant to the World Association of Public Employee Services.
5. Participants in certain Employment-related programs receive benefits from the UI Account. This Account is financed by employee and employer contributions and is not part of the government's appropriated funds. The following payments made from the UI Account are therefore deducted from gross expenditures to arrive at a net figure for the activity:
   - Section 24 ($100 million) of the *Unemployment Insurance Act* permits payment of partial benefits to individual workers who agree to work reduced work-weeks to avoid lay-offs.
   - Section 25 ($120 million) relates to the job-creation activities, under authority of the *Unemployment Insurance Act*, that create productive term employment for unemployed people. The program is designed to stabilize the labour market and respond to worker dislocations.
   - Section 26 ($1,005 million) relates to income support paid to full-time trainees under authority of the *Unemployment Insurance Act*, while taking training under Employment programs.
   - Section 26.1 ($575 million) provides for the payment of costs for courses, supplementary training allowances and other allowances to UI claimants referred to courses and programs. As well, during 1992-93, it is expected that the Self-Employment Assistance and Mobility Programs will be made available to UI clients and will be funded under the UI Account.

Explanation of 1992-93 Estimates: The net financial requirements for 1992-93, as shown in Figure 6, are $348 million or 21% less than the 1991-92 forecast (and 634 fewer person-years). The decrease is primarily due to:

	($ millions)
• resources obtained from Treasury Board for Youth Employment Programs (776 fewer person-years);	(177.4)
• reduction associated with the establishment of multi-year funding levels for Employment Programs;	(100.0)
• reduction as a result of the February 26, 1991 Budget announcement; and	(10.0)
• vote transfer to the Immigration Program, concerning Immigrant Language Training.	(61.8)

Explanation of 1991-92 Forecast: The 1991-92 forecast is $24 million or 1% higher than the 1991-92 Main Estimates of $1,647 million (see Spending Authorities, page 2-5). The increase is primarily due to:

	($ millions)
• resources obtained from Treasury Board for Youth Employment Programs (776 persons-years);	177.4
• reduction as a result of the February 26, 1991 Budget announcement;	(101.0)
• contribution in respect to the Canada-Quebec Accord;	(41.8)
• funding for the Emergency Response Feature for the fishing industry; and	13.0
• resources transferred to the Immigration Program for clearing the refugee backlog.	(21.0)

Figure 7: Program Funds by Region

(thousands of dollars)	Estimates [1] 1992-93	Forecast [2] 1991-92	Actual 1990-91	Actual 1989-90
Newfoundland		99,638	101,387	96,773
Nova Scotia		70,297	78,207	73,047
New Brunswick		77,187	97,416	88,730
Prince Edward Island		14,346	14,613	14,283
Quebec		357,263	433,438	427,356
Ontario		317,301	352,999	374,970
Manitoba		55,112	65,473	64,202
Saskatchewan		53,712	58,115	56,231
Alberta/NWT		124,190	131,194	140,448
British Columbia/Yukon		192,546	207,256	206,840
		1,361,592	1,540,098	1,542,880
NHQ/ Unallocated [3]		98,267	27,732	19,518
Total Program Funds [4]	**1,168,033**	1,459,859	1,567,830	1,562,398

1. Distribution of program funds by region is not available at this time.
2. Forecasts are as at November 30, 1991.
3. NHQ and unallocated funds include items for which decisions are pending the review of local economic circumstances, program funds that are centralized at national headquarters and items in 1991-92 for which decisions on regional allocations are pending.
4. 1992-93 Estimates exclude funding to be appropriated from Treasury Vote 10 in respect of Youth Employment Programs.

Figure 8: 1990-91 Financial Performance

(thousands of dollars)	1990-91*					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Gross expenditures	2,574,301	7,062	2,260,287	6,731	**314,014**	**331**
Less: UI Sections 24, 25, 26 and 26.1 expenditures	602,067	-	405,000	-	**197,067**	-
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	273,684	-	245,805	-	**27,879**	-
Net activity expenditures	1,698,550	7,062	1,609,482	6,731	**89,068**	**331**

* The 1990-91 figures have been restated to reflect the new activity structure implemented in 1992-93 for Employment.

Explanation of Change: The 1990-91 actual is $89.1 million or 6% higher than the 1990-91 Main Estimates (and 331 more person-years). The difference is primarily due to:

	($ millions)
• resources from Treasury Board Vote 10 for Challenge' 91 (320 more person-years); and	126.0
• Immigration-related freezes.	(36.5)

Performance Information and Resource Justification

Full implementation of the new Employment Program Structure will occur in 1992-93. Success will hinge upon greater integration of activities traditionally carried out by Employment and Insurance staff, Employment Equity Consultants, and Designated Group Co-ordinators. EIC will continue emphasizing communication and co-ordination, both within its offices and with its labour market partners, in order to balance national and regional programming requirements with the principles of local flexibility and decision making.

New Priorities: Priorities for 1992-93 include:

- **Local Labour Force Development Boards:** The Canadian Labour Force Development Board (CLFDB) was established in 1991-92. It recommended the first Expenditure Plan in November 1991 (see page 2-16). In 1992-93, efforts will focus on supporting up to 75 Local Labour Force Development Boards with 60 to 75 boards operational in a mature year. These Boards will guide policy development, planning strategies and delivery mechanisms, and will necessitate changes to operational procedures at the local office level.

- **National Aboriginal Management Boards:** The joint National Aboriginal Management Board (NAMB) was established in 1991-92. Regional and Local Aboriginal Management Boards are expected to become operational in 1992-93. These Boards will determine Aboriginal labour force priorities and will play an increasing role in developing the capacity among Aboriginal people and institutions to manage the delivery of programs and services that address their employment and training needs.

Operating costs for both Boards are estimated at $45 million for every mature year. During the initial stages, EIC will work with the CLFDB and NAMB to ensure that local Boards understand its programs and services, and that planning and budget management systems to integrate the various inputs into the local planning documents and business plans are in place.

- **Optimum Utilization of UI Funds:** 1992-93 will be the first year in which all enhanced programs and services for UI clients will be fully implemented and funded. Efforts will focus on maximizing utilization of funds. This priority will dovetail with that of services to UI clients and, in addition to regular training purchases, will be supported by initiatives such as the Claimant Re-Employment Strategy, Employment Assistance, Mobility, and Self-Employment Assistance Options.

Continuing Priorities: The following priorities were established in previous years and continue in 1992-93:

- **Claimant Re-Employment Strategy:** The Claimant Re-Employment Strategy (CRS) will remain the favoured tool for early intervention on behalf of UI clients. In 1992-93, efforts will focus on both the rapid re-employment and the employability improvement objectives. Local-level planning strategies that incorporate selection criteria based on Labour Market Information will be utilized to ensure service priority. Performance indicators developed and tested in 1991-92 will enable EIC to better manage the impact of CRS.

- **Labour Market Information:** Timely and comprehensive Labour Market Information (LMI) is essential to the Boards' overall success in meeting the needs of national, regional, and local labour markets and Aboriginal communities. Since 1990-91, the LMI function has received increased attention at all levels. LMI core products have been defined as National Standards; user needs have also been defined. A full review of the occupational profile of the Labour Market Information Analyst (LMIA) was undertaken, and the training package for the LMIA was revised. Plans for 1992-93 are to increase the number of Labour Market Analysts at the CEC level, and to provide them with appropriate tools, including microcomputers. Efforts will focus on implementation of the LMI action plan to: determine LMI needs in order to support the working relationships between EIC and labour market boards; develop and implement standards for quality, timeliness, availability, and relevance of LMI; develop JOBSCAN skill-based information for labour market areas (local, regional and national); develop a National LMI Systems Database; and develop an Automated Voice Response Enquiry System (AVRES) to support the provision of information on programs and services.

- **Counselling Services:** Program and service interventions will continue to be based on a needs-determination process. Employment counselling will result in the development of a mutually agreed upon action plan designed to assist the client to reach employment goals. The action plan will include structured activities, with long- and short-term interventions that will be planned at the local level. When interventions cannot be delivered by the local office, or when the benefit to the client cannot be increased through alternative approaches, community resources will be called upon. This will assist with Program delivery, thereby increasing the options available to clients in the local labour market. Counsellors will take on a consultative role in relation to the worker and employer clients, and will co-ordinate activities until such time as clients have attained their goals in regards to employment and training.

- **Employment Equity:** Employment Equity continues to focus on helping under-represented groups to gain access to employment and training programs and services. EIC is one of 10 federal government departments that are implementing the five-year Integration of Persons with Disabilities Strategy. Initiatives will cover the availability of information on programs and services, and the funding of partnership ventures aimed at increasing participation of persons with disabilities in training and employment programs.

- **Employer Services:** In 1990-91, a comprehensive strategy to realign the activities and resources that support services to employers was completed. As well, a program was designed and tested for sectoral and local human resource planning. In 1992-93, Local Human Resource Planning Programs and Services will be implemented in all labour markets. In addition, Local Human Resource Planning models developed specifically for Aboriginal employers and communities will be available for testing and implementation.

- **Federal-Provincial Agreements:** These agreements will continue to support training and social assistance-recipient activities, while shaping and influencing regional and local planning, as well as relationships with the various Boards. Through a gradual and mutually acceptable reduction in the activity level covered in federal-provincial Labour Force Development Agreements, EIC will continue its shift from government-to-government training purchases and funding for job creation and basic-level training, to skills-based training. To date, seven Labour Force Development Agreements and one Social Assistant Recipients Agreement (one is pending signature) have been signed, and most are expected to be finalized by the end of 1991-92.

- **Community Development:** On the strength of program evaluations, priorities will continue to focus on: developing regional strategies that support priorities and funding decisions; implementing review and re-selection of second-generation funding for Community Future Committees (CFC) and Business Development Centres (BDC); training EIC staff and partners (CFC and BDC) so as to improve the ability to develop Local Development Strategies; and strengthening links between Canada Employment Centres, CFCs and Partners, resulting in a consolidation of local-level and private-sector-driven decision making.

Completed Priorities: The following priorities have been completed:

- **Enhanced Programming:** several initiatives have been completed, including:

  - Innovations: The Innovations Program was strengthened in its ability to undertake rigorous research in support of EIC policies and programs, while maintaining its capacity to support demonstration projects aimed at testing new approaches to dealing with labour market problems.

  - Entry-Level Training: Under the LFDS, project-based training that combines both formal learning and on-the-job work experience has been extended to UI claimants. In conjunction with the CLFDB, industry groups have been encouraged to define skill requirements and to expand the range of training programs, including entry-level training similar to apprenticeship.

  - Youth Initiatives: The Stay-in-School initiative became fully operational in 1990-91, with support and co-operation from the provincial ministries of education. Under the Mobilization component, extensive consultations were held with major educational groups. There were also five successful national round tables with Youth-at-Risk, Visible Minorities, Aboriginals, Youth Serving Agencies and Volunteer Organizations. In addition, several regional colloquia brought together

key community stakeholders. Under the Programs and Services component, the START option was introduced. This is a highly successful intervention process that supports early identification of dropouts, mentoring, adopt-a-school projects, work-exposure projects and other initiatives. The Public Awareness component included preparation and wide distribution of a "Tool Box", and a national advertising campaign in support of the Stay-in-School initiative.

- Industrial Adjustment Services (IAS): IAS responded to adjustment needs through the planned two-phase extension of IAS by shifting resources to deliver additional Program funds. These additional resources allowed CEIC/D to play a proactive role in up-side business lines, human resource planning, technological changes, start-ups and expansions.

- **Streamlining of Programs and Service Delivery:** A comprehensive and client-centred approach is essential if EIC is to maintain and enhance access to, and quality of, service for Unemployment Insurance clients, designated group members, and other eligible clients. The new program structure combines several of the previously similar programs (e.g. all allowance-based project programming will now operate under a single programming component), thus streamlining programming elements from 50 to 19. As well, eligibility criteria were relaxed. The continuum of services now ranges from the provision of labour market and job vacancy information to a joint problem-identification and problem resolution function, including assistance with applications for programs and services.

- **Operational Plan Framework:** Implementation of the new Operational Plan Framework for Employment demands revision of forms and other work instruments, including revisions to the CJS and NES information systems. Plans are underway to improve on-line access by CECs to the CJS data base, via an enhanced enquiry facility and new data downloading capabilities, by late 1992-93. Numerous upgrades and enhancements to NESS are planned for 1992-93 in support of NESS Simplification, new Performance Indicators for Service Needs Determination and Counselling, and in direct support of the Claimant Re-Employment Strategy (CRS). This means more-flexible tools to select and monitor CRS participants.

- **Quality Improvements:** Initiatives focusing on national consistency, CJS staff training and follow-up surveys were completed as follows:

  - The review and updating of the CJS section of the Audit Guide was completed.
  - An analytical report on follow-up survey results produced in February 1990, along with several information sessions resulted in a considerable increase in the use of survey data in short- and medium-term planning activities.
  - The training package for CJS staff was implemented in 1990-91. The staff training program has been modified to reflect major shifts in program and service delivery. Further modifications are required to ensure full integration of all elements. A training package in local development for Community Futures officers and community-based partners is being developed for implementation in September 1992.

- **Employment Equity:** Comprehensive consultations were undertaken with all stakeholders (e.g. employers, designated groups, employer associations, labour and other interested parties) in preparation for the review of the *Employment Equity Act.* The consultation report was provided to the Parliamentary Committee covering the Act, and is available to the public.

  Employers now have availability data on the level of education and major field of study for members of the four designated groups, along with census data on these groups, aggregated to the level of the Canada Employment Centre serving the employers' recruitment area.

  In the fall of 1990, EIC commissioned a series of nation-wide consumer-driven consultations with organizations representing persons with disabilities. The results of these consultations, including recommendations for program and service delivery improvements, were tabled in the report, *Willing to Work Together.* EIC is establishing an action plan to address these recommendations.

- **Older and Displaced Workers:** A comprehensive strategy was developed and implemented in 1990-91 to focus on the co-ordinated use of every initiative known to best assist these types of workers.

- **Automated Support Systems:** Testing of the National Occupational Classification (NOC) for use in Statistics Canada surveys (including census data) has been completed. National validation is also completed. The NOC is being finalized prior to national implementation, scheduled for September 1992. JOBSCAN testing in the NOC environment is scheduled to begin in September 1992. Each region will select one site for testing. Implementation is scheduled for April 1993.

Performance Information: In this year's Main Estimates, EIC introduces new performance indicators for the Employment activity. In accordance with the principle of continuity of information, EIC provides past years' results on the basis of the old Operational Planning Framework (OPF) for both HRDP and NES (see pages 2-30 and 2-33). Note that EIC maintains two types of targets: those based on funding levels and those more closely related to economic and local labour market influences. EIC's corporate planning process is such that these target are not available until early February of each year; the second type of targets depends upon solid historical baseline data, against which reliable projections of achievements can be estimated. Consultation is ongoing for both types, and timely, meaningful, and supportable targets will be established for future years.

Where appropriate, historical volumetric data is provided: detailed information is available through other reports such as EIC's Annual Report, the CJS Statistical Bulletin, and the CEC Operations Review.

Several of the new indicators seek to measure Client Self-Sufficiency. In the new Operational Planning Framework, self-sufficiency is defined as worker clients who complete an agreed-upon action plan, use the skills acquired through training and are better prepared to compete in the labour market. For employer clients, self-sufficiency is defined as the enhanced ability to undertake human resources planning, industrial adjustment, and labour force training.

EIC's success in helping clients achieve self-sufficiency will be monitored through revised performance indicators.

A number of new indicators have been established as part of an overall program performance framework for each of the four program areas comprising the new Employment Program Structure. The following performance indicators have been identified as representative of the performance framework. We will begin reporting against some in the 1993-94 Part III of the Estimates.

1. Employability Improvement:

i) Percentage of clients completing or achieving an agreed-upon action plan.

As an aggregate measure of client achievement under the Employability Improvement Program (EIP), this indicator is intended to be a tangible demonstration of the client continuum of service within EIP. The measure is also consistent with the programming principle of the "client-centred approach", given its focus on the completion of individualized client plans.

Initial results for this indicator will necessarily reflect completion of shorter-term client action plans. Accordingly, initial program findings will likely reflect the relatively smaller proportion of EIP clients who are receiving longer-term program interventions as part of their action plan.

ii) Percentage of clients demonstrating improved job-search skills.

This measure will focus on one element of employment counselling goals within EIP. The indicator is intended to demonstrate client achievement within the continuum of service supporting the Employment programming principle of client self-sufficiency. The indicator reflects the percentage of clients who are self-sufficient in job-search activities as a proportion of all EIP worker clients who identify job-search skills as a counselling goal.

2. Labour Market Adjustment:

i) Number of employer case files finalized (provision of Human Resource Planning (HRP) assistance - local level).

This indicator is intended to provide an aggregate output measure of employer HRP service finalized. The result indicates the effectiveness of industrial and other targeting of local HRP resources.

ii) Percentage of IAS committees that are effective in adjustment problem-identification and problem-resolution.

This indicator is intended to measure the effectiveness of the IAS committee process. As such, the result is consistent with the principle of increasing employer self-

sufficiency in managing and adopting the principles of Human Resource Planning.

iii) Employment equity process undertaken by employers (number of employment processes undertaken by employers and by industry sectorial organizations as a result of EIC interventions).

While this result reflects the legislative mandate of the *Employment Equity Act* (i.e. legislated employers only), it is indicative of the extent to which employment equity (as an element of Human Resource Planning) is being adopted by employers covered by the Act.

3. Community Development:

i) EIC proportion of Business Development Centres (BDC) and Community Initiatives Funds (CIF), assets or contributions as a proportion of total BDC and CIF assets or contributions.

This indicator is intended to reflect the extent of community self-reliance in administering EIC local development programming. In this regard, the measure supports the principles of both self-sufficiency and community-based participation.

ii) Number of new businesses established, businesses expanded and businesses maintained through BDC activity.

This indicator demonstrates, in part, the effectiveness of EIC community-based business development initiatives.

iii) Jobs created or maintained through the BDC and CIF activities.

This indicator is intended to demonstrate the effectiveness of EIC community business-development initiatives in job creation.

4. Information and Special Initiatives:

i) Client satisfaction with relevance and availability of labour market information.

While this measure is intended to apply eventually to all users of labour market information, for reporting purposes during the initial year of the new program structure, attention will be focused on the level of satisfaction reported by Labour Market Boards in their use of labour market information.

In developing of a more-comprehensive service quality assessment under Information and Special Initiatives, EIC will look at Service Needs Determination (SND) and the Labour Exchange Function (e.g. the quality of referrals to employers). Formal measures of performance relating to service quality in these areas will be introduced as part of the 1993-94 reporting exercise.

Performance Information related to the former HRDP activity: Key performance indicators for the Human Resource Development activity were the number of participants in CJS programs (Figure 9), and the impact and utilization rates (Figure 10).

Figure 9: Total Participants in CJS Programs

	Forecast 1991-92	Actual 1990-91	Actual 1989-90
Canadian Jobs Strategy			
Job Development	39,100	84,537	91,381
Job Entry	77,600	76,082	75,490
Challenge [1]	67,700	73,690	84,566
Skill Shortages	-	131,265	124,933
Skill Investment	-	60,137	53,070
Community Futures	7,300	15,267	9,534
Mobility	10,800	-	-
Workplace-Based Training	35,800	-	-
Purchase of Training	257,700	-	-
Sub-Total	496,000	440,978	438,974
Related Programs			
UI Section 25 [2]	21,700	24,665	25,472
Total Participants [3]	517,700	465,643	464,446
Total gross expenditures ($000)	3,157,008	2,260,234	2,081,537

1. Challenge: excludes participants from other departments, CECs for Students, and the Native Internship Program.
2. For an explanation of UI Section 25, see note 5, Figure 6.
3. Total participants are defined as new starts and clients who are enroled in a program at the beginning of a fiscal year, which includes both UI and non-UI clients.

Explanation of Results: The increased number of participants in the 1991-92 forecast is mainly attributable to the influx of UI Developmental Funds following passage of Bill C-21.

In preparation for the full implementation of the new Program Structure on April 1, 1992, EIC took a number of administrative measures to streamline and rationalize its program delivery. This means that Training Purchase, which was traditionally included under each of the CJS programs, is now shown separately. The same approach has been adopted for Workplace-Based Training (formerly under Skills Investment and Skills Shortages) and Mobility (formerly under Community Futures, Skills Investment and Skill Shortages).

Follow-up surveys: Follow-up surveys of clients in most of the CJS options are conducted by mail, three months after participation in CJS programs. By using these three-month survey results, CEIC/D is able to report CJS program effectiveness at the local level and between CJS programs. The two measures used are the "impact rate" (the percentage of valid respondents who are either employed or in further training during the survey) and the "skill utilization rate" (the percentage of employed respondents who are using skills acquired through CJS programs). Figure 10 shows the impact and skill utilization rates from the three-month surveys for participants who completed or dropped out of CJS programs during 1989-90 and 1990-91.

In addition to showing overall CJS rates, Figure 10 provides the rates for designated groups (women, Aboriginal people, people with disabilities, and members of visible minorities).

Figure 10: Canadian Jobs Strategy: Follow-up Survey Results [1]

(percent)	Impact Rate		Skill Utilization Rate	
	Preliminary 1990-91	Actual 1989-90	Preliminary 1990-91	Actual 1989-90
Canadian Jobs Strategy Programs				
Total [2]				
Job Development	46.7	52.7	72.9	73.0
Job Entry [3]	54.0	60.7	68.5	68.7
Skill Shortages [4]	78.7	83.5	86.0	84.7
Skill Investment [4]	88.2	90.8	91.5	90.2
Total	64.7	69.3	82.1	80.7
Women				
Job Development	49.1	54.6	74.9	75.2
Job Entry [3]	53.5	60.0	72.5	72.2
Skill Shortages [4]	76.0	78.8	85.3	80.9
Skill Investment [4]	86.1	87.4	91.4	90.2
Total	60.4	64.3	80.9	79.1
Aboriginal people				
Job Development	39.9	42.9	72.5	70.9
Job Entry [3]	43.9	45.9	70.1	65.5
Skill Shortages [4]	62.8	72.1	85.1	84.6.
Skill Investment [4]	78.0	81.5	90.7	87.2
Total	47.3	51.5	77.6	75.7
People with Disabilities				
Job Development	48.8	52.4	78.8	77.8
Job Entry [3]	51.5	49.8	77.5	73.9
Skill Shortages [4]	64.8	73.5	75.0	78.8
Skill Investment [4]	84.3	92.9	92.1	90.3
Total	51.8	54.7	79.5	78.3
Visible Minorities				
Job Development	51.5	56.3	74.2	77.9
Job Entry [3]	55.2	63.3	62.1	61.0
Skill Shortages [4]	72.8	85.5	71.1	79.7
Skill Investment [4]	91.2	92.7	89.7	90.5
Total	58.6	68.5	69.4	74.1

1. Twelve-month survey results are no longer included in this table as these surveys have been discontinued. The last data available were for 1988-89.
2. Excludes Community Futures due to insufficient data.
3. Excludes Challenge.
4. Excludes Relocation.

Explanation of Results: Due to poorer labour market conditions, the impact rate declined between 1989-90 and 1990-91 in all but one case. In past years, these rates usually went up from year to year, but this trend started to change in 1989-90, when the results, compared with 1988-89, were mixed (some went up, some went down). Some of the rate-changes for designated groups by program are exaggerated by low volumes.

The variations in results across the programs are to be expected because of program design. Job Development and Job Entry are geared towards people with chronic unemployment problems, and can therefore be expected to have lower impact rates. Skill Investment and Skill Shortages are directed towards preventing lay-offs and meeting demands in occupations that are short of workers. Nevertheless, Skill Shortages' results are lower than expected.

Most of the skill utilization rates in Figure 10 have increased, but again some of the shifts are affected by low volumes. These rates are more consistent across the programs than the impact rate is. It would appear that when participants do find a job, the likelihood of it being related to their training is not affected much by the labour market conditions or the program involved.

Performance Information related to the former NES activity: Employment Services were delivered through three distinct sub-activities, as outlined on the following pages. Introduced in 1990-91, the Claimant Re-Employment Strategy (CRS) cuts across the traditional lines of responsibility between Employment and Insurance and National Employment Services sub-activities. To test the effectiveness of CRS interventions, EIC developed and tested two indicators based on information extracted from various systems. They are: the claim duration for CRS participants as compared with that of another group; and the ratio of CRS participants who found work as compared with those UI claimants in the comparison group.

Labour Market Information: Analysis and use of labour market information has been made more effective with the introduction of electronic data processing equipment and microcomputers at CECs.

Dissemination of Information: In 1990-91, 53 local seminars were held for employers to present their problems to Employment Services officers. 1,603 group information sessions for employers, and 31,083 for workers were held to provide labour market information and information on CEIC/D programs.

Allocation of Resources: Resources for the Labour Market Information sub-activity are determined by the requirement to develop, collect and maintain data bases, and to disseminate information. This sub-activity includes economic services, NOC and JOBSCAN.

Labour Exchange: The Labour Exchange helps employers find qualified workers and helps job seekers find suitable work. Services are offered through a number of points of service:

- CECs 487
- Itinerant points of service 187
- CECs at post-secondary institutions 97
- Casual Labour Offices 8
- Specialized Youth Units 4
- Women's Employment Counselling Centres 3
- Regional Offices 10
- Agricultural Employment Services Offices 113
- CECs for Students 420
- Outreach Projects 252

Quantitative information on Labour Exchange outputs is shown in Figure 11. Information on the output of Agricultural Employment Services is given in Figure 12.

Figure 11: Labour Exchange Output

	Forecast 1991-92	Actual 1990-91	Actual 1989-90
Employee-clients referred to employers [1]	500,000	914,700	2,007,700
Vacancies notified			
casual	42,000	77,500	101,000
regular	170,000	324,100	642,400
open display	360,000	401,800	276,900
Vacancies filled			
casual	39,000	74,600	99,000
regular	110,000	208,600	445,200
open display	295,000	356,500	236,300
SND interviews	1,000,000	1,121,200	1,082,900
CECs for students			
regular & casual vacancies filled	125,000	185,600	329,300
open display vacancies filled [2]	90,000	87,000	27,400
Designated groups placements			
Women	48,000	87,800	173,200
Non-traditional occupations	10,000	18,500	32,100
Aboriginal people	5,000	8,800	14,300
Native Internship Program	500	515	544
Disabled people	1,600	2,600	6,200
Visible minorities	5,000	10,100	25,300

1. Open displays of vacancies have introduced an element of self-service to CECs, and are more cost-efficient. Their increased use is affecting figures for Labour Exchange output, resulting in a decrease in operational volumes.
2. Open displays of vacancies were introduced into CECs for students' offices during 1989-90 to provide another method of advertising employers' requirements.

Explanation of Results: Figure 11 indicates a steady reduction in the number of vacancies notified. This has a residual effect on the number of vacancies filled and designated group placements made. The percentage of vacancies filled and designated group placements made, however, remains constant. The reduction is a result of:

- improved Labour Market Information being provided to clients, thus allowing them to conduct their own job searches;
- increased emphasis placed on adjustment services, resulting in reduced marketing of the Labour Exchange service and a decline in CEC solicitation of job vacancies; and
- continuing decline in employment opportunities in the labour market.

Agricultural Employment and Travel Assistance: In 1987, the Agricultural Employment Services (AES), the Federal-Provincial Agricultural Employment Agreements (FPAEA), and the Agricultural Day Haul Transportation Assistance Program were regrouped as the Canada Agricultural Employment Services (CAES) under one comprehensive set of terms and conditions. Since April 1, 1989, seven memoranda of understanding (MOU) and contribution agreements replacing the federal-provincial agreements have been signed.

Figure 12: Agricultural Employment and Travel Assistance Expenditures

	Forecast 1991-92	Actual 1990-91	Actual 1989-90
Agricultural Employment Services			
Number of points of service	113	113	109
Contribution ($000)	8,545	8,696	8,134
Total placements and transfers-in (vacancies filled)	-	248,855	277,591
Federal-provincial MOU on agricultural employment [1]	-	-	-
Number of agreements/MOU	7	7	7
Contributions ($000)	880	1,077	870
Mobility assistance to orchestra musicians [2]			
Contributions ($000)	250	224	200
Day haul (Agriculture)			
Number of person-days	-	203,268	225,736
Contributions ($000)	442	369	600
Total contributions ($000) [3]	9,867	10,142	9,604

1. Effective April 1, 1989, MOU and contribution agreements replaced the federal-provincial agreements.
2. Commencing in 1989, this activity is being funded by CJS.
3. Agriculture only.

Explanation of Results: Variances between forecast and actual figures for 1990-91 are due to seasonal and other factors affecting the demand for program support and for workers. While AES contributions can be planned with a reasonable degree of confidence, the other agricultural program activities are dependent on crop conditions and availability of Canadian workers. Economic conditions over the past few years have generally witnessed an abundant supply of labour that is readily available to the agricultural sector in traditional employment demand areas. The variance from year to year is due to high numbers of "walk on farm employment", and the local availability of farm labour, which will bypass the AES/CEC systems. The number of workers needed remain relatively stable, however, even though the method for filling job vacancies changed over the past year.

Labour Market Adjustment Services (LMAS): Labour Market Adjustment Services helps workers and employers deal with problems that are beyond the scope of the Labour Market Information and Labour Exchange components. Its mandate includes the review of employment equity and the development of a range of programs and services that help employers and workers adapt to existing and future labour market conditions.

The LMAS component for employers involves planned interventions designed to help employers adapt to changes in the labour market. Canada Employment Centres plan their LMAS interventions by identifying those employers most in need of adjustment assistance. They then develop a plan of action and monitor the results of their intervention. Figure 13 identifies the progress of this service.

Figure 13: Labour Market Adjustment Services (LMAS): Employers

	Forecast 1991-92	Actual 1990-91	Actual 1989-90
LMA Services: employers case-files created	9,500	15,000	20,400
Provision of CEIC/D programs and services: employer case-files finalized	6,000	9,300	15,900
Referral to outside agency: employer case-files finalized	800	1,200	1,800

Industrial Adjustment Service (IAS): This program is designed to help with adjustments to economic, technological and other changes in a particular company, industry or community. In 1990-91, the number of agreements increased by 16% to 828 as a result of additional funding provided under the umbrella of LFDS. Although IAS is administered by the National Employment Services activity, it is funded from the Human Resource Development Programs activity and is delivered at the regional level.

Figure 14: Industrial Adjustment Service (IAS)

(thousands of dollars)	Forecast 1991-92	Actual 1990-91	Actual 1989-90
Number of new agreements	900	828	712
Contributions	20,500	16,853	13,962

Explanation of Results: The increase in agreements signed in 1990-91 reflects the publicity given to IAS as a government response to the Free Trade Agreement. The increased forecast for 1991-92 results from an infusion of additional resources. The average cost per agreement may vary according to the type and complexity of the agreement and the number of workers affected.

Counselling of Workers: Employment counselling identifies the client's employment possibilities, realistic employment goals, potential employment barriers, corrective action needed to achieve goals, and a plan of action. Figure 15 provides information on the output of the counselling service in CECs.

Figure 15: Counselling Service Output

	Forecast 1991-92	Actual 1990-91	Actual 1989-90
Counselling case-files intake	240,000	233,381	243,000
Counselling interviews	475,000	449,423	501,000
Counselling case-file finalized	210,000	194,660	235,000
Participants in group employment counselling	30,000	-	-

Explanation of Results: The decrease in counselling activities in 1990-91 is due in large part to the allocation of some Employment resources to Insurance, which experienced a severe workload increase over that period because of the Canadian economic situation. EIC's intention was to introduce more group counselling in 1990-91. However, the delay in the passage of Bill C-21 made it difficult to market the approach with the private sector. Efforts were focused on the training of counselling consultants across the country. As a result of the creation of the Employment Assistance Option and changes to the OPF, results will be displayed in an aggregated fashion in 1992-93.

Diagnostic Services: The objective of Diagnostic Services is to ensure that there is a full understanding of the employment implications of the physical, social and psychological factors that affect a client's ability to participate in the labour market. This program provides for the purchase of diagnostic services for CEC clients with special needs. The costs are shown in Figure 16.

Figure 16: Diagnostic Services

	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91	Actual 1989-90
Number of assistance cases	**4,000**	3,000	2,975	3,315
Contributions ($)	**1,501,000**	1,501,000	1,491,000	1,427,000

Explanation of Results: This program is well established and is forecasting an over-utilization of funds. Regions will supplement funds through the Employment Assistance Option that was implemented in January 1991. We expect an increased number of participants in this program as a result of access to UI Developmental Uses funds.

Outreach Services: This program funds non-profit community-based organizations that extend services to people who face employment barriers such as disability, discrimination, age and lack of skills or experience. Outreach projects provide employment counselling and referral services that help employment-disadvantaged clients to achieve independence in the labour market (i.e. pursue employment and job-training opportunities on their own).

As shown in Figure 17, Outreach projects in 1991-92 are projected to counsel about 237,000 clients, and place 74,000. Payments to organizations amounted to over $24 million. Similar results are projected for 1992-93.

Figure 17: Outreach Counselling Interviews and Placements

	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91	Actual 1989-90
Number of counselling interviews	**237,000**	237,000	237,555	239,734
Number of placements	**74,000**	74,000	73,400	74,320
Payments to organizations ($)	**24,254,000**	24,254,000	26,025,492	24,795,659

Explanation of Results: In 1990-91, employment-related services were provided to women through 23 Outreach projects sponsored by women's groups, at a cost of $3.8 million; to Aboriginal people through 79 Outreach projects sponsored by Aboriginal groups, at a cost of $4.9 million; to people with disabilities through 51 Outreach projects, costing $4.9 million; and to members of visible minorities through 8 Outreach projects, at a cost of $0.6 million.

Canadian Rural Transition Program (CRTP): The CRTP is a joint initiative funded by Agriculture Canada and delivered by the Canada Employment Centres. It assists farmers and their families, who are forced to leave farming because of financial difficulties, to make the transition to alternate employment. In 1990-91, the program assisted 572 families, at a cost of $6.9 million. The 1991-92 forecast is for 560 families, at a cost of $6.9 million.

Program Evaluation

Automated Job Information Centres (AJIC): This pilot project was assessed to discover if person-years could be reduced by using computers to display job order information in Canada Employment Centres (CECs). In addition to the main objective of P-Y savings, automated JICs were expected to improve service to job-seeking clientele.

In the automated JIC environment, employer job orders received by the CEC are automatically relayed from the National Employment Services System (NESS) to computer terminals accessible to job seekers using CECs. This system replaces the old display order method, in which orders were electronically printed on job cards, sorted by a clerk, and then placed on job boards in the CECs.

The pilot evaluation confirmed that automated JICs reduce person-years. Estimated savings are sufficiently large to result in full recovery of installation and recurring costs within a three-to four year period, for an average CEC. Moreover, automated JICs were shown to improve client satisfaction as a result of the larger quantity and better quality of job orders, reduced delays in disseminating orders, and eradication of crowding in CEC offices.

The Canada Employment Centres on Campus (CECs-OC): The 1990 evaluation of the Canada Employment Centres on Campus program focused on assessing the link between the supply of, and demand for, highly qualified labour. Although CECs-OC are maintained on university and college campuses throughout Canada, time and cost considerations, as well as the concentration of offices in Quebec (more than 50% of the national total in 1990-91), resulted in the study being restricted to Quebec offices alone.

The evaluation failed to find any empirical evidence to support the hypothesis that CECs-OC service improves the market efficiency of the Highly Qualified Labour (HQL) market. The following were found to be true of both the graduate and the employer populations: (a) job search time and employee search time are the same for users and non-users; (b) wages are not different; (c) the quality of demand-supply matching does not differ; (d) hiring costs are the same; (e) there is no difference in the labour market preparedness of CECs-OC users vs. the non-user group. The environmental impact of CECs-OC on the institutional climate could not be demonstrated either. The evaluation concluded that the CECs-OC program had no incremental impact on the allocatable efficiency of the Quebec HQL market in 1989.

Counselling of Workers: The latest in a series of studies of individual employment counselling reveals that job-hunters' chances of returning to work are significantly improved after the first and second counselling sessions. Individual employment counselling must result in clearly defined action plans that identify the program and service interventions needed by clients to increase their employability. When the goal is rapid individual employment, counselling should consist of one or two sessions. When the goal is employability improvement, individual counselling should focus on providing the necessary program and service intervention(s) as soon as possible (referral normally within two sessions). Successive individual counselling sessions should be minimized, but, where required, should focus on a reassessment of the client's employability, and follow-up.

When it is evident that the client's labour market problems are beyond the scope of EIC's mandate, the client should be referred to outside agencies and organizations as early as possible.

Program Evaluation of the former Human Resource Development Programs: The Canadian Steel Trade and Employment Congress (CSTEC) and the Skill Shortages Program were evaluated in 1991-92.

The evaluation of CSTEC, an initiative to assist steel workers experiencing lay-offs, was undertaken to determine the labour market and other impacts of the program on workers, and to assess whether delivery of such a program by a private sector-led group could be achieved more effectively than similar initiatives. The performance of CSTEC-assisted workers, in employability and earnings, was measured against the outcomes of non-CSTEC metals and mine workers, as well as workers from outside the industry who faced downside adjustment.

The adjustment objective of CSTEC, which features an emphasis on training and employment counselling, was found to be consistent with EIC's mandate. Evidence suggests that workers assisted by CSTEC (particularly metals workers) have an advantage, although at a higher cost, over workers not assisted by CSTEC.

The emphasis placed on training was singled out in the evaluation as a determining factor in the success of CSTEC-assisted workers. Even though CSTEC training activities were found to be more intense and lengthy than comparable services, CSTEC metals workers enjoyed an advantage over their counterparts in employability and earnings. Further, effectiveness was measured in terms of satisfaction with the timeliness and usefulness of services, aspects that CSTEC-assisted cases also enjoyed to a greater extent.

These findings are preliminary, and assessment of the long-term impacts has been left to Phase II of the evaluation, which will also concentrate on the cost-effectiveness of CSTEC over other initiatives. The baseline data provided by this evaluation suggest that CSTEC is achieving its objective of improving the labour market prospects of workers in the steel industry. Whether the CSTEC model is a cost-effective way to achieve these objectives remains to be quantified.

The Skill Shortages Program (SSP) aims to ensure that adequate supplies of trained workers exist, and that skilled workers continue to be effective in the labour force. This is achieved through four program options, including the direct and indirect purchase of training (DPO and IPO); subsidies for Workplace-Based Training (WBT), and grants for Travel and Relocation. This small program, when viewed in the context of obstacles present in skill-shortage situations, has significantly improved the prospects of its participants—both employers and trainees.

Surveys of trainees who participated in the program reveal that SSP is successful in meeting its objectives. The program contributes positively, both in employability and in earnings, to trainees who took part in skills training. Interviews with employers also reveal that SSP is effective in reducing shortages in designated occupations. The rationale for SSP is strongly supported in the evaluation, due largely to these positive impacts.

Program effects differ across program options. For example, greater productivity (and concomitant higher wages) is experienced among DPO and WBT workers who are employed prior to the program. For unemployed participants, strong positive employability and earnings impacts

are evident. Although the firms who receive subsidies to train workers under WBT would have trained workers without program assistance, a significant proportion reported that incrementality was achieved through more trainees taking training earlier, and for a longer duration, than if the incentive was not available.

In terms of the role of program delivery in achieving objectives and in supporting the rationale for its continued existence, it was found that the majority of designations did comply with established criteria. In cases where criteria did not comply, the allocation of training was largely subject to regional economic pressures, as opposed to true skill shortages. Overall, compliance with the criteria for skill shortages is deemed acceptable, and the impacts of the program on participants and their employers are positive.

B. Unemployment Insurance

Objective

The objective of the Unemployment Insurance (UI) activity is to promote an economy capable of growth and adaptation, without undue burden on individuals, groups or regions, through the provision of temporary income support to qualified workers.

Within the above objective, specific sub-objectives include the following national goals:

- to develop legislative, regulatory and program policies and guidelines to provide for the effective and efficient management of unemployment insurance;
- to determine quickly and accurately eligibility for benefits with respect to applications, to establish a benefit period, and to determine initial and continuing entitlement to benefits while a benefit period is in existence;
- to process enquiries and appeals in a rapid and accurate manner;
- to process claimant reports and pay UI benefits in a timely and accurate manner;
- to protect the integrity of the UI Account through the prevention, deterrence or detection of abuse, misuse and fraud;
- to provide for the collection of premiums by Revenue Canada (Taxation) of premiums payable to the UI Account and to process applications for premium reduction in an accurate and timely manner;
- to provide temporary income to qualified workers during periods of unemployment, and/or while they are engaged in developmental activities to maintain or improve their employability;
- to administer government annuities contracts in accordance with the *Government Annuities Act;* and
- to contribute to the administration of specific government programs through the issuance of Social Insurance Numbers (SIN) to qualified applicants.

Description

The Unemployment Insurance activity consists of the following sub-activities: Claims Processing; Claims Services; Claims Pay; Insurance Control; and Other Activities and Overhead.

Claims Processing: This function includes responsibility for the receipt and registration of claims for unemployment insurance, for the timely, accurate and efficient determination of a claimant's entitlement to UI benefits, and for the determination of the impact on ongoing entitlement of changing circumstances and newly revealed facts related to the claimant and his/her situation. Approximately half of UI staff in the field are engaged in Claims Processing.

Claims Services: Claims Services groups a number of functions which support Claims Processing directly. Included are:

- supervision of Claims Processing personnel;
- answering of enquiries from claimants and the general public related to individual claims and to the program in general;
- provision of specialized services to enhance understanding of unemployment insurance

on the part of claimants, employers and the general public;

- administration of the mechanism whereby claimants are able to appeal decisions made in connection with their claims for benefit;
- interviewing of claimants to ensure they are actively seeking employment and otherwise continue to be eligible to receive benefits; and
- administration of Labour Adjustment Benefits, which are targeted at facilitating the transition of workers from industries undergoing significant change to other employment.

Claims Pay: This function, through the operation of Regional Computer Centres, responds to decisions made at the local Canada Employment Centre (CEC) with respect to entitlements to UI benefits. This response involves the creation of benefit and overpayment master records for each claimant; the receipt, review and processing of claimants' reports; and the issuance of warrants paying UI benefits to eligible individuals. Also included in this function is the maintenance of the data processing facilities necessary to produce benefit payments and to process general management data for CEIC/D.

Insurance Control: This sub-activity includes responsibility for detecting and consequently deterring fraud and abuse, and for ensuring the timely and orderly issuance of correct information by both employers and claimants.

Other Activities and Overhead: This grouping includes the management, policy, procedural and specialty functions that support the delivery of unemployment insurance. Besides CEC Management, this area is responsible for the maintenance of the legislative base for unemployment insurance and for the development of appropriate policies and procedures for its administration. Also included are the costs related to the collection by Revenue Canada (Taxation) of premiums payable to the UI Account, and the provision of premium reductions to qualified employers.

A number of specialty functions are included in this area. Most prominent are the Administration of Government Annuities, which provides for the management of annuity accounts issued to individuals and groups under the provision of the *Government Annuities Act*, and Administration of Social Insurance Numbers, which is responsible for the issuance and control of Social Insurance Numbers to qualified individuals.

Government's Contribution to the UI Account: The *Unemployment Insurance Act* (prior to the passage of Bill C-21) required that an amount equal to the "Government cost of paying benefit" be credited to the UI Account. This cost included regionally extended benefits and extension benefits paid pursuant to job-creation projects (Section 25 of the UI Act) and training programs (Section 26 of the UI Act). With the passage of Bill C-21 on November 18, 1990, the UI Account is now funded entirely from employer and employee premiums.

Government's Contribution in Respect of Fishermen's Benefits: Prior to the passage of Bill C-21, the government contributed an amount equal to the net difference between premiums collected from fishermen and the UI benefits paid to fishermen. With the passage of Bill C-21 on November 18, 1990, benefits paid to fishermen are no longer subsidized by a government contribution.

Financial Summaries

The Unemployment Insurance activity accounts for approximately 23% of the 1992-93 Employment and Insurance Program gross financial requirements and 51% of total person-years. It accounts for 46% of personnel costs, and 49% of total operating funds of the Program.

In 1992-93, personnel costs will account for 72% of gross activity expenditures, professional and special services for 12%, and other operating costs for 16%.

Figure 18: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1992-93		Forecast 1991-92		Actual 1990-91		Actual 1989-90	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Claims processing	184,480	4,319	187,811	4,456	172,203	3,973	141,536	3,735
Claims services	127,851	2,853	119,409	2,858	124,475	2,826	109,962	2,800
Claims pay	79,195	928	83,927	977	79,553	847	67,211	856
Insurance control	43,758	1,024	44,552	1,023	42,184	900	39,430	946
Other activities/overhead	85,251	548	88,851	548	79,305	549	77,109	586
Total operating costs	520,535	9,672	524,550	9,862	497,720	9,095	435,248	8,923
Government's contribution to the UI Account	-	-	-	-	1,548,876	-	2,423,443	-
Government's contribution in respect of fishermen's benefits	-	-	-	-	65,636	-	251,014	-
	520,535	9,672	524,550	9,862	2,112,232	9,095	3,109,705	8,923
Less: Recoverable expenditures from the UI Account*	515,436	-	520 397	-	492,903	-	430,407	-
	5,099	9,672	4,153	9,862	1,619,329	9,095	2,679,298	8,923

* For costs associated with the administration of programs provided for under the UI Act, see Figure 6, page 5-13.

Explanation of 1992-93 Estimates: The net financial requirement of 5.1 million for 1992-93 is $1 million higher than the 1991-92 forecast expenditures (and 190 fewer person-years). The increase is primarily due to:

($ millions)

- decrease in resources associated with the estimated unemployment insurance workload (129 person-years); (21.4)
- increase associated with the deferred introduction of the Automated Voice Response Enquiry System; 8.0
- increase for salaries and wages; 11.7
- severance pay and maternity allowances to be centrally funded by Treasury Board Secretariat; (5.1)

- adjustment for budget reductions; 5.4
- increase in postage requirement; 1.2
- increase in the cost of premium collection by Revenue Canada (Taxation); and 0.5
- decrease in resources associated with reduction in demand for worksharing benefits (56 person-years). (4.1)
- additional expenditures recoverable from the UI Account. 5.0

Figure 19: 1990-91 Financial Performance

(thousands of dollars)	1990-91					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Claims processing	172,203	3,973	149,572	3,781	22,631	192
Claims services	124,475	2,826	103,693	2,642	20,782	184
Claims pay	79,553	847	47,812	865	31,741	(18)
Insurance control	42,184	900	38,829	955	3,355	(55)
Other activities/overhead	79,305	549	93,141	548	(13,836)	1
Total operating costs	497,720	9,095	433,047	8,791	64,673	304
Government's contribution to the UI Account	1,548,876	-	2,889,000	-	(1,340,124)	-
Government's contribution in respect of fishermen's benefits	65,636	-	284,000	-	(218,364)	-
	2,112,232	9,095	3,606,047	8,791	(1,493,815)	304
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	492,903	-	427,473	-	65,430	-
	1,619,329	9,095	3,178,574	8,791	(1,559,245)	304

Explanation of Change: The 1990-91 actual figure is $1,559.2 million or 49.1% lower than the 1990-91 Main Estimates (but 304 more person-years). The difference is primarily due to:

($ millions)

- elimination of government's contribution to the UI Account and government's contribution in respect of fishermen's benefits, effective November 18, 1990 with the passage of Bill C-21; (1,558.5)
- support system for agents' project deferred to 1991-92; (10.8)
- additional resources (304 person-years) to cover increase in unemployment insurance workload; 19.5
- increase in statutory payments associated with employee benefit plans; 5.3
- equal pay adjustments for the clerical and regulatory, and stenographic and typing groups, effective April 1, 1990; and 30.8
- increased recovery from the UI Account. (65.4)

Performance Information and Resource Justification

New priorities: The main priority for 1992-93 will be to meet the operational demands associated with a continuing high unemployment rate and to continue improving service where possible. However, the following special priorities apply to the Investigation and Control (I&C) function:

- implementation of recommendations stemming from the I&C Comprehensive Policies and Procedures Review; and
- implementation of new I&C performance indicators that are based not only on direct results (overpayments established and penalties) but also on indirect savings resulting from investigations.

Continuing priorities include:

- introducing the Automated Voice Response Enquiry System (AVRES) at several sites. AVRES will improve client service by extending the availability of selected information beyond normal office hours, and freeing up staff for more-complex enquiries during office hours;
- changing the UI on-line system to take advantage of the mainframe upgrade, including new real-time communications between field offices and regional computer centres;
- implementing the Support System for Agents at remaining sites (the implementation schedule has been slowed because of severe workload situations);
- enhancing the Investigation and Control activity through expansion and decentralization of the Automated Earnings Reporting System and by reinforcing external and internal awareness of the range and effectiveness of control mechanisms; and
- operating and refining the Claimant Re-Employment Strategy, particularly as labour markets strengthen in an improving economy.

Performance Information: The Unemployment Insurance activity comprises three major functions, with specific service objectives and measured output: claims processing (receiving claims for benefit and determining entitlement); claims pay (issuing benefit warrants by the regional computer centres); and insurance control (preventing, detecting and deterring fraud and abuse).

Performance of these functions (other than claims pay) is measured on the basis of efficiency (output per productive person-year) and operational effectiveness (timeliness and accuracy of service and, in the case of insurance control, overpayment detection). Resource justification is predicated on maximizing service and control. Information on previous performance is used as a starting point, and the impact of new or changed legislation, policies and procedures is estimated through pilot projects or by applying measured time standards.

Figure 20 provides details on the changes in workload from year to year, while Figure 21 illustrates the relationship between workload and resource levels, expressed in terms of output per productive person-year.

Figure 20: Workload

	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91	Actual 1989-90	Actual 1988-89
Claims Processing					
Initial and renewal claims adjudicated	**3,943,000**	4,068,000	3,827,390	3,300,467	3,230,078
Claims Pay: Warrants issued	**39,516,000**	40,606,000	34,472,294	29,916,169	29,600,896
Insurance Control					
Investigations completed	**965,000**	990,000	964,187	982,232	1,050,246
Other Activities/Overhead					
Employers registered (premium collection)	**1,386,000**	1,349,000	1,326,000	1,284,250	1,231,750
Premium reduction applications processed*	**44,000**	44,000	43,700	41,726	41,282
Number of annuity contracts administered	**170,300**	175,000	179,525	187,100	195,179
Number of SIN cards issued	**975,000**	960,000	1,044,663	993,807	919,675

* Presented for the calendar year.

Figure 21: Processing/Output per Productive Person-Year*

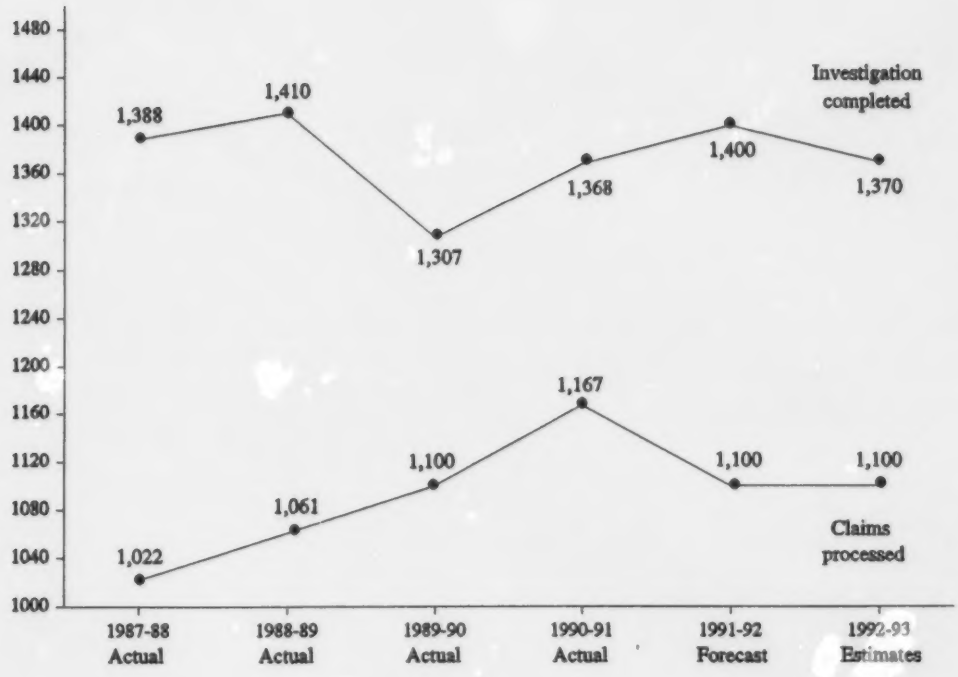

* Productivity is expressed in terms of productive person-years. Only productive time is considered, removing training and leave time, and adding overtime.

Claims Processing: Resource levels required for claims processing are based on the projected workload and level of service provided to the public. The projected workload for 1992-93 is based on an unemployment rate anticipated by the Department of Finance, as well as on the number of applications expected for work sharing, training, and special benefits. Insurance control has an impact on the resources required for claims processing by affecting the number of in-person contacts, the number of revised claims decisions, and the number of appeals to the Board of Referees and to the Umpire.

Claims processing productivity is expressed in terms of the amount of productive time that staff are directly engaged in the processing of UI claims (support clerks and UI agents). Expectations for productivity in 1990-91 were exceeded by 6.7% (1,167 claims per productive person-year). This gain was realized in spite of the complexities of Bill C-21 (introduced in November, 1990), and is clearly the result of exceptional efficiency in a period of elevated workload and limited human resources. Optimum productivity is closer to the 1,100 claims per productive person-year mark, which is the planning level for both 1991-92 and 1992-93.

The Comprehensive Tracking System (CTS), a multi-tiered audit of UI claims, measures the accuracy of benefit payments. The CTS identifies the incidence of undetected overpayments and underpayments in 10 categories of error, including errors external to CEIC/D (claimants and employers) and internal to CEIC/D (claims processing).

The incidence of error revealed by the CTS has been almost constant since the system's inception in 1983. For calendar year 1990, previously undetected overpayments and underpayments were 3.98% of benefit payout, virtually unchanged from the previous year.

Speed of service is measured by the percentage of claims processed within three weeks (21 days) of registration. The third week has been selected as the critical point because it is the first week payable in any claim, and pay is generated at the earliest in the fourth week, when the claimant's first report card is submitted. Certain claims cannot be processed within three weeks, for two reasons:

- the claim may be contentious, and may require investigation before judgment can be made, as happens when a labour dispute is involved; and
- documentation necessary to establish a claim, such as a medical certificate, may be missing.

Performance targets are established annually to take known limitations into account. In 1990-91, 71.4% of claims were processed within 21 days, against a target of 80%. Performance was adversely affected by an unexpectedly high workload that created higher than normal backlogs and, in some cases, prolonged delays in claims processing. In short, the recession-induced claims intake outpaced EIC's capability to redeploy resources to maintain service targets.

Figure 22: Speed of Service

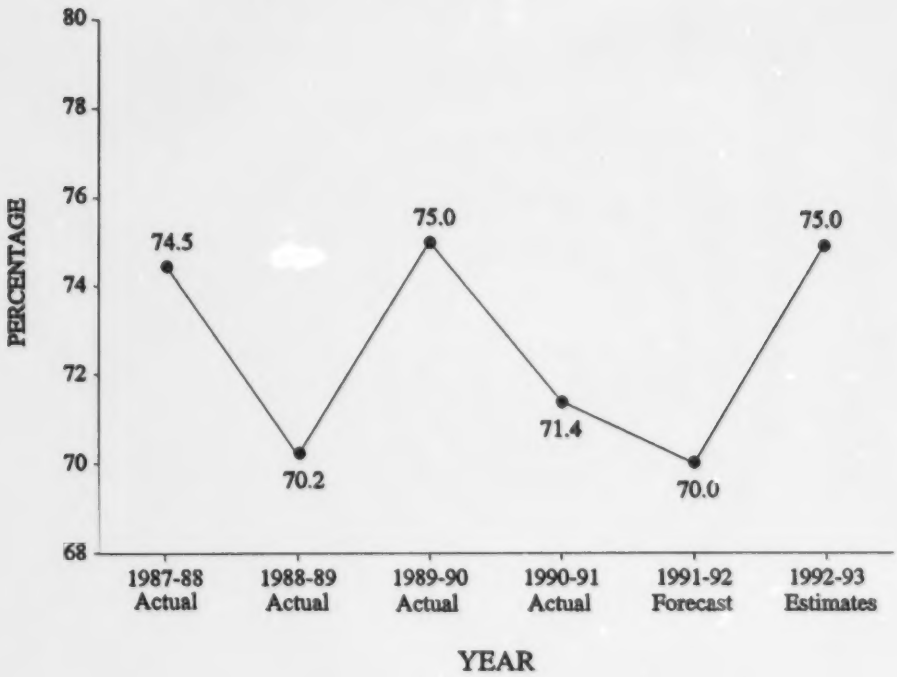

Claims Pay: Resource levels required to issue warrants (payments) are based on the expected unemployment rate. The regional computer centres are primarily responsible for producing warrants. In 1992-93, approximately 39.5 million warrants will be issued, slightly down from 1991-92 (see Figure 20). The regional computer centres also play a major role in managing information and in reporting for CEIC/D.

Insurance Control: Insurance control activities involve investigating probable and potential abusers, and ensuring that employers and claimants issue correct and timely information. In 1990-91, some 964,187 investigations resulted in $205.9 million in overpayments and penalties.

Investigation volumes are forecast to rise slightly in 1991-92, as the control effort continues to respond to the elevated active claim load. Slight volume declines are then predicted for 1992-93, as resources are shifted to more time-consuming but also more effective types of investigation such as major fraud or self-employment earnings, leading to improved detection, deterrence and prevention of fraud and abuse.

Other Activities and Overhead: Among the sub-activities included under this function is the processing of employers' applications for premium reductions related to the Wage Loss

Insurance Plan. Applications are projected to stabilize at the 44,000 mark for 1991-92 and 1992-93.

Another sub-activity is the Administration of Government Annuities, of which the number of contracts administered is the principal workload measurement. The volume of contracts being administered will continue to decline through 1992-93.

The workload measurement of the Social Insurance Number sub-activity is the number of social insurance cards issued. The number of cards issued in 1990-91 rose to 1.045 million, reflecting the continuing strong demand created by Bill C-139, which extended the use of the SIN as an identifier for income tax purposes. This demand is forecast to decline slightly through the planning period.

Program Evaluation: A number of Unemployment Insurance-related evaluations were underway in 1991-92. They relate to the UI control activity and the developmental use of Unemployment Insurance for worksharing and training. Results of the studies will be available next year.

C. CEC Management and Joint Services

Objective

The objective of the CEC Management and Joint Services activity is to provide effective and timely management and administrative support for CEC services to the public.

Description

This activity provides for a number of joint program delivery and management activities that cannot be directly allocated to the sub-activities that encompass specific programs (such as Employability Improvement, Labour Market Adjustment, etc.) or services (such as Claims Processing). Most person-year resources for this activity are in the field, where the activity includes the Regional Directors of Employment and Insurance, Area Managers, CEC Managers and their administrative support staff.

The major components of this activity are as follows:

- CEC Operations Management: includes CEC Operations and Management at Regional Offices, Management Area Offices and Local Offices (CECs) and consists of the managers responsible for delivery of the various Employment and Insurance programs;
- General Office Reception: is a joint function of receiving and directing clients, either in person or by telephone, who contact Canada Employment Centres;
- Support Services: provides administrative support to the Employment and Insurance program at the local office level; and
- Program Management: provides advice and guidance to the Employment and Insurance activities at National Headquarters and Regional Offices through the development of effective Employment and Insurance policies and procedures.

Financial Summaries

The CEC Management and Joint Services activity accounts for approximately 6% of the 1992-93 Employment and Insurance Program gross financial requirements and 12% of total person-years. It accounts for 12% of personnel costs, and 11% of total operating funds of the Program.

In 1992-93, personnel costs will account for 75% of gross activity expenditures, other operating costs for 25%.

Figure 23: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1992-93		Forecast 1991-92		Actual 1990-91		Actual 1989-90	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
CEC Management and Joint Services	132,471	2,233	135,264	2,284	201,258	2,619	177,836	2,547
Less: Recoverable expenditures from the UI Account *	107,968	-	108,935	-	165,526	-	147,798	-
	24,503	2,233	26,329	2,284	35,732	2,619	30,038	2,547

* Costs associated with the administration of programs provided for under the UI Act (see Figure 6, page 5-13).

Explanation of 1992-93 Estimates: The net financial requirements for 1992-93 are $2 million or 7% lower than the 1991-92 forecast expenditures (and 51 fewer person-years). The difference is primarily due to reductions resulting from the February 26, 1991 Budget. The person-year reduction is mainly the result of the exclusion from the 1992-93 Estimates of the funds related to the Youth Employment Programs to be appropriated from Treasury Board Vote 10.

Figure 24: 1990-91 Financial Performance

(thousands of dollars)	1990-91					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
CEC Management and Joint Services	201,258	2,619	135,877	2,233	65,381	386
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	165,526	-	110,864	-	54,662	-
	35,732	2,619	25,013	2,233	10,719	386

Explanation of Change: The 1990-91 actual is $10.7 million or 43% higher than the 1990-91 Main Estimates (and 386 more person-years). The difference is primarily due to a realignment of resources ($65.4 million) within the Employment and Insurance Program, offset by additional expenditures recovered from the UI Account ($54.7 million).

Performance Information: This activity is not subject to direct program evaluation. Due to the nature of the activity, an assessment of its overall effectiveness and efficiency is based on the success of the Employment and the Unemployment Insurance activities.

Figures 25 and 26 show the ratio of CEC Management and Joint Services person-years and expenditures to the Employment and Insurance Program totals.

Figure 25: Relationship of CEC Management and Joint Services Person-Years to Total Employment and Insurance Person-Years

(person-years)	**Estimates 1992-93**	Forecast 1991-92	Actual 1990-91	Actual 1989-90
CEC Management and Joint Services	**2,233**	2,284	2,619	2,547
Total Employment and Insurance	**18,962**	19,837	18,776	18,887
Percentage of Total	**11.8**	11.5	13.9	13.5

Figure 26: Relationship of CEC Management and Joint Services Expenditures to Total Employment and Insurance Expenditures

(thousands of dollars)	**Estimates 1992-93**	Forecast 1991-92	Actual 1990-91	Actual 1989-90
CEC Management and Joint Services	**132,471**	135,264	201,258	177,836
Total Employment and Insurance - Operating Costs *	**1,084,301**	1,123,673	1,075,866	959,353
Percentage of Total	**12.2**	12.0	18.7	18.5

* Excludes the Government's Contribution to the UI Account, the Outreach program, and the Diagnostic Services program of the Employment activity.

Section III
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources

1. Financial Requirements by Object

Figure 27: Details of Financial Requirements by Object

(thousands of dollars)	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91	Actual 1989-90
Personnel				
Salaries and wages	**698,150**	714,052	736,203	668,560
Contributions to employee benefit plans	**111,705**	106,181	102,517	91,542
Other personnel costs	**2,531**	4,059	4,400	6,031
	812,386	824,292	843,120	766,133
Goods and Services				
Travel and relocation	**39,523**	38,039	23,046	19,540
Telephone and telegraph	**20,375**	20,752	30,198	26,811
Postage, freight and express	**30,691**	29,639	28,651	24,826
Printing	**23,392**	32,072	23,052	17,493
Other information	**20,188**	27,032	6,146	3,476
Professional and special services	**106,204**	114,748	103,771	94,219
Rental of equipment	**14,387**	11,234	4,298	3,364
Other rentals	**7,495**	5,338	1,990	2,834
Purchased repair and upkeep	**11,185**	6,653	6,076	5,757
Utilities, materials and supplies	**6,396**	9,130	15,941	10,093
Government's Contribution to the UI Account	-	-	1,548,876	2,423,443
All other expenditures	**2,799**	3,046	260	1,329
	282,635	297,683	1,792,305	2,633,185
Total operating	**1,095,021**	1,121,975	2,635,425	3,399,318
Capital - Acquisition of machinery and equipment	**15,035**	27,453	16,833	9,701
Transfer of payments	**1,168,033**	1,459,859	1,633,466	1,813,412
	2,278,089	2,609,287	4,285,724	5,222,431
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	**925,189**	907,330	932,113	813,531
Total expenditures (net)	**1,352,900**	1,701,957	3,353,611	4,408,900

2. Personnel Requirements

The Employment and Insurance Program personnel costs of $812 million account for 73% of the total operating expenditures of the Program. It also includes the statutory contributions to employee benefit plans.

Figure 28: Person-Year Requirements by Activity

	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91	Actual 1989-90
Authorized Person-Years -Controlled by Treasury Board				
Employment	**7,057**	7,295	6,666	6,946
Unemployment Insurance	**9,672**	9,862	9,095	8,923
CEC Management and Joint Services	**2,233**	2,239	2,576	2,518
	18,962	19,396	18,337	18,387
Other Person-Years -Not controlled by Treasury Board *				
Employment	-	396	396	471
CEC Management and Joint Services	-	45	43	29
	-	441	439	500

* The figures for 1991-92, and prior years, represent the number of person-years used under the Challenge programs. See Figure 29, page 2-56, for additional information on person-years.

Figure 29: Details of Personnel Requirements

	Person-Years * Controlled by Treasury Board					
	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91	Actual 1989-90	Current Salary Range	1992-93 Average Salary Provision
Management	104	104	114	99	61,500-138,300	80,886
Scientific and Professional						
Actuarial Science	2	2	2	2	29,226-83,434	64,069
Economics, Sociology & Statistics	118	118	112	110	20,000-84,700	54,966
Education	22	22	22	21	18,709-72,105	57,917
Library Science	1	1	1	1	25,371-60,147	-
Administrative and Foreign Service						
Administrative Services	527	529	521	370	17,470-72,817	40,710
Computer Systems Administration	69	69	57	38	22,310-73,032	44,739
Financial Administration	4	4	9	7	15,516-69,789	51,949
Information Services	8	7	8	4	17,329-65,839	42,948
Organization and Methods	20	20	23	12	17,121-70,600	43,619
Personnel Administration	23	23	25	22	16,390-67,273	46,498
Program Administration	8,450	8,545	8,265	7,694	17,470-72,817	41,689
Purchasing and Supply	4	4	3	0	16,292-70,600	34,296
Technical						
Social Science Support	24	24	29	26	16,124-73,716	41,182
General Technical	2	2	3	0	16,124-71,058	33,253
Administrative Support						
Communications	8	8	12	20	19,607-40,612	24,055
Data Processing	222	222	230	195	17,165-47,383	29,696
Clerical and Regulatory	9,072	9,383	8,570	8,874	16,504-40,509	27,012
Office Equipment	12	12	15	22	16,163-32,250	24,969
Secretarial, Stenographic & Typing	261	288	300	856	16,356-40,768	25,996
Operational						
General Services	9	9	16	14	16,989-51,984	25,851
	18,962	19,396	18,337	18,387	-	-

	Other Person-Years*					
	Estimates 92-93	Forecast 91-92	Actual 90-91	Actual 89-90	Current Salary Range	1992-93 Average Salary Provision
Students	-	441	439	500	13,163-31,210	-

* Person-years refers to the employment of one person for one full year or the equivalent thereof (for example, the employment of three persons for four months each). A person-year may consist of regular-time personnel (whether in Canada or abroad), continuing and non-continuing, full-time or part-time, seasonal, term or casual employees, and other types of employees.

Controlled person-years are those subject to the control of Treasury Board. With some exceptions, Treasury Board directly controls the person-years of departments and agencies listed in Schedule I, Parts I and II, of the *Public Service Staff Relations Act*. Treasury Board does not control person-years related to Ministers' staff appointed pursuant to Section 39 of the *Public Service Employment Act* and all appointments pursuant to an Order-in-Council. Also, person-years of some departments and agencies may be excluded from Treasury Board control. Controlled person-years are referred to as "authorized" person-years in Part II of the Estimates.

Other person-years are those not subject to Treasury Board control but disclosed in Part III of the Estimates, on a comparative basis with previous years, in support of the personnel expenditure requirements specified in the Estimates.

Note: The person-year columns display the forecast distribution of the controlled and other person-years for the Program by occupational group. The current salary range column shows the salary ranges by occupational group at October 1, 1991. The average salary column reflects the estimated base salary costs including allowance for collective agreements, annual increments, promotions and merit pay divided by the person-years for the group. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

3. Capital Expenditures

Figure 30 provides an analysis of the Program's capital expenditure by activity. Capital expenditures make up 1% of the total 1992-93 Main Estimates of the Program.

Figure 30: Distribution of Gross Capital Expenditures by Activity

(thousand of dollars)	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91	Actual 1989-90
Employment	330	1,693	4,213	2,476
Unemployment Insurance	14,389	25,444	2,988	3,968
CEC Management and Joint Services	316	316	9,632	3,257
	15,035	27,453	16,833	9,701

Definitions Applicable to Major Capital and Major Crown Projects

Government Projects - A departmental undertaking which is not a regular program activity, but involves the design and development of new programs, equipment, structures, or systems, and has above normal risk, is deemed to be a government project when:

a. its estimated expenditure exceeds the project approval authority granted to the department by the Treasury Board*; or

b. it is particularly high risk, regardless of estimated expenditure.

*When a high-risk government project exceeds $100 million in estimated expenditure, it is deemed to be a Major Crown Project.

Class A Estimate: This is the most accurate and comprehensive level of estimate, normally limited to items in production, or to immediate or repeat orders. It must be based on full production configuration data, or on enforceable schedules, or other legally binding instruments. Typically, a Class A Estimate would support a submission for increasing the quantities of deliverables for a project when the project is under contract and when a contract clause provides the basis for the estimate.

Class B Estimate: The scope of this estimate covers the design of all major systems and sub-systems together with production plans, site and installation investigations, special transportation requirements, labour market constraints, and outlines of all other project objectives. While less

accurate than Class A, this estimate normally requires significant project definition work, frequently by means of a contract with the private sector and the participation of appropriate common sevice organizations.

Class C Estimate: The scope of this estimate covers the life-style costs of the preliminary solution to the statement of requirement (SOR), including a preliminary analysis, in consultation with appropriate common service organizations, of sources of supply and production and technological readiness. It must be sufficiently accurate to justify investment decisions.

Class D Estimate: This is a rough estimate based on a comprehensive mission-related SOR, which gives an approximation of final total project costs and project duration.

Preliminary Project Approval (PPA): TB's authority to initiate a project in terms of its intended operational requirement, including approval of, and expenditure authorization for, the objectives of the project definition phase. Sponsoring departments are to submit for PPA only when the projects's entire life-cycle scope has been examined and costed, normally to the Class C level, and when the cost of the Project Definition (PD) Phase has been estimated to the Class B level.

Effective Project Approval (EPA): TB's approval of, and expenditure authorization for, the objectives of the project implementation phase. Sponsoring departments are to submit for EPA only when the scope of the project's life-cycle has been defined and where the estimates have been refined to at least the Class B level.

Figure 31 provides details on major capital projects for which the estimated total cost equals or exceeds $250,000.

Figure 31: Details of Major Capital Projects

(thousand of dollars)	Currently Estimated Total Cost	Forecast Expenditure to March 31, 1992	Estimates 1992-93	Future Year's Requirements
Canada Employment and Immigration Network System (A-EPA)	6,197	3,645	2,552	-
Support System for Agents (A-EPA)	9,375	4,275	5,100	-
A16/B7900 Mainframe Computer Replacement (A-EPA)	4,783	4,783	-	-
Automated Voice Response Canada Employment Centre (A-EPA)	4,800	-	4,800	-
Automatic Job Information Centres (Phase I) (A-EPA)	21,135	-	4,909	16,226
UI Developmental Uses 3 (A-EPA)	3,968	-	3,968	-
UI Workload (A-EPA)	5,397	5,397	-	-

4. Transfer Payments

Grants and contributions represent 51% of the 1992-93 Main Estimates of the Employment and Insurance Program.

Figure 32: Details of Grants and Contributions [1]

(dollars)	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92 [2]	Actual 1990-91	Actual 1989-90
Grants				
Employment				
Grants to individuals, organizations and corporations to assist individuals to improve their employability and to promote employment opportunities by assisting local entrepreneurial development	89,735,000	127,013,000	94,687,956	75,825,241
Grants to the Sectoral Training Fund of the electrical and electronics manufacturing industry	1,500,000	1,000,000	250,000	-
Frontier College of Canada	175,000	175,000	175,000	-
Grants to voluntary non-profit organizations for activities that will assist in improving the employability of groups of Canadians such as disabled persons, natives, women, youth, and other special groups	625,000	625,000	460,165	389,965
Grants to voluntary organizations: Literacy Corps	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000
Total Grants	93,035,000	129,813,000	96,573,121	77,215,206
Contributions				
Employment				
Payments to provinces, territories, municipalities, other public bodies, organizations, groups, communities, employers and individuals for the provision of training and/or work experience, the mobilization of community resources, and human resource planning and adjustment measures necessary for the efficient functioning of the Canadian labour market	1,064,577,000	1,318,995,000	1,458,859,195	1,473,530,711
Payments to provinces, companies and individuals under agreements entered into by the Minister of Employment and Immigration with the provinces subject to approval of the Governor-in-Council and with corporations or individuals acting as Managers of Agricultural Employment Services Offices for the organization and use of workers for farming and related industries, including undischarged commitments under previous agreements	10,421,000	10,421,000	11,679,884	9,886,256
Total Contributions	1,074,998,000	1,329,416,000	1,470,539,079	1,483,416,967

(dollars)	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92 [2]	Actual 1990-91	Actual 1989-90
Items Not Required				
Employment				
Grant to the Calmeadow Charitable Foundation for Phase II of their Native Self-Employment Loan Program	-	-	-	253,000
Grant to the Canadian Council for Native Business for their project, Canadian Resorts North Training Centre Inc.	-	-	-	248,000
Grant to the World Association of Public Employment Service	-	-	-	42,480
Grant to Corporate employers and associations to promote student employment opportunities	-	430,000	428,726	428,995
Grant to the XIV World Congress of the International Association for Educational and Vocational Guidance	-	-	15,000	-
Canadian Guidance and Counselling Foundation	-	-	-	300,000
Contribution to the Province of Nova Scotia for restructuring institutional and vocational training systems	-	-	157,240	400,000
Job Accommodation Network of America	-	200,000	116,607	94,160
Unemployment Insurance				
(S) Government's Contribution in respect of Fishermen's Benefits	-	-	65,636,586	251,013,556
Total Items Not Required	-	630,000	66,354,159	252,780,191
Total	**1,168,033,000**	1,459,859,000	1,633,466,359	1,813,412,364

1. The Human Resource Development Program and National Employment Services are amalgamated to form the Employment activity.
2. The 1991-92 forecast is based on information available as at November 30, 1991.

5. Net Cost of Program

The 1992-93 Estimates for the Employment and Insurance Program include only those expenditures to be charged to CEIC/D voted appropriations and statutory payments. Other items must be included when describing the Program on a full-cost basis. Figure 33 provides details of other cost items.

Figure 33: Net Cost of the Program

(thousands of dollars)	Estimates 1992-93	Estimates 1991-92
Operating expenditures	1,095,021	1,009,709
Capital	15,035	20,494
Transfer payments	1,168,033	1,483,662
	2,278,089	2,513,865
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	925,189	834,217
Net Expenditures: Main Estimates	1,352,900	1,679,648
Services received without charge		
Accommodation: from Public Works Canada	14,403	14,675
Cheque issue services: from Supply and Services Canada	1,141	1,076
Employer's share of employee benefits covering insurance premiums and costs: from Treasury Board Secretariat	5,019	4,818
Other services	386	352
Total program cost	1,373,849	1,700,569
Less: Revenues	2,118	2,126
Estimated net program cost	1,371,731	1,698,443

6. Revenue

Figure 34: Revenue by Type

(thousands of dollars)	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91	Actual 1989-90
Consolidated Revenue Fund [1]				
CHOICES	123	112	101	117
Canadian Work Preference Inventory	2	2	3	-
	125	114	104	117
Vote Netted [2]				
SIN Replacement Card Fee	1,943	1,943	1,943	1,874
Local Employer Seminars	50	50	32	60
	1,993	1,993	1,975	1,934
Total Revenue	**2,118**	2,107	2,079	2,051

1. Revenue credited directly to the Consolidated Revenue Fund, and not available for use by the Program.
2. Revenue credited to the Program. Excludes the recoverable expenditures from the UI Account (see Figure 6, page 5-13).

B. Government Annuities Account

1. Financial Statements

Figure 35: Balance Sheet as at March 31, 1991 *

(thousands of dollars)	1990-91	1989-90
Assets		
Deposit with Receiver General for Canada	804,952	844,432
Accrued interest due from Canada	59,453	62,232
Accounts receivable	133	176
	864,538	906,840
Liabilities		
Actuarial surplus due to Canada	2,549	2,513
Actuarial liabilities	861,989	904,327
Total Actuarial liabilities	864,538	906,840

* See pages 2-64 and 2-65 for accompanying notes.

Figure 36: Statement of Operations and Actuarial Reserves for the Year Ended March 31, 1991

(thousands of dollars)	1990-91	1989-90
Payments and other charges		
Annuity payments	97,500	99,072
Premium refunds	1,688	1,654
Unclaimed annuities	348	279
	99,536	101,005
Income		
Interest from Canada	59,453	62,232
Premiums	218	349
Other	76	40
	59,747	62,621
Excess of payments and other charges over income for the year	39,789	38,384
Actuarial liabilities: balance at beginning of the year	904,327	945,224
	864,538	906,840
Actuarial surplus	2,549	2,513
Actuarial liabilities: balance at end of the year *	861,989	904,327
Actuarial liabilities are comprised of:		
Unmatured annuities, accumulated premiums and accrued interest	195,153	221,684
Matured annuities, present value	666,836	682,643
	861,989	904,327

* See pages 2-64 and 2-65 for accompanying notes.

Figure 37: Statement of Changes in Financial Position for the Year Ended March 31, 1991

(thousands of dollars)	1990-91	1989-90
Funds were used for:		
Operations		
Excess of payments and other changes over income for the year	39,789	38,384
Decrease in accrued interest and accounts receivable	(2,822)	(2,925)
	36,967	35,459
Actuarial surplus remitted to Consolidated Revenue Fund	2,513	3,052
Total funds used	39,480	38,511
Deposit with Receiver General for Canada: balance at beginning of year	844,432	882,943
Deposit with Receiver General for Canada: balance at end of year	804,952	844,432

2. Notes to Financial Statements, March 31, 1991

Authority and Purpose: The Government Annuities Account was established in 1908 by the *Government Annuities Act* (the "Act"), and was modified by the *Government Annuities Improvement Act* (the "Improvement Act").

The purpose of the Act was to assist individuals and groups of Canadians to provide for their later years by purchasing government annuities. The Improvement Act increased the rate of return on government annuity contracts to a rate of 7%, increased their flexibility and discontinued future sales.

The Account is administered by the Canada Employment and Immigration Commission and operates through the Consolidated Revenue Fund.

Significant Accounting Policies:

Basis of Accounting: The accounts of the Government Annuities Account are maintained on an accrual basis.

Actuarial Liabilities: Actuarial liabilities comprise:

- for unmatured annuities, accumulated premiums and accrued interest; and
- for matured annuities, the present value of such annuities actuarially determined on the basis of such rate or rates of interest and mortality tables as is prescribed.

Actuarial Surplus: At the end of any fiscal year, the recorded amount of actuarial liabilities may be different from the calculated amount of actuarial liabilities. The difference represents either an actuarial surplus or a deficit, and is remitted to or recovered from the Consolidated Revenue Fund.

Interest from Canada: Interest from Canada is calculated on actuarial liabilities as prescribed by the *Improvement Act*.

Unclaimed Annuities: Unclaimed annuities represent amounts transferred to the Consolidated Revenue Fund in respect of annuities that could not be paid because the annuitants could not be located.

Services Provided Without Charge: Administrative services are provided to the Account by the Canada Employment and Immigration Commission and by other government departments without charge.

Actuarial Liabilities: The method utilized to calculate the actuarial liabilities of $861,989,000 (1990: $904,327,000) is in accordance with subsection 15(1) of the *Government Annuities Improvement Act* and Regulations.

The Government Annuities Regulations provide that the mortality tables to be used in determining the values of annuities shall be the Annuity Tables for 1949, modified by Projection Scale C.

The Commission undertakes an annual review of mortality experience to monitor the appropriateness of the mortality tables for valuation purposes. The results of the last study, completed in February 1991, indicate that current mortality tables continue to be appropriate.

Topical Index: Employment and Insurance Program

A
Activity Structure, 2-13
Agricultural Employment, 2-35
Annuities, 2-43, 2-50, 2-63 to 2-66
Automated Job Information Centres, 2-39
Automated Voice Response Enquiry System (AVRES), 2-46

C
Canada Employment Centres on Campus, 2-39
Canadian Labour Force Development Board (CLFDB), 2-11, 2-16, 2-19, 2-23,
Canadian Labour Market and Productivity Centre (CLMPC), 2-7, 2-16, 2-17
Canadian Steel Trade and Employment Congress (SCTEC), 2-40
Canadian Rural Transition Program (CRTP), 2-38
Claimant Re-Employment Strategy (CRS), 2-24, 2-26, 2-33, 2-46
Claims Pay, 2-43, 2-46, 2-49
Claims Processing, 2-42, 2-46, 2-48
Claims Services, 2-42
Community Development, 2-19, 2-25, 2-29
Comprehensive Tracking System (CTS), 2-48
Counselling, 2-8, 2-24, 2-37, 2-39, 2-40

D
Diagnostic Services, 2-37, 2-38

E
Employability Improvement, 2-18, 2-28
Employer Services, 2-25
Employment Equity, 2-8, 2-24, 2-27

F
Federal-Provincial Agreements, 2-25
Follow-up surveys, 2-31, 2-32

G
Government's Contribution to the UI Account, 2-43
Government's Contribution in Respect of Fishermen's Benefits, 2-43

I
Industrial Adjustment Service (IAS), 2-26, 2-36, 2-37
Information and Special Initiatives, 2-18, 2-29
Innovations, 2-25
Insurance Control, 2-43, 2-49, 2-46
Investigation and Control, 2-46

L
Labour Exchange, 2-34
Labour Force Development Strategy (LFDS), 2-8, 2-13, 2-15, 2-16, 2-25
Labour Market Adjustment, 2-18, 2-28, 2-36
Labour Market Information (LMI), 2-8, 2-24, 2-33

N
National Aboriginal Management Board (NAMB), 2-11, 2-16, 2-19, 2-23

O Operational Plan Framework (OPF), 2-26, 2-27
Organization Structure, 2-13
Outreach Services, 2-38

P Program Evaluation, 2-39 to 2-41, 2-50

Q Quality Inprovements, 2-26

S Skill Shortages, 2-40, 2-41
Social Insurance Number (SIN), 2-50
Streamlining, 2-8, 2-26
Support System for Agents, 2-46

U UI Developmental Uses, 2-7, 2-23
UI On-line system, 2-46

Immigration Program 1992-93 Expenditure Plan

Table of Contents

Spending Authorities

A. Authorities for 1992-93 3-4
B. Use of 1990-91 Authorities 3-5

Section I
Program Overview

A. Highlights of Plans and Recent Performance 3-7
B. Financial Summaries 3-9
C. Program Profile
   1. Introduction 3-11
   2. Mandate 3-11
   3. Objective 3-12
   4. Program Organization for Delivery 3-12
   5. External Factors Influencing the Program, and Planned Responses 3-14

Section II
Analysis by Activity

A. Selection, Control and Enforcement Operations 3-17
B. Settlement 3-25
C. Adjudication 3-30
D. Policy and Management 3-34

Section III
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources
   1. Financial Requirements by Object 3-39
   2. Personnel Requirements 3-40
   3. Capital Expenditures 3-42
   4. Transfer Payments 3-43
   5. Loans 3-43
   6. Net Cost of Program 3-44
   7. Revenue 3-45
B. Changes in Program/Activity Structure 3-47

Topical Index 3-48

Spending Authorities

A. Authorities for 1992-93 - Part II of the Estimates

Financial Requirements by Authority

Vote	(thousands of dollars)	1992-93 Main Estimates	1991-92 Main Estimates *
	Immigration Program		
15	Operating expenditures	**203,727**	181,711
20	Grants and Contributions	**231,967**	110,349
(S)	Contributions to employee benefit plans	**22,322**	18,595
	Total Program	**458,016**	310,655

Votes - Wording and Amounts

Vote	(dollars)	1992-93 Main Estimates
	Immigration Program	
15	Immigration - Operating expenditures	**203,727,000**
20	Immigration - Grants and Contributions	**231,967,000**

* The 1991-92 Main Estimates have been restated to eliminate the Capital Vote.

Program by Activities

(thousands of dollars)	1992-93 Main Estimates					1991-92 Main Estimates
	Authorized Person-Years *	Budgetary				
		Operating	Capital	Transfer payments	Total	
Selection, Control and Enforcement Operations	2,223	138,770	2,560	-	**141,330**	108,595
Settlement	103	5,768	481	231,967	**238,216**	115,908
Adjudication	131	7,381	76	-	**7,457**	7,289
Policy and Management	961	69,760	1,253	-	**71,013**	78,863
	3,418	221,679	4,370	231,967	**458,016**	310,655
1991-92 Authorized Person-Years	3,069					

* See Figure 25, page 3-41, for additional information on person-years.

B. Use of 1990-91 Authorities - Volume II of the Public Accounts

Vote (dollars)		Main Estimates	Total Available for Use	Actual Use
	Immigration Program			
15	Operating expenditures	185,530,000	195,342,551	**189,081,242**
16	To write-off from the accounts of Canada 3,924 debts due to Her Majesty In Right of Canada amounting in the aggregate of $1,212,996.05 in regards to transportation	-	1,212,997	**1,100,534**
17	To write-off from the accounts of Canada 2,225 debts due to Her Majesty in Right of Canada amounting to $2,243,290.28 in regards to transportation loans	-	2,243,291	**2,133,372**
20	Contributions	77,861,000	111,869,000	**102,450,542**
(S)	Contributions to employee benefit plans	18,907,000	20,284,000	**20,284,000**
(S)	Refunds of amounts credited to revenue in previous years	-	18,124	**18,124**
	Total Program - Budgetary	282,298,000	330,969,963	**315,067,814**
(S)	(L) Loans pursuant to the *Immigration Act*, Section 119. Limit $110,000,000. (Net)	-	20,934,436	**(7,447,591)**
	Total Program - Non-budgetary	-	20,934,436	**(7,447,591)**

Section I
Program Overview

A. Highlights of Plans and Recent Performance

The first year of the Immigration Plan for 1991-95, announced in October 1990, has been successful in achieving moderate and balanced growth in immigration. The Immigration Program has renewed its commitment to the plan and will focus on promoting immigration to strengthen the economy.

Resources totalling 3,418 person-years and $458 million in 1992-93 have been approved to deliver the Immigration Program. Using these resources, the Immigration Program will:

- review immigration legislation and regulations and compile an inventory of necessary amendments (see page 3-36);
- review the refugee determination system (see page 3-36);
- amend the regulations governing assisted relatives (see page 3-36);
- conduct a first principles review of all settlement programs to determine their effectiveness, and their consistency with the Immigrant Integration Strategy (see page 3-36);
- implement the Language Instruction for Newcomers to Canada (LINC) Program so as to expand the language training mandate beyond the present focus on access to the labour market. This will meet many of the broader integration needs of immigrants (see page 3-27); and
- implement the automated Settlement Management Information System (see page 3-28).

The Program already has:

- elevated the Host Program to permanent status, increased its funding, and expanded the program's availability (see pages 3-27 and 3-37);
- improved the management of immigration levels to approach the numbers and balance outlined in the Immigration Plan for 1991-95;
- developed a new immigrant language training policy (see page 3-37); and
- expanded the Immigration Cost Recovery Program by increasing existing fees and by introducing new processing fees (see page 3-37).

During 1991, overall immigration was within the target of 220,000, with a total of 200,000. Since the projection for refugees selected abroad could not be met, part of the refugee allocation was transferred to the Family Class. This enabled a higher number of Family Class Landings who were sponsored by Refugees Landed in Canada.

Figure 1: Immigration to Canada: Announced, Anticipated and Actual Landings*

	1992 Announced	1991 Forecast	1990 Actual	1989 Actual
Family class	100,000	84,000	73,182	60,774
Government-assisted refugees and designated classes	13,000	7,900	12,735	13,981
Privately sponsored refugees and designated classes	17,000	16,200	19,154	21,465
Refugees landed in Canada	20,000	7,500	3,689	1,558
Independent immigrants:				
principals	21,500	20,400	24,491	22,611
dependents	20,000	18,400	29,010	28,895
Assisted relatives:				
principals	9,000	8,700	9,184	8,023
dependents	16,500	14,900	16,189	13,494
Business immigrants:				
principals	7,000	4,500	4,650	4,311
dependents	21,000	13,500	13,795	13,253
Retirees	5,000	4,000	3,533	3,565
Total	250,000	200,000	209,612	191,930

* Levels components in the Immigration Plan for 1991-95 have been restructured to facilitate their monitoring and management. Selected workers and the Humanitarian component are combined and desegregated along the immigration class into the current Independent Immigrants and Assisted Relatives.

Categories of Immigrants

Family Class: People sponsored by an immediate family member who is at least 18 years old and living in Canada as a permanent resident or citizen.
Government-assisted refugees and designated classes: People who qualify as Convention refugees under the *Immigration Act* of 1976, or come from countries designated in Immigration Regulations, and whose settlement will be assisted by the federal government.
Privately sponsored refugees and designated classes: Assisted refugees and designated classes receiving aid from private sources.
Refugees landed in Canada: Refugee claimants accepted by the Immigration and Refugee Board under the refugee determination system in Canada.
Independent immigrants - principals: Immigrants destined for the labour force who are accepted under the selection criteria.
Independent immigrants - dependants: Spouses, children and accompanying dependants of principal independent immigrants.
Assisted relatives - principals: Immigrants destined for the labour force who are accepted under the selection criteria and assisted by their relatives in Canada.
Assisted relatives - dependants: Spouses, children and accompanying dependants of assisted-relatives.
Business immigrants - principals: Entrepreneurs, investors and self-employed immigrants who will make a significant contribution to the economy by establishing, purchasing or investing in a business or commercial venture in Canada.
Business immigrants - dependants: Spouses, children and accompanying dependants of business immigrants.
Retirees: People aged 55 or over who do not intend to seek or accept employment in Canada, and their dependants.

B. Financial Summaries

Figure 2: Financial Requirements by Activity [1]

(thousands of dollars)	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91	Actual 1989-90
Budgetary				
Selection, Control and Enforcement Operations	**141,330**	136,033	126,593	109,400
Settlement	**238,216**	170,313	107,257	89,017
Adjudication	**7,457**	7,323	7,339	7,235
Policy and Management	**71,013**	78,646	73,879	66,536
	458,016	392,315	315,068	272,188
Non-Budgetary				
Transportation Loans	-	(8,808)	(7,448)	12,197
Revenue [2]				
Immigration User-Fees	**65,000**	60,000	39,095	23,371
Obligations of Transportation Companies	**600**	1,000	3,794	578
Interest on Transportation and Assistance Loans	**400**	380	536	420
	66,000	61,380	43,425	24,369
Person-years [3]				
Controlled by TB	**3,418**	3,532	3,236	3,031
Other	**0**	35	14	7
	3,418	3,567	3,250	3,038

1. 1990-91 and 1989-90 figures are restated to reflect the new activity structure (see page 3-47).
2. See Section III, pages 3-45 and 3-46, for additional information on Revenue.
3. See Figure 25, page 3-41, for additional information on person-years.

Explanation of 1992-93 Estimates: The financial requirements for 1992-93 are $65.7 million or 17% higher than the 1991-92 forecast expenditures. The increase is primarily due to the transfer of Immigrant Language Training from Vote 10 - Employment and Insurance Program ($61.8 million); the Immigration plan for 1991-95 (100 person-years and $8.7 million); and the Canada-Quebec Accord Relating to Immigration and Temporary Admission of Aliens (decrease of 10 person-years and increase of $3 million), offset by a decrease in Refugee Backlog resources (209 person-years and $10.4 million).

Explanation of 1991-92 Forecast: The 1991-92 budgetary forecast (which is based on information available to management as of November 30, 1991) is $81.7 million or 26% higher than the 1991-92 Main Estimates of $310.7 million (see Spending Authorities, page 3-4). The increase is primarily due to resources obtained in Supplementary Estimates for Refugee Backlog Clearance (462 person-years and $25.6 million) and to fund the grant for the Canada-Quebec Accord ($55.1 million).

Figure 3: Restated 1990-91 Financial Performance

(thousands of dollars)	1990-91 [1]					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Budgetary						
Selection, Control and Enforcement Operations	126,593	2,162	131,447	2,179	(4,854)	(17)
Settlement	107,257	38	78,747	31	28,510	7
Adjudication	7,339	120	7,408	131	(69)	(11)
Policy and Management	73,879	930	64,696	928	9,183	2
	315,068	3,250	282,298	3,269	32,770	(19)
Non-Budgetary						
Transportation Loans	(7,448)	-	-	-	(7,448)	-
Revenues						
Immigration User-Fees	39,095	-	21,627	-	17,468	-
Obligations of Transportation Companies	3,794	-	700	-	3,094	-
Interest on Transportation and Assistance Loans	536	-	-	-	536	-
	43,425	-	22,327	-	21,098	-
Person-years[2]						
Controlled by TB	-	3,236	-	3,269	-	(33)
Other	-	14	-	-	-	14
	-	3,250	-	3,269	-	(19)

1. Figures are restated to reflect the new activity structure (see Figures 32 and 33, page 3-47).
2. See Figure 25, page 3-41, for additional information on person-years.

Explanation of Change: The 1990-91 budgetary actual is $32.8 million or 12% higher than the 1990-91 Main Estimates. The difference is primarily due to additional resources obtained in Supplementary Estimates B for the Adjustment Assistance Program ($22.3 million) and the Language and Orientation Initiative ($9.8 million). Further details are provided in Section II.

C. Program Profile

1. Introduction

The Immigration Program develops immigration policy, manages immigration levels, participates with other departments in developing immigration-related policy, and, through co-operation with other levels of government and with non-governmental organizations, assists newly arrived immigrants to adapt and settle. The Program facilitates and controls the admission to Canada of visitors, permanent residents and refugees, and assists with the settlement in Canada of permanent residents, including refugees. It also protects against the entry of persons who may endanger the health and safety of Canadians, or the security of Canada.

The Canada Employment and Immigration Commission (CEIC) provides policy and program direction to the following federal departments involved in the delivery of the Immigration Program:

- External Affairs, which is responsible for delivering the Immigration Program abroad;
- Revenue Canada (Customs and Excise), which conducts a primary inspection, that includes immigration, at ports of entry to Canada;
- Solicitor General (RCMP and Canadian Security Intelligence Service - CSIS), which is responsible for prosecuting immigration violators on behalf of EIC, and for liaison on security matters; and
- Health and Welfare, which is responsible for assessing the medical histories of people requiring medical examination before being admitted to Canada, and for providing non-insured medical services to immigrants upon their arrival in Canada.

The Immigration and Refugee Board (IRB) hears appeals from removal orders and sponsorship refusals under the *Immigration Act* and determines refugee status under the Act. The IRB submits a separate Expenditure Plan.

The Secretary of State is accountable for the long-term social and cultural integration needs of residents and refugees.

2. Mandate

The authority for the Immigration Program is found in the *Immigration Act*, 1976 and Immigration Regulations, 1978. The Act was subsequently amended by Bills C-55 and C-84, which were passed in 1988. The Act defines the general objectives of the Program, prohibits the admission to Canada of specific categories of people and provides for the removal of non-Canadians who fail to respect Canadian laws or the conditions of their admission to Canada. The Act provides the Deputy Minister, the Minister and Governor-in-Council with the discretionary authority required to develop and implement responsive and flexible immigration policies and programs.

Finally, the Act determines the basic structure of Canada's immigration control system by defining the obligations of transportation companies and people seeking to come into Canada, as well as the authorities and obligations of Visa Officers, Immigration Officers, Senior Immigration Officers, Adjudicators and the Immigration and Refugee Board.

3. Objective

The objective of the Immigration Program is to contribute to the economic, social, humanitarian and cultural interests of Canada and to meet our international responsibilities through the administration and admission of immigrants and visitors to Canada; the settlement of immigrants in Canada; and the provision of effective control of people seeking to come into or remain in Canada, taking into account the health, safety and security needs of Canada.

4. Program Organization for Delivery

Activity Structure: The activity structure of the Immigration Program is now comprised of four activities: Selection Control and Enforcement Operations; Settlement; Adjudication; and Policy and Management (see Figure 4). Each activity is fully described in Section II.

Figure 4: Activity Structure

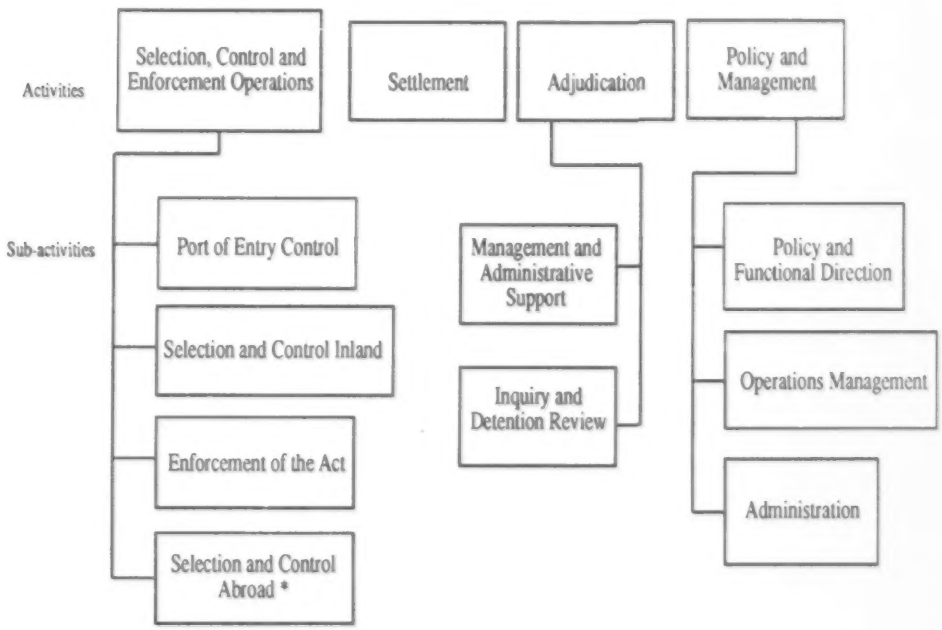

* Accountability for this sub-activity rests mostly with the Department of External Affairs, with National Health and Welfare, CSIS and the RCMP.

Organization Structure: Immigration operations are highly decentralized. Of the 3,418 person-years approved for 1992-93, approximately 2,967 will be located in the 10 regions.

The three National Headquarters (NHQ) branches develop policies, systems and procedures that provide for the efficient and uniform application of the *Immigration Act* and Regulations. Ten Regional Executive Directors/Directors General, and the Directors General/ Directors of Immigration, manage the Program and are responsible for applying policies, systems and procedures relating to immigration policy. To maintain the independence of Adjudicators, the Director General, Adjudication, reports directly to the Associate Deputy Minister (Immigration).

Figure 5 relates the NHQ and regional organization structure to the activity structure, and illustrates the resources required in 1992-93 for delivery of the Immigration Program.

Figure 5: 1992-93 Resources by Organization/Activity (thousands of dollars)

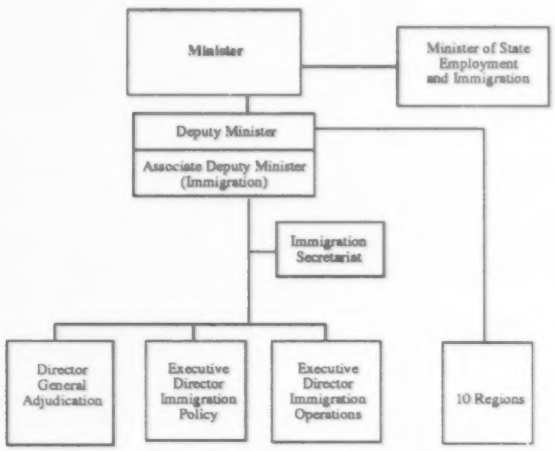

Activities	Director General Adjudication	Executive Director Immigration Policy	Executive Director Immigration Operations	10 Regions	Total
Selection, Control and Enforcement Operations 2,223 P-Yrs				141,330	141,330
Settlement 103 P-Yrs				238,216	238,216 *
Adjudication 131 P-Yrs	693			6,764	7,457
Management and Policy Development 961 P-Yrs		5,264	24,914	40,835	71,013
	693	5,264	24,914	427,145	458,016

* Includes $150.0 million for Contributions and $82.0 million for the Canada-Québec Accord (see Figure 26, Section III).

5. External Factors Influencing the Program, and Planned Responses

The Immigration Program, which is governed by the policy objectives in Section 3 of the *Immigration Act*, is also influenced by a number of external factors, the most significant of which fall under the following headings:

- demographic;
- economic;
- humanitarian;
- social;
- legal; and
- cultural.

The nature of these factors, and the response to them, is discussed below.

Demographic

Studies by the Chief Statistician of Canada, the Demographic Review in the Department of National Health and Welfare and CEIC/D's own work all confirm that demographic trends in Canada resemble those of other Western countries. Of particular interest is the fall in the fertility rate, which, at its current value of 1.77 in Canada, is well below the replacement level. Although no immediate impact is likely, this low fertility rate will have significant long-term implications for Canada's population size—it will likely stop growing by the year 2040. This will be accompanied by continued aging of the population. The number of Canadians over 65 has doubled in the past two decades, and the proportion of the elderly in Canadian society will continue to increase into the next century.

The federal government supports a policy of moderate growth in immigration. The longer-term demographic considerations were discussed during the consultations that established the Immigration Plan for 1991-95. The Immigration Level for 1992 is set at 250,000, an increase of 30,000 over 1991. No further increase is planned for the next three years.

Economic

Immigration is an increasingly important component of Canadian labour force growth. At the same time, immigration boosts our economy and creates jobs by increasing both the stock of money available for investment and the demand for goods and services. Overall, the absolute size of the economy grows with increased immigration.

The list of open occupations in the 1992 Skilled Workers program will be modified to maximize the settlement and integration prospects of newcomers, while the size and quality of the program will be managed to meet the announced component levels of 21,500 independent immigrants and 9,000 assisted relatives. Measures that improve the overseas selection system's responsiveness to provincial labour shortages will continue in 1992. A small number of occupations for which there are labour market shortages have been designated in consultation with regions and provinces. Applicants for these occupations have received additional selection points, and have been processed on a priority basis.

The skills that immigrants bring to Canada are a valuable contribution to national and regional economic development, and improve the competitive position of Canadian business and industry. At the same time, the creation of additional jobs for Canadians will be helped by the Business Immigration program. This program is expected to attract to Canada 7,000 business immigrants in 1992, who will invest over $5 billion.

Humanitarian

As a signatory to the United Nations Convention and Protocol on Refugees, Canada has international obligations towards people arriving in the country who are fleeing persecution. As well as Convention refugees, the *Immigration Act* provides for resettling people in refugee-like situations (members of Designated Classes). Furthermore, Canada also admits victims of civil unrest and natural disaster under relaxed criteria that are in keeping with this country's humanitarian and compassionate tradition.

The new refugee determination process legislated by Bill C-55 will continue to be accessed by refugee claimants in Canada. Landings are expected to increase to 20,000 in 1992, and 25,000 thereafter. The federal government will maintain the 13,000 government-assisted refugees selected abroad for 1992, but the allotments within this level have been modified to reflect developments in specific world areas. The level of privately sponsored refugees, however, has decreased to 17,000 in 1992, following a significant withdrawal of Eastern European applicants.

Social

There are an estimated 80 million people on the move in the world today, most of whom are seeking refuge or economic opportunity. There are thus tremendous external pressures on all developed countries, especially the major immigrant-receiving nations, to accept newcomers. The number of immigrants admitted to Canada is influenced by a number of factors, such as the cost and availability of programs that help newcomers to adjust to Canadian life.

The Immigration Plan for 1991-95 recognizes the importance to newcomers of becoming successfully integrated into mainstream Canadian life. Issues concerning immigrant settlement and integration are central to the immigration planning process. The Federal Immigrant Integration Strategy will continue to:

- provide a policy framework to guide settlement and integration programs across federal departments;
- ensure greater collaboration with the provinces, the private sector and our non-governmental partners in the delivery of settlement and integration services;
- increase funding for language training so as to make a more flexible range of options accessible to a greater number of immigrants; and
- place added emphasis on helping immigrants understand Canadian values, and on helping Canadians understand the diverse backgrounds of newcomers.

In order to remain fully aware of all international developments, and to contribute as a member of the international community, Canada is active in a number of international bodies that address world migration trends. These include the United Nations High Commission for Refugees

(UNHCR); the Organization for Economic Co-operation and Development (OECD); and the International Organization for Migration (IOM).

Legal

Section 95 of the *Canada Act* specifies that immigration is, constitutionally, a responsibility shared by the federal government and the provinces, with primary responsibility being given to the Parliament of Canada. The *Immigration Act*, accordingly, provides that the federal government may conclude immigration agreements with a province or group of provinces. Currently, there are agreements in force with seven provinces. Although these agreements vary in nature and scope (the agreement with Quebec is the most extensive), they all determine the roles and responsibilities of the provincial and federal governments regarding immigration to provinces in Canada. New agreements will likely be implemented with a number of provinces in 1992. The trend towards greater sensitivity to provincial needs will result in regional differences in procedures and practices, and a greater emphasis on formal consultation mechanisms.

In addition, immigration policy is affected by the provisions of the *War Criminal Act*, while the *Immigration Act* is subject to the Equality Rights section of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*. Finally, the *Immigration Act* specifies that criminals, spies, subversives and terrorists are denied admission to Canada.

Control and enforcement procedures are subject to ongoing review and improvement. In 1992, for example, changes in immigration procedures abroad to streamline security examinations will be extended to processing in Canada.

Cultural

Section 3 of the *Immigration Act* specifies that Canada's immigration policy shall be administered in accordance with the bilingual character of Canada, and that it shall be non-discriminatory on the grounds of race, national or ethnic origin, colour, religion or sex. Immigration into Quebec is additionally subject to the provisions of the Canada-Quebec Accord Relating to Immigration and Temporary Admission of Aliens, commonly refered to in this document as the Canada-Quebec Accord, which allows that province to select independent immigrants likely to settle there successfully.

Immigration policy will continue to be administered in a non-discriminatory manner, while efforts will be pursued to increase the number of immigrants going to Quebec, so as to meet that province's share of the population.

Section II
Analysis by Activity

A. Selection, Control and Enforcement Operations

Objective

The objective of this activity is to facilitate the entry and stay in Canada of permanent residents and persons who are considered desirable immigrants or visitors under the provisions of the legislation and of standing policy; to prevent the arrival in Canada, or to remove therefrom, people whose presence in Canada is not considered desirable under law or policy; and to achieve this efficiently, effectively and in conformity with applicable legislation and policy.

Description

The Selection, Control and Enforcement Operations of CEIC are divided into three sub-activities: Port of Entry Control; Selection and Control Inland; and Enforcement of the Act.

Port of Entry Control: This sub-activity includes the administration of transportation company obligations under the Act, and the examination of persons seeking to enter Canada at a port of entry. This examination results in the admission of such persons into Canada, or the identification of inadmissible non-Canadians and subsequent enforcement action. The sub-activity is carried out at offices situated on the Canada-U.S. border, at various seaports and at international airports.

Revenue Canada (Customs and Excise) is accountable for the preliminary screening of persons seeking entry into Canada, under functional direction from CEIC. A detailed immigration secondary examination is carried out by designated examination officers in accordance with the criteria listed above.

Selection and Control Inland: This sub-activity includes the following: the processing of applications for extension of stay, or variance of conditions of admission by visitors, students and temporary workers; the application of deputy-ministerial discretion in cases where visitors voluntarily report minor contraventions to their conduct of stay; the processing of applications to sponsor or assist relatives or refugees abroad; and the processing, on the basis of Order-in-Council (OIC) waiver of regulatory requirements, of applications for permanent residence in Canada. In addition, this sub-activity includes monitoring sponsored refugees and people with conditional landings in Canada, as well as monitoring the progress of business immigrants. Selection and Control Inland is carried out at inland Canada Immigration Centres (CICs).

Enforcement of the Act: This sub-activity involves the gathering, analysis and dissemination of intelligence on illegal immigration movements; the active investigation of suspected violations of conditions of stay; and the detention of persons subject to inquiry or removal. Enforcement of the Act also involves representing the Minister at inquiries and hearings before adjudicators and members of the Immigration and Refugee Board (IRB), at appeals hearings before the Immigration Appeal Division of the IRB, and at the removal of persons under a valid removal order.

The accountability for a fourth sub-activity, Selection and Control Abroad, rests mostly with the Department of External Affairs, with National Health and Welfare, Canadian Security Intelligence Service (CSIS) and the RCMP playing complementary roles.

The Selection and Control Abroad sub-activity involves the processing of immigrant and visitor visa applications and the eventual issuance of such visas. It also involves the gathering, analysis and dissemination of intelligence on illegal immigration movements, and liaison with local authorities and transportation companies, with a view to preventing illegal immigrants from entering Canada, and facilitating the return of persons who are being removed from Canada.

Financial Summaries

The Selection, Control and Enforcement Operations activity accounts for 31% of the 1992-93 Immigration Program financial requirements and 65% of total person-years. It accounts for 65% of personnel costs and 54% of total operating funds of the Program.

In 1992-93, activity expenditures will be accounted for as follows: personnel 76%, transportation and communications 8%, professional and special services 11%, and all other operating costs 5%.

Figure 6: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1992-93		Forecast 1991-92		Actual 1990-91		Actual 1989-90	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Port of Entry Control	29,588	529	28,857	522	24,686	473	23,332	477
Selection and Control Inland	38,975	830	38,013	819	35,281	794	40,208	897
Enforcement of the Act *	72,767	864	69,163	979	66,626	895	45,860	575
	141,330	2,223	136,033	2,320	126,593	2,162	109,400	1,949

* Figures include Refugee Backlog resources (see Figure 9, page 3-21).

Figure 7: Restated 1990-91 Financial Performance

(thousands of dollars)	1990-91*					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Port of Entry Control	24,686	473	23,995	476	691	(3)
Selection and Control	35,281	794	33,531	770	1,750	24
Inland Enforcement of the Act	66,626	895	73,921	933	(7,295)	(38)
	126,593	2,162	131,447	2,179	(4,854)	(17)

* Figures are restated to reflect the new activity structure (see Figures 32 and 33, page 3-47).

Explanation of Change: The 1990-91 actual figure is $4.9 million or 4% lower than the 1990-91 Main Estimates (and 17 fewer person-years). The difference is mainly due to a lapse in the Refugee Backlog Clearance Program resources as a result of delays in the delivery of the Program.

Performance Information and Resource Justification

New Priorities: The following priorities have been established for the Selection, Control and Enforcement Operations activity in 1992-93, and will have a significant impact on the direction and delivery of the Immigration Program.

Investigations: The incidence of criminality among immigrants and visitors to Canada appears to have increased in the major urban centres. In addition, many persons refused as refugees are going into hiding when the time for removal approaches. These factors have produced a backlog in investigations. A number of initiatives designed to provide operational support to this function will be undertaken, including increased systems support through further expansion of the Investigations Case Management System, and creation of computer interfaces with other law-enforcement systems. Also, the resource base will be expanded to permit the investigations mandate to be carried out fully.

Continuing Priority: The following priorities, undertaken previously, continue as priorities in 1992-93.

Interdiction: Interdiction, defined as "Activity directed toward preventing the illegal movement of people to Canada", is now part of the Immigration Program. Included in this strategy are: training and liaison with foreign control authorities and airline staff regarding fraudulent documentation; analysis and dissemination of information related to illegal migration and organized smuggling; and sharing of data bases. The goal in coming years is to increase the scope and effectiveness of the elements that comprise Interdiction, and to react more effectively to the growing international problems of illegal migration.

Removals: While the removal goal 1991-92 has been met, it is clear that the number of people against whom removal action is possible will continue increasing. This will occur as a result of increased productivity in the Investigations function, greater streamlining of the Inquiry system and fewer impediments to removal from legal challenges. Therefore, an increase in the number or persons removed will be an ongoing priority that is integrated into regular program operations.

Backlog: While the deadline for the completion of the backlog refugee hearings has been extended to December 1992, it will be completed within the original budget. All regions except Ontario, which has the majority of backlog claims, will finish by March 1992. At that time, some 81,400 cases will have been decided. Several factors, including some 10,000 more cases than originally estimated and processing delays resulting from the need to ensure fairness, have necessitated extension of the program.

Performance Information

The Port of Entry Control, Selection and Control Inland, and Enforcement of the Act sub-activities include admissions (entries and landings); extensions and authorizations; interdictions or detections of individuals in breach of the *Immigration Act* and Regulations; inquiry and removal of such persons; and recruitment or selection of immigrants in Canada. The workload components of these three sub-activities are presented in Figure 8. A comprehensive description of the Forecast, along with an explanation of the workload indicators, is presented on the following pages.

Figure 8: Regular Operations Workload

	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91	Actual 1989-90
Secondary examinations	**2,846,500**	2,866,500	2,736,049	2,616,069
Section 20(1) Reports	**52,900**	57,800	51,572	46,596
Investigations (report or arrest)	**19,500**	17,800	18,890	7,795
Cases presented	**34,700**	32,000	29,134	22,063
Removals	**6,000**	4,500	3,000	2,783
Immigration applications	**135,400**	137,300	146,805	159,760
Extensions and authorizations	**433,000**	397,000	351,518	299,593
Person-Years	**1,883**	1,771	1,714	1,712

The clearance of refugee claims made prior to January 1, 1989, will result in some additional investigations, removals and landings, which are not included in the statistics shown above.

Figure 9: Refugee Claims Backlog

	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91
Decided cases*	**13,600**	36,187	32,009
Person-Years	**340**	549	448

* Decided cases include approval in principle for landing or permission to remain in Canada, claims withdrawn or found not credible, voluntary departures from Canada, and cases where warrants are issued because claimants have eluded inquiry.

Allocation of resources is based mainly on forecasted volumes and negotiated performance expectations. CEIC/D provides a basic immigration service across Canada to meet the needs of the public, and to fulfil its legal obligations.

In 1992-93, some 37 million visitors are expected to come to Canada. Immigration officials will conduct approximately 2.8 million secondary examinations of these visitors, a slight decrease over the 1991-92 Forecast. (A secondary examination is an interview between an Immigration officer and a person seeking admission to Canada. The primary line officer—generally a Customs officer—refers the applicant to an Immigration officer for a secondary interview.) Better interdiction abroad by both airlines and government officials, the introduction of additional document screening capacity at the primary inspection line and the increased use of the highly secured permanent resident card primarily account for the expected small decrease in the number of secondary examinations to be carried out at ports of entry in 1992-93. These measures will also have a positive impact in containing the number of Section 20(1) Reports being completed.

When an Immigration officer believes it is, or may be, contrary to the *Immigration Act* to admit or otherwise allow a person into Canada, or to depart forthwith, that officer must complete a report under Section 20(1), which may lead to an immigration inquiry. The estimate for 1992-93 represents a decrease over the Forecast for 1991-92, and reflects the slight decrease expected in secondary examinations.

Investigations are carried out inland to detect people who are in Canada illegally. The term "investigation" refers to actions that lead to a report or an arrest under the Act. With the implementation of new immigration legislation in January 1989, the Investigations function was re-emphasized, resulting in the allocation of additional resources to it, as well as a number of management initiatives to control and monitor the activity. It is expected that in 1992-93 the number of investigations resulting in reports and arrests will increase to 19,500 as a result of new initiatives taken during the year. The Backlog Clearance refusals who do not show for removal (approximately 40% are no shows) will add to the Investigation Workload well into 1993.

A "Case Presented" occurs whenever an adjudicator holds an inquiry to determine whether or not a person may come into Canada, or be required to leave or be removed from Canada. Cases adjourned for a refugee claim prior to January 1, 1989, are being dealt with by the Backlog Clearance Program. For cases following January 1, 1989 according to the amended Act, an inquiry must be concluded before a claimant is eligible for further consideration. Claimants must also convince the access tribunal that their claim has "credible basis" before the issue can be

referred to the Immigration and Refugee Board (IRB). The volume of Cases Presented has increased considerably due to the introduction of the Simplified Inquiry Process (SIP). This process is an administrative measure for conceded refugee cases that eliminates the need for a formal hearing with an adjudicator, IRB member, interpreter, counsellor and case presenter.

Removals are expected to increase from approximately 4,500 in 1991-92 to 6,000 in 1992-93. This increase will result from more-effective investigations, greater productivity in inquiries and fewer challenges to the removal process. The projection of 5,700 for 1991-92 was not achieved because of a greater than expected no-show rate.

Immigration applications include requests by individuals in Canada who seek to remain permanently, and apply for a waiver of the legislation; undertakings by Canadian citizens or permanent residents for their close relatives abroad; and group sponsorships of refugees. In 1992-93, the expectation is that there will be 42,000 applications in Canada; 82,000 undertakings of assistance; 1,400 family business applications and 10,000 group sponsorships of refugees. This represents an overall decrease in the total Figures for this activity.

The number of applicants in Canada is expected to show a normal increase as a result of favourable decisions under the Backlog Clearance and Refugee Determination Programs. Undertakings of assistance are expected to decline due to implementation of changes in the family class regulations that will limit the number of children who can be sponsored. Group sponsorships of refugees are expected to decrease below current levels because of the cancellation of the self-exiled persons Designated Class regulations in August 1990.

Extensions and authorizations include activities such as prolonging visits in Canada, varying or cancelling terms and conditions of admission, processing employment and student authorizations and renewals, and the issuance and extension of Minister's Permits. In 1992-93, these activities will increase and are estimated at 185,000 employment authorizations, 115,000 visitor extensions, 43,000 Ministers Permits and 90,000 student authorizations.

A substantial increase is expected to continue in employment authorizations due to the long processing time required to land a refugee in Canada and issuance of employment authorizations to Designated Class applicants who submitted applications at U.S. posts prior to 31 August, 1991. An increase is also expected in visitor extensions as a result of the impact of delay in landings, the mail-in processing of applications, and the extension of visitor status for the same Designated Class of applicants indicated above for employment authorizations. Small increases are anticipated for both student authorizations and Minister's Permits.

Operational Effectiveness: Two performance indicators are used to measure the effectiveness of Immigration's Port of Entry Control, the program that prevents inadmissible people from entering Canada. The first performance indicator relates the number of cases presented to the number of Section 20(1) Reports (see Figure 10). The second relates the number of removals effected to the cases presented (see Figure 11).

Figure 10: Cases Presented Relative to Section 20(1) Reports

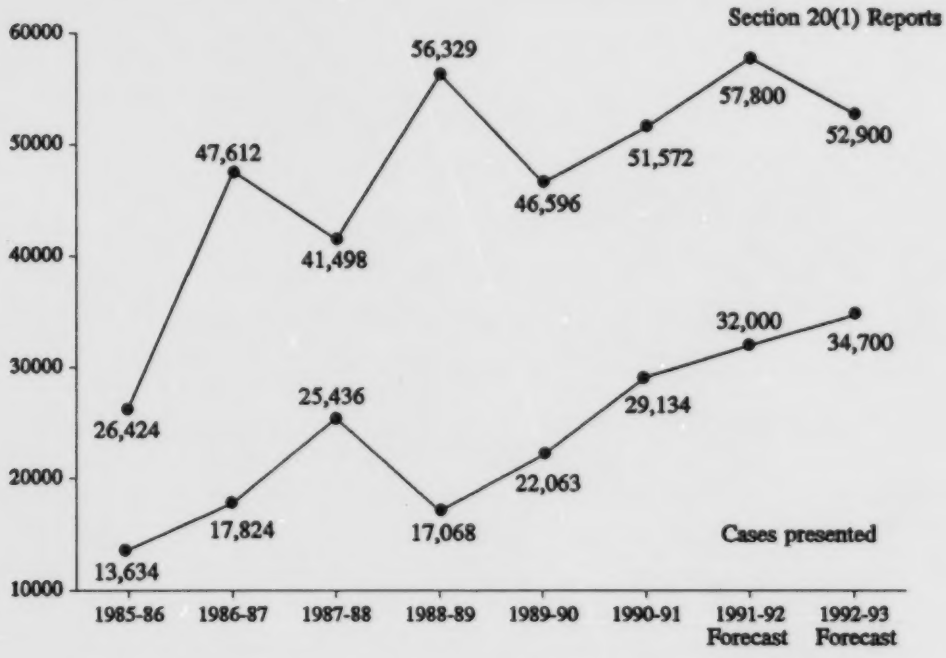

The ratio between cases presented and Section 20(1) Reports, which remained constant at approximately 1:2 (50%) until 1986-87, has fluctuated in recent years in response to changing volumes of refugee claimants and corresponding adjustments in resource levels.

The increase in Section 20(1) Reports in 1988-89 resulted from greater numbers of people entering Canada before the new refugee determination system was implemented. Section 20(1) Reports decreased in 1989-90 as a result of the new system.

Figure 11: Removals Effected Relative to Cases Presented

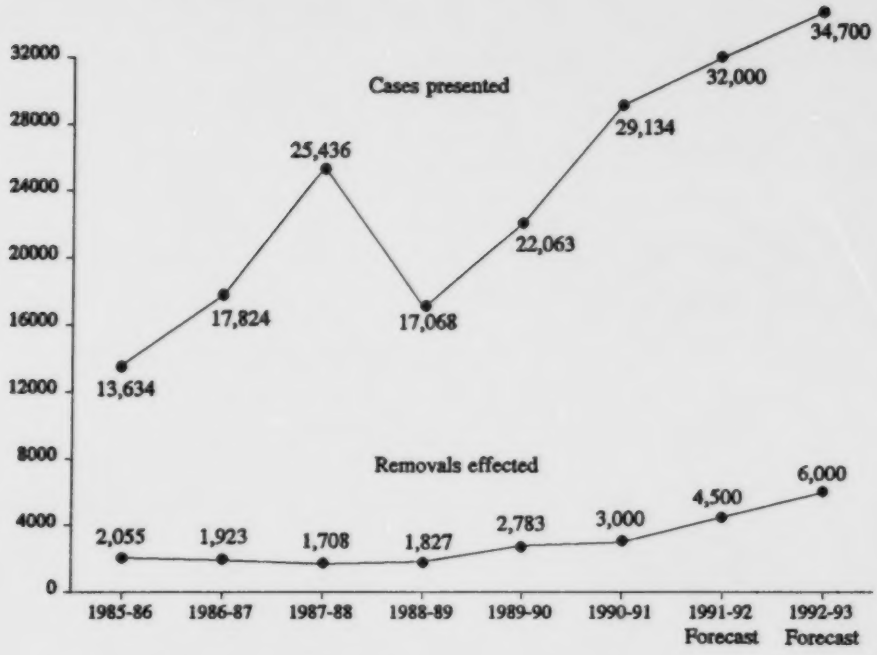

Additional resources and amendments to the legislation resulted in more people being removed in 1990-91. This trend will increase and will be augmented by the processing of backlog refugee claimants.

Selection and Control Abroad: Under this sub-activity, CEIC will enhance its support of Immigration Control Officers based abroad by providing training, analysis and publications regarding immigrant fraud. Canada-based interdiction efforts will also include airline training and document screening at selected airports abroad.

Program Evaluation: Following completion of the evaluation of the Business Immigration Program (entrepreneur and self-employed categories) in 1990-91, the following projects were initiated in 1991-92: evaluation of the Primary Inspection Line; evaluation of the Immigrant Investor Program; and evaluation of the Secondary Examination. Findings and conclusions from these evaluations will be reported in the 1993-94 Part III of the Estimates.

B. Settlement

Objective

The objective of the Settlement activity is to assist in the settlement and adaptation of recently arrived permanent residents—immigrants and refugees—in order to achieve early participation in Canadian society.

Description

The Settlement activity is made up of the following components: Contributions, Grants and Delivery.

The Contributions component includes payments made to individuals or voluntary organizations from the following programs:

Adjustment Assistance Program (AAP): The AAP, which is delivered through the Canada Employment Centres, seeks to assist individuals in their adjustment to Canadian society. The program is open to all permanent residents, although the majority of current recipients are government-sponsored refugees. Immigrant reception houses are funded by the AAP, providing a better alternative than hotels for initial accommodation.

Immigrant Settlement and Adaptation Program (ISAP): Under the ISAP, non-government community organizations are contracted to provide direct settlement services to newly arrived permanent residents.

Host Program: Under the Host Program, contributions are made to organizations to match newly arrived immigrants and refugees with Canadian volunteers who help newcomers adapt to the Canadian way of life.

Settlement Language Program (SLP): The SLP provides language training for immigrant women who are not immediately destined for the labour market. This program will be incorporated into a proposed new Language Instruction for Newcomers to Canada (LINC), which should be implemented June 1, 1992.

International Organization for Migration (IOM): This organization assists in the orderly movement of migrants and in the co-ordination of medical and transportation services.

Transportation Loan Program: This program provides loans from a revolving fund to pay for the transportation needs of indigent independent immigrants, refugees and sponsored family class immigrants.

Under the terms of the Canada-Quebec Accord, Quebec receives a grant to reimburse it for having assumed the responsibility for delivering the Settlement and Integration Services in that province.

The Delivery component includes the Settlement Branches at the local and regional levels, and includes the issuance of Adjustment Assistance and Transportation Loans to newcomers in need of assistance.

Financial Summaries

The Settlement activity accounts for 51% of the 1992-93 Immigration Program's financial requirements and 3% of total person-years. It accounts for 3% of personnel costs, 3% of total operating funds, and 100% of Grants and Contributions of the Program (see Figure 28, page 3-43). The Settlement activity is responsible for a non-budgetary item—the Transportation Loan Fund —with a ceiling of $110 million (see page 3-43).

In 1992-93, Settlement activity expenditures will be accounted for as follows: personnel 2%, grants and contributions 97%, and all other operating costs 1%.

Figure 12: Activity Resource Summary

	Estimates 1992-93		Forecast 1991-92		Actual 1990-91		Actual 1989-90	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Budgetary								
Settlement	238,216	103	170,313	107	107,257	38	89,017	31
Non-Budgetary								
Transportation Loans	-	-	(8,808)	-	(7,448)	-	12,197	-
Revenue*								
Immigration User-Fees	65,000	-	60,000	-	39,095	-	23,371	-

* See Figures 29, 30 and 31, on pages 3-44, 3-45 and 3-46, respectively, for additional information of Revenue.

Figure 13: 1990-91 Financial Performance

(thousands of dollars)	1990-91					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Budgetary						
Settlement	107,257	38	78,747	31	28,510	7
Non-budgetary						
Transportation Loans	(7,448)	-	-	-	(7,448)	-
Revenue						
Immigration User-Fees	39,095	-	21,627	-	17,468	-

Explanation of Change: The 1990-91 budgetary actual is $28.5 million or 36% higher than the 1990-91 Main Estimates (and 7 more person-years). The difference is mainly due to additional resources obtained in Supplementary Estimates B for the Adjustment Assistance Program ($22.3 million) and the Language Orientation Initiative (6 person-years and $9.8 million).

Performance Information and Resource Justification

New Priorities: The following priorities have been established in 1992-93.

New Direction for Language Training: The Language Instruction for Newcomers to Canada program (LINC) is targeted for implementation in June 1992. This program will incorporate the Settlement Language Program as an element of the overall language training programming to be delivered by Immigration to newcomers. The new programming will allow broader access, and will be flexible and responsive to the integration needs of immigrants.

Completed Priorities: The following priorities have been completed and integrated into the ongoing operations of the program.

Host Program: The Host Program moved from pilot to permanent status in 1991-92, and, with a budget of $2 million, became available to all classes of immigrants.

Performance Information

Figure 14: Settlement Workload

	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91	Actual 1989-90
Adjustment Assistance Program [1]				
Program costs ($000s)	**54,820**	51,931	74,783	65,260
Immigration Settlement and Adaptation Program [1]				
Number of contracts	**180**	160	153	140
Program costs ($000s)	**11,271**	11,844	9,849	7,370
Host Program				
Program costs ($000s)	**1,660**	2,000	999	788
Designated Counsel				
Program costs: Contributions ($000s)	**6,000**	11,000	9,718	4,018
Operating costs: Operating ($000s) [2]	-	-	2,152	2,133
Settlement Language Training [3]				
Number of projects				140
Program costs ($000s)	-	-	-	3,086
Settlement Language Program [4]				
Program costs ($000s)	**75,416**	11,126	6,057	826
International Organization for Migration				
Program costs ($000s)	**800**	800	780	700
Grant to the province of Quebec				
Program costs ($000s)	**82,000**	75,000	-	-

1. Includes refugee backlog resources.
2. Operating costs ($6 million) for Designated Counsel are transferred to the Policy and Management activity that commenced in 1991-92.
3. The Settlement Language Training Program terminated as a pilot project on March 31, 1990.
4. Includes, in 1992-93, funds transfered from Employment and Insurance Program.

The 1991-92 fiscal year saw increases in Settlement Program budgets with implementation of the federal Immigrant Integration Strategy. This has increased the scope of the Host Program to include all immigrants, and has broadened the focus for language training from its primary labour-market focus. Additionally, Settlement Branch has begun development of an automated Settlement Management Information System (SMIS), which is being piloted in the Alberta Region in 1992-93 and will be fully implemented by the end of the fiscal year. The SMIS will provide a data base on all settlement programs, as well as performance indicators for the analyses of program outputs and results. An assessment of the implementation of SMIS will be conducted in 1993-94.

Adjustment Assistance Program (AAP): The forecasted level of AAP expenditures for 1991-92 is expected to be sufficient to meet demand. Although the client level of overseas selected refugees is down, there has been an increase in the number of in-Canada determinations by the Immigration and Refugee Board, and a reduction in the processing time for in-Canada claimants. As a result, there has been an increase in the number of in-Canada refugee claimants applying for, and receiving, AAP benefits. The processing time for in-Canada claimants has been reduced to 5.5 months in Atlantic Region, 6 months in the Prairies, and 9 months in Ontario Region, thereby increasing the demand on AAP.

For 1992-93, the number of overseas-selected refugees may remain below the Annual Refugee Plan; however, the target has been left unaltered to allow Canada to respond to any international emergency that may arise. The time needed to process each in-Canada refugee claimant is expected to decrease to six months. Any slippage in forecast AAP expenditures for overseas refugees is expected to be absorbed by those in-Canada claimants who are determined by EIC to be Convention refugees.

Figure 15: Average Duration and Cost per Adjustment Assistance Program Client

	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91	Actual 1989-90
Overseas selection:				
Client Level*	**8,000** *	7,500 *	9,706	14,971
Average duration (months)	**11**	11.5	11.5	11.5
In-Canada processing:				
Client Level	**14,378**	9,500	6,359	2,390
Average duration (months)	**3.5**	4	3	3
Total clients:	**22,378**	17,000	16,065	17,361
Average cost per client	**3,162**	3,939	4,655	3,759

* Includes those destined to Quebec for whom funding is provided under the terms of the Canada-Quebec Accord. An overseas reserve is set at 5,000 persons; however, there are no plans to access the reserve in either 1991-92 or 1992-93.

Immigrant Settlement and Adaptation Program (ISAP): The ISAP provides funding to some 135 agencies that offer direct, initial integration services to newcomers. These services include information and orientation, translation and interpretation, non-professional counselling and referrals to community services. Pilot Reception Services are being tested at the Toronto

International Airport. This pilot is to provide a traveller's aid to newcomers to Canada, primarily government-assisted refugees. Some of the services to be provided are to welcome people to Canada, assist with baggage and connecting flights and arrange for winter clothing and overnight accommodation, if necessary.

Host Program: The Host Program was made permanent in 1991-92 and now serves immigrants and not just government-assisted refugees. The Host Program facilitates integration through a two-way process that allows Canadian volunteers and newcomers to relate on a personal level, and to develop an understanding of their respective cultures and backgrounds.

Settlement Language Program (SLP): In 1991-92, Cabinet approved the federal Immigrant Integration Strategy, which expanded the mandate for adult immigrant language training from its focus on labour-market entry objectives to include immigrant integration objectives. Responsibilities for immigrant language training and associated additional funding has been transferred from the Employment and Insurance Program to the Settlement Program and has been combined with SLP. In 1992-93, immigrant language training is expected to be delivered under a new program called Language Instruction for Newcomers to Canada (LINC).

Canada-Quebec Accord: Under the Canada-Quebec Accord, Quebec assumed responsibility for the delivery of all settlement services to newcomers in that province, including services normally provided under AAP, ISAP, Host, and SLP. A grant was established to reimburse Quebec for the provision of those services.

International Organization for Migration (IOM): In May 1990, Canada became a member of the IOM. This organization provides travel assistance and medical examinations to government-assisted and privately sponsored refugees. EIC also contracts with IOM to deliver overseas basic language training for immigrants. The overseas program provides orientation about Canada to immigrants as they learn the basics of one of our official languages.

In November 1991, Canada signed a formal Memoranda of Understanding with the IOM relating to Canada's membership in the Organization, and to its operational relationship with EIC for the transportation of refugees and the delivery of overseas language training.

Designated Counsel: This program was established to ensure that shortages of available legal counsel and lack of preparedness do not cause delays in the Refugee Determination System. The Settlement Activity has a budget of $6 million for Designated Counsel and delivers this portion of the program through contribution agreements. To deliver the program in provinces where there is no legal aid agreement an additional $6 million budget in operating resources has been established in the Policy and Management Activity.

Transportation Loan Program (TLP): A full review of the Transportation Loan Program is under way. The review focuses on the regulations and management practices governing the program, and may result in a number of regulatory amendments being proposed in 1992-93. The funding ceiling is set at $110 million.

C. Adjudication

Objective

The objective of the Adjudication activity is to render judgments regarding the admission of persons to Canada, the removal of persons reported as being in contravention of the *Immigration Act*, the detention of persons who have been detained during the examination, inquiry and removal process and, with a member of the Immigration and Refugee Board (IRB), the eligibility and credible basis for refugee claims made in Canada.

Description

Adjudication is composed of two sub-activities: Management and Administrative Support; and Inquiry and Detention Review.

Management and Administrative Support: This sub-activity exists at the national and directorate levels. The management element provides program resourcing, co-ordination, and staff training and development. Management and Administrative Support ensures that inquiries, hearings and detention reviews are conducted effectively and efficiently across Canada.

The procedures and monitoring functions take place at the national level. This ensures that Adjudicators are kept informed of all relevant jurisprudence governing inquiries, refugee hearings and detention reviews, and also ensures that they receive expert advice on complex and contentious cases. Monitoring is performed to ensure that quality standards are adhered to, and to identify areas requiring procedural instructions, training or legislative change.

Inquiry and Detention Review: This sub-activity relates to the legislative requirements for inquiries that determine whether persons are to be admitted to, or removed from, Canada. Detention reviews are required for all persons detained for more than 48 hours for examination, inquiry or removal. In collaboration with members of the IRB, Adjudicators determine eligibility, and whether a credible basis exists for allowing persons to make a refugee claim before the IRB.

This sub-activity ensures that decisions are rendered fairly, and in accordance with both the legislation, and the principles, of natural justice.

Financial Summaries

The Adjudication activity accounts for 2% of the 1992-93 Immigration Program's financial requirements and 4% of total person-years. It accounts for 4% of personnel costs and 2% of total operating funds of the Program.

In 1992-93, activity expenditures will be accounted for as follows: personnel 83%, transportation and communications 12%, and all other operating costs 5%.

Figure 16: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1992-93		Forecast 1991-92		Actual 1990-91		Actual 1989-90	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Management and Administrative Support	1,344	25	1,319	25	1,220	21	1,171	18
Inquiry and Detention Review	6,113	106	6,004	106	6,119	99	6,064	108
	7,457	131	7,323	131	7,339	120	7,235	126

Figure 17: Restated 1990-91 Financial Performance

(thousands of dollars)	1990-91 *					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Management and Administrative Support	1,220	21	2,071	25	(851)	(4)
Inquiry and Detention Review	6,119	99	5,337	106	782	(7)
	7,339	120	7,408	131	(69)	(11)

* Figures are restated to reflect the new activity structure (see Figures 32 and 33, page 3-47).

Performance Information and Resource Justification

Performance Information: The workload of the Adjudication Branch is measured by the number of inquiries, refugee hearings and detention reviews it conducts (see Figure 18).

Figure 18: Adjudication Workload

	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91	Actual 1989-90
Regular Operations				
Inquiries (excluding refugee claims)	**3,475**	3,223	3,985	5,018
Refugee claim inquiries	**31,260**	25,488	22,839	16,577
Inquiries concluded	**33,000**	32,218	25,300	19,205
Inquiries in progress	**2,165**	430	3,937	2,413
Detention review hearings conducted	**5,489**	4,800	5,140	4,475
Refugee hearings	**4,000**	5,400	2,679	2,654
Person-Years	**131**	131	120	126

Inquiries: Adjudication measures operational efficiency by counting the number of inquiries concluded (i.e. final decisions made).

Adjudicators preside over inquiries to determine if the person concerned will be permitted to come into Canada or will be removed from Canada. When a person makes a claim for refugee status, a panel consisting of an Immigration Adjudicator, who acts as presiding officer, and a member of the IRB determines if the claimant is eligible to have the claim heard by the Convention Refugee Determination Division (CRDD).

A positive decision on the claimant's eligibility is followed by a determination of the credibility of the claim. A favourable decision, by either the Adjudicator or the member of the IRB, is sufficient to move the case to a full hearing by the IRB. The inquiry is then concluded with a conditional removal order or departure notice, where applicable, and the claimant is referred to the CRDD for a hearing on the refugee claim.

Detention Reviews: Detention reviews are first conducted after a person has been held in detention for more than 48 hours, and they are then conducted every seven days after that. Adjudicators also review the detention of people who have arrived in Canada without proper documents.

Refugee Hearings: Under the legislation, a person who is lawfully in Canada may claim refugee status, at which time a hearing is held before an Adjudicator and a member of the IRB to determine the eligibility of the claim. Since this procedure was not available under the former immigration legislation, it was difficult to determine the level of demand in this area. There is

now sufficient workload information available to forecast a workload of 4,000 Refugee Hearings for 1992-93.

Appeals: The effectiveness of Adjudication is measured by the percentage of Adjudicators' decisions overturned by the Federal Court of Appeal (see Figure 19).

Figure 19: Concluded Inquiries Appealed and Overturned

	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91	Actual 1989-90
Percentage of decisions appealed	**0.3**	0.3	0.5	0.3
Percentage of appealed decisions overturned	**50.0**	50.0	47.0	54.0

The low percentage of decisions appealed is due to the provision in the immigration legislation for a leave mechanism for judicial review of decisions made by Adjudicators. The leave mechanism requires an applicant to demonstrate an arguable case before being permitted to proceed to a full hearing before the Federal Court.

Given the fairly high number of refugee claim inquiries decided favourably and sent to the IRB for a full hearing, the estimate for the percentage of decisions appealed is correspondingly low.

Because leave is granted where the Federal Court believes the applicant has an arguable case, the estimated figure for the percentage of decisions overturned reflects the applicant's increased probability of success.

D. Policy and Management

Objective

The objective of the Policy and Management activity is to advise the Minister on immigration policy issues; to provide program and policy direction, and administrative support, to CEIC and all other Departments and Agencies involved in the delivery of the Program; and to direct the delivery of the Immigration Program in Canada.

Description

The Policy and Management activity is comprised of three major sub-activities: Policy and Functional Direction; Operations Management; and Administration.

Policy and Functional Direction: This sub-activity includes policy development and the provision of functional direction throughout the field in Canada and abroad. This function is carried out in NHQ by the Policy Development and Refugee Affairs and Settlement Branches, as well as by the Program Delivery Directorate and certain elements of the Immigration Support Services Directorate. The function is also supported by a network of program specialists located in Regional offices and CICs.

Operations Management: This sub-activity includes the provision of line direction to CEIC Immigration field operations. Operations Management is carried out by Regional Directors and Directors-General of Immigration, CIC Managers, Assistant Managers and Operations Officers.

Administration: This sub-activity includes the provision of logistic support to the delivery of the Immigration Program in Canada and abroad, but does not include corporate support services provided to the Immigration Program by CEIC. The Administration function is carried out in NHQ by the Immigration Support Services Directorate and is supported by a network of administrative officers and clerks located in Regional Offices and CICs.

Financial Summaries

The Policy and Management activity accounts for 16% of the 1992-93 Immigration Program's financial requirements and 28% of total person-years. It accounts for 28% of personnel costs and 41% of total operating funds of the Program.

In 1992-93, activity expenditures will be accounted for as follows: personnel 63%, transportation and communications 10%, professional and special services 20%, and all other operating costs 7%.

Figure 20: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1992-93		Forecast 1991-92		Actual 1990-91		Actual 1989-90	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Policy and Functional Direction	21,207	314	21,673	330	20,325	268	19,723	259
Operations Management	19,532	272	26,033	285	26,351	290	20,988	302
Administration	30,274	375	30,940	394	27,203	372	25,825	371
	71,013	961	78,646	1,009	73,879	930	66,536	932
Revenue Obligations of Transportation Companies	600		1,000		3,794		578	

Figure 21: Restated 1990-91 Financial Performance

(thousands of dollars)	1990-91 *					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Policy and Functional Direction	20,325	268	18,800	276	1,525	(8)
Operations Management	26,351	290	19,521	280	6,830	10
Administration	27,203	372	26,375	372	828	0
	73,879	930	64,696	928	9,183	2
Revenue Obligations of Transportation Companies	3,794	-	700	-	3,094	-
Interest on Transportation and Assistance Loans	536	-	-	-	536	-

* Figures are restated to reflect the new activity structure (see Figures 32 and 33, page 3-47).

Explanation of Change: The 1990-91 budgetary actual is $9.2 million or 14% higher than the 1990-91 Main Estimates (and 2 more person-years). The difference is primarily due to internal resources reallocated to Vote 15 for workload related to the Immigration Plan for 1991-95, and incremental salaries.

Performance Information and Resource Justification

New Priorities: The following priorities have been established for the Policy and Management activity in 1992-93.

Legislative Review: Certain provisions must be amended to conform with the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*. In some cases, court decisions have imposed the requirement to change legislation; other changes may result from federal-provincial agreements and consultations with other stakeholders. A complete review of the *Immigration Act* and Regulations will be undertaken to identify all necessary amendments.

Assisted Relatives: A review of this sub-category of independent immigrants destined for the labour force is under way. Approaches being considered are elimination of the undertaking of assistance, and reduction in the number of bonus points awarded to eligible Assisted Relatives. These changes would shift the emphasis from the family reunification aspect of this group to labour market considerations, in keeping with the federal government's commitment to increased prosperity and competitiveness.

First Principles Review: A First Principles review of Settlement programs will be initiated. Its mandate will be to develop a coherent set of indicators for Settlement programs to ensure that they are consistent with the Immigrant Integration Strategy.

Protection of Society: EIC will develop and implement a control strategy to strengthen safeguards that protect society from foreign criminals. This strategy will include initiatives that improve screening and deterrence practices, so as to prevent criminals from entering Canada, and initiatives that limit access to the refugee determination system in Canada. The federal government will also focus on improving techniques of investigation and prosecution of foreign criminals in Canada, through a national computerized system for the tracking and investigation of criminals, and the recruitment and training of investigators. Finally, priority will be given to detention and deportation of criminals.

Refugee Status Determination: After three years of operation, Canada's Refugee Status Determination System has achieved a balance between claimant arrivals and decisions. The Commission will conduct a comprehensive review of Canada's refugee and related policies, to ensure that the system responds effectively to growing international migratory patterns.

Continuing Priorities: The following priorities, undertaken previously, continue in 1992-93.

Visitor Visas: Namibia was added to the list of visa-exempt countries. The visa-exemption status of citizens of Tonga was removed following high levels of illegal migration and illegal use of travel documents. Further countries are being recommended for removal from the visa-exempt list. Close monitoring of illegal migrant traffic remains a priority, and may result in the removal of additional exemptions on a country-by-country basis.

Interpreters: Accreditation testing of interpreters was completed for 16 languages. Production of a second test and expansion to include a total of 33 languages will be finalized by the end of 1991-92, allowing for regional implementation during 1992-93.

Photo ID: A pilot project to test the feasibility of a permanent resident card, in machine-readable format, was introduced in September 1991. The card will provide new permanent residents with proof of status and will replace the present Landing Record. It is expected that the new card will find acceptance among Canadian agencies and organizations that require proof of status, and among clients who find that service is greatly speeded up at inland CICs and ports of entry. Evaluation of the pilot will take place in 1992-93.

Automated Lookout: Delivery of "lookout" information to Customs Inspectors at the primary inspection line will be automated at Canada's international airports (Vancouver, Pearson, Mirabel and Dorval) by March 1992. This will be followed by implementation at eight other airports in 1992-93. Canada Customs will be testing licence-plate-reading technology at a land border office that has access to the automated lookout system.

Completed Priorities: The following priorities were established in previous years and are now completed.

Cost Recovery: The initiatives undertaken during 1991-92 were implemented as planned. Apart from the introduction of processing fees for a number of new services, future scheduled fee initiatives include fee increases and streamlining of fees application. The aim of this revenue-generating, cost-recovery system is consistent with the federal government's objective of reducing the deficit while avoiding increasing the financial burden of Canadian taxpayers.

Language Training Policy: A new Immigrant Language Training Policy was developed to improve the way in which immigrant language training needs are assessed and addressed, and to strengthen partnerships and decision making with stakeholders. New resources of $200 million were allocated to these policy objectives.

Expansion of Settlement Programs: Additional funding for the Immigration Settlement and Adaptation Program was provided, allowing a wider range of organizations to provide improved adaptation and integration services to all classes of immigrants. The Host Program was made permanent, and its eligibility criteria, once limited to government-assisted refugees, were expanded to include all immigrants. The program offers more Canadians the chance to play a direct role in welcoming and assisting immigrants.

Performance Information

The Policy and Management sub-activities are reflected in all aspects of the Immigration Program. Their performance is evident in the output of other Immigration activities.

Through continuing enhancements and expansion, the Field Operational Support System includes 17 automated registries, for the large volume offices, and a Full Document Entry feature accessible in all offices from 1,269 terminals. Delivery of an automated lookout system to Customs Inspectors at international airports will be completed in 1992.

The announced level was exceeded by 34,618 landings in 1990. As part of the Immigration Plan for 1991-95, the Minister announced measures to ensure that the plan will be respected in the future.

Figure 22: Attainment of Immigration Levels and Assessment of Levels Attained by Component, 1988-90

Component	1990 Announced	1990 Actual	1989 Announced	1989 Actual	1988 Announced	1988 Actual
Family class	61,000	73,184	57,000	60,768	50,000	51,309
Refugees and designated class	33,000	35,581	30,000	37,002	21,000	26,836
Humanitarian (special measures)	3,000-6,000	9,857	3,000-6,000	5,628	3,000-6,000	4,769
Selected workers						
Principals	21,000-24,000	29,106	21,000-24,000	27,468	18,000-21,000	25,980
Dependants	29,000-33,000	39,912	24,000-28,000	39,926	18,000-22,000	33,882
Business immigrants						
Principals	4,000	4,650	4,000	4,311	4,000	4,011
Dependants	11,000	13,795	9,000	13,253	9,000	11,101
Retirees	3,000	3,533	2,000	3,565	2,000	3,177
Total Levels	165,000-175,000	209,618	150,000-160,000	191,921	125,000-135,000	161,065
Administrative Review *						
Backlog Clearance		18		71		864
Total		209,636		191,992		161,929

* The Administrative Review began in 1986 and lasted until early 1988.

Section III
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources

1. Financial Requirements by Object

Figure 23: Details of Financial Requirements by Object

(thousands of dollars)	**Estimates 1992-93**	Forecast 1991-92	Actual 1990-91	Actual 1989-90
Personnel				
Salaries and wages	**139,521**	140,697	137,003	118,294
Contributions to employee benefit plans	**22,322**	18,595	20,284	16,781
Other personnel costs	**204**	1,076	1,112	1,285
	162,047	160,368	158,399	136,360
Goods and Services				
Detainees and deportees travel	**3,415**	3,857	3,634	2,354
Other travel	**6,961**	7,863	6,200	5,800
Other transportation and communications	**9,466**	8,460	4,245	4,384
Information	**3,112**	2,674	3,019	2,831
Professional and special services	**31,322**	27,758	25,635	23,345
Rentals	**847**	838	942	1,200
Purchased repair and upkeep	**288**	514	547	600
Utilities, materials and supplies	**2,709**	2,330	2,938	3,062
All other expenditures	**1,512**	1,705	3,297	739
	59,632	55,999	50,457	44,315
Total operating	**221,679**	216,367	208,856	180,675
Capital - Acquisition of machinery and equipment	**4,370**	11,272	3,761	4,570
Transfer payments	**231,967**	164,676	102,451	86,943
Total expenditures	**458,016**	392,315	315,068	272,188

2. Personnel Requirements

Personnel costs represent 35% of the 1992-93 Main Estimates for the Immigration Program. This includes statutory contributions to employee benefit plans.

Figure 24: Person-Year Requirements by Activity [1]

	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91	Actual 1989-90
Authorized Person-Years - Controlled by Treasury Board				
Selection, Control and Enforcement Operations	**2,223**	2,320	2,162	1,949
Settlement	**103**	107	38	31
Adjudication	**131**	131	120	126
Policy and Management	**961**	974	916	925
	3,418	3,532	3,236	3,031
Other Person-Years - Not Controlled by Treasury Board [2]				
Policy and Management	-	35	14	7
	-	35	14	7

1. Figures are restated to reflect the new activity structure (see page 3-47).
2. These Figures represent the number of person-years used under the Challenge programs. See Figure 25, page 3-41, for additional information on person-years.

Figure 25: Details of Personnel Requirements

	Person-Years* Controlled by Treasury Board					
	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91	Actual 1989-90	Current Salary Range	1992-93 Average Salary Provision
Management	31	31	31	28	61,500-138,300	84,212
Scientific and Professional						
Economics, Sociology and Statistics	10	10	11	10	20,000-84,700	58,764
Administrative and Foreign Services						
Administrative Services	114	110	111	83	17,470-72,817	42,384
Computer Systems Administration	7	5	7	8	22,310-73,032	41,164
Commerce	3	3	1	1	18,702-77,182	72,924
Financial Administration	1	1	3	2	15,516-69,789	-
Information Services	1	1	2	2	17,329-65,839	-
Organization and Methods	7	5	4	6	17,121-70,600	45,883
Personnel Administration	2	2	2	6	16,390-67,273	46,570
Program Administration	1,974	2,105	1,885	1,537	17,470-72,817	42,457
Technical						
Drafting & Illustration	0	1	0	0	19,852-51,443	-
General Technical	1	0	0	0	16,124-71,058	-
Photography	1	1	1	0	21,951-39,999	-
Social Science Support	4	3	2	4	16,124-73,716	36,521
Administrative Support						
Communications	2	2	1	2	19,607-40,612	23,018
Clerical and Regulatory	1,081	1,086	997	1,112	16,504-40,509	26,526
Office Equipment	0	0	0	1	16,613-32,250	-
Secretarial, Stenographic and Typing	112	114	127	188	16,356-40,768	26,679
Operational						
General Services	67	52	51	41	16,989-51,984	33,205
	3,418	3,532	3,236	3,031		

	Other Person-Years*					
	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91	Actual 1989-90	Current Salary Range	1992-93 Average Salary Provision
Students	-	35	14	7	13,163-31,210	-

* Person-years refers to the employment of one person for one full year or the equivalent thereof (for example, the employment of three persons for four months each). A person-year may consist of regular-time personnel (whether in Canada or abroad), continuing and non-continuing, full-time or part-time, seasonal, term or casual employees, and other types of employees.

Controlled person-years are those subject to the control of the Treasury Board. With some exceptions, the Treasury Board directly controls the person-years of departments and agencies listed in Schedule I, Parts I and II, of the *Public Service Staff Relations Act*. The Treasury Board does not control person-years related to Ministers' staff appointed pursuant to Section 39 of the *Public Service Employment Act* and all appointments pursuant to an Order in Council. Also, the person-years of some departments and agencies may be excluded from Treasury Board control. Controlled person-years are referred to as "authorized" person-years in Part II of the Estimates.

Other person-years are those not subject to Treasury Board control but disclosed in Part III of the Estimates, on a comparative basis with previous years, in support of the personnel expenditure requirements specified in the Estimates.

Note: The person-year columns display the forecast distribution of the controlled and other person-years for the Program by occupational group. The current salary range column shows the salary ranges by occupational group at October 1, 1991. The average salary column reflects the estimated base salary costs including allowance for collective agreements, annual increments, promotions, and merit pay divided by the person-years for the group. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

3. Capital Expenditures

Figure 26 shows the distribution of the Program's gross capital expenditures by activity. Capital expenditures make up 2% of the total operating 1992-93 Main Estimates of the Program.

Figure 26: Distribution of Gross Capital Expenditures by Activity

(thousand of dollars)	**Estimates 1992-93**	Forecast 1991-92	Actual 1990-91	Actual 1989-90
Selection, Control and Enforcement Operations	**2,560**	1,868	939	1,141
Settlement	**481**	6	22	27
Adjudication	**76**	59	115	140
Policy and Management	**1,253**	9,339	2,685	3,262
	4,370	11,272	3,761	4,570

Figure 27 provides details on major capital projects for which the estimated total cost equals or exceeds $250,000.

Figure 27: Details of Major Capital Projects

(thousands of dollars)	Current Estimate of Total Cost	Forecast Expenditure March 31, 1992	Estimates 1992-93 Requirements	Future Requirements
Canada Employment and Immigration Network System (A-EPA)	1,003	1,003	-	-
Primary Inspection Line (A-EPA)	9,477	4,612	1,153	3,712

Note: Definitions are relevant to the classes and approval levels applicable to Major Capital Projects (see Chapter 2, page 2-57).

4. Transfer Payments

Grants and Contributions represent 51% of the 1992-93 Main Estimates for the Immigration Program.

Figure 28: Details of Transfer Payments

(dollars)	Estimates 1992-93	Forecast [1] 1991-92	Actual 1990-91	Actual 1989-90
Grants and Contributions				
Settlement				
Adjustment Assistance	**54,820,000**	51,931,000	74,783,365	65,260,043
Immigrant Settlement and Adaptation	**11,271,000**	11,844,000	9,848,560	7,370,331
Host Program	**1,660,000**	2,000,000	999,042	787,783
Designated Counsel	**6,000,000**	11,000,000	9,717,658	4,018,094
Settlement Language Program [2]	**75,416,000**	11,126,000	6,056,759	126,000
International Organization for Migration	**800,000**	800,000	780,410	700,000
Grant for the Canada-Quebec Accord	**82,000,000**	75,000,000	-	-
Total Settlement	**231,967,000**	163,701,000	102,185,794	78,262,251
Total Grants and Contributions	**231,967,000**	163,701,000	102,185,794	78,262,251
Items not required				
Refugee Backlog Information Program	-	975,000	264,748	594,907
Grant to United Nations High Commission for Refugees	-	-	-	5,000,000
Settlement Language Training Program	-	-	-	3,085,361
Total Items not required	-	975,000	264,748	8,680,268
Total Program	**231,967,000**	164,676,000	102,450,542	86,942,519

1. The 1991-92 forecast is based on information available as of November 30, 1991.
2. Includes, in 1992-93, funds transfered from Employment and Insurance Program.

5. Loans

Transportation Loan Program: The Transportation, Assistance and Admissibility Loan Program was established in 1951 as a revolving fund, with repayments on previous loans being reissued as new loans. The loans bear interest at a rate established annually by the Minister of Finance.

Section 119 of the *Immigration Act* authorizes the making of loans to immigrants and other such classes of people. Following the passage of Bill C-34 on December 19, 1986, the total amount authorized to be outstanding at any time was increased to $90 million. Subsequently, on

June 27, 1990, Bill C-77 modified the *Immigration Act*, transferring the authority to amend the limit on the advances to the loan account, from the Act to the Immigration Regulations. The limit is now $110 million.

Usage varies according to the number of immigrants assisted and the number of reimbursements made during the year. The Transportation Loan Program is recorded in the Public Accounts of Canada under the title of Assisted Passage Scheme.

6. Net Cost of the Program

The 1992-93 Estimates for the Immigration Program include only those expenditures to be charged to CEIC/D's voted appropriations and statutory payments. Other items must be included when describing the Program on a full-cost basis. Figure 29 provides details of other costs. The revenues shown consist of Immigration user-fees, recovery of deportation expenses, fines and forfeitures, and other revenues.

Figure 29: Net Cost of the Program

(thousands of dollars)	**Estimates 1992-93**	Estimates 1991-92
Operating expenditures	**221,679**	192,415
Capital	**4,370**	7,891
Transfer payments	**231,967**	110,349
Main Estimates	**458,016**	310,655
Services received without charge		
Accommodation: from Public Works Canada	**19,036**	17,264
Cheque issue services: from Supply and Services Canada	**1,508**	1,266
Employer's share of employee benefits covering insurance premiums and costs: from Treasury Board Secretariat	**6,635**	5,669
Accommodation at Canadian airports: from Transport Canada	**2,473**	2,311
Other Services	**509**	415
Total program cost	**488,177**	337,580
Less: Revenues credited directly to the Consolidated Revenue Fund *	**66,000**	59,910
Estimated net program cost	**422,177**	277,670

* Excludes revenue received by Department of External Affairs.

7. Revenue

Immigration has a well established user-fee system in place. This system has been undergoing significant expansion since 1990-91 and is expected to generate total revenue for 1992-93 of $118 million, of which $65 million will be collected by CIC's in Canada and $53 million will be collected by External Affairs through visa offices abroad.

Figure 30: Schedule of Fees

(dollars)	1992-93 Fees
Application for permanent residence	
All Classes	
- Applicant and one dependant	350
- Dependant under age 19, who is not a spouse	50
- Dependant 19 and over	350
- Spouse	350
Business Class	
- Applicant and one dependant	500
- Dependant under age 19, who is not a spouse	50
- Dependant 19 and over	350
- Spouse	350
Order-in-Council	250
Family business	250
Certification of record of landing	
- individual	25
- family	50
Returning resident permit	
- individual	75
- family	150
Visitor Services	
Visitor Visa	
- individual	50
- family	100
- collective certificate per person	40
Extension of visitor status	
- individual	50
- family	50
Discretionary entry	
- individual	75
- family	150
- group 2-14	150
Student authorization	
- individual	75
- family	150
Application for employment authorization	
- individual	75
- family	150
- group 2-14	150

Replacement of immigration record	
- individual	25
- family	50
Other Services	
Minister's permit/extension	
- individual	100
- family	200
- group 2-14	200
Callout/Overtime ($27/hour)	100
Minister's consent/deportation	250
Criminal rehabilitation	250
Transcript of immigration inquiry	75
Investment Proposal Assessment	4,500
Investment Proposal Amendment	1,500
File Transfer *	50
Sale of Data *	20

* Subject to approval of regulation amendments.

Some detention and removal costs are recovered from transportation companies (primarily airlines) that bring inadmissible people to Canada. Earnings for 1992-93 are estimated at $0.6 million.

Figure 31: Revenue by Type

(thousands of dollars)	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91	Actual 1989-90
Immigration User-Fees*				
Immigration service	**33,000**	30,500	25,221	13,698
Visitor service	**17,000**	14,500	13,409	9,239
Other services	**15,000**	15,000	465	434
	65,000	60,000	39,095	23,371
Obligations of Transportation Companies	**600**	1,000	3,794	578
Interest on Transportation and Assistance Loans	**400**	380	536	420
	66,000	61,380	43,425	24,369

* Excludes revenue received by Department of External Affairs.

The revenue is credited directly to the Consolidated Revenue Fund and is not available to the Program.

B. Changes in Program/Activity Structure

The revised Program/Activity structure introduced for 1991-92 responds to changes made to the existing Operational Plan Framework (OPF) for the Immigration Program. Figures 32 and 33 illustrate the comparison between the old and the new structure, in terms of the resources allocated to each activity, for 1990-91 and 1989-90 Main Estimates.

The revised instrument is considered to be a far superior planning and control document, and one that focuses more on purpose and accountability. The revised activity structure more accurately identifies the resource utilization and distribution by function.

The principal changes made to the structure are as follows:

- the Policy and Management activity encompasses the former Management and Policy Development activity, the Program Management activity, and the Administration activity, and includes the management of the Program delivery activity in the field;
- the Selection, Control and Enforcement activity encompasses the former Port of Entry, Inland, and Enforcement activities primarily operating in the field;
- except for the functional direction provided by NHQ, which is now included in the Policy and Management activity, Adjudication and Settlement activities remain the same; and
- the Refugee Status Advisory Committee was dissolved on January 1, 1989.

Figure 32: 1990-91 Main Estimates Crosswalk (thousands of dollars)

Old OPF / New OPF	Management and Policy Development	Program Operations	Adjudication	Settlement	Total
Policy and Management	17,065	41,139		6,492	64,696
Selection, Control and Enforcement Operations		131,447			131,447
Adjudication			7,052	356	7,408
Settlement				78,747	78,747
Total	17,065	172,586	7,052	85,595	282,298

Figure 33: 1990-91 Main Estimates Crosswalk (person-years)

Old OPF / New OPF	Management and Policy Development	Program Operations	Adjudication	Settlement	Total
Policy and Management	293	614		21	928
Selection, Control and Enforcement Operations		2,179			2,179
Adjudication			131		131
Settlement				31	31
Total	293	2,793	131	52	3,269

Topical Index: Immigration Program

A
Activity Structure, 3-12, 3-47
Adjustment Assistance Program (AAP), 3-25, 3-27, 3-28, 3-43
Appeals, 3-33
Automated Lookout, 3-37

B
Backlog, 3-20, 3-21
Business Immigration, 3-15, 3-24, 3-38

C
Canada-Quebec Accord, 3-16, 3-25, 3-29, 3-43
Cases Presented, 3-20, 3-21, 3-23, 3-24
Categories of Immigrants, 3-8
Cost Recovery, 3-7, 3-37

D
Decided Cases, 3-21
Detention Reviews, 3-32

E
Extensions and Authorizations, 3-20, 3-22

H
Host Program, 3-7, 3-25, 3-27, 3-28, 3-29, 3-37, 3-43

I
Immigrant Integration Strategy, 3-7, 3-15, 3-29
Immigration Applications, 3-20, 3-22
Immigrant Settlement and Adaptation Program (ISAP), 3-25, 3-28, 3-37, 3-43
Immigration and Refugee Board (IRB), 3-11, 3-30, 3-32
Immigration Levels, 3-7, 3-8, 3-38
Immigration Plan for 1991-95, 3-7, 3-8, 3-14, 3-15, 3-37
Immigration User-Fees, 3-26, 3-44, 3-45, 3-46
Inquiries, 3-32
Interpreters, 3-36
Investigations, 3-19, 3-20, 3-21

L
Language Instruction for Newcomers to Canada (LINC), 3-7, 3-27, 3-29
Language Training, 3-7, 3-15, 3-27, 3-29, 3-37

O
Organization Structure, 3-13

P
Photo ID, 3-37
Program Evaluation, 3-24

R
Refugee Determination, 3-7, 3-15, 3-36
Refugee Hearings, 3-32, 3-33
Removals, 3-20, 3-22, 3-23, 3-24

S
Secondary Examinations, 3-20, 3-21, 3-24
Section 20(1) Reports, 3-20, 3-21, 3-23

Settlement Language Program (SLP), 3-25, 3-27, 3-29, 3-43
Settlement Management Information System (SMIS), 3-7, 3-28
Simplified Inquiry Process (SIP), 3-22

T Transportation Loan Program, 3-25, 3-26, 3-29, 3-43, 3-44

V Visitor Visas, 3-36

Corporate Management and Services Program
1992-93
Expenditure Plan

Table of Contents

Spending Authorities

A. Authorities for 1992-93 4-4
B. Use of 1990-91 Authorities 4-5

Section I
Program Overview

A. Highlights of Plans and Recent Performance 4-7
B. Financial Summaries 4-8
C. Program Profile
   1. Introduction 4-9
   2. Mandate 4-9
   3. Objective 4-10
   4. Program Organization for Delivery 4-10
   5. External Factors Influencing the Program, and Planned Responses 4-12
   6. Program Effectiveness 4-13

Section II
Analysis by Activity

A. Corporate Management and Administration 4-14
B. Systems and Procedures 4-21
C. Canada Employment and Immigration Advisory Council 4-25

Section III
Supplementary Information

Profile of Program Resources
   1. Financial Requirements by Object 4-27
   2. Personnel Requirements 4-28
   3. Capital Expenditures 4-30
   4. Net Cost of Program 4-31
   5. Revenue 4-31

Topical Index 4-32

Spending Authorities

A. Authorities for 1992-93 - Part II of the Estimates

Financial Requirements by Authority

Vote (thousands of dollars)		1992-93 Main Estimates	1991-92 Main Estimates
	Corporate Management and Services Program		
1	Program expenditures	**51,601**	51,171
(S)	Minister of Employment and Immigration - Salary and motor car allowance	**51**	51
(S)	Contributions to employee benefits plan	**21,864**	20,134
	Total Program	**73,516**	71,356

Votes - Wording and Amounts

Vote (dollars)		1992-93 Main Estimates
	Corporate Management and Services Program	
1	Corporate Management and Services - Program expenditures	**51,601,000**

Program by Activities

(thousands of dollars)	1992-93 Main Estimates						1991-92 Main Estimates
	Authorized person-years [1]	Budgetary					
		Operating	Capital [2]	Sub-Total	Less: Revenues credited to the vote	Total	
Corporate Management and Administration	2,800	328,230	1,759	329,989	269,972	**60,017**	61,600
Systems and Procedures	364	40,196	9,754	49,950	36,678	**13,272**	9,523
Canada Employment and Immigration Advisory Council	9	737	1	738	511	**227**	233
	3,173	369,163	11,514	380,677	307,161	**73,516**	71,356
1991-92 Authorized person-years	3,166						

1. See Figure 17, page 4-29, for additional information on person-years.
2. Capital Vote is not required as the resources will be recoverable from the Unemployment Insurance Account.

B. Use of 1990-91 Authorities - Volume II of the Public Accounts

Vote	(dollars)	Main Estimates	Total Available for Use	Actual Use
	Corporate and Special Services Program			
1	Program expenditures	53,211,000	66,452,000	**51,785,411**
(S)	Minister of Employment and Immigration - Salary and motor car allowance	49,400	49,825	**49,825**
(S)	Contributions to employee benefit plans	19,097,000	20,488,000	**20,488,000**
	Total Program - Budgetary	72,357,400	86,989,825	**72,323,236**

Section I
Program Overview

A. Highlights of Plans and Recent Performance

Corporate Management and Administration

In 1992-93, Public Affairs will provide communications support for: the Labour Force Development Strategy's (LFDS) full implementation; the Five-year Immigration Plan, including the integration strategy and the public information plan; the Stay-in-School initiative; and internal communications to strengthen our partnerships and improve our service culture (see page 4-16).

Achievements in 1990-91 included the delivery of media and community relations training; the development of an integrated communication strategy to assist in the transition caused by recent Unemployment and Insurance legislative changes; the development of a Five-year Immigration Plan; the holding of Canada Career Week events; and the running of two major public surveys (see page 4-17).

During 1992-93, Strategic Policy and Planning will study the first year of implementation of Bill C-21, and undertake further developmental work on labour market issues, consultations, analyses, assessments and sector studies (see page 4-17).

Recent achievements include the completion of program evaluations, sector surveys and studies (see page 4-17).

In 1992-93, Financial Services plans to study the changes to its control policies and management information system that are required to support the new operating budget approach recommended by Public Service 2000 (see page 4-18).

In 1990-91, Financial Services successfully used the services of private collection agencies (see page 4-18).

In 1992-93, Services Administration plans to respond to accommodation requirements related to program development and system enhancement and to recommend and implement automated systems to streamline adminitrative processes (see page 4-19).

Recent achievements include accommodation support to the LFDS; approval of new space standards and examination of tele-communication systems (see page 4-19).

In 1992-93, Human Resources Services will keep its focus on human resource management by integrating the human resource management process with strategic, operational and work planning at all levels of CEIC/D (see page 4-19).

In 1990-91, Human Resources Services decentralized pay activity to more than 100 local offices in Ontario Region, and delegated to regions the authority for the conciliation process of

human rights complaints. Treasury Board presented an award to EIC for its significant progress in hiring people with disabilities (see page 4-19).

In 1992-93, the Internal Audit Bureau (IAB) will be guided by a clear and sustained vision of client services, and will take into account more client-expressed needs and special requests. The IAB will also undertake an audit of management at the corporate level, with emphasis on Total Quality Management (TQM) indicators, to assess the quality of service given to clients. TQM is one of the Chairman's Planning Guideline's (CPG) priorities (see page 4-19).

Special achievements of the IAB in 1990-91 and 1991-92 included the completion of several reports and audits (see page 4-20).

Systems and Procedures

During 1992-93, Systems and Procedures will continue to support program delivery for Immigration, Employment and Insurance programs through the implementation of automated Electronic Data Processing components. Implementation of the Job Information Centres/Public Area Kiosks, the Primary Inspection Line and the Automated Voice Response System will be emphasized (see page 4-23).

Achievements in 1990-91 include the development and implementation of computer systems to support program delivery for the LFDS, the National Employment Services Systems, and piloting of the Job Information Centre/Public Area Kiosks (see page 4-23).

B. Financial Summaries

Figure 1: Financial Requirements by Activity

(thousands of dollars)	Estimates 1992-93			Forecast 1991-92			Actual 1990-91	Actual[1] 1989-90
	Expenditure	Recov. expend. from the UI Acc.[2]	Net Expenditure	Expenditure	Recov. expend. from the UI Acc.	Net Expenditure	Net Expenditure	Net Expenditure
Corporate Management and Administration	329,989	269,972	60,017	320,739	255,277	65,462	62,258	62,586
Systems and Procedures	49,950	36,678	13,272	40,078	30,871	9,207	9,758	11,804
Canada Employment and Immigration Advisory Council	738	511	227	705	479	226	307	319
	380,677	307,161	73,516	361,522	286,627	74,895	72,323	74,709
Person-years[3]								
Controlled by TB	3,173	-	3,173	3,196	-	3,196	3,120	3,215
Other	25	-	25	90	-	90	73	59
	3,198	-	3,198	3,286	-	3,286	3,193	3,274

1. The numbers have been restated for previous years to reflect the amalgamation in 1990-91 of the Departmental Management and Commission Management and Administration activities into the Corporate Management and Administration activity.
2. For costs associated with the administration of programs provided for under the UI Act, see Figure 6, page 5-13.
3. See Figure 17, page 4-29, for additional information on person-years.

Explanation of 1992-93 Estimates: The net financial requirements for 1992-93 are $1.4 million or 2% less than the 1991-92 forecast expenditures. The decrease is primarily due to the exclusion of Challenge Resources in 1992-93.

Explanation of 1991-92 Forecast: The 1991-92 net forecast (which is based on information available to management as at November 30, 1991) is $3.5 million or 5% higher than the 1991-92 Main Estimates of $71.4 million (see Spending Authorities, page 4-5). The difference is primarily due to resources approved in Supplementary Estimates B for the Refugee Backlog.

Figure 2: 1990-91 Financial Performance

(thousands of dollars)	1990-91						
	Actual			Main Estimates			
	Expen-diture	Recov. Expend. from the UI Acc.	Net expen-diture	Expen-diture	Recov. Expend. from the UI Acc.	Net expen-diture	Change in net expen-diture
Corporate Management and Administration	343,297	281,039	62,258	318,776	257,362	61,414	844
Systems and Procedures	63,450	53,692	9,758	64,476	53,772	10,704	(946)
Canada Employment and Immigration Advisory Council	1,117	810	307	712	473	239	68
	407,864	335,541	72,323	383,964	311,607	72,357	(34)
Person-years *							
Controlled by TB	3,120	-	3,120	3,139	-	3,139	(19)
Other	73	-	73	20	-	20	53
	3,193	-	3,193	3,159	-	3,159	34

* See Figure 17, page 4-29, for additional information on person-years.

C. Program Profile

1. Introduction

The Corporate Management and Services (CMS) Program comprises: the management and administrative functions not directly related to the Employment and Insurance Program or to the Immigration Program; the development and implementation of electronic data processing (EDP) systems and procedures for CEIC/D; and the provision of support services to the Canada Employment and Immigration Advisory Council.

2. Mandate

The Department was created under the *Employment and Immigration Reorganization Act*, and given royal assent on August 5, 1977. This Act also created the Canada Employment and Immigration Commission.

3. Objective

The objective of the Corporate Management and Services Program is to ensure the development and the implementation of policies and programs and to provide the strategic, operational and administrative support to enables Employment and Immigration Canada (EIC) to carry out its mission.

4. Program Organization for Delivery

Activity Structure: The program comprises three activities: Corporate Management and Administration; Systems and Procedures; and the Canada Employment and Immigration Advisory Council (see Figure 3). For details, see Section II.

Figure 3: Activity Structure

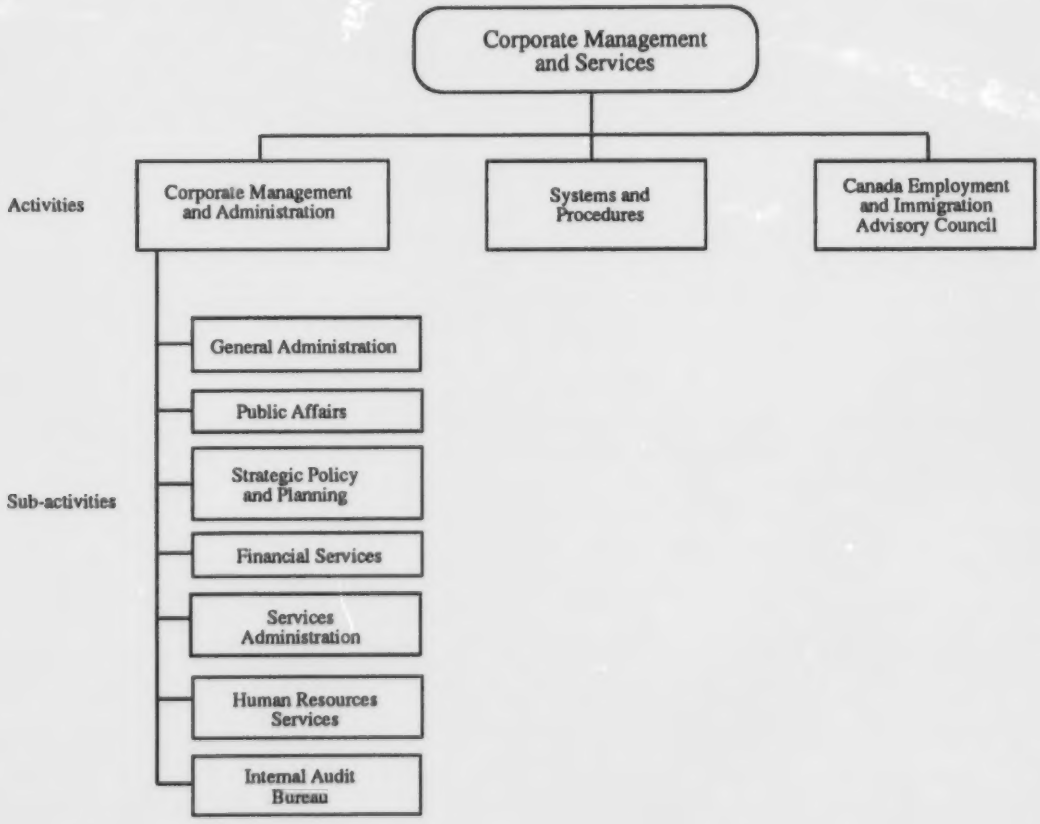

Organization Structure: Figure 4 relates the Program's organizational structure to its activities, and the resources required for 1992-93.

Figure 4: 1992-93 Resources (Gross) by Organization and Activity (thousands of dollars)

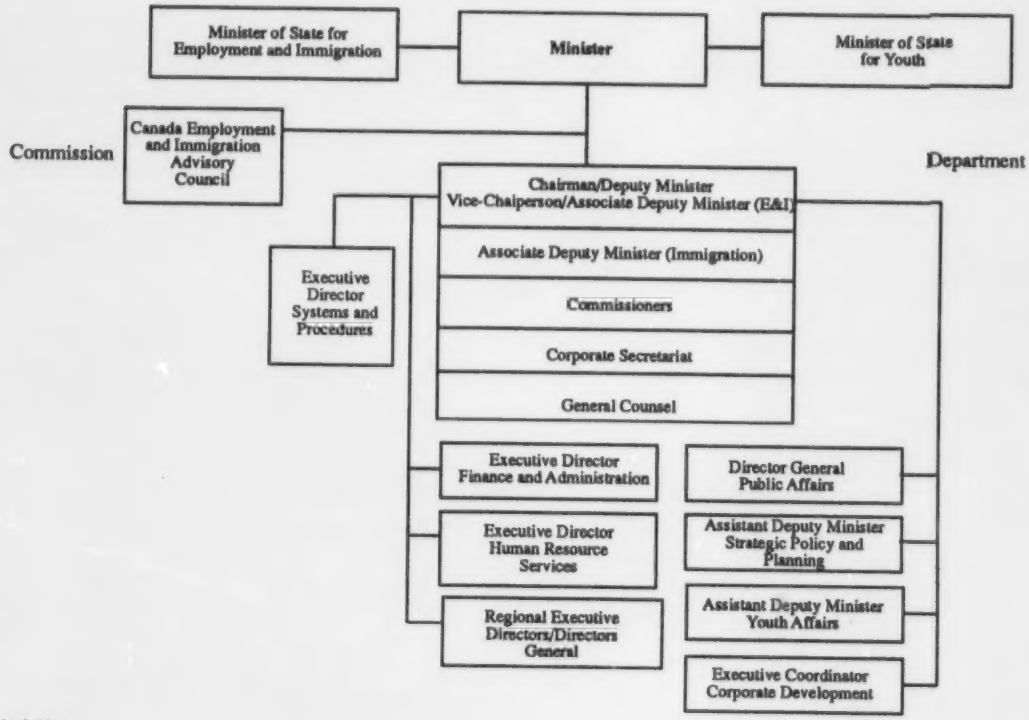

Activities				
Corporate Management and Administration 2,825 P-Ys			329,989	329,989
Systems and Procedures 364 P-Ys		49,950		49,950
Canada Employment and Immigration Advisory Council 9 P-Ys	738			738
TOTAL PROGRAM	738	49,950	329,989	380,677

5. External Factors Influencing the Program, and Planned Responses

External factors that influence the Corporate Management and Services Program include:

- current and developing program priorities;
- improved efficiency and effectiveness of EIC's operations; and
- the need to respond to central agency policies.

These factors, and Employment and Immigration Canada's response to them, are discussed below.

Program Priorities

Providing the required support for implementation of the LFDS, including the greater involvement of the private sector in training issues, is a major challenge for the CMS program. Meeting the challenge will include:

- providing support to the Canadian Labour Force Development Board that was announced in January 1991, and its work in developing a strong training culture and a commitment to training excellence;
- supporting the establishment of regional and sub-regional labour market boards and other partnerships, such as Aboriginal Management Boards;
- promoting the development of an effective local labour market information system;
- planning for and delivering the human resources required for the successful implementation of the Strategy; and
- promoting awareness and understanding of the Strategy internally, and among the public at large.

The Corporate Management and Services Program will also support the implementation and understanding of Immigration program priorities, including the long-term levels plan, the immigrant integration strategy and language training programs, and other major CEIC/D projects such as the Stay-in-School initiative.

The Efficiency and Effectiveness of CEIC/D Operations

Providing the best possible service to the public is a tenet of EIC's Philosophy of Management. Efforts to improve operations that support the highest quality of service are ongoing, and include:

- providing a strategic framework and support for the integration of efforts across EIC to conduct our business with an emphasis on quality service, empowerment, and openness, both externally and internally;
- developing the communication skills of managers and the communications tools they need to inform clients and stakeholders about EIC's policies, programs and services;
- developing, maintaining and decentralizing automated systems in support of the operational priorities and objectives of CEIC/D programs and services;
- providing training on automated systems, and replacing outdated systems;
- analyzing labour market trends, and evaluating CEIC/D's programs and policies; and

- ensuring that changes to the corporate planning and accountability process are consistent with the increased role of the external partners in strategic and operational planning.

Responding to Central Agencies

CEIC/D has obligations and responsibilities regarding national public service policies and requirements. In support of these, CEIC/D will:

- develop and implement, as appropriate, changes arising from PS 2000 initiatives;
- meet employment equity goals;
- implement the Official Languages Program; and
- manage the introduction of the Operating Budget approach within EIC.

6. Program Effectiveness

The CMS Program ensures the development and implementation of policies and programs, and provides strategic, operational and administrative support to enable Employment and Immigration Canada to carry out its mission. Thus, the overall effectiveness of the CMS program is measured by evaluating the success of Employment, Insurance and Immigration Programs.

The administrative performance of the CMS program is evaluated in terms of its implementation of, and adherence to, Treasury Board policies, as stated in the Accountability Framework, and the Memorandum of Understanding on the Increased Ministerial Authority and Accountability signed by CEIC/D and the Treasury Board in 1988.

In addition, the performance of the CMS program is measured on a regular basis through existing CEIC/D review processes and reports, and by CEIC/D's Executive Committees, the Internal Audit Bureau, and the Program Evaluation Branch.

Section II
Analysis by Activity

A. Corporate Management and Administration

Objective

The objective of the Corporate Management and Administration activity is to ensure the development and implementation of policies and programs and to provide strategic, operational and administrative support to enable Employment and Immigration Canada (EIC) to carry out its mission.

Description

The Corporate Management and Administration activity is divided into the following sub-activities.

General Administration: This covers the functions of the offices of the Minister, the Ministers of State, the Deputy Minister, the Associate Deputy Ministers, Legal Services, Youth Affairs, the Commissioners for Workers and Employers, the regional Executive Directors and Directors General, the Corporate Secretariat and the Corporate Development Group.

Public Affairs: The Public Affairs Branch plans, co-ordinates, advises, implements, and evaluates CEIC/D activities in the areas of communications planning, internal communications, issues management, public opinion research, promotion, information, media relations, publishing and advertising. The Branch informs the public, in both official languages, about CEIC/D policies, programs and services related to Immigration, Unemployment Insurance, and Employment.

Strategic Policy and Planning: Strategic Policy and Planning undertakes research and policy analyses to develop federal labour market, income-related, and immigration policies and programs, and ensures that such policies are implemented effectively, consistent with national economic and social goals.

Financial Services: Within this sub-activity, departmental operational documents are analyzed to verify resource needs and to substantiate assigned costs so that management can make effective decisions regarding future financial requirements. CEIC/D's financial expenditures and operational results are analyzed and reported to all levels of management, and general financial accounting services are provided both at national headquarters and at regional offices. In addition, financial policies, and systems and procedures are monitored and evaluated continually, and new procedures are developed, or existing procedures modified, to eliminate deficiencies.

Services Administration: This includes the provision of services to departmental employees and all levels of management, in the areas of materiel, facilities, recorded information management and telecommunications.

Human Resources Services: Within this sub-activity, appropriate personnel policies, practices and procedures are developed, including those related to: human resource planning, staff relations, and staffing and classification; training and development of staff and counselling services; official languages; pay and benefits; data management; employment equity; organization design and development; and management category services.

Internal Audit Bureau: This includes the appropriate planning, development and management of audits to ensure both identification of problem areas and adequate recommendations for resolution.

Financial Summaries

The Corporate Management and Administration activity accounts for approximately 87% of the 1992-93 CMS program gross financial requirements and 89% of the total person-years. It accounts for 89% of personnel costs and 85% of total operating funds of the Program.

In 1992-93, personnel costs will account for 52% of the gross activity expenditures; transportation and communications for 5%; professional and special services for 4%; rentals of buildings and equipment for 34% and other operating costs for 5%.

Figure 5: Activity Resource Summary [1]

(thousands of dollars)	Estimates 1992-93		Forecast 1991-92		Actual 1990-91		Actual [2] 1989-90	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
General Administration	25,286	374	26,176	469	26,496	412	26,048	397
Public Affairs	10,392	164	9,606	164	10,643	157	10,611	175
Strategic Policy and Planning	10,880	131	9,604	131	10,680	117	9,896	123
Financial Services	83,162	967	81,252	967	88,319	868	76,931	911
Services Administration	161,728	511	157,717	504	159,607	478	144,916	490
Human Resources Services	33,227	623	31,452	623	42,535	665	37,644	673
Internal Audit Bureau	5,314	55	4,932	55	5,017	50	5,064	56
	329,989	2,825	320,739	2,913	343,297	2,747	311,110	2,825
Less: Recoverable expenditures from the UI Account [3]	269,972	-	255,277	-	281,039	-	248,524	-
	60,017	2,825	65,462	2,913	62,258	2,747	62,586	2,825

1. See Figure 17, page 4-29, for additional information on person-years.
2. The figures reflect the amalgamation in 1990-91 of the Departmental Management and Administration and the Commission Management and Administration activities.
3. For costs associated with the administration of programs provided for under the UI Act, see Figure 6, page 5-13.

Explanation of 1992-93 Estimates: The net financial requirements for 1992-93 are $5.4 million or 8% lower than the 1991-92 forecast expenditures. The decrease is primarily due to the exclusion of Challenge Resources in 1992-93 ($1.1 million), offset by additional recoveries from the UI Account ($14.7 million).

Figure 6: 1990-91 Financial Performance

(thousands of dollars)	Actual		1990-91 Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
General Administration*	26,496	412	24,946	369	**1,550**	**43**
Public Affairs	10,643	157	9,432	157	**1,211**	**-**
Strategic Policy and Planning	10,680	117	12,634	131	**(1,954)**	**(14)**
Financial Services	88,319	868	80,543	942	**7,776**	**(74)**
Services Administration	159,607	478	155,475	504	**4,132**	**(26)**
Human Resources Services	42,535	665	30,782	623	**11,753**	**42**
Internal Audit Bureau	5,017	50	4,964	55	**53**	**(5)**
	343,297	2,747	318,776	2,781	**24,521**	**(34)**
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	281,039	-	257,362	-	**23,677**	**-**
	62,258	2,747	61,414	2,781	**844**	**(34)**

* Includes decontrolled person-years. See Figure 17, page 4-29, for additional information on person-years

Performance Information and Resource Justification

Priorities: Public Affairs has the following priorities for 1992-93:

- increase CEIC/D visibility in the community by encouraging and supporting community relations at the local level;
- support implementation of the Labour Force Development Strategy, the Canadian Labour Force Development Board, and local labour market and Aboriginal Management boards;
- demonstrate CEIC/D's role in, and contribution to, Canada's continued prosperity by ensuring that Canadians are aware of the role that education, training, and productivity play in keeping Canada competitive in a global marketplace;
- continue heightening awareness of the need for youth to obtain high school diplomas; and
- increase public understanding of the immigration program; reassure Canadians of the positive contributions that immigrants make; and support the creation of partnerships between CEIC/D and community groups.

Some of the priorities announced for 1990-91 were predicated upon the passage of Bill C-21. Public Affairs' agenda for 1990-91 and 1991-92 has been adjusted to reflect the delayed approval of Bill C-21 (from spring to fall of 1990).

Major achievements in 1990-91 for Public Affairs were: media relations training was delivered to approximately 35 CEIC/NHQ senior spokespersons; community relations training was started for local office managers; Immigration weeks were held in Quebec, Alberta and British Columbia; and production of third language publications continued. This was also the year that saw Unemployment Insurance changes, the development of the Five-Year Immigration Plan, the creation of the Canadian Labour Force Development Board and the implementation of the LFDS--all major transitions. Public Affairs developed an integrated internal communication strategy to assist in these transitions.

In 1990-91, two major public surveys were conducted on immigration and Stay-in-School, and communication-product evaluations were done for insurance, immigration, youth and employment.

The Stay-in-School advertising campaign was launched, and included newspaper and television components. The campaigns aimed to increase awareness among young people, and among those adults most likely to influence them, of the consequences of leaving high school early.

Canada Career Week events were held across Canada and will continue in 1992-93. In support of the internal consultative approach to program development and implementation, a series of managers' forums on LFDS was launched.

The Strategic Policy and Planning Group has the following priorities for 1992-93:

- conduct a major social policy experiment in New Brunswick and British Columbia, the findings from which could lead to a national system of transitional financial support that helps individuals to move from welfare to employment;
- market Labour Market Outlook and Sectoral Analysis (LMOSA) products and services to better assist the private sector in undertaking long-term human resource development strategies;
- establish new labour-management human resource development councils that will encourage the private sector to increase its training activities in specific sectors of industry;
- implement key elements of the Labour Market Information Action Plan, such as a National Labour Market Information system, and training modules for labour market information analysts;
- incorporate Private Sector Boards into the Planning and Accountability Process; and
- support the federal government's learning and prosperity initiative by expanding the reach of the Stay-in-School program.

A major achievement in 1990-91 for Strategic Policy and Planning (SPP) was the reorganization of the Innovation Program. The Program was divided into two components; the administration of short-term demonstration initiatives was shifted to Employment, for delivery with mainstream programming. This freed the research component in SPP to pursue carefully developed, longer-term projects. Field offices were closed, and a centrally directed approach to research was put in place. Membership on the National Innovations Advisory Committee was altered to include stronger representation from the academic community, particularly those with social policy research expertise.

A review of the corporate planning system, entitled "Planning and Accountability—One More Time", was completed, and some activities in the Labour Market Information Action Plan were developed and implemented. Sector studies and major surveys were undertaken or completed (including an analysis of the commercial printing industry and the automotive parts industry). The review of emerging social policy issues is still under way.

The School Leavers Survey conducted by Statistics Canada is complete, and its findings are expected to be published shortly. The National Apprenticeship Survey is complete; its report is being reviewed by provincial government officials for comment. The new survey of industrial training is managed by the Canadian Labour Market and Productivity Centre, and is being conducted by an outside contractor. The five-year follow-up of the 1986 National Graduates Survey was conducted by Statistics Canada in May-June 1991, as planned. Data compilation and analysis are under way. Work has commenced on the 1992 National Graduates Survey of 1990 graduates.

Evaluations of the Skill Shortages Program (SSP) and the Canadian Steel Trade and Employment Congress (CSTEC) were completed. Findings from CSTEC are preliminary, however, because the longer-term impacts are being examined in Phase II of the evaluation.

Financial Services' priorities in 1992-93, regarding the Operating Budget Approach (a flexible approach to managing financial and human resources), are targeted for government-wide implementation by April 1, 1993. These priorities include:

- a greater focus on the management of salary and non-salary resources because information and control needs within the organization will change dramatically. This means major changes to policies and systems to meet the ongoing needs of managers, and to support the more flexible Operating Budget approach. Financial Services' financial and personnel automated systems will require major enhancements;
- testing of new policies and systems development at lead sites, during the early months of 1992-93; and
- training of responsibility centre managers and their administrative staffs, in the regions and in NHQ.

Since January 1990, Financial Services has been using the services of private collection agencies (PCAs) (as an extension of its own collection services) to help it recover delinquent immigration transportation loans. The majority of delinquent accounts collected by PCAs would not otherwise be collected, particularly given the current status of the loan account, and the limited resources available. As of October 1991, 16,870 accounts, totalling $25.6 million, were placed with PCAs. The amount collected was $6.9 million. Using PCAs has proved successful, both financially and in terms of service performance.

Another accomplishment was the conversion of the accounting system data base for immigration loans to an on-line environment, thus providing immediate access to financial information on clients in receipt of immigration loans.

The automated Air Canada enroute airline billing expansion project was postponed because of the current EIC policy that prohibits data to be uploaded from personal computers to the mainframe computer.

Services Administration has the following priorities for 1992-93:

- examining automated systems options so as to improve and streamline the administrative processes used in asset and information management; and
- continuing to evaluate new telecommunications technologies, including video conferencing and universal cabling, in consultation with agencies such as the Government Telecommunication Agency and Public Works of Canada.

Recent achievements for Services Administration included examining telecommunications services through the Private Automatic Branch Exchange (PABX). Common carrier switching services were found to provide a more-flexible response to clients' needs.

Services Administration also provided full support to the LFDS by developing a national strategy that included the acquisition of ergonomic workstations, site preparation for automated devices, and accommodation improvements to CECs to satisfy LFDS requirements.

Services Administration also implemented the space standards approved by Public Works Canada.

Human Resources Services has the following priorities for 1992-93:

- consolidate, in line with initiatives begun in 1991-92, the implementation of human resources management principles and authorities at the local office level. Do this by integrating human resources management processes with other Departmental planning systems, thereby supporting the introduction of operating budgets; and
- implement the Regulations of the *Official Languages Act*, when approved, to ensure that obligations in the area of service to the public are met.

Recent achievements in Human Resources Services include an Employment Equity award from Treasury Board. The award recognized Human Resources Services's commitment to Employment Equity, and applauded the department for increasing the number of women employed in management and non-traditional occupations. More than 2,633 awards were presented to EIC employees for their outstanding contributions this year.

As the Regulations of the *Official Languages Act* are not yet passed, their implementation is still pending. Negotiations with Treasury Board were undertaken to adapt the Regulations to the needs of EIC. New language training methods were evaluated with a view to their decreasing the impact of the Regulations on human resources.

During 1992-93, the Internal Audit Bureau (IAB) aims to:

- focus audit coverage to support a continued building of EIC's service culture;
- examine EIC's forging of new partnerships with business and labour;
- look at ways whereby concepts of personal accountability are reinforced;
- assess the management information systems that are in place for decision making, in order to ensure reliability and integrity of data in support of EIC operations; and

- continue conducting audits in all major operational and support groups, placing special emphasis on audits that examine the management and delivery of programs and services provided by the Immigration Group.

Recent achievements in the Internal Audit Bureau include the adoption of EIC's Best Practices methodology for auditing management. The Best Practices study ranked offices according to numeric performance indicators, and interviewed management to identify the practices that were common to the best performing offices. In 1990-91, 23 final audit reports and 13 other assignments were completed. For 1991-92, a total of 41 audit reports and/or reviews are expected to be finalized and issued.

In summary, IAB's future lies in its ability to serve managers by satisfying "client requests", through audits, studies and reviews that are useful to them. In this way, IAB will add value to EIC. Indeed, more and more managers are relying upon IAB for an objective audit of their organizations, an audit done by independent auditors from outside of their program area.

Performance Information: The program results for Corporate Management and Administration are the outcomes of the Employment, Insurance and Immigration Program evaluations. Consequently, the following ratios are used to calculate the efficiency of this activity. Figures 7 and 8 show the ratio of Corporate Management and Administration person-years and expenditures to total CEIC/D person-years and expenditures.

Figure 7: Relationship of Corporate Management and Administration Person-Years to Total CEIC/D Person-Years *

(person-years)	**Estimates 1992-93**	Forecast 1991-92	Actual 1990-91	Actual 1989-90
Corporate Management and Administration	**2,825**	2,913	2,747	2,825
Total CEIC/D	**25,578**	26,690	25,219	25,199
Percentage of total	**11.0**	10.9	10.9	11.2

* Includes decontrolled person-years.

Figure 8: Relationship of Corporate Management and Administration Expenditures to Total CEIC/D Expenditures *

(thousands of dollars)	**Estimates 1992-93**	Forecast 1991-92	Actual 1990-91	Actual 1989-90
Corporate Management and Administration	**329,989**	320,739	343,297	311,110
Total CEIC/D	**1,691,027**	1,712,834	1,696,347	1,495,837
Percentage of total	**19.5**	18.7	20.2	20.8

* Excludes transfer payments, the Government Contribution to the UI Account, the Outreach program, and the Diagnostic Services program.

B. Systems and Procedures

Objective

The objective of the Systems and Procedures activity is the development and implementation of a variety of automated systems that support the delivery of services to the public and the involvement of internal administration of CEIC/D.

Description

The Systems and Procedures activity provides the following functions and services to the Commission/Department's Programs.

The management and general support function provides management and general support for the design, development and implementation of CEIC/D computer systems, including national headquarters computer operations, in support of the CEIC/D's programs. It includes the Executive Director, Systems and Procedures, all Directors General, and all Directors and Chiefs reporting directly to a Director General or above.

Technical functions include the design, selection and acquisition of all CEIC/D computer hardware, software, and data communications networks. Also included is work related to defining, selecting and acquiring all computer bureau services, defining systems and programming standards and providing technical guidance and training to users of CEIC/D's EDP facilities.

The NHQ Data Centre provides computing services along with technical support for operating software and telecommunications systems. Also included are the development and co-ordination of EDP security standards, the development of EDP policies and procedures, and the monitoring of CEIC/D's Regional Computer Centres.

Systems development includes activities conducted on a project-related basis for new CEIC/D computer systems supporting the CEIC/D's programs: work studies, feasibility studies, system design, programming, testing, and systems implementation and evaluation.

Systems management includes the maintenance on a project-related basis of all operational CEIC/D computer systems supporting the CEIC/D's programs.

Forms management includes the design and management of CEIC/D forms at NHQ.

Due to extensive automation of services to the public in both aspects of the Employment and Insurance Program, there is a correspondingly high degree of integration. Thus, Systems and Procedures not only has direct responsibility for headquarters' EDP and data communications activities and associated clerical systems, it also advises and provides technological and functional support to the regional elements of the Employment and Insurance Program. This ensures efficient use of EDP and program resources for automated delivery of services to the public.

Financial Summaries

The Systems and Procedures activity accounts for approximately 13% of the 1992-93 CMS Program gross financial requirements, and 11% of the total person-years. It accounts for 11% of personnel costs and 15% of total operating funds of the Program.

In 1992-93, personnel costs will account for 44% of gross activity expenditures, capital for 20% and other operating costs for 36%.

Figure 9: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	**Estimates 1992-93**		Forecast 1991-92		Actual 1990-91		Actual 1989-90	
	$	**P-Y**	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Systems and Procedures	**49,950**	**364**	40,078	364	63,450	435	39,056	438
Less: Recoverable expenditures from the UI Account*	**36,678**	**-**	30,871	-	53,692	-	27,252	-
	13,272	**364**	9,207	364	9,758	435	11,804	438

* Costs associated with the administration of programs provided for under the UI Act (see Figure 6, page 5-13).

Explanation of 1992-93 Estimates: The net financial requirements for 1992-93 are $4.1 million or 44% higher than the 1991-92 forecast expenditures. The increase is primarily due to resources approved for Immigration related systems offset by additional recoveries from the UI Account.

Figure 10: 1990-91 Financial Performance

(thousands of dollars)	1990-91					
	Actual		Main Estimates		**Change**	
	$	P-Y	$	P-Y	**$**	**P-Y**
Systems and Procedures	63,450	435	64,476	369	**(1,026)**	**66**
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	53,692	-	53,772	-	**(80)**	**-**
	9,758	435	10,704	369	**(946)**	**66**

Performance Information and Resource Justification

Priorities: The following significant projects have been announced and will have a continuing impact in 1992-93:

- continuation of the Labour Force Development Strategy (LFDS) components that were started in late 1989-90 and will be pursued through to 1993-94. The initiatives planned under the LFDS for 1992-93 are estimated to cost $7.1 million, and include the completion of installation of the Automated Voice Response System in Unemployment Insurance Telecentres (delayed due to privacy concerns);

- in Immigration, continuation of the implementation of automated support for the Customs Primary Inspection Line (PIL) in 13 major airports, at a cost of $6 million. This project, which began in 1991-92, is scheduled for completion in 1993-94; and

- completion of the implementation of the Canada Employment and Immigration Network (CEINET) Phase II, a packet-switching network in support of EIC's current and future communication needs, nationally in 1992-93 at an estimated cost of $6.8 million.

In addition, in 1992-93, automation of the UI Developmental Uses, which are the training and adjustment programs that assist claimants to secure stable, long-term employment, is scheduled to take place at a cost of $4.5 million.

Achievements in 1990-91, as part of the overall Labour Force Development Strategy, include:

- implementation of the National Employment Services System (NESS) in non-metropolitan areas, at a cost of $5 million. NESS is a computerized inventory of worker clients and employer job-orders;

- implementation of the Claimant Re-Employment Strategy, which provides integrated, universal access to the major corporate data bases (UI, NESS and CJS) at a cost of $4.7 million; and

- development and partial implementation of the Canadian Job Strategy Phase II initiative, at a cost of $3.2 million. National implementation will be completed in 1991-92.

In addition, in 1991-92, the pilot project of automated public kiosks in major metropolitan shopping centres and Canada Employment Centres was successfully evaluated. These facilities will allow the public to browse labour market information and job vacancy information, as well as general information about CEIC/D services. Treasury Board will be approached by Systems and Procedures for project approval of a three-phased implementation strategy that is scheduled to begin in 1992-93.

Performance Information: The program results for Systems and Procedures are the outcomes of the Employment, Insurance and Immigration Program evaluations. Consequently, the following ratios are used to calculate the efficiency of this activity. Figures 11 and 12 show the ratio of Systems and Procedures person-years and expenditures to total CEIC/D person-years and expenditures.

Figure 11: Relationship of Systems and Procedures Person-Years to Total CEIC/D Person-Years *

(person-years)	**Estimates 1992-93**	Forecast 1991-92	Actual 1990-91	Actual 1989-90
Systems and Procedures	**364**	364	435	438
Total CEIC/D	**25,578**	26,690	25,219	25,199
Percentage of total	**1.4**	1.4	1.7	1.7

* Includes decontrolled person-years.

Figure 12: Relationship of Systems and Procedures Expenditures to Total CEIC/D Expenditures [1]

(thousands of dollars)	**Estimates 1992-93**	Forecast 1991-92	Actual 1990-91 [2]	Actual 1989-90
Systems and Procedures	**49,950**	40,078	63,450	39,056
Total CEIC/D	**1,691,027**	1,712,834	1,696,347	1,495,837
Percentage of total	**3.0**	2.3	3.7	2.6

1. Excludes transfer payments, the Government's Contribution to the UI Account, the Outreach program and the Diagnostic Services program.
2. The percentage increase is justified by capital resources (EDP systems) required for implementation of LFDS. These resources are recoverable from the UI Account.

C. Canada Employment and Immigration Advisory Council

Objective

The objective of this activity is to provide support services to the Canada Employment and Immigration Advisory Council.

Description

The Council is a complementary and separate statutory public advisory body, parallel to the Commission and Department. The Council advises the Minister on all matters within CEIC/D's mandate. It receives direction from the Minister during the year.

The Council consists of a Chair and 15 to 21 other members, appointed by Governor-in-Council. The Chair of the Council is directly responsible to the Minister.

The activity includes the cost of providing support services to the Council, remunerating its members, and covering their expenses.

Financial Summaries

The Canada Employment and Immigration Advisory Council accounts for less than 1% of the 1992-93 CMS program's gross financial requirements and total person-years.

In 1992-93, personnel costs will account for 60% of gross activity expenditures, capital and other operating costs for 40%.

Figure 13: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	**Estimates 1992-93**		Forecast 1991-92		Actual 1990-91		Actual 1989-90	
	$	**P-Y**	**$**	**P-Y**	**$**	**P-Y**	**$**	**P-Y**
Canada Employment and Immigration Advisory Council	**738**	**9**	705	9	1,117	11	1,073	11
Less: Recoverable expenditures from the UI Account*	**511**	**-**	479	-	810	-	754	-
	227	**9**	226	9	307	11	319	11

* Costs associated with the administration of programs provided for under the UI Act (see Figure 6, page 5-13).

Figure 14: 1990-91 Financial Performance

(thousands of dollars)	1990-91					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Canada Employment and Immigration Advisory Council	1,117	11	712	9	405	2
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	810	-	473	-	337	-
	307	11	239	9	68	2

Performance Information: This activity provides the Canada Employment and Immigration Advisory Council with support services such as secretariat services, policy and research, analysis, consultation and report writing. A work program is set up by calendar year and the Council reports to the Minister. This program can include as many as six studies each year. The Minister is required to table in Parliament, early in the fall, the Council's annual review.

Section III
Supplementary Information

Profile of Program Resources

1. Financial Requirements by Object

Figure 15: Details of Financial Requirements by Object

(thousands of dollars)	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91	Actual 1989-90
Personnel				
Salaries and wages	**136,652**	127,848	146,182	137,570
Contributions to employee benefit plans	**21,864**	20,134	20,488	18,326
Other personnel costs	**36,413**	33,718	33,102	23,354
	194,929	181,700	199,772	179,250
Goods and Services				
Transportation and communications	**24,765**	24,876	24,015	22,603
Information	**3,625**	3,324	2,511	2,416
Professional and special services	**16,843**	18,147	27,036	24,816
Rental of buildings	**106,352**	105,544	92,883	88,727
Other rentals	**8,339**	6,537	2,773	1,835
Purchased repair and upkeep	**9,751**	11,310	11,948	7,249
Utilities, materials and supplies	**3,555**	3,792	8,294	8,754
All other expenditures	**1,004**	954	145	296
	174,234	174,484	169,605	156,696
Total operating	**369,163**	356,184	369,377	335,946
Capital - Acquisition of machinery and equipment	**11,514**	5,338	38,487	15,293
	380,677	361,522	407,864	351,239
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	**307,161**	286,627	335,541	276,530
Total expenditures (net)	**73,516**	74,895	72,323	74,709

2. Personnel Requirements

The CMS Program personnel costs of $194.9 million account for 51% of the total operating expenditures of the Program. This includes the statutory contributions to employee benefit plans.

Figure 16: Person-Year Requirements by Activity

	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91	Actual 1989-90
Authorized Person-Years - Controlled by Treasury Board				
Corporate Management and Administration	**2,800**	2,823	2,674	2,766
Systems and Procedures	**364**	364	435	438
Canada Employment and Immigration Advisory Council	**9**	9	11	11
	3,173	3,196	3,120	3,215
Other Person-Years - Not Controlled by Treasury Board*				
Corporate Management and Administration	**25**	90	73	59
	25	90	73	59

* See Figure 17, page 4-29, for additional information on person-years.

Figure 17: Details of Personnel Requirements

	Person-Years* Controlled by Treasury Board				Current Salary Range	1992-93 Average Salary Provision
	Estimates 92-93	Forecast 91-92	Actual 90-91	Actual 89-90		
Management	72	72	74	65	61,500-138,300	87,031
Scientific and Professional						
Auditing	0	0	0	1	32,553-73,398	-
Economics, Sociology and Statistics	75	75	67	64	20,000-84,700	59,893
Education	8	8	6	4	18,709-72,105	55,050
Library Science	8	8	7	7	25,371-60,147	42,531
Psychology	1	1	1	1	30,390-70,774	-
Administrative and Foreign Service						
Administrative Services	493	492	473	420	17,470-72,817	44,894
Computer Systems Administration	287	287	250	229	22,310-73,032	47,782
Financial Administration	280	280	257	232	15,516-69,789	52,424
Information Services	101	101	101	97	17,329-65,839	51,876
Organization and Methods	94	94	89	86	17,121-70,600	48,081
Personnel Administration	218	218	204	177	16,390-67,273	48,800
Program Administration	192	204	217	205	17,470-72,817	43,703
Purchasing and Supply	47	48	43	27	16,292-70,600	40,114
Translation	1	-	-	-	18,000-60,501	-
Technical						
Drafting and Illustration	7	6	7	6	19,852-51,443	33,981
General Technical	16	16	15	15	16,124-71,058	40,755
Social Science Support	20	20	18	20	16,124-73,716	42,111
Administrative Support						
Communications	6	7	6	9	19,607-40,612	29,227
Data Processing	29	29	46	36	17,165-47,383	35,184
Clerical and Regulatory	1,044	1,060	1,054	1,239	16,504-40,509	28,147
Office Equipment	12	12	2	2	16,163-32,250	24,240
Secretarial, Stenographic & Typing	138	141	162	251	16,356-40,768	27,350
Operational						
General Labour and Trades	3	3	4	4	19,889-49,692	27,972
General Services	21	14	17	18	16,989-51,984	26,846
	3,173	3,196	3,120	3,215		

	Other Person-Years*				Current Salary Range	1992-93 Average Salary Provision
	Estimates 92-93	Forecast 91-92	Actual 90-91	Actual 89-90		
Senior Levels	25	25	21	23	44,300-165,500	63,179
Students	0	65	52	36	13,163- 31,210	
	25	90	73	59		

* Person-years refers to the employment of one person for one full year or the equivalent thereof (for example, the employment of three persons for four months each). A person-year may consist of regular-time personnel (whether in Canada or abroad), continuing and non-continuing, full time or part-time, seasonal, term or casual employees, and other types of employees.

Controlled person-years are those subject to control by the Treasury Board. With some exceptions, the Treasury Board directly controls the person-years of departments and agencies listed in Schedule I, Parts I and II, of the *Public Service Staff Relations Act*. The Treasury Board does not control person-years related to Ministers' staff appointed pursuant to Section 39 of the *Public Service Employment Act* and all appointments pursuant to an Order-in-Council. Also the person-years of some departments and agencies may be excluded from Treasury Board control. Controlled person-years are referred to as "authorized" person-years in Part II of the Estimates.

Other person-years are those not subject to Treasury Board control but disclosed in Part III of the Estimates, on a comparative basis with previous years, in support of the personnel expenditure requirements specified in the Estimates.

Note: The person-year columns display the forecast distribution of the controlled and other person-years for the Program by occupational group. The current salary range column shows the salary ranges by occupational group at October 1, 1991. The average salary column reflects the estimated base salary costs including allowance for collective agreements, annual increments, promotions and merit pay divided by the person-years for the group. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

3. Capital Expenditures

Figure 18 provides an analysis of the Program's capital expenditures by activity. Capital expenditures make up 3% of the total 1992-93 Main Estimates of the Program.

Figure 18: Distribution of Gross Capital Expenditures by Activity

(thousand of dollars)	**Estimates 1992-93**	Forecast 1991-92	Actual 1990-91	Actual 1989-90
Corporate Management and Administration	**1,759**	1,886	12,074	8,472
Systems and Procedures	**9,754**	3,451	26,384	6,821
Employment and Immigration Advisory Council	**1**	1	29	0
	11,514	5,338	38,487	15,293

Figure 19 provides details on major capital projects for which the estimated total cost equals or exceeds $250,000.

Figure 19: Details of Major Capital Projects

(thousand of dollars)	Currently Estimated Total Cost	Forecast Expenditure March 31, 1992	Estimates 1992-93	Future Year's Requirements
Automated Voice Response UI Telecentres (A-EPA)	3,785	2,153	1,632	-
Registry Document Imaging Pilot Project (A-EPA)	336	336	-	-
National Implementation (D-PPA)	10,505	-	9,223	1,282
Intelligence Support System (B-PPA)	498	-	444	54

Note: Definitions are relevant to the classes and approval levels applicable to Major Capital Projects (see page 2-57).

4. Net Cost of Program

The 1992-93 Estimates for the Corporate Management and Services Program include only those expenditures to be charged to CEIC/D voted appropriations and statutory payments. Other items must be included when describing the Program on a cost basis. Figure 20 provides details of other cost items.

Figure 20: Net Cost of the Program

(thousands of dollars)	Estimates 1992-93	Estimates 1991-92
Operating Expenditures	369,163	355,393
Capital	11,514	6,448
	380,677	361,841
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	307,161	290,485
Net Expenditures - Main Estimates	73,516	71,356
Services Received Without Charge		
Accommodation - from Public Works Canada	6,297	5,053
Cheque issue service - from Supply and Services Canada	499	370
Employer's share of employee benefits covering insurance premiums and costs - from Treasury Board Secretariat	2,195	1,659
Other Services	169	122
Total program cost	82,676	78,560
Less: Revenues	51	50
Estimated net Program costs	82,625	78,510

5. Revenue

Figure 21: Revenue by Type

	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91	Actual 1989-90
Consolidated Revenue Fund				
Validity Generalization Software Package	51	51	-	-
Total Revenue	51	51	-	-

Topical Index: Corporate Management and Services Program

A
Aboriginal Management Boards, 4-12, 4-16
Activity Structure, 4-10
Automated Public Kiosks, 4-23

C
Canada Employment and Immigration Network (CEINET), 4-23
Canada Career Weeks, 4-17
Canadian Labour Force Development Board (CLFDB), 4-12, 4-16, 4-17
Claimant Re-Employment Strategy (CCRS), 4-23

E
Employment Equity, 4-19
Evaluations, 4-18, 4-20

F
Financial Services, 4-7, 4-14, 4-18

H
Human Resources Services, 4-7, 4-15, 4-19

I
Increased Ministerial Authority and Accountability, 4-13
Internal Audit Bureau (IAB), 4-8, 4-15, 4-19, 4-20
Innovations, 4-17

L
Labour Force Development Strategy (LFDS), 4-7, 4-12, 4-16, 4-17, 4-19, 4-23
Labour Market Outlook and Structural Analysis, 4-17

N
National Employment Services System (NESS), 4-23

O
Official Language, 4-13, 4-15, 4-19
Operating Budget, 4-13, 4-18, 4-19
Organization Structure, 4-11

P
Planning and Accountability Process, 4-13, 4-17, 4-18
Primary Inspection Line, 4-23
Private Collection Agencies, 4-18
Public Affairs, 4-7, 4-14, 4-16, 4-17
Public Service 2000, 4-7, 4-13

S
Services Administration, 4-7, 4-14, 4-19
Stay-in-School, 4-7, 4-17
Strategic Policy and Planning, 4-7, 4-14, 4-17, 4-18
Survey, 4-7, 4-17
Systems and Procedures, 4-8, 4-21

U
UI Developmental Uses, 4-23

Unemployment Insurance Account
1992-93

Table of Contents

Section I
Unemployment Insurance Account Overview

A. Description of the Account 5-4
B. Financial Summary 5-5
C. Highlights of Financial Changes 5-6
D. Financing Mechanism 5-7

Section II
Benefit Payments

A. Introduction 5-8
B. Description of Benefits 5-8
C. Financial Summary 5-11
D. Variables Affecting Benefits 5-11

Section III
Administrative Costs

A. Introduction 5-13
B. Method of Calculation 5-13
C. Financial Summary 5-14

Section IV
Premium Revenue

A. Introduction 5-15
B. Financial Summary 5-15
C. Variables Affecting Premium Revenue 5-15

Section V
Summary and Balance of the Account 5-17

Section I
Unemployment Insurance Account Overview

A. Description of the Account

1. Introduction

The Unemployment Insurance (UI) Account was established within the Consolidated Revenue Fund to record all transactions related to the UI Program. The UI Program is a compulsory and contributory social insurance program that provides temporary income replacement to unemployed workers who are seeking work, or pursuing training, or who are unable to work because of sickness, disability, pregnancy or adoption of children. In 1990, an estimated 13.4 million Canadians contributed to the Program, and there were 3.2 million beneficiaries. For 1992, anticipated total costs of $20,316 million will exceed projected premiums of $18,652 million by $1,664 million. As a result, with a cumulative deficit of $1,927 million at the beginning of 1992, the account will be in an estimated deficit position of $3,591 million by the end of 1992.

2. Benefit Payments

Benefits may be claimed for unemployment, sickness or disability, maternity, paternity, adoption, work sharing, job creation, training, and other developmental assistance. The benefit rate is normally calculated at 60% of the claimant's average weekly insurable earnings. The duration of benefits depends upon the length of the claimant's insured employment and the regional rate of unemployment where the claimant lives. Benefits are described more fully in Section II, pages 5-8 to 5-11.

3. Administrative Costs

While the UI Act specifies that the Minister of Employment and Immigration is responsible for reporting on the operation and status of the UI Program, the administration of the program is shared between CEIC/D and the Department of National Revenue (Taxation), which is responsible for collecting premiums and benefit repayments, and for decisions concerning insurability under the Act. The costs incurred in administering the Act are charged to the UI Account.

4. Premium Revenue

Most employees must contribute to the UI Program. Premiums are based on the employee's insurable earnings, which are his or her earnings up to a set maximum. The premium rate, which is a percentage of the employee's insurable earnings, is set annually by the Commission. Employers contribute 1.4 times their employees' premiums. However, employers with approved wage loss insurance plans are entitled to premium reductions, which they then share with their employees.

5. Advances

Whenever the amount standing to the credit of the Unemployment Insurance Account in the Consolidated Revenue Fund is insufficient to pay for the benefits and costs of administration under the UI Act, the Minister of Finance, when requested by the Commission, may authorize the advance to the Unemployment Insurance Account from the Consolidated Revenue Fund of an amount sufficient to meet the payments required. The advance is repaid on such terms and conditions as prescribed in the UI Account Advance Regulations.

B. Financial Summary

The UI Account is recorded on a calendar year basis, as required by the UI Act, and can be summarized as follows:

Figure 1: Summary of the UI Account [1]

(millions of dollars)	**Estimates 1992**	Preliminary 1991	1990	1989	1988
Benefits - Accrual	**18,808**	17,653	13,303	11,383	10,628
Administration	**1,304**	1,254	1,215	1,054	968
Bad debts	**23**	64	39	24	17
Net interest	**216**	5	(222)	(60)	104
Penalties	**(36)**	(63)	(45)	(30)	(20)
Total costs	**20,316**	18,913	14,290	12,370	11,697
Less: Government contributions [2]	**0**	0	2,416	2,748	2,633
Premiums - Accrual	**18,652**	14,760	12,867	10,296	11,670
Total receipts	**18,652**	14,760	15,282	13,044	14,303
Surplus (deficit)					
Current year	**(1,664)**	(4,154)	992	674	2,606
Cumulative	**(3,591)**	(1,927)	2,227	1,235	560

1. Figures have been rounded and may not add to total.
2. Bill C-21 repealed the government contribution to the UI Account as of October 23, 1990.

Note: Figures have been restated to reflect the accrual accounting for premiums and benefits.

Figure 2: Comparison of Revenue and Expenditures

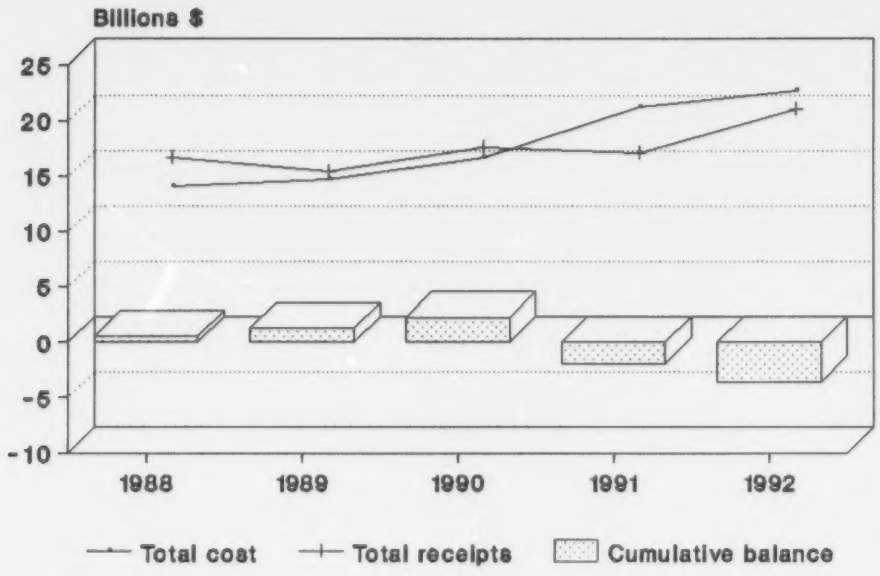

C. Highlights of Financial Changes

The main financial changes expected in 1992 are as follows:

- benefits are expected to increase by $1,155 million as a result of higher benefit rates and higher expenditures for training and developmental assistance;
- premiums are expected to increase by $3,892 million as a result of the increases in the premium rate and insurable earnings; and
- the account will have a current year deficit of $1,664 million, which will increase the cumulative balance of the account to a deficit of $3,591 million by the end of 1992 (see Figure 3).

D. Financing Mechanism

The financing arrangement of the UI Program was changed in October 1990; the Program is now entirely financed by employee and employer premiums. Section 48 of the Act requires the Commission to review the financial status of the UI Account and, with the approval of the Minister of Finance and governor-in-council, to fix the premium rates each year. Premium rates are set based on the ratio, calculated as a three-year moving average, of employer and employee costs to total insurable earnings, adjusted to remove or reduce the account deficit or surplus that would otherwise occur using this ratio.

The employee rates for 1990 and 1991, however, were set by Bill C-21 at 2.25% of the insurable earnings. The rate was amended by Bill C-20 to 2.8% for the period between July 1, 1991 and December 31, 1991. For 1992, the Commission set the employee rate at 3%, as directed by the Minister of Employment and Immigration to maintain the projected deficit at a level compatible with the government's fiscal responsibilities. The employer rate, calculated at 1.4 times the employee rate, will be 4.2% of the employee's insurable earnings. The premium rate for employees, and the balance of the Account, are summarized as follows:

Figure 3: Surplus(Deficit) and Premium Rate

(millions of dollars)	**Estimates**	Preliminary			
	1992	1991	1990	1989	1988
Surplus (deficit)					
Current year	**(1,664)**	(4,154)	992	674	2,606
Cumulative	**(3,591)**	(1,927)	2,227	1,235	560
Premium rate: employee					
(% of insurable earnings)	**3.00**	2.80 [1] 2.25	2.25	1.95	2.35

1. Premium rates for 1991 were set at $2.25 per $100 of insurable earnings from January to June, and at $2.80 from July to December.

Section II
Benefit Payments

A. Introduction

Benefits are paid to workers who meet the requirements specified by the *Unemployment Insurance Act* and Regulations. Claimants are required to show by their record of employment that they have worked at insurable employment for a certain number of weeks in their qualifying period (the past 52 weeks, or since the start of their last claim for benefit, whichever is shorter). The required number of weeks of insurable employment depends on the type of claim (see description of benefits below), and the unemployment rate in the claimants' region.

After a two-week waiting period, claimants receive benefits at 60% of their average weekly insurable earnings, up to a maximum. For claimants who quit their job without just cause, who are dismissed for misconduct, or who refuse suitable employment, benefit rates are set at 50% of their average weekly insurable earnings. (The average is based on earnings in the last 20 weeks of work in the qualifying period, or less if the claimant does not have 20 weeks of insured employment.) Claimants receiving regular benefits are allowed to have earnings from other employment, up to 25% of their benefit rate, without affecting the amount of benefits. However, claimants receiving sickness, maternity, parental and adoption benefits have 100% of their earnings from other employment deducted from their benefits. For determination of benefit eligibility, all monies received at separation are considered as earnings. Workers receiving pension income, who take other employment and re-qualify for UI, will receive benefits without any deduction of previous pension income.

The types of UI benefits, and their terms of eligibility and duration, are described below.

B. Description of Benefits

1. Regular Benefits

Eligibility: To qualify for regular benefits, claimants must have had an interruption of their regular work earnings and worked at insurable employment for 10 to 20 weeks during their qualifying period. The exact number of weeks required, called the "variable entrance requirement", is determined by the rate of unemployment in the region where the claimant lives.

Another category of claimants is "new entrants and re-entrants". A new entrant or re-entrant is one who had less than 14 weeks of labour force attachments during the 52-week period prior to the qualifying period. These claimants must have at least 20 weeks of insurable employment in the qualifying period in order to be eligible for benefits.

Unemployed workers who apply for regular benefits must also be capable of and available for work and actively seeking employment.

Duration: Claimants may receive benefits for 17 to 50 weeks, depending upon their weeks of insurable employment and the regional unemployment rate in their area of residence when they filed their claims.

2. Special Benefits

Benefits may be paid for sickness, maternity, paternity, and adoption. Terms for entitlement to these special benefits differ from the terms for regular benefits. Claimants must have at least 20 weeks of insurable employment during the qualifying period.

Sickness, Maternity, Parental and Adoption Benefits: Claimants who have 20 weeks of insurable employment are entitled to 15 weeks of sickness, 15 weeks of maternity benefits, and 10 weeks of parental or adoption benefits. The 10 weeks of parental benefits can be shared between the mother and father of a newborn or adopted child. When parents must provide special care for a child who is six months or older when he arrives home, an additional five weeks of benefits may be claimed. However, the maximum of special benefit entitlement is 30 weeks. These benefits are counted as reductions in overall entitlement to regular benefits.

3. Fishermen's Benefits

Benefits may be claimed by self-employed fishermen in accordance with special regulations established for them. The terms are as follows:

Year-round Fishermen: To qualify, claimants must have at least 20 weeks of insurable employment, with at least six insurable weeks of fishing in each of three consecutive calendar quarters amongst the last four, and with their most recent employment in fishing being on a designated vessel. Year-round fishermen may receive up to 25 weeks of initial benefits at any time during the year, up to 13 weeks of labour force attachment benefits, and up to 32 weeks of regionally extended benefits based on the unemployment rate (for a maximum of 50 weeks).

Seasonal Fishermen: To qualify, claimants must meet a 10- to 14-week variable entrance requirement, including at least 6 insurable weeks of fishing. The benefit rate for fishermen with 15 or more weeks of insurable employment in fishing is calculated at 60% of the average of the highest 10 fishing weeks of insurable earnings. The duration of initial benefits is equivalent to five-sixths of their weeks of insurable employment. For example, if they have 18 weeks of insurable employment, they would receive 15 weeks of benefits. When the basic entitlement is exhausted, they can receive regionally extended benefits based on the unemployment rate in the region. For every 0.5% increment in the regional unemployment rate in excess of 4%, claimants may receive an additional 2 weeks of benefits, up to a maximum of 32 weeks, but not exceeding their benefit period. For winter fishermen, seasonal fishing benefits may be claimed for weeks that fall between May 1 and November 15, and, for summer fishermen, for weeks between November 1 and May 15. In both instances, no more than 29 weeks of benefits may be paid.

Special benefits are available to year-round and seasonal fishermen, provided that they meet the special terms previously described.

4. Developmental Uses and Assistance

Claimants may receive benefits while on work sharing agreements, job creation projects, training courses or other developmental assistance programs. Payments under these benefit schemes shall not exceed 15% of total expected expenditures of the UI Program for the year, as set out in the expenditure plan approved by governor-in-council and laid before Parliament.

Work Sharing: Work-sharing agreements between CEIC/D and employers attempt to avoid layoffs by using UI benefits as alternative income replacement. For example, a firm facing a 20% reduction in production would normally plan to lay off one-fifth of its work force. Through work sharing, the company could employ its total work force four days per week. The reduction from 40 hours to 32 hours a week would cut production by the required 20% without reducing the number of employees. The company would pay its employees for the hours they worked, while UI benefits at 60% of insurable earnings would cover the hours they missed.

Job Creation and Training: Claimants participating in job-creation projects or taking approved training, and whose entitlements are not enough to cover the duration of these activities, may have their entitlements extended to the end of the projects or courses and also receive an additional maximum of three weeks of benefits, after the projects or courses end, for the purpose of obtaining employment.

However, the maximum length of the benefit period for job-creation claimants is 58 weeks, and for claimants attending training courses it is 156 weeks. Claimants on job-creation projects may receive weekly benefits to a maximum of $426 in 1992, regardless of their previous insurable earnings. For claimants taking approved training courses, their weekly benefits may be set in accordance with the basic allowance rates established under the *National Training Act*, if the allowance rates are higher than their benefit rates. In addition, while attending courses and programs, claimants receive supplementary training allowances to cover the cost of caring for dependent children, travelling to and from training centres, and living away from home. Disability allowances are paid to claimants to defray the costs of making special arrangements for participation in the course or program.

Training Course and Program Costs: In addition to paying benefits to claimants on approved training, the cost of training courses and programs that help claimants re-enter the labour force is also paid by the UI Program.

Relocation, Self-employment, and Re-employment Incentive: Bill C-21 amended the UI Act, and so programs are being designed accordingly. Claimants may receive developmental assistance benefits, such as relocation benefits that help claimants to move to places where the opportunities for employment are greater, or to places where they have found employment. Developmental assistance benefits include benefits for assisting claimants in starting a business or becoming self-employed, and incentives to claimants to accept employment quickly, including bonuses and temporary earnings supplements. Regulations implementing these features have yet to be introduced.

C. Financial Summary

Figure 4 shows the historical and expected amounts for each of the benefit types. Figures before 1991 have been restated to reflect the accrual accounting for benefits.

Figure 4: Benefit Payments by Type [1]

(millions of dollars)	Estimates 1992	Preliminary 1991	1990	1989	1988
Regular	**14,937**	14,675	11,443	9,746	9,136
Sickness	**428**	394	379	348	316
Maternity	**849**	787	715	632	563
Parental	**530**	369	2	1	0
Age 65	**0**	1	19	23	22
Adoption	**8**	8	6	5	5
Fishermen	**307**	295	272	268	263
Work Sharing [2]	**100**	155	69	22	17
Job Creation [3]	**120**	114	110	102	103
Training [4]	**1,005**	517	331	270	237
Developmental Assistance [5]	**575**	385	0	-	-
Benefit Repayments	**(51)**	(47)	(43)	(35)	(34)
Total Benefits	**18,808**	17,653	13,303	11,383	10,627

1. Figures have been rounded and may not add to total.
2. Section 24 of the *Unemployment Insurance Act* permits payment of partial benefits to workers who agree to reduced work-weeks to avoid layoffs.
3. Section 25 relates to the job-creation activities which, under authority of the *Unemployment Insurance Act*, create productive term-employment for unemployed people. The program is designed to stabilize the labour market and respond to worker dislocation.
4. Section 26 relates to income support paid to full-time trainees, under authority of the *Unemployment Insurance Act*, while taking training under Human Resource Development Programs.
5. Section 26.1 relates to assistance for claimants who qualify for benefits under the *Unemployment Insurance Act*. It covers the costs of courses and programs under Section 26, as well as supplementary allowances, relocation, self-employment and re-employment incentive assistance.

D. Variables Affecting Benefits

The reasons for the increase in benefits, as presented in Figure 4, are as follows:

1. External Environment

The major factor affecting regular benefits is the level of unemployment in Canada. The unemployment rate reached 10.3% of the labour force in December 1991. Unemployment is expected to remain high in 1992. Combined with normal labour force growth, this would normally result in more people receiving regular benefits. That expected increase, however, will be more than offset by the full impact of the revised 10-20 week variable entrance requirement,

the revised entitlement schedule and the increased disqualification period for those who quit their job without just cause or are fired for misconduct. As a result, it is expected that there could actually be a 3.6% decrease in the number of beneficiaries who receive regular benefits.

2. Benefit Rate

Unemployment Insurance benefits paid to claimants are based on claimants' insurable earnings, which are directly related to their employment earnings. Increases in salaries and wages, and in the maximum weekly benefit, will cause a further increase in benefits paid. Figure 5 shows the maximum and average weekly benefit rates.

Figure 5: Weekly Unemployment Insurance Benefits

(dollars)	**Estimates**	Preliminary			
	1992	1991	1990	1989	1988
Maximum	**426**	408	384	363	339
Average - Regular Benefits	**258**	245	230	213	199

3. Special Benefits

The increase in sickness, maternity, parental and adoption benefits, reflects both the increase in the number of claims allowed as the insured population expands, and the increase in the average weekly benefit. Note that the provision for age 65 benefits has been repealed. The large increase in parental benefits reflects the maturing of these benefits, which were introduced on November 18, 1990.

4. Fishermen's Benefits

It is expected that growth in benefits paid to fishermen in coming years will follow a normal rate of growth.

5. Developmental Uses and Assistance

Based on advice received from the Labour Force Development Board, the Commission recommended and received governor-in-council approval of the annual expenditure plan of $1,800 million for 1992. This $1,800 million represents 9% of total expected expenditures, which is below the 15% ceiling allowed under Section 26.2 of the UI Act.

Allocations for work sharing, job creation and training are $100 million, $120 million, and $1,005 million, respectively. For developmental assistance, it is planned that $500 million will be used to pay for training courses, supplementary allowances, and $75 million will be used to implement the self-employment provision.

Section III
Administrative Costs

A. Introduction

Sections 49 and 117 of the UI Act specify that the costs of administering the Act be charged to the UI Account. Since the Canada Employment and Immigration Commission and Department administer a number of programs, the costs of administering the UI Act have to be identified separately.

B. Method of Calculation

The calculation of UI administrative costs begins with identifying the costs of those activities of the Commission and Department that are directly related to the UI Act. The administrative costs of the Immigration Program, the Government Annuities Program, the *National Training Act* and the Canadian Jobs Strategy are not chargeable, but they are used in allocating overhead charges. For activities such as CEC Management and Joint Services, and Corporate Management and Services Program activities, the UI portions of the administrative costs are calculated on a *pro rata* basis (see Figure 6).

For 1992-93, the UI administrative costs, as compared with the total administrative costs of the Department and Commission, are as follows:

Figure 6: Comparison of the 1992-93 Administrative Costs of the UI Portion with Department/Commission Totals

(millions of dollars)	Department/ Commission	UI Portion	UI as %
Corporate Management and Services Program			
Corporate Management and Administration	387,788*	269,972	69.6
Systems and Procedures	49,950	36,678	73.4
Employment and Immigration Advisory Council	738	511	69.2
Sub-total	438,476	307,161	70.1
Employment and Insurance Program			
Employment	457,050	301,785	66.0
Unemployment Insurance	520,535	515,436	99.0
CEC Management and Joint Services	132,471	107,968	81.5
Sub-total	1,110,056	925,189	83.3
Immigration Program	226,049	-	-
Grand Total	1,774,581	1,232,350	69.4

* Includes $57.8 million of services provided to CEIC/D at no charge by other government departments.

Since the actual CEIC/D costs are finalized on a fiscal year basis and are only available when public accounts are finalized, the administrative costs on a calendar year basis, for UI Account purposes, are calculated as nine-twelfths of the amount for a fiscal year, plus three-twelfths of the amount for the previous fiscal year.

Section 113(2)(b) of the UI Act, however, provides that all amounts collected by the Commission for services rendered shall be credited to the UI Account. Therefore, for each year, the amount of administrative costs in the UI financial statements represents the gross amount determined by the above mentioned calculation, less the amounts recovered.

C. Financial Summary

Figure 7 shows the annual amount charged to the UI Account for administering the Act during the last five years.

Figure 7: UI Administrative Costs [1]

(millions of dollars)	**Estimates 1992**	Preliminary 1991	1990	1989	1988
Gross	**1,313**	1,263	1,223	1,061	975
Recoveries	**(9)**	(8)	(8)	(7)	(7)
Net	**1,304**	1,254	1,215	1,054	968

1. Figures have been rounded and may not add to total.

Based on resource requirements presented in the 1992-93 Estimates and the 1991-92 Forecasts, UI administrative costs in 1992 are expected to increase by about $50 million. Detailed resource requirements for individual programs and activities are discussed in the expenditure plans for Corporate Management and Services programs, and Employment and Insurance programs.

Section IV
Premium Revenue

A. Introduction

Unemployment Insurance premiums are based on employees' weekly insurable earnings, which are their normal wages or salaries up to a maximum. Employers are required to contribute 1.4 times their employees' premiums, unless they have an approved wage-loss insurance plan.

Premiums from employees and employers are collected by Revenue Canada (Taxation). The amount transferred to the UI Account in a year is an estimate of the premiums collected in that year. This amount is finalized when the income tax returns are processed the following year.

B. Financial Summary

Unemployment Insurance premiums in 1992 could amount to $18,652 million, an increase of $3,892 million over the $14,760 million received in 1991.

Figure 8: Premium Revenue

(millions of dollars)	Estimates 1992	Preliminary 1991	1990	1989	1988
Premium Revenue	**18,652**	14,760	12,867	10,296	11,670

C. Variables Affecting Premium Revenue

The reasons for the increase in the premium revenue in 1992 are explained below.

1. Number of Contributors

There were approximately 13,434,000 contributors in 1990. The number of contributors grows over time as the labour force expands, but may also fluctuate with the employment situation. The number of contributors in 1992 is expected to increase to about 13.6 million.

2. Average Insurable Earnings

Average weekly insurable earnings are expected to increase by about 4% in 1992, for two reasons. First, the UI Act requires that maximum weekly insurable earnings be escalated annually in accordance with an earnings index for that year. In 1992, maximum weekly insurable earnings will be increased by 4.4%, from $680 to $710 per week. This increase will apply to

those employees whose earnings are at, or above, the maximum. Second, since insurable earnings are directly related to employees' earnings, the projected 3.4% increase in wages and salaries also contributes to the increase in average weekly insurable earnings. This applies to those employees whose earnings are below the maximum.

3. Premium Rate

In 1992, the premium rate for employees will increase to 3% of weekly insurable earnings. The premium rate for employers, calculated at 1.4 times the employee rate, will be 4.2% of the employee's weekly insurable earnings.

4. Premium Reduction

Employers with qualified wage-loss insurance plans are entitled to premium reductions, and are required to share this reduction with their employees. The total amount of premium reductions is expected to increase from $488 million in 1991 to $545 million in 1992.

Figure 9: Premium Rate and Insurable Earnings

	Employee Premium Rate	Employer Premium Rate	Maximum Weekly Insurable Earnings	Maximum Weekly Premiums	
				Employee	Employer
1987	2.35%	3.29%	$530	$12.46	$17.44
1988	2.35%	3.29%	$565	$13.28	$18.59
1989	1.95%	2.73%	$605	$11.80	$16.52
1990	2.25%	3.15%	$640	$14.40	$20.16
1991 [1]	2.25%	3.15%	$680	$15.30	$21.42
1991 [2]	2.80%	3.92%	$680	$19.04	$26.66
1992	3.00%	4.20%	$710	$21.30	$29.82

1. January to July (Bill C-21).
2. July to December (Bill C-20).

Section V
Summary and Balance of the Account

In summary, net benefits paid in 1992 could reach $18,945 million. Total costs, including administration, could reach $20,316 million.

With estimated premium revenue of $18,652 million, there will be a deficit of $1,664 million for the 1992 operation. This will increase the cumulative deficit of $1,927 million at the beginning of 1992 to a cumulative deficit of $3,591 million at year end.

Emploi et immigration Canada

Budget des dépenses 1992-1993

Partie III

Plan de dépenses

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1992

En vente au Canada par l'entremise des

Librairies associées
et autres libraires

ou par la poste auprès du

Groupe Communication Canada — Édition
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1993-III-11
ISBN 0-660-56992-2

Imprimé sur du papier recyclé

Printed on recycled paper

BUDGET DES DÉPENSES 1992-1993

PARTIE III

EMPLOI ET IMMIGRATION CANADA

Préface

Conçu pour servir de document de référence, le présent plan de dépenses propose à ses utilisateurs différents niveaux d'information pouvant répondre à leurs besoins.

Le premier chapitre du document présente la Commission et le Ministère. Les chapitres 2, 3 et 4 présentent les plans de dépenses pour chacun des programmes de la Commission et du Ministère tandis que le dernier chapitre fait état du Compte d'assurance-chômage.

Les chapitres 2, 3 et 4 commencent par les autorisations de dépenser provenant de la Partie II du Budget des dépenses et du volume II des Comptes publics afin d'assurer une continuité avec les autres documents budgétaires et de permettre d'évaluer les résultats financiers du Programme au cours de l'année écoulée.

On donne un aperçu du plan de dépenses pour chacun des programmes, les points saillants des plans actuels et des réalisations récentes du Programme, les sommaires financiers ainsi que des données sur l'organisation. Cette section est suivie d'une seconde partie renfermant des renseignements plus précis sur les activités du Programme ainsi que sur les résultats escomptés et d'autres renseignements sur l'efficacité afin de justifier les ressources demandées. Le document fournit ensuite des renseignements supplémentaires sur les ressources du Programme ainsi que sur les besoins en ressources humaines et financières.

La structure des activités du Programme d'emploi et d'assurance a été révisée depuis la publication du Plan de dépenses de 1991-1992. Des détails sont fournis au chapitre 2, page 2-15 (tableau 4).

Du fait de ses particularités, le Compte d'assurance-chômage, qui est analysé au chapitre 5, fait l'objet d'une présentation distincte.

Table des matières

Aperçu de la Commission et du Ministère	1-1
Programme d'emploi et d'assurance	2-1
Programme d'immigration	3-1
Programme de la gestion générale et des services	4-1
Compte d'assurance-chômage	5-1

Rôles et responsabilités d'Emploi et Immigration Canada

Emploi et Immigration Canada (EIC) se compose de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (CEIC) et du ministère de l'Emploi et de l'Immigration qui ont tous les deux été institués en vertu de la *Loi régissant l'emploi et l'immigration* adoptée en 1977.

Le rôle général d'EIC consiste à élaborer, coordoner et administrer les politiques et programmes fédéraux relatifs aux exigences du marché du travail au Canada et à celles de l'immigration en collaboration avec d'autres ministères et le secteur privé.

Les objectifs des programmes et des politiques d'EIC sont exposés dans l'énoncé officiel de la mission d'EIC :

> «A EIC, nous aidons les gens à trouver un emploi ou à toucher des prestations d'assurance-chômage entre deux périodes de travail. Nous administrons les modalités d'admission des immigrants, des réfugiés et des visiteurs. Nous aidons les travailleurs et les employeurs à s'adapter à l'évolution du marché du travail, et aussi des personnes qui font l'apprentissage d'un nouveau métier ou qui lancent leur propre entreprise. C'est pourquoi à EIC nous avons adopté le slogan: Notre raison d'être, c'est vous.»

L'intervention d'EIC sur le marché du travail et en immigration repose sur les fondements législatifs suivants :

- la *Loi sur l'assurance-chômage* et le Règlement;
- le Règlement sur le service national de placement;
- la *Loi nationale sur la formation* et le Règlement sur le programme national de formation;
- la *Loi sur l'immigration* et le Règlement ;
- la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* et le Règlement ; et
- les règlements établis aux termes des lois de crédits.

Il existe aussi des programmes et des services autorisés en vertu des lois de crédits votées chaque année.

Organisation et programmes

La Commission et le Ministère de l'emploi et de l'immigration rendent compte de leurs activités au Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration ainsi que par le Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration (voir tableau 1, page 1-5). Par ailleurs, un ministre d'État à l'Emploi et à l'Immigration, nommé en 1988, est responsable de l'application de la *Loi sur l'Équité en matière d'emploi*, y compris le programme de contrats fédéraux, de la gestion du Régime d'assurance-chômage, y compris les mesures selon l'article 26 (voir la note 5, tableau 6, page 2-23), de l'immigration dans les régions du Québec et de l'Atlantique (à l'exception des cas de réfugiés) et des projets réalisés dans le cadre de la Planification de l'emploi au Québec. Un ministre d'État à la Jeunesse a été nommé en 1986 pour coordonner les initiatives gouvernementales concernant les jeunes.

La CEIC est dirigée par un président, un vice-président et deux commissaires, un commissaire représentant les employeurs et l'autre, les travailleurs. Le commissaire représentant les travailleurs est nommé à la suite de consultations auprès des associations de travailleurs et le commissaire représentant les employeurs est nommé à la suite de consultations auprès des associations d'employeurs.

Le président de la CEIC est également le sous-ministre d'Emploi et Immigration Canada. Le vice-président de la Commission est aussi le sous-ministre délégué (Emploi et Immigration). Un second sous-ministre délégué (Immigration) est responsable des activités liées à l'immigration.

Les programmes mis en oeuvre par EIC sont le Programme d'emploi et d'assurance, le Programme d'immigration et le Programme de la gestion générale et des services. Ces programmes sont gérés par les directions générales au sein de la Commission et du Ministère.

Programme d'emploi et d'assurance : Le Programme comporte trois activités :

- Emploi;
- Assurance-chômage;
- Gestion des Centres d'emploi du Canada et services conjoints.

Le Programme d'emploi et d'assurance est offert par l'intermédiaire d'un réseau de Centres d'emploi du Canada (CEC) et de points de services connexes. Dans chacune des provinces, les activités du Programme sont coordonnées et appuyées par un bureau régional, dirigé par un directeur exécutif ou un directeur général de région, et par les directeurs exécutifs, Emploi et Assurance, à l'Administration centrale.

Les principaux objectifs pour 1992-1993 sont les suivants :

- aider les prestataires d'assurance-chômage choisis à trouver rapidement un autre emploi adapté à leurs besoins;
- aider les travailleurs et les particuliers ayant de la difficulté à trouver ou à conserver un emploi à devenir autonomes dans le marché du travail;
- aider les employeurs à trouver les travailleurs qualifiés dont ils ont besoin, à avoir une main-d'oeuvre plus représentative et à augmenter leur compétitivité, en favorisant l'utilisation accrue de plans d'adaptation au marché du travail;
- stimuler le développement local en aidant les collectivités à résoudre leurs problèmes liés au marché du travail;
- fournir aux partenaires d'EIC de l'information sur le marché du travail afin de les aider à prendre des décisions en matière d'adaptation et à planifier l'exécution des programmes;
- traiter les demandes de prestations d'A.-c. correctement et rapidement et ce, au moindre coût possible;
- offrir un service de renseignements accessible aux Infocentres téléphoniques de l'Assurance-chômage;
- assurer une bonne gestion du Compte d'assurance-chômage et protéger celui-ci contre les abus.

Programme d'immigration : Le Programme comporte quatre activités :

- Sélection, contrôle et exécution de la loi;
- Établissement;
- Arbitrage;
- Politique et gestion.

Ces activités sont gérées à l'Administration centrale par le sous-ministre délégué (Immigration), par les directeurs exécutifs de la politique de l'immigration et des opérations, le directeur général de l'arbitrage et les 10 directeurs exécutifs ou directeurs généraux de région.

Les principaux objectifs pour 1992-1993 sont les suivants :

- exécuter avec efficience le Programme d'immigration dans les régions;
- gérer les niveaux d'immigration indiqués dans le plan d'immigration de 1991 à 1995;
- élaborer de meilleurs objectifs et indicateurs de rendement au chapitre de l'établissement.

Programme de la gestion générale et des services : Les responsabilités de la Commission et du Ministère relativement à ce programme consistent à assurer l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques et des programmes et à fournir un appui stratégique, opérationnel et administratif. Le Programme de la gestion générale et des services comprend trois activités :

- Gestion générale et administration;
- Systèmes et procédures; et
- Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration.

Le plan de dépenses de 1991-1992 est présenté au tableau 2, page 1-6. Le tableau 4, page 4-12 présente plus de précisions concernant l'affectation des ressources selon la structure de l'organisation et les activités.

Tableau 1 : Organigramme

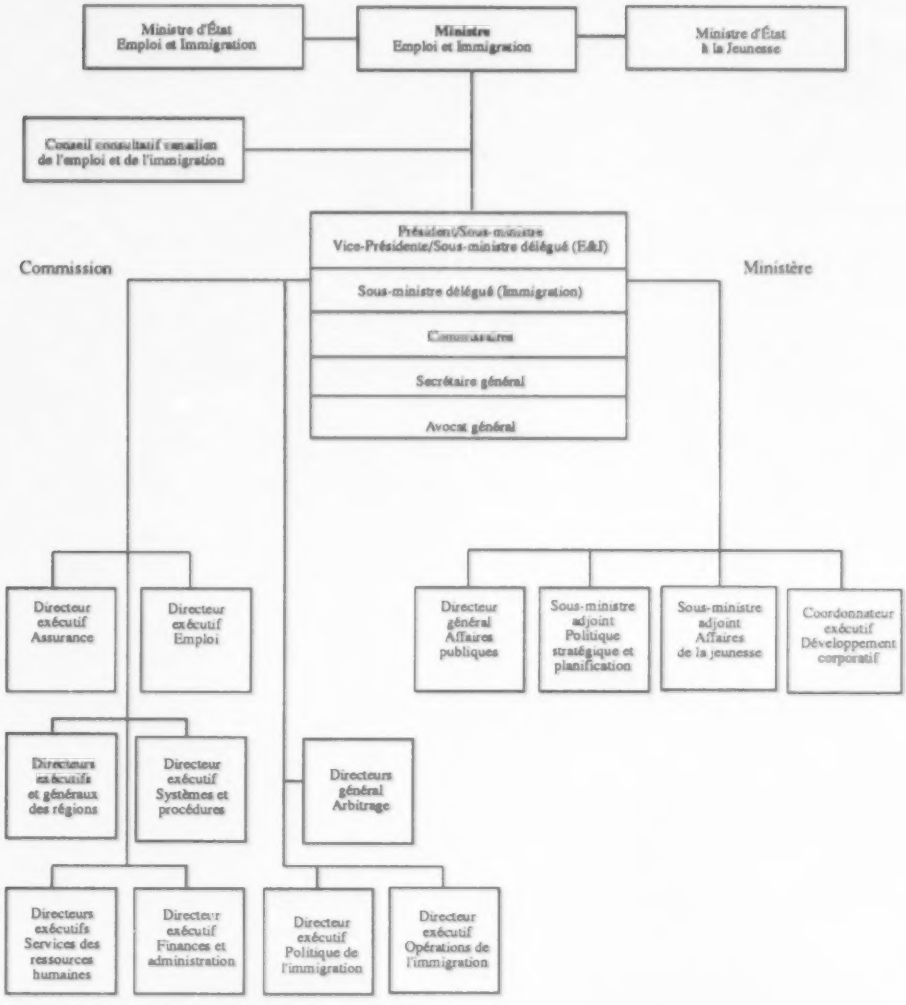

Priorités

Emploi et Immigration Canada compte trois priorités générales pour 1992-1993 :

1. Veiller à l'application complète de la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre et, plus précisément :
   - placer les prestataires d'assurance-chômage au coeur de nos préoccupations lorsque nous répondons aux besoins des marchés du travail locaux, régionaux et national;
   - encourager le secteur privé à se pencher davantage sur les questions relatives à la formation, en créant des commissions du marché du travail régionales et infrarégionales ainsi que d'autres formes de partenariat, dont les commissions de gestion autochtone.

2. Régler le mouvement d'immigration et le nombre d'arrivants imprévus et intégrer les immigrants à la société canadienne, c'est-à-dire :
   - faire en sorte que les objectifs généraux et les sous-objectifs du plan quinquennal soient atteints et que les mouvements imprévus soient réglés, en appliquant les mesures de facilitation et de contrôle voulues ainsi qu'en élaborant et en appliquant les mesures législatives et réglementaires indiquées;
   - veiller à l'intégration économique et sociale des immigrants, en mettant surtout l'accent sur l'acquisition des compétences linguistiques.

3. Veiller à l'élaboration soutenue de notre culture du service, ce qui se traduit de la manière suivante :
   - ouverture d'esprit à l'égard du public et participation de celui-ci à l'élaboration de la politique et des programmes;
   - décentralisation et marge de manoeuvre accrues concernant la gestion financière et plus grande importance accordée à la gestion et au perfectionnement des ressources humaines;
   - responsabilisation accrue, grâce aux fonctions de direction, aux évaluations du rendement et à la reconnaissance des réalisations des employés.

Plan de dépenses

La Commission et le Ministère prévoient que leurs dépenses nettes totaliseront 1,9 milliard de dollars en 1992-1993. Un sommaire du plan de dépenses est présenté au tableau 2.

Tableau 2 : Plan de dépenses par programme

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-92	Différence $	Différence %	Détail à la page
Budgétaire					
Programme d'emploi et d'assurance	**2 278 089**	2 609 287	(331 198)	(12,7)	2-1
Programme d'immigration	**458 016**	392 315	65 701	16,7	3-1
Programme de la gestion générale et des services	**380 677**	361 522	19 155	5,3	4-1
Dépenses brutes	**3 116 782**	3 363 124	(246 342)	(7,3)	
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chomage [1]	**1 232 350**	1 193 957	38 393	3,2	
Dépenses nettes	**1 884 432**	2 169 167	(284 735)	(13,1)	

1. Selon les articles 49 et 117 de la *Loi sur l'assurance-chômage*, les frais d'administration de cette loi doivent être imputés au Compte d'assurance-chômage et financés à même les cotisations des employés et des employeurs. Les frais de la Commission du Ministère liés à l'administration de cette loi sont donc recouvrés du Compte d'assurance-chômage. La méthode de calcul des frais d'administration de l'Assurance-chômage est exposée à la page 5-14.

Table des matières

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1992-1993 2-4
B. Emploi des autorisations en 1990-1991 2-5

Section I
Aperçu du Programme

A. Points saillants des Plans et réalisations récentes 2-7
B. Sommaires financiers 2-10
C. Données de base
1. Introduction 2-12
2. Mandat 2-13
3. Objectif 2-13
4. Organisation du Programme en vue de son exécution 2-13
5. Facteurs externes qui influent sur le Programme et mesures prévues 2-16

Section II
Analyse par activité

A. Emploi 2-21
B. Assurance-chômage 2-46
C. Gestion des CEC et services conjoints 2-55

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme
1. Besoins financiers par article 2-58
2. Besoins en personnel 2-59
3. Dépenses en capital 2-61
4. Paiments de transfert 2-63
5. Coût net du Programme 2-65
6. Recettes 2-66
B. Compte des rentes sur l'État
1. États financiers 2-67
2. Notes afférentes aux états financiers du 31 mars 1991 2-68

Index par sujet 2-70

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1992-1993 - Partie II du Budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation

Crédits (en milliers de dollars)		Budget principal 1992-1993	Budget principal 1991-1992
Programme d'emploi et d'assurance			
5	Dépenses de fonctionnement	**73 127**	95 725
10	Subventions et contributions	**1 168 033**	1 483 662
(L)	Prestations de retraite supplémentaires - Pensions des agents des rentes sur l'État	**35**	35
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	**111 705**	100 226
Total du Programme		**1 352 900**	1 679 648

Crédits - Libellé et montants

Crédits (en dollars)		Budget principal 1992-1993
Programme d'emploi et d'assurance		
5	Emploi et Assurance - Dépenses de fonctionnement	**73 127 000**
10	Emploi et Assurance - Subventions inscrites au Budget, contributions et paiements aux provinces, aux municipalités, à d'autres organismes publics et communautaires, ainsi qu'à des groupes privés, sociétés, sociétés de personnes et particuliers, en vertu d'accords conclus avec le Ministre, pour la réalisation de projets destinés à procurer du travail à des chômeurs et à contribuer au mieux-être de la collectivité.	**1 168 033 000**

Programme par activité

(en milliers de dollars)	Budget principal 1992-1993							Budget principal 1991-1992
		Budgétaire [1]						
	Années-personnes autorisées [2]	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Total partiel	Moins recettes à valoir sur le crédit	Total	
Emploi [3]	7 057	456 720	330	2 968 033	3 425 083	301 785	3 123 298	3 047 443
Assurance-chômage	9 672	506 146	14 389	-	520 535	515 436	5 099	5 480
Gestion des CEC et services conjoints	2 233	132 155	316	-	132 471	107 968	24 503	26 725
Moins : Prestations payées en vertue des articles suivants de la *Loi sur l'assurance-chômage* (L.R.C. 1970-71-72, c.48, art. I):								
Les articles 24, 25 et 26 et 26.1 relatifs à l'activité Emploi				(1 800 000)	(1 800 000)	-	(1 800 000)	(1 400 000)
	18 962	1 095 021	15 035	1 168 033	2 278 089	925 189	1 352 900	1 679 648
Années-personnes autorisées en 1991-1992	17 772							

1. Un crédit en capital n'est pas requis étant donné que les ressources seront recouvrables du Compte d'assurance-chômage.
2. Voir tableau 29, page 2-60, pour plus de renseignements sur les années-personnes.
3. Les programmes de mise en valeur des ressources humaines et le Service national de placement ont été fusionnés pour former l'activité Emploi.

B. Emploi des autorisations en 1990-1991 - Volume II des Comptes publics

Crédits	(en dollars)	Budget principal	Total disponible	Emploi réel
	Programme d'emploi et d'assurance			
5	Dépenses de fonctionnement	83 444 000	137 341 000	68 704 466
6	Pour radier 27 dettes des comptes du Canada envers Sa Majesté du Chef du Canada de 1 161.72 $ concernant des trop -payés du Compte des rentes sur l'État - Virement de 1 161 $ du crédit 5 (Emploi et Immigration)	-	1 162	1 162
10	Subventions et contributions	1 461 031 000	1 620 524 002	1 567 829 773
(L)	Prestations de retraite supplémentaires - Pensions des agents des rentes sur l'État	35 000	36 023	36 023
(L)	Contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage	2 889 000 000	1 548 875 762	1 548 875 762
(L)	Contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs	284 000 000	65 636 586	65 636 586
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	95 559 000	102 517 000	102 517 000
(L)	Remboursements de montants portés aux recettes d'exercises précédents	-	10 623	10 623
Total du Programme - Budgétaire		4 813 069 000	3 474 942 158	3 353 611 395

Section I
Aperçu du Programme

A. Points saillants des Plans et réalisations récentes

Le Programme d'emploi et d'assurance est le plus vaste programme de la Commission et du Ministère et il constitue un élément majeur des activités du gouvernement fédéral visant à favoriser le développement économique et social. Jusqu'en novembre 1991, il comprenait trois grandes activités : les Programmes de mise en valeur des ressources humaines, aussi connus sous le nom de Planification de l'emploi (PE), le Service national de placement (SNP) et l'Assurance-chômage (A.-c.). Une quatrième activité, la Gestion des CEC et services conjoints, dont le rendement est examiné dans la Section II, appuie les autres activités du programme.

En janvier 1992, le Conseil du Trésor a approuvé le Cadre de planification opérationnelle (CPO) d'une nouvelle activité Emploi qui englobe les activités des anciens PE et SNP. La structure de programmes et le cadre d'imputabilité connexes sont fondées sur les recommandations énoncées par sept groupes de travail du secteur privé sous les auspices du Centre canadien du marché du travail et de la productivité. La nouvelle activité, qui est décrite en détail à la Section II (page 2-21), est assortie de mesures du rendement et comprend les quatre composantes suivantes :

- Information et Initiatives spéciales (composante générale);
- Amélioration de l'employabilité (programmes et services à l'intention des clients-travailleurs);
- Adaptation au marché du travail (programmes et services à l'intention des clients-employeurs);
- Développement des collectivités (programmes et services à l'intention des collectivités).

En 1991-1992, EIC avait établi des priorités distinctes pour les activités de la PE et du SNP en s'appuyant sur les principes du partenariat, de la participation des collectivités, de l'approche centrée sur le client, de l'accessibilité, de l'autonomie du client, de la globalité des services et de l'équité. Des progrès considérables ont été accomplis en vue du respect de ses principes, mais il reste encore beaucoup à accomplir. Par conséquent, en 1992-1993, EIC tablera sur ses succès antérieurs pour renforcer encore les liens de collaboration avec ses partenaires du marché du travail et combler les lacunes qui subsistent dans les services offerts aux employeurs, aux prestataires d'assurance-chômage et aux membres des groupes désignés.

Parmi les priorités actuelles ou nouvelles de l'activité Emploi, notons :

- l'appui aux 75 commissions locales du marché du travail et aux quelque 70 commissions régionales de gestion autochtones pendant une année de fonctionnement normale (voir page 2-26);

- le service aux prestataires d'assurance-chômage par des interventions opportunes et l'utilisation optimale des fonds de l'assurance-chômage à des fins productives (voir page 2-27);

- la diffusion d'une gamme complète d'information sur le marché du travail à l'échelon des CEC (voir page 2-27);

- l'amélioration des services de counselling par l'établissement de réseaux dans les collectivités (résultant de partenariats accrus) et l'application d'un plan d'action visant tous les clients-travailleurs (voir page 2-27);

- la mise en oeuvre de changements et d'améliorations dans le domaine de l'équité en matière d'emploi (voir page 2-28);

- l'intensification de la participation des employeurs et des collectivités à la formation et à l'adaptation de la main-d'oeuvre par la planification des ressources humaines et le développement des collectivités (voir page 2-28);

En 1990-1991, les réalisations dans le cadre des activités de la PE et du SNP comprennaient notamment :

- Le perfectionnement de la SMMO : des améliorations importantes ont été apportées aux systèmes, aux procédures et aux programmes à l'appui de la SMMO, dont :
  - de meilleurs programmes pour la formation des débutants, les Initiatives Jeunesse, le Programme d'aide à l'innovation et le Service d'aide à l'adaptation de l'industrie (voir page 2-29);
  - la rationalisation de l'exécution des services et des programmes (voir page 2-29);
  - le rajustement des activités et des ressources servant à soutenir les services aux employeurs (voir page 2-30);
  - le développement de la fonction Information sur la marché du travail (voir page 2-27).

- Le report d'activités liées à la SMMO : des activités comme la formation accrue des prestataires d'assurance-chômage, l'amélioration du programme Développement des collectivités et la mise en oeuvre de l'option Amélioration de l'employabilité ont été reportées en 1991-1992 et 1992-1993 à cause du retard dans l'adoption du projet de loi C-21 du printemps à l'automne 1990.

- L'amélioration de la qualité : des mesures visant l'uniformisation nationale, la formation du personnel de la PE et les enquêtes de suivi ont été prises (voir page 2-30).

- L'équité en matière d'emploi : le rapport des diverses consultations des intervenants a été remis au comité parlementaire chargé de l'examen de la Loi (voir page 2-30).

Assurance-chômage

L'activité Assurance-chômage vise à favoriser la croissance économique et la capacité d'adaptation de l'économie, grâce au versement d'une aide financière temporaire aux travailleurs admissibles et sans imposer un trop lourd fardeau aux particuliers, aux groupes ou aux régions.

Le principal objectif en 1992-1993 est d'améliorer les services malgré une demande de prestations qui continuera d'être élevée. L'amélioration structurelle des activités de traitement de demandes et d'information par l'automatisation, l'amélioration des services aux employeurs, l'accroissement des activités de contrôle et la formation des employés axée sur les relations humaines constitueront les quatre volets de cette orientation (voir page 2-50).

Le tableau 1 récapitule les grandes activités opérationnelles et les indicateurs de rendement. Il fournit en outre des détails sur les résultats obtenus en 1990-1991 et, le cas échéant, sur les objectifs pour 1992-1993.

Tableau 1 : Points saillants des objectifs de l'Assurance-chômage et réalisations récentes

	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991	Réel 1989-1990	Réel 1988-1989
Demandes initiales et demandes renouvelées	3 943 000	4 068 000	3 827 390	3 300 467	3 230 078
Mandats de prestations	39 516 000	40 606 000	34 472 294	29 916 169	29 600 896
Cartes d'assurance sociale	975 000	960 000	1 044 663	993 807	919 675
Contrats de rentes de l'État	175 000	175 000	179 525	187 100	195 179
Demandes de réduction du taux de la cotisation	44 000	44 000	43 700	41 726	41 282
Affaires en appel dans les 30 jours suivant le dépôt de l'avis d'appel	90,0 %	90,0 %	85,7 %	85,8 %	86,2 %
Demandes par année-personne productive	1 100	1 100	1 167	1 100	1 061
Enquêtes par année-personne productive	1 370	1 400	1 368	1 307	1 410

B. Sommaires financiers

Tableau 2 : Besoins financiers par activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992-1993			Prévu 1991-1992			Réel 1990-1991	Réel 1989-1990
	Dépenses	Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	Dépenses nettes	Dépenses	Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	Dépenses nettes	Dépenses nettes	Dépenses nettes
Emploi [1]	1 625 083	301 785	1 323 298	1 949 473	277 998	1 671 475	1 698 550	1 699 564
Assurance-chômage [2]	520 535	515 436	5 099	524 550	520 397	4 153	1 619 329	2 679 298
Gestion des CEC et services conjoints	132 471	107 968	24 503	135 264	108 935	26 329	35 732	30 038
	2 278 089	925 189	1 352 900	2 609 287	907 330	1 701 957	3 353 611	4 408 900
Années-personnes [3]								
Contrôlées par CT	18 962	-	18 962	19 396	-	19 396	18 337	18 387
Autres	-	-	-	441	-	441	439	500
	18 962	-	18 962	19 837	-	19 837	18 776	18 887

1. Les chiffres de 1991-1992 et des années précédentes reflètent le fusionnement des activités des Programmes de mise en valeur des ressources humaines et du Service national de placement pour former l'activité Emploi.
2. Les chiffres pour l'année financière 1990-1991 comprennent la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage ainsi que la contribution de l'État à l'égard des prestations versées aux pêcheurs. Depuis le 18 novembre 1990, l'État ne contribue plus au Compte d'assurance-chômage et aux prestations aux pêcheurs.
3. Voir tableau 29, page 2-60, pour plus de renseignements sur les années-personnes.

Explication du Budget des dépenses de 1992-1993 : Les besoins financiers nets pour 1992-1993 sont de 349 millions de dollars, soit 21 % inférieurs aux dépenses prévues pour 1991-1992. La baisse est surtout attribuable à l'exclusion des programmes d'emploi des jeunes du Budget des dépenses principal, à la réduction découlant de l'établissement de niveaux de financement pluriannuel pour les programmes d'Emploi et au transfert des cours de langue pour les immigrants au Programme d'immigration. Pour plus de renseignements, voir Section II.

Explication des prévisions pour 1991-1992 : Les dépenses prévues pour 1991-1992 (prévisions fondées sur les renseignements dont disposait la direction au 30 novembre 1991) sont de 22 millions de dollars, soit 1 % supérieures au Budget des dépenses principal de 1991-1992 qui s'établit à 1,7 milliard de dollars (voir Autorisations de dépenser, page 2-5). L'augmentation est surtout attribuable aux ressources provenant du crédit 10 du Conseil du Trésor pour les programmes d'emploi des jeunes. Plus de renseignements sont donnés à la Section II.

Tableau 3 : Résultats financiers en 1990-1991

(en milliers de dollars)	1990-1991						
	Réel			Budget principal			
	Dépenses	Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	Dépenses nettes	Dépenses	Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	Dépenses nettes	Différence - dépenses nettes
Emploi [1]	1 972 234	273 684	1 698 550	1 855 287	245 805	1 609 482	89 068
Assurance-chômage	2 112 232	492 903	1 619 329	3 606 047	427 473	3 178 574	(1 559 245)
Gestion des CEC et services conjoints	201 258	165 526	35 732	135 877	110 864	25 013	10 719
	4 285 724	932 113	3 353 611	5 597 211	784 142	4 813 069	(1 459 458)
Années-personnes [2]							
Contrôlées par CT	18 337	-	18 337	17 755	-	17 755	582
Autres	439	-	439	-	-	-	439
	18 776	-	18 776	17 755	-	17 755	1 021

1. Les chiffres reflètent le fusionnement des activités des Programmes de mise en valeur des ressources humaines et du Service national de placement pour former l'activité Emploi.
2. Voir le tableau 29, page 2-60, pour plus de renseignements sur les années-personnes.

Explication de la différence : Les dépenses réelles nettes en 1990-1991 sont de 1,5 milliard de dollars, soit 30 % inférieures au montant du Budget des dépenses principal de 1990-1991 et elles comportent 1 021 années-personnes supplémentaires. Cette différence est surtout attribuable à l'élimination de la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage et aux prestations de pêcheurs dont l'effet est réduit par les ressources supplémentaires obtenues pour couvrir les frais de traitement des demandes de prestations d'assurance-chômage et les dépenses des programmes d'emploi des jeunes. Des renseignements supplémentaires sont donnés à la Section II.

C. Données de base

1. Introduction

Le Programme d'emploi et d'assurance joue un rôle majeur dans les activités du gouvernement en matière de développement social et économique.

Pour atteindre leurs objectifs, les responsables d'Emploi et d'Assurance doivent travailler en étroite collaboration avec d'autres ministères et organismes fédéraux et provinciaux, à tous les niveaux, ainsi qu'avec des particuliers et des organismes du secteur privé.

Cette collaboration est entretenue avec :

- Agriculture Canada qui assure le financement du Programme canadien de réori-entation des agriculteurs mis en oeuvre par les Centres d'emploi du Canada;
- le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, ainsi que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, relativement au finan-cement et à l'exécution de programmes qui favorisent l'autonomie des autochtones (Stratégie canadienne de développement économique pour les autochtones);
- des organismes régionaux de développement économique, comme le Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest et l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (dans le cadre de l'administration du programme Fonds de développement des collectivités);
- des Comités locaux d'emploi agricole qui travaillent en collaboration avec les Services d'emploi agricole et qui ont recours à des entrepreneurs du secteur privé pour offrir des services d'emploi spécialisés au secteur agricole;
- Santé et Bien-être social Canada qui évalue l'efficacité à long terme de projets provinciaux destinés aux bénéficiaires d'aide sociale;
- Revenu Canada qui perçoit les cotisations d'assurance-chômage au nom de la Commission et du Ministère, qui détermine si un emploi est assurable aux termes de la *Loi sur l'assurance-chômage* qui interprète l'article 118 en conformant avec la Commission à savoir qui détermine si un emploi est assurable aux termes de la *Loi sur l'assurance-chômage* si un établissement d'enseignement privé est reconnu en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*;
- Travail Canada qui administre avec la Commission et le Ministère les demandes de prestations d'adaptation pour les travailleurs;
- Pêches et Océans Canada lors de consultations relatives aux prestations versées aux pêcheurs;
- d'autres ministères auxquels la Commission et le Ministère fournissent un soutien opérationnel en administrant le registre des numéros d'assurance sociale;
- la Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre (CCMMO) et les commissions du marché du travail régionales et locales qui conseillent EIC dans ses décisions relatives aux mécanismes d'exécution, aux stratégies de planification et à l'élaboration de la politique de l'Emploi;
- La Commission nationale de gestion autochtone (CNGA) et les commissions régionales et locales qui établissent les priorités concernant la mise en valeur de la main-d'oeuvre autochtone.

2. Mandat

La *Loi sur l'assurance-chômage* constitue le principal fondement législatif du Programme d'emploi et d'assurance. Le Programme est exécuté par le truchement de la *Loi sur l'assurance-chômage* et son Règlement (y compris les dispositions concernant les projets de création d'emplois, les prestations de travail partagé et les allocations de formation); du Règlement sur le Service national de placement, de la *Loi nationale sur la formation* et le Règlement s'y rapportant (auparavant la *Loi sur la formation professionnelle des adultes* et son Règlement), du Règlement sur l'encouragement à la mobilité et aux études de main-d'oeuvre, conformément aux lois portant affectation de crédits et de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi.*

En outre, le Compte des rentes sur l'État a été établi le 1er septembre 1908, en vertu de la *Loi relative aux rentes sur l'État*, S.R.C. ch. G6, et modifié par la suite en vertu de la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État*, SC 1974-1975-1976, ch. 83.

3. Objectif

L'objectif du Programme d'emploi et d'assurance est de développer et appuyer, en collaboration avec les autres ministères gouvernementaux et le secteur privé, l'utilisation sur le plan économique des ressources du marché du travail au Canada, sans surcharger les personnes, les groupes et les régions, tout en respectant les principes d'équité en matière d'emploi et en assurant la protection des fonds publics et ce, afin de promouvoir un fonctionnement efficace et efficient du marché du travail canadien.

4. Organisation du Programme en vue de son exécution

Il incombe au réseau des Centres d'emploi du Canada (CEC) et des points de service connexes d'exécuter le Programme d'emploi et d'assurance. De plus, les services d'emploi sont également offerts aux personnes défavorisées sur le plan de l'emploi, au moyen de contrats de service passés avec des organismes communautaires qui administrent des projets Extension destinés à cette clientèle. Dans les régions agricoles, les bureaux des services de main-d'oeuvre agricoles ainsi que les bureaux auxiliaires offrent des services d'emploi spécialisés. Ces activités sont coordonnées et appuyées par un bureau régional dans chaque province et par l'Administration centrale. Les CEC constituent le pivot de leur collectivité; ils cernent et règlent les problèmes d'emploi et d'assurance à l'échelle locale et fournissent des données qui servent à augmenter l'efficience du marché du travail canadien.

Les CEC offrent les services suivants aux employeurs :

- fournir des renseignements sur le marché du travail et les occasions d'emploi comme les taux de rémunération par profession, les ressources en main-d'oeuvre et les conditions de travail; venir en aide pour recruter des travailleurs et pour régler des problèmes relatifs au perfectionnement des ressources humaines en accordant un soutien financier à la formation des employés; renseigner sur les programmes et les services de la Commission et du Ministère, y compris les droits et les obligations des employeurs en vertu du Régime d'assurance-chômage.

ils fournissent, par ailleurs, les services suivants aux travailleurs :

- effectuer des présentations aux employeurs et fournir des renseignements sur les emplois et le marché du travail; offrir des services de counselling d'emploi et administrer des tests d'aptitudes et d'intérêts; offrir des services de diagnostic; effectuer la sélection et la présentation des clients aux fins de la formation et du soutien du revenu; répondre aux demandes de renseignements et fournir de l'information aux travailleurs concernant l'Assurance-chômage; traiter les demandes de prestations et les décisions relatives à l'admissibilité aux prestations.

Structure des activités : En 1989, le gouvernement fédéral a institué la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre (SMMO) afin de répondre aux besoins des sans-emploi. La Stratégie vise à mobiliser le pays et à encourager ses partenaires du marché du travail afin de promouvoir au pays la formation professionnelle. De plus, la SMMO travaille à l'élaboration de politiques et de programmes visant à permettre à tous les Canadiens de développer pleinement leur potentiel.

Afin d'appuyer la mise sur pied et le développement de la Stratégie (aussi connue sous le nom de Stratégie nationale de l'emploi), le Programme de développement des ressources humaines et les Services nationaux de l'emploi ont été fusionnés sous l'activité de l'Emploi. Subséquemment, un nouveau cadre du plan opérationnel a été conçu afin de refléter une approche plus intégrée dans la prestation de programmes et de services.

Le Programme d'emploi et d'assurance compte trois activités auxquelles viennent se greffer un certain nombre de sous-activités mentionnées au tableau 4. Pour plus de renseignements concernant les sous-activités, voir la section II.

Tableau 4 : Structure des activités

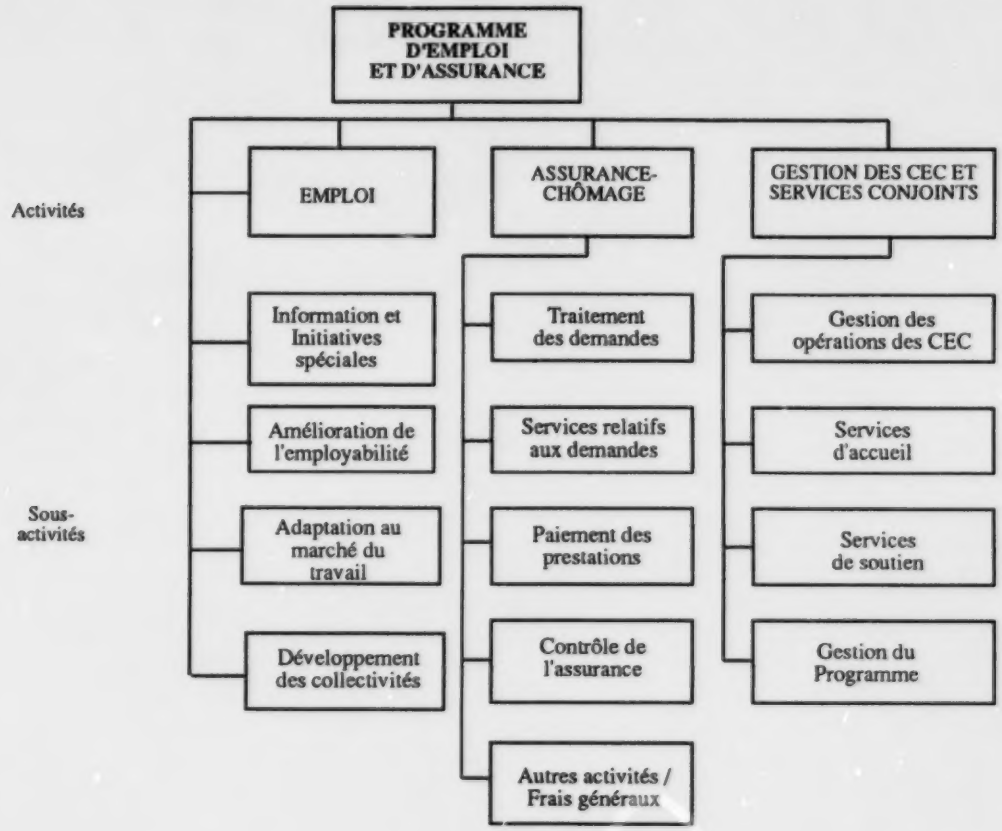

Organisation : Il incombe à l'Administration centrale d'élaborer les politiques sur le plan opérationnel et du programme, d'établir un plan national et de veiller à la mise en oeuvre du Programme et des politiques. Deux directeurs exécutifs assument ces fonctions, tandis que les dix bureaux régionaux coordonnent la mise en oeuvre du Programme et la prestation des services dans les bureaux locaux. Le tableau 5 fait état de la structure organisationnelle du programme ainsi que de ses activités en plus d'indiquer les ressources requises pour 1992-1993.

Tableau 5 : Affectation des ressources brutes en 1992-1993 selon la structure de l'organisation et des activités (en milliers de dollars)

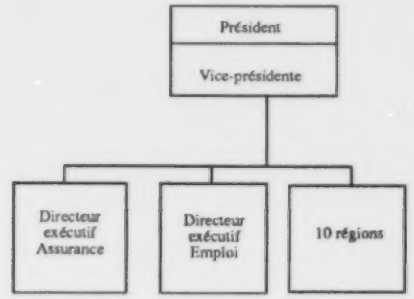

Activités				
Emploi 7 057 A-P		116 575	1 508 508	1 625 083
Assurance-chômage 9 672 A-P	67 582		452 953	520 535
Gestion des CEC et services conjoints 2 233 A-P		4 736	127 735	132 471
	67 582 *	121 311 *	2 089 196	2 278 089

* Information inscrite pour comparaison seulement. Données réelles non disponibles.

5. Facteurs externes qui influent sur le Programme et mesures prévues

Les initiatives d'Emploi et Immigration Canada (EIC) qui sont rattachées à la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre (SMMO) demeurent la principale priorité opérationnelle établie pour le Programme d'emploi et d'assurance en 1992-1993. Les questions relatives au marché du travail et les conditions du marché qu'on anticipait au début des années 90 et qui sont exposées dans le document d'orientation intitulé Le nouveau mode d'emploi auront des répercussions considérables sur EIC lorsque la Stratégie sera entièrement mise en oeuvre. Les changements constitutionnels proposés par le gouvernement et l'initiative Prospérité, qui visent à rendre le Canada plus compétitif, soulèveront probablement des questions qui auront une incidence marquée sur EIC et sur tous les ministères fédéraux au cours de l'année à venir. Pour relever les défis qui se poseront dans les années 90, l'organisation devra disposer d'une plus grande marge de manoeuvre, savoir s'adapter davantage et augmenter sa productivité.

La main-d'oeuvre du Canada subira les pressions engendrées par la concurrence internationale, par l'évolution technologique et par les nouvelles exigences du marché au cours des années 90. Pour soutenir la concurrence, le Canada doit augmenter sa productivité grâce à la technologie, à l'innovation, à l'instruction et à la formation de sa main-d'oeuvre, ainsi qu'à la création d'une «culture du savoir» chez les Canadiens. Les progrès techniques modifient les genres et les niveaux de compétences exigées pour la plupart des professions. Les genres d'emploi sont également appelés à changer, et la demande de travailleurs plus spécialisés s'accroîtra considérablement. Les travailleurs devront donc être prêts à poursuivre leur apprentissage pendant toute leur carrière afin de tenir leurs connaissances à jour et d'élargir leur champ de compétences. Les personnes possédant très peu de compétences et n'ayant pas une formation scolaire adéquate sont les moins bien armées pour affronter les changements qui affectent le marché du travail et les professions.

Le phénomène de l'abandon scolaire chez les jeunes du niveau secondaire (taux d'abandon de près de 30 %) est un autre facteur qui amoindrit la compétitivité du Canada. Comme ce phénomène ne concerne pas seulement le milieu de l'enseignement, il faut également y intéresser le public afin de mobiliser tous les principaux intervenants, y compris les jeunes, et proposer les correctifs qui s'imposent. On reconnaît de plus en plus que les mécanismes de transition des jeunes, de l'école au marché du travail, ne peuvent pas s'appliquer aux jeunes qui n'empruntent pas les voies officielles de formation professionnelle (p. ex. programmes d'apprentissage et programmes des collèges communautaires). Il faut conjuguer nos efforts pour que l'accent soit mis sur les programmes de formation des débutants, de formation dans l'industrie et d'accréditation et que les jeunes Canadiens possèdent l'instruction dont ils ont besoin pour acquérir des compétences plus grandes.

L'une des principales raisons pour lesquelles le niveau de compétences de la main-d'oeuvre canadienne est peu élevé est l'insuffisance de la formation offerte par les entreprises. Environ 25 % d'entre elles, surtout les plus grandes, dispensent à leurs employés de véritables cours de formation. Les petites entreprises offrent, pour leur part, une bonne dose de formation non structurée, mais elles sont souvent limitées sur ce plan par le manque de ressources financières et le taux élevé de roulement des employés.

Les principaux concurrents du Canada affectent une plus grande partie de leurs ressources à la formation et au perfectionnement de leur main-d'oeuvre. Aussi, faut-il que le Canada fasse un effort plus grand en ce domaine, s'il veut être pleinement prospère et concurrentiel.

Au pays, bon nombre d'employeurs doivent élever le niveau de compétence de leur main-d'oeuvre pour répondre aux besoins qui se présentent dans les années 90. Les tendances démographiques, en particulier le vieillissement de la population canadienne et la diminution soutenue du nombre de jeunes qui s'insèrent dans le marché du travail, rendent la tâche des employeurs encore plus ardue. Les travailleurs âgés qui perdent leur emploi possèdent souvent des compétences désuètes ou inadéquates dans le nouveau marché du travail; il faut donc s'efforcer d'aider ces travailleurs à acquérir les compétences recherchées dans le marché du travail actuel.

EIC encourage les membres des groupes désignés à s'intégrer pleinement dans la population active, afin que leurs compétences et leurs capacités puissent être naturellement mises à profit. Avec le suivi parlementaire de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* et la modification

subséquente de la Loi, les employeurs continueront de participer en plus grand nombre aux programmes d'équité de même qu'ils continueront de recruter et de former des membres des groupes désignés.

Avant la mise en oeuvre de la SMMO, l'objectif principal des programmes axés sur le marché du travail qu'offrait le gouvernement fédéral était de fournir temporairement un soutien du revenu aux personnes en chômage. Aujourd'hui, le montant global des prestations versées dans le cadre du Régime d'assurance-chômage aux fins de la mise en valeur de la main-d'oeuvre et à d'autres fins productives est beaucoup plus élevé qu'avant.

Les modifications apportées à la *Loi sur l'assurance-chômage* par suite de l'adoption du projet de loi C-21 ont eu, sur le Régime d'assurance-chômage, des répercussions considérables, dont la principale est la réorientation des fonds vers des mesures plus actives d'aide à l'adaptation et de réemploi des personnes sans emploi.

Réponses prévues : création de partenariats pour l'avenir - application de la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre

La SMMO, dont la création a été annoncée en avril 1989, tient toujours lieu de politique élaborée par la Commission de l'emploi et de l'immigration (dans le cadre du Programme d'emploi et d'assurance) en réponse aux défis que le Canada doit relever dans les années 90 en ce qui concerne la main-d'oeuvre. Les modifications qui ont été apportées à la *Loi sur l'assurance-chômage* et qui ont fait l'objet du projet de loi C-21 sont essentielles à la mise en oeuvre complète de la Stratégie.

La création de la Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre (CCMMO) est maintenant chose faite; elle représente un jalon important dans l'établissement d'une politique nationale à l'égard du marché du travail. Elle marque le début d'une nouvelle collaboration entre les gouvernements et leurs principaux partenaires, à savoir les gens d'affaires, les syndicats, les groupes d'action sociale et les établissements de formation, sur les questions de formation et de ressources humaines. La création de la Commission est l'oeuvre de ces partenaires sur le marché du travail et résulte d'une consultation exhaustive menée sous les auspices du Centre canadien du marché du travail et de la productivité (CCMTP).

Le rôle principal de la Commission est de fournir aux partenaires du marché du travail des conseils et des recommandations concernant la formation et la mise en valeur des ressources humaines. La Commission préconise l'excellence en matière de formation dans tous les secteurs et joue un rôle de chef de file dans la création d'une culture de la formation, essentielle pour l'avenir du Canada. Elle a la responsabilité de favoriser, d'une part, la création de liens plus étroits entre les enseignants, les responsables de la formation et les intervenants du marché du travail et, d'autre part, l'exécution de nouveaux projets de formation dans l'industrie et dans la collectivité. En outre, elle offre une structure permettant de régler certaines questions, par exemple : l'établissement de normes concernant l'attribution de certificats de formation et la reconnaissance professionnelle, en vue de favoriser l'accès à l'emploi, la mobilité des travailleurs et la transférabilité des titres de compétences; l'établissement de normes d'équité en matière d'emploi et d'accès aux programmes de formation; l'élaboration de lignes directrices relatives à l'affectation de fonds pour la formation professionnelle et l'accroissement de la qualité des services de counselling.

Le CCMTP recommande la création de structures complémentaires non gouvernementales aux paliers provincial, territorial et local. Les principales fonctions des commissions créées aux niveaux provincial, territorial et local consisteront à évaluer les efforts déployés au chapitre de la formation, à fournir des conseils sur les priorités en matière de formation et à affecter des fonds dans leur sphère de compétences. Entre 60 et 75 commissions locales devraient être mises sur pied au cours des prochaines années. Elles seront chargées de prendre les décisions qui s'imposent dans le domaine de la formation professionnelle au niveau local et d'orienter les activités d'élaboration, les stratégies de planification et les mécanismes de mise en oeuvre.

Les séances de consultation entre EIC et les autochtones ont abouti à la création de la Commission nationale de gestion autochtone (CNGA). Des commissions régionales de gestion autochtone, qui devraient commencer à exercer leurs activités en 1992-1993, veilleront à l'exécution, à la gestion et au contrôle des projets de formation et de mise en valeur des ressources humaines, avec la collaboration directe des autochtones et de concert avec le gouvernement fédéral.

Conformément aux accords de mise en valeur de la main-d'oeuvre qu'EIC négocie actuellement avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, EIC continuera de réduire les achats directs de cours de formation au profit d'autres options d'achat (achat indirect effectué par l'entremise des coordonnateurs et des groupes de coordination). Les accords conclus avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, qui touchent les bénéficiaires d'aide sociale, mettront l'accent sur la qualité de la formation, sur une meilleure prestation et sur un plus grand partage de renseignements entre EIC et les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux aux étapes de la planification et de la mise en oeuvre.

Pour favoriser une participation plus grande et plus représentative des personnes qui ont un handicap dans le marché du travail, EIC mettra en oeuvre la Stratégie relative à l'intégration des personnes handicapées. Il suivra également les recommandations qui ont trait aux programmes et aux services et qui découlent des consultations menées auprès de la Coalition des organisations provinciales des personnes handicapés et de l'Organisation nationale anti-pauvreté.

Le CCMTP, qui a recommandé la création de commissions du secteur privé, a également présenté des recommandations précises concernant des programmes de développement du marché du travail, qui existent déjà ou qu'on propose d'offrir.

Parmi les améliorations recommandées aux programmes d'EIC, mentionnons :

- assouplir les critères d'admissibilité et diminuer les restrictions concernant l'aide offerte aux clients;
- simplifier les programmes et réduire le nombre d'options;
- veiller tout spécialement à déceler et à régler rapidement les problèmes liés à l'emploi;
- veiller tout spécialement à offrir des services de counselling et d'orientation aux clients qui ont besoin d'aide;
- réorienter les programmes pour mieux répondre aux besoins des marchés du travail locaux.

Pour tenir compte de ces recommandations, EIC a proposé un cadre de programmes et de services plus simple et plus souple que les précédents, cadre qui fait fond sur les succès antérieurs de la Planification de l'emploi.

Ce cadre est en partie le fruit de nouvelles mesures qui touchent le mode de fonctionnement d'EIC : nouveaux partenariats avec le secteur privé et avec des groupes d'autochtones, intégration accrue des services d'emploi et d'assurance offerts à une même clientèle, nouvelles approches d'intégration des services et des programmes, marge de manoeuvre de plus en plus grande accordée aux bureaux locaux et nouvelle approche axée sur les clients.

Les programmes et services liés au marché du travail et qui sont offerts par EIC ont été restructurés et divisés en quatre groupes (voir pages 2-21 et page 2-22) :

- programme Information et initiatives spéciales (pour tous les clients d'EIC);
- programme Amélioration de l'employabilité (pour les clients travailleurs);
- programme Adaptation au marché du travail (pour les clients employeurs);
- programme Développement des collectivités (pour les collectivités).

Section II
Analyse par activité

A. Emploi

Objectif

L'activité Emploi vise à :

- aider les particuliers, les employeurs, les organismes et les institutions à prendre des décisions éclairées pour répondre à leurs besoins sur le marché du travail;
- améliorer l'employabilité des particuliers sélectionnés et les aider à trouver un emploi convenable;
- inciter un plus grand nombre d'employeurs à prendre les moyens nécessaires pour s'adapter aux nouvelles exigences professionnelles dans les milieux de travail;
- favoriser la création d'emplois localement et aider les collectivités à évaluer leurs problèmes d'emploi et à mettre en oeuvre des programmes afin d'y remédier.

Description

Le principe fondamental de l'activité Emploi est de veiller à ce que les ressources du gouvernement fédéral servent à fournir de l'aide à ceux qui en ont le plus besoin tout en favorisant la participation du secteur privé. L'activité Emploi comporte les quatre volets suivants :

Information et Initiatives spéciales : En plus des activités à caractère restreint en région, ce programme consiste à offrir des services généraux tels l'information sur le marché du travail local, les références et le placement par l'intermédiaire des Centres d'emploi du Canada (CEC). Ces services sont offerts par l'entremise des composantes Placement, Détermination des besoins de services, Information sur le marché du travail, des activités de recherche sur les problèmes du marché du travail et des projets qui s'inscrivent dans le cadre du programme d'Aide à l'innovation.

Amélioration de l'employabilité : Il s'agit d'un programme destiné aux clients-travailleurs des CEC, y compris les prestataires d'assurance-chômage visés par la Stratégie de réemploi des prestataires, qui doivent trouver un emploi ou réintégrer le marché du travail ou encore acquérir la formation et les compétences nécessaires pour améliorer leur employabilité à long terme. Ce programme offre toute une gamme d'options conçues pour répondre aux besoins des clients en matière d'emploi et améliorer les compétences sur le marché du travail; il comprend le Counselling d'emploi, la Formation dans le cadre de projets, les Occasions d'emploi, l'Achat de formation et le Soutien du revenu, l'Assistance à l'emploi et Extension, les Initiatives Jeunesse, l'Aide à la mobilité et l'Aide à l'exécution.

Adaptation au marché du travail : Ce programme restructuré comporte six composantes; il s'agit de la Planification des ressources humaines (lequel inclus le Service d'emploi agricole du Canada), de la Formation en milieu de travail, du Travail partagé, du Service d'aide à l'adaptation de l'industrie, de l'Équité en matière d'emploi et des Contributions pour l'adaptation au marché du travail. Il vise à offrir les services suivants : aider davantage les employeurs à définir leurs

besoins en matière d'adaptation des compétences et à répondre à ces besoins en faisant notamment un usage accru de la planification des ressources humaines et de l'équité en matière d'emploi; offrir une assistance à la formation en mettant l'accent sur la conception et la prestation de la formation plutôt que sur les subventions salariales; établir des partenariats avec des employeurs et offrir une aide financière qui pourra être négociée localement suivant les priorités établies pour répondre aux besoins du marché du travail.

Développement des collectivités : Ce programme a pour fonction d'aider les collectivités qui éprouvent de graves problèmes d'emploi et de soutenir au besoin des projets de travail spéciaux. Il s'articule autour du programme Développement des collectivités existant et comprend des mesures pour obtenir la participation des collectivités autochtones. Une option Aide à l'activité indépendante vise à aider les prestataires d'assurance-chômage et les bénéficiaires d'aide sociale; toutefois la mise en oeuvre de cette option devra être approuvée par la CCMMO. La composante Projets locaux regroupe certains éléments du programme Développement de l'emploi précédent et des projets en vertu de l'article 25 de la *Loi sur l'assurance-chômage*. Elle offrira aux participants (les sans-emploi de la collectivité) une formation et une expérience de travail qui amélioreront tant leurs compétences que leurs perspectives d'emploi.

Sommaires financiers

L'activité Emploi représente environ 71 % des besoins financiers bruts du Programme d'emploi et d'assurance pour 1992-1993 et 37 % des années-personnes totales. Elle représente 42 % des coûts en personnel, 40 % des dépenses de fonctionnement totales et 100 % des subventions et contributions du Programme.

En 1992-93, les frais du personnel représenteront 21 % des dépenses brutes, les autres dépenses de fonctionnement 7 %, et les subventions et les contributions 72 %.

Le tableau 6, Sommaire des ressources de l'activité, fournit des renseignements sur les dépenses brutes, lesquelles se répartissent comme suit : dépenses de fonctionnement, dépenses législatives engagées pour l'utilisation des fonds en vertu des articles 24, 25, 26 et 26.1 de la *Loi sur l'assurance-chômage* (voir note 5) et fonds affectés aux programmes. Les dépenses nettes de l'activité correspondent à la soustraction des dépenses engagées en vertu des articles 24, 25, 26 et 26.1 de la *Loi sur l'assurance-chômage* et des dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage. EIC a adopté une méthode de planification ascendante qui donne aux régions et aux CEC la plus grande latitude possible pour répondre aux besoins des localités. Ainsi, des affectations en bloc sont consenties aux régions en tenant compte de différents facteurs, notamment : la confirmation, par le Conseil du Trésor, du niveau global des ressources affectées aux programmes annuels, ordinairement reçue à la fin de novembre; les priorités permanentes et nouvelles du gouvernement et du Ministère; la manière de dépenser des années précédentes; et le taux de chômage pondéré. Les régions, sur l'avis des CEC et de leurs partenaires du marché du travail, répartiront les fonds consacrés aux programmes et soumettront leurs plans préliminaires au début de 1992.

Le tableau 7, Répartition par région des fonds affectés aux programmes, montre les niveaux de dépense. Les allocations régionales approuvées en bloc pour 1992-1993 l'ont été provisoirement sous réserve d'un nouvel examen détaillé à l'échelon local dans le cadre du Processus de planification et d'imputabilité. L'examen dépendra quant à lui des consultations avec nos nouveaux partenaires sur le marché du travail, comme la CCMMO et la CNGA.

Tableau 6 : Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992-93 [1]		Prévu 1991-92		Réel 1990-91		Réel 1989-90	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Dépenses de fonctionnement	457 050	7 057	489 614	7 691	404 404	7 062	372 492	7 417
Dépenses de l'A.-c.								
Article 24	100 000	-	188 000	-	105 772	-	25 717	-
Article 25	120 000	-	120 000	-	111 483	-	104 626	-
Article 26	1 005 000	-	710 000	-	333 871	-	293 929	-
Article 26.1	575 000	-	480 000	-	50 941	-	-	-
Total des dépenses liées aux articles de la Loi	1 800 000	-	1 498 000	-	602 067	-	424 272	-
Fonds affectés aux programmes [2]								
Information et Initiatives[3] spéciales	16 400		24 250	-	20 892	-	32 275	-
Amélioration de l'employabilité	670 504		913 129	-	1 074 353	-	1 068 388	-
Adaptation au marché du travail	136 374		146 085	-	114 418	-	115 992	-
Aide aux collectivités	329 570		360 151	-	355 434	-	344 360	-
Autres programmes [4]	15 185		16 244	-	2 733	-	1 383	-
Total des fonds affectés aux programmes	1 168 033		1 459 859	-	1 567 830	-	1 562 398	-
Total des dépenses brutes	3 425 083	7 057	3 447 473	7 691	2 574 301	7 062	2 359 162	7 417
Moins : dépenses en vertu des articles 24, 25, 26 et 26.1 de l'A.-c.[5]	1 800 000	-	1 498 000	-	602 067	-	424 272	-
	1 625 083	7 057	1 949 473	7 691	1 972 234	7 062	1 934 890	7 417
Moins : dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage [5]	301 785	-	277 998	-	273 684	-	235 326	-
Dépenses nettes de l'activité	1 323 298	7 057	1 671 475	7 691	1 698 550	7 062	1 699 564	7 417

1. Le Budget des dépenses de 1992-1993 ne comprend pas le financement en provenance du crédit 10 du Conseil du Trésor aux termes des programmes d'emploi des jeunes.
2. L'allocation des fonds affectés aux programmes par sous-activité pour 1992-1993 paraît pour fins d'illustration seulement. L'allocation actuelle est fonction des résultats de l'exercice financier de EIC.
3. Le financement s'effectue seulement en accord avec le Programme national d'innovation du marché du travail.
4. Inclus pour 1992-93 : Fonds de développement économique des collectivités, Conseil de développement de la main-d'oeuvre du Canada et subvention au Collège Frontier. L'année 1991-1992 compte tous les programmes de 1992-1993 en plus de la contribution à la société Simon Park. L'année 1990-1991 comprend les Fonds de développement économique des collectivités, la subvention au Collège Frontier, la subvention au 14e Congrès mondial et une contribution à la Nouvelle-Écosse. L'année 1989-1990 comprend : l'Aide à la mobilité des musiciens d'orchestres, le Fonds destiné à la formation de la main-d'oeuvre, une contribution à la Nouvelle-Écosse, une subvention à la Fondation Calmeadow, une subvention au Conseil canadien pour les entreprises autochtones et une subvention pour l'Association mondiale des employés des services publics.
5. Les participants à certains programmes liés à l'Emploi touchent des prestations tirées du Compte d'assurance-chômage. Ce compte est financé par les cotisations des employés et des employeurs et ne fait pas partie du Trésor. Par conséquent, les paiements suivants tirés du Compte d'assurance-chômage sont retranchés des dépenses brutes en vue d'établir le montant net de l'activité :
   - L'article 24 (100 millions de dollars) de la *Loi sur l'assurance-chômage* permet le versement de prestations de chômage partielles aux travailleurs qui acceptent de réduire leur nombre hebdomadaire d'heures de travail afin d'éviter des licenciements.
   - L'article 25 (120 millions de dollars) a trait aux activités de création d'emplois qui, entreprises en vertu de la *Loi sur l'assurance-chômage*, visent à créer pour les chômeurs des emplois productifs d'une durée déterminée. Le programme vise à stabiliser le marché du travail et à éviter la suppression d'emplois.
   - L'article 26 (1 005 millions de dollars) porte le soutien du revenu accordé, aux termes de la *Loi sur l'assurance-chômage*, aux stagiaires à temps plein pendant qu'ils reçoivent une formation dans le cadre des programmes d'Emploi.
   - L'article 26.1 (575 millions de dollars) exécute le paiement des coûts relatifs aux cours, à la formation supplémentaire et aux autres dépenses inhérentes aux prestataires d'A.-c. référés aux cours et aux programmes. De plus, en 1992-93, l'aide à la recherche d'emploi et le Programme de mobilité de la main d'oeuvre seront disponibles pour les clients de l'A.-c. et ils seront financés à même le compte d'Assurance-chômage.

Explication du Budget des dépenses de 1992-1993 : Les besoins financiers nets pour 1992-1993, figurant au tableau 6, sont de 348 millions de dollars, soit 21 % inférieurs aux dépenses prévues pour 1991-1992 et ils comportent 634 années-personnes de moins. La baisse est surtout attribuable aux facteurs suivants :

(en millions de dollars)

• ressources obtenues du Conseil du Trésor au titre des programmes d'emploi des jeunes (776 années-personnes de moins);	(177,4)
• réduction découlant de l'établissement de niveaux de financement pluriannuel pour les programmes d'Emploi;	(100,0)
• réduction faisant suite à l'annonce du budget le 26 février 1991;	(10,0)
• transfert de crédits au Programme d'immigration relativement aux cours de langue pour les immigrants.	(61,8)

Explication des prévisions pour 1991-1992 : Les dépenses prévues pour 1991-1992 sont de 24 millions de dollars, soit 1 % supérieurs au Budget des dépenses principal de 1991-1992 qui s'établit à 1 647 millions de dollars (voir Autorisations de dépenser, page 2-5). L'augmentation est surtout attribuable aux facteurs suivants :

(en millions de dollars)

• ressources obtenues du Conseil du Trésor pour les programmes d'emploi des jeunes (776 années-personnes);	177,4
• réduction faisant suite à l'annonce du budget le 26 février 1991;	(101,0)
• contribution au titre de l'Accord Canada-Québec;	(41,8)
• financement de l'action en cas d'urgence dans l'industrie de la pêche;	13,0
• transfert de ressources au Programme d'immigration pour l'élimination de l'arriéré des revendications du statut de réfugié.	(21,0)

Tableau 7 : Répartition par région des fonds affectés aux programmes

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses [1] 1992-1993	Prévu [2] 1991-1992	Réel 1990-1991	Réel 1989-1990
Terre-Neuve		99 638	101 387	96 773
Nouvelle-Écosse		70 297	78 207	73 047
Nouveau-Brunswick		77 187	97 416	88 730
Ile-du-Prince-Edward		14 346	14 613	14 283
Québec		357 263	433 438	427 356
Ontario		317 301	352 999	374 970
Manitoba		55 112	65 473	64 202
Saskatchewan		53 712	58 115	56 231
Alberta et Territoires du Nord-Ouest		124 190	131 194	140 448
Colombie-Britannique et Yukon		192 546	207 256	206 840
		1 361 592	1 540 098	1 542 880
Administration centrale - Fonds non affectés [3]		98 267	27 732	19 518
Total des fonds affectés aux programmes [4]	**1 168 033**	1 459 859	1 567 830	1 562 398

1. La répartition des fonds de programme par région n'est pas disponible à ce moment.
2. Prévisions au 30 novembre 1991.
3. Parmi les fonds de l'Administration centrale et les fonds non attribués, il y a les fonds destinés aux articles pour lesquels les décisions ne seront prises qu'après un examen de la conjoncture économique locale, des fonds centralisés à l'Administration centrale et des fonds de 1991-1992 destinés à des articles pour lesquels la répartition régionale n'est pas disponible.
4. Le Budget des dépenses de 1992-1993 ne comprend pas le financement en provenance du crédit 10 du Conseil du Trésor aux termes des programmes d'emploi des jeunes.

Tableau 8 : Résultats financiers en 1990-1991

(en milliers de dollars)	1990-1991 *					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Dépenses brutes	2 574 301	7 062	2 260 287	6 731	**314 014**	**331**
Moins : dépenses en vertu des articles 24, 25, 26 et 26,1 de l'A.-c.	602 067	-	405 000	-	**197 067**	-
Moins : dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	273 684	-	245 805	-	**27 879**	-
Dépenses nettes de l'activité	1 698 550	7 062	1 609 482	6 731	**89 068**	**331**

* Les chiffres de 1990-91 sont redressés en vue de refléter la nouvelle structure des activités de l'Emploi qui sera mise en oeuvre en 1992-93.

Explication de la différence : Les dépenses réelles nettes pour 1990-1991 sont de 89,1 millions de dollars, soit 6 % supérieures au montant du Budget des dépenses principal de 1990-1991 et elles comportent 331 années-personnes de plus. La différence est surtout attribuable aux facteurs suivants :

	(en millions de dollars)
• ressources obtenues du crédit 10 du Conseil du Trésor pour les programmes d'emploi des jeunes (320 années-personnes de plus);	126,0
• gels dans le secteur de l'Immigration.	(36,5)

Données sur le rendement et justification des ressources

La mise en oeuvre complète de la nouvelle structure des programmes d'emploi aura lieu en 1992-1993. Sa réussite dépendra d'une plus grande intégration des activités jusqu'à maintenant réalisées par le personnel de l'Emploi et celui de l'Assurance ainsi que par les experts-conseils de l'équité en matière d'emploi et par les coordonnateurs des groupes désignés. EIC continuera à favoriser la communication et la coordination, au sein de ses bureaux ainsi qu'avec ses partenaires sur le marché du travail, afin de concilier les besoins de programmes nationaux et régionaux et les principes visant à permettre une marge de manoeuvre et la prise de décisions au niveau local.

Nouvelles priorités : Les priorités suivantes comptent parmi celles fixées pour 1992-1993 :

- **Commissions locales de mise en valeur de la main-d'oeuvre :** La Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre (CCMMO) a été établie en 1991-1992 et elle a approuvé le premier Plan de dépenses en novembre 1991 (voir page 2-18). En 1992-1993, des efforts seront déployés principalement en vue d'appuyer le fonctionnement de jusqu'à 75 Commissions locales de mise en valeur de la main-d'oeuvre et d'établir de 60 à 75 commissions locales dans une année de fonctionnement normal. Ces commissions orienteront l'élaboration de politiques, de stratégies de planification et de mécanismes de prestations; toutefois, leur fonctionnement entraînera des modifications aux modalités opérationnelles des bureaux locaux.

- **Commissions de gestion autochtone :** La Commission nationale de gestion autochtone (CNGA) a été créée en 1991-1992. Des commissions régionales et locales de gestion autochtone doivent être établies en 1992-1993. Ces commissions seront chargées de déterminer les priorités en ce qui a trait à la main-d'oeuvre autochtone et joueront un rôle croissant en vue de préparer les peuples et les établissements autochtones à gérer la prestation des programmes et des services qui répondent à leurs besoins en matière d'emploi et de formation.

Les coûts opérationnels des deux types de commissions sont évalués à 45 millions de dollars pour chaque année de fonctionnement normal. Au début, EIC collaborera avec la CCMMO et la CNGA pour s'assurer que les membres des commissions locales comprennent les programmes et les services d'EIC, et que soient installés les systèmes de gestion budgétaire et de planification permettant d'intégrer les diverses données aux documents de planification locale et aux projets d'entreprise locaux.

- **Utilisation optimale des fonds de l'A.-c. :** L'année 1992-1993 sera la première année de mise en oeuvre et de financement complets des programmes et des nouveaux services destinés aux prestataires d'assurance-chômage. Cette mesure s'inscrit dans le cadre des services aux prestataires d'A.-c. et sera appuyée, en plus des achats réguliers de formation, par d'autres initiatives, notamment la Stratégie de réemploi des prestataires, et les options Assistance à l'emploi, Aide à la mobilité et Aide au travail indépendant.

Priorités permanentes : Les priorités suivantes, fixées au cours des années antérieures, seront maintenues en 1992-1993 :

- **Stratégie de réemploi des prestataires :** La Stratégie de réemploi des prestataires (SRP) demeurera le moyen privilégié d'intervention précoce auprès des clients prestataires de l'A.-c. En 1992-1993, on s'attachera surtout au réemploi rapide des prestataires et aux objectifs du Programme d'amélioration de l'employabilité. Les stratégies de planification locale, qui intègrent des critères de sélection fondés sur l'information sur le marché du travail, serviront à déterminer les priorités en matière de services. Des indicateurs de rendement élaborés et vérifiés en 1991-1992 permettront à EIC de mieux gérer les répercussions de la SRP.

- **Information sur le marché du travail :** La diffusion exhaustive et opportune d'information sur le marché du travail (IMT) est essentielle pour que les diverses commissions puissent réussir, globalement, à répondre aux besoins du marché du travail national, régional et local ainsi qu'aux besoins des collectivités autochtones. Depuis 1990-1991, l'IMT attire une attention croissante à tous les paliers. Les produits de base de l'IMT ont été retenus comme normes nationales et les besoins des clients ont été définis. Les fonctions de l'analyste de l'information sur le marché du travail (AIMT) ont été entièrement révisées ainsi que le programme de formation des AIMT. Il est prévu, en 1992-1993, d'accroître le nombre d'analystes de l'information sur le marché du travail dans les CEC, et de leur fournir les outils appropriés, notamment des micro-ordinateurs. En outre, on s'attachera à la mise en oeuvre du plan d'action de l'IMT, lequel vise la détermination des besoins en IMT et l'appui des relations entre EIC et les commissions de mise en valeur de la main-d'oeuvre, ainsi que l'élaboration et l'application de normes touchant la qualité, l'opportunité, la disponibilité et la pertinence de l'IMT. On procédera aussi à l'élaboration d'information axée sur les compétences dans le cadre de JOBSCAN pour les zones de marché du travail (local, régional et national), à l'établissement d'une banque nationale de données sur les systèmes d'IMT et à l'élaboration d'un Système de réponse vocable automatisé (SRVA) à l'appui de l'information sur les programmes et les services.

- **Services de counselling :** Les interventions effectuées dans le cadre des programmes et des services seront toujours fondées sur un processus de détermination des besoins en services. Le counselling d'emploi débouchera sur un plan d'action convenu conjointement visant à aider le client à atteindre ses objectifs d'emploi. Le plan d'action devra prévoir des activités structurées, y compris des interventions à court et à long terme réalisées au niveau local. Lorsqu'il sera impossible pour le bureau local d'intervenir, ou lorsqu'il est évident que le client ne profiterait pas mieux d'une autre approche, on fera appel aux ressources de la collectivité. Celles-ci pourront appuyer

la prestation des programmes, offrant ainsi un choix plus vaste à la main-d'oeuvre local. Les conseillers joueront un rôle consultatif auprès des clients-travailleurs et des clients-employeurs, et seront chargés de coordonner les activités jusqu'à ce que les clients atteignent leurs objectifs d'emploi et de formation.

- **Équité en matière d'emploi :** L'équité en matière d'emploi, élément fondamental de l'adaptation au marché du travail, poursuit toujours le même objectif, soit de rendre l'emploi, les programmes de formation et les services accessibles aux groupes sous-représentés sur le marché du travail. EIC est donc l'un des dix ministères fédéraux où sera appliquée la Stratégie quinquennale relative à l'intégration des personnes handicapées. Les projets réalisés dans le cadre de cette stratégie visent à mieux informer les personnes handicapées des programmes et des services qui leur sont offerts et à financer des expériences de partenariat dont l'objectif est d'augmenter la participation des personnes handicapées à des programmes de formation et d'emploi.

- **Services aux employeurs :** En 1990-1991, on a mis la dernière main à une stratégie globale visant à mieux répartir les ressources entre les diverses activités appuyant les services aux employeurs. En outre, on a conçu et mis a l'essai un programme de planification locale et sectorielle dans le domaine des ressources humaines. En 1992-1993, des programmes et services locaux de planification des ressources humaines seront mis en oeuvre dans tous les secteurs du marché du travail. De plus, des modèles de planification locale des ressources humaines, préparés particulièrement pour les employeurs et les collectivités autochtones, seront prêts pour la mise à l'essai et la mise en oeuvre.

- **Accords fédéraux-provinciaux :** Ces accords continueront à favoriser la formation et les activités à l'intention des bénéficiaires d'aide sociale, tout en influant considérablement sur la planification régionale et locale ainsi que sur les rapports avec les différentes commissions. Grâce à une diminution progressive et convenue du niveau d'activités prévu dans les accords de mise en valeur de la main-d'oeuvre, EIC continuera à réaffecter des fonds (auparavant consacrés à l'achat de formation entre gouvernements) à la création d'emplois, à la formation de base et à la formation axée sur les compétences. Jusqu'à maintenant, sept accords de mise en valeur de la main-d'oeuvre et un accord relatif aux bénéficiaires d'aide sociale (il ne reste que la signature à apposer à un autre) ont été signés, et presque tous les accords doivent être conclus d'ici la fin de 1991-1992.

- **Développement des collectivités :** Pour donner suite aux résultats de l'évaluation du programme, la priorité sera toujours accordée aux activités suivantes : élaboration de stratégies régionales donnant suite aux priorités établies et aux décisions en matière de financement; mise en oeuvre d'un processus de révision et de sélection des collectivités et des centres d'aide aux entreprises (CAE) ayant droit au renouvellement de financement dans le cadre du programme Développement des collectivités; formation du personnel d'EIC et de ses partenaires (collectivités choisies et centres d'aide aux entreprises) en vue d'améliorer leur capacité d'élaborer des stratégies de développement local; renforcement des liens entre les Centres d'emploi du Canada, les collectivités choisies et les partenaires afin d'unifier le processus de prise de décisions des représentants locaux et du secteur privé.

Priorités terminées : Les projets prioritaires suivants ont été menés à bien :

- **Amélioration des programmes :** plusieurs projets ont été réalisés, entre autres :

  - Aide à l'innovation : Dans le cadre du Programme d'aide à l'innovation, on a continué à appuyer des projets pilotes visant à mettre à l'essai des nouvelles solutions aux problèmes du marché du travail. Par ailleurs, on a accru la capacité du programme d'effectuer des recherches rigoureuses à l'appui des politiques et programmes d'EIC. Aux fins de ce Programme, on ne considère plus un grand nombre de demandes distinctes et non sollicitées de financement présentées par des particuliers ou des groupes ayant besoin d'aide.

  - Formation de débutants : La SMMO a permis d'élargir aux prestataires d'assurance-chômage la formation axée sur les projets, laquelle combine les cours théoriques et l'expérience en milieu de travail. La CCMMO, ainsi que les représentants des différents secteurs d'activités, ont été encouragés à déterminer les compétences requises dans les différents emplois et à élargir l'éventail des programmes de formation, notamment en ce qui a trait à la formation des débutants, formation semblable à l'apprentissage.

  - Projets destinés aux jeunes : La mise en oeuvre complète de l'initiative L'école avant tout a eu lieu en 1990-1991, avec l'appui et la collaboration des ministères provinciaux de l'éducation. Dans le cadre du volet Mobilisation, de vastes consultations ont été effectuées auprès de groupes importants dans le secteur de l'éducation. En outre, cinq séances en table ronde ont été tenues, réunissant des jeunes à risques, des membres des minorités visibles, des autochtones, des organismes oeuvrant auprès des jeunes et des groupes de bénévoles; ces tables rondes ont donné de bons résultats. De plus, plusieurs colloques régionaux ont réuni des intervenants clés dans les collectivités. Par ailleurs, l'option POINT DE DÉPART a été mise en oeuvre dans le cadre du volet Programmes et des services. Cette option donne d'excellents résultats; elle permet le dépistage précoce des décrocheurs, la réalisation d'activités de suivi et de projets comme l'adoption d'une école et l'expérience en milieu de travail. Dans le cadre du volet Sensibilisation du public, on a élaboré et diffusé sur une grande échelle une «Trousse à outils», et on a mené une campagne nationale de publicité à l'appui de l'initiative L'école avant tout.

  - Service d'aide à l'adaptation de l'industrie (SAAI) : Le SAAI a répondu aux besoins d'aide à l'adaptation grâce aux deux étapes qui avaient été prévues pour l'élargissement du service et en réaffectant des ressources afin d'en disposer davantage pour des programmes. Ce financement additionnel a permis à la Commission et au Ministère de tenir un rôle proactif dans les secteurs en expansion, dans la planification des ressources humaines, dans les changements technologiques, ainsi que dans les mises sur pied et les expansions d'entreprises.

- **Rationalisation des programmes et de la prestation des services :** EIC doit appliquer une approche globale et axée vers les clients afin de maintenir et d'améliorer l'accès aux services et la qualité de ceux-ci pour les prestataires d'assurance-chômage, les membres des groupes désignés et les autres clients admissibles. Dans la nouvelle

structure de programmes, on a regroupé plusieurs programmes antérieurs qui se ressemblaient (p. ex. tous les programmes permettant la réalisation de projets fondés sur des allocations ne feront désormais partie que d'un seul programme), réduisant ainsi le nombre de programmes de 50 à 19. En outre, les critères d'admissibilité ont été assouplis. L'éventail des services s'étend maintenant de l'information sur le marché du travail et les emplois vacants à la détermination et la résolution conjointes de problèmes, en passant par l'aide apportée pour remplir une demande de programmes et de services.

- **Cadre du plan opérationnel :** La mise en oeuvre du nouveau Cadre du plan opérationnel de l'Emploi exige la révision de formulaires et d'autres outils de travail, notamment la révision des systèmes d'information de la Planification de l'emploi (PE) et du Service national de placement (SNP). Des projets sont actuellement en cours visant à améliorer l'accès direct des CEC à la banque de données de la PE, en améliorant la fonction d'interrogation et en accroissant la capacité de transfert de données; ces activités devraient être terminées vers la fin de 1992-1993. De nombreuses mises à jour et améliorations du SNSE sont prévues pour 1992-1993, en vue de la simplification du système, de l'établissement de nouveaux indicateurs de rendement pour la détermination des besoins en services et du counselling. Ces modifications visent également à appuyer directement la Stratégie de réemploi des prestataires (SRP) afin de permettre l'utilisation d'outils plus souples dans le choix et le suivi des participants à la SRP.

- **Amélioration de la qualité :** Les projets suivants axés sur l'établissement de l'uniformité à l'échelle nationale, sur la formation du personnel affecté à la PE et sur la réalisation de sondages de suivi ont été réalisés :

  - La révision et la mise a jour de la section du Guide de vérification portant sur la PE a été terminée.
  - La production d'un rapport analytique des résultats des sondages de suivi en février 1990 ainsi que la tenue de plusieurs séances d'information ont favorisé une plus grande utilisation des données de ces sondages dans le cadre d'activités de planification à court et à moyen terme.
  - Le programme de formation du personnel de la PE a été mis en oeuvre en 1990-1991. Ce programme a été modifié afin de tenir compte des changements majeurs dans la prestation des services et des programmes. D'autres modifications sont toutefois nécessaires afin d'intégrer tous les éléments. Un programme de formation sur le développement local visant les agents du programme Développement des collectivités et les partenaires de la collectivité est en voie d'élaboration et sa mise en oeuvre est prévue pour septembre 1992.

- **Équité en matière d'emploi :** De vastes consultations ont été effectuées auprès de tous les intervenants (p. ex. les employeurs, les groupes désignés, les associations d'employeurs, les syndicats et d'autres parties concernées) en vue de la révision de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi.* Le rapport de consultation a été remis au comité parlementaire chargé de l'application de la Loi et le public y a accès.

Les employeurs peuvent maintenant consulter des données sur la disponibilité, données qui indiquent le niveau de scolarité et le principal secteur d'études des membres des quatre groupes désignés, ainsi que les données du recensement pour ces groupes, lesquelles sont regroupées d'après le Centre d'emploi du Canada qui dessert le secteur de recrutement des employeurs.

À l'automne 1990, EIC a autorisé qu'une série de consultations soit effectuée à l'échelle nationale auprès d'organismes représentant les personnes handicapées afin de déterminer les besoins de ces personnes. Les résultats de ces consultations, ainsi que des recommandations sur l'amélioration de la prestation des programmes et des services, ont été présentés dans un rapport intitulé Prêts à travailler...ensemble. EIC élabore actuellement un plan d'action pour donner suite à ces recommandations.

- **Travailleurs âgés et travailleurs déplacés :** En 1990-1991, une stratégie globale a été élaborée afin de mieux aider les travailleurs âgés et les travailleurs déplacés en coordonnant la réalisation de tous les projets connus.

- **Systèmes de soutien automatisés :** La mise à l'essai de la Classification nationale des professions (CNP) en vue de son utilisation dans les sondages de Statistique Canada (y compris le recensement) a été terminée. La validation à l'échelon national est également terminée. On met actuellement la dernière main à la CNP, en vue de son application partout au Canada en septembre 1992. En outre, la mise à l'essai de JOBSCAN dans le cadre de la CNP doit commencer en septembre 1992. Chaque région devra choisir un endroit pour la mise à l'essai. La mise en oeuvre est prévue pour avril 1993.

Données sur le rendement : Dans son Budget des dépenses principal pour le présent exercice, EIC utilise de nouveaux indicateurs de rendement pour les activités de l'Emploi. Conformément au principe de continuité de l'information, EIC présente les résultats du dernier exercice d'après l'ancien Cadre de planification opérationnelle (CPO) pour le Programme de mise en valeur des ressources humaines et pour le Service national de placement (voir pages 2-34 et 2-37). Il faut signaler qu'EIC poursuit deux types d'objectifs : ceux fondés sur les niveaux de financement et ceux plus intimement liés aux fluctuations de l'économie et du marché du travail local. Le processus de planification ministérielle d'EIC fait en sorte que ces objectifs ne peuvent être établis qu'au début de février de chaque année; les objectifs du deuxième type sont établis d'après des données fiables portant sur le contexte local, lesquelles permettent de prévoir avec certitude les niveaux de réalisation. La consultation à l'égard des deux types d'objectifs s'effectue en permanence, et des buts opportuns, significatifs et réalistes seront établis pour l'avenir.

Lorsqu'il est pertinent, des données chronologiques quantitatives sont fournies; des renseignements détaillés sont présentés dans d'autres rapports, notamment le Rapport annuel d'EIC, le Bulletin statistique de la PE et les études opérationnelles des CEC.

Plusieurs des nouveaux indicateurs visent à mesurer l'autonomie du client. Le nouveau Cadre de planification opérationnelle détermine qu'un client-travailleur est autonome lorsqu'il a réalisé le plan d'action convenu, qu'il est capable d'utiliser les compétences acquises en cours de formation et qu'il est mieux préparé à soutenir la concurrence sur le marché du travail. Par ailleurs, le client-employeur est jugé autonome lorsqu'il a augmenté sa capacité d'entreprendre des

activités de planification des ressources humaines, d'adaptation industrielle et de formation de la main-d'oeuvre. Le rendement d'EIC à l'égard de la promotion de l'autonomie chez les clients sera évalué grâce à de nouveaux indicateurs de rendement.

Un certain nombre de nouveaux indicateurs ont été intégrés à un cadre global d'évaluation du rendement des programmes qui sera appliqué aux quatre secteurs de la nouvelle structure de programmes. Les indicateurs de rendement suivants sont représentatifs de ce cadre de rendement. Nous commencerons à en rapporter certains dans la Partie III du Plan des dépenses de 1993-94.

1. Amélioration de l'employabilité :

i) Pourcentage de clients ayant terminé le plan d'action convenu ou poursuivant ses objectifs.

Cet indicateur mesure l'ensemble du rendement du client qui participe au Programme d'amélioration de l'employabilité (PAE); à ce titre, il montre de manière tangible tous les services auxquels le client a eu recours dans le cadre du PAE. Cet indicateur, mesurant essentiellement la réalisation du plan d'action du client particulier, s'inscrit également dans le principe de «l'approche axée sur les clients».

Les premiers résultats que donnera cet indicateur refléteront nécessairement la réalisation par les clients de plans d'action à court terme. De même, les premiers résultats de l'évaluation du programme refléteront probablement la plus petite proportion de clients du PAE qui profitent d'interventions à plus long terme dans le cadre de leur plan d'action.

ii) Pourcentage de clients ayant amélioré leurs techniques de recherche d'emploi.

Cet indicateur s'attache aux objectifs du counselling d'emploi dans le cadre du PAE. Il vise à montrer le rendement du client qui a recours à une série de services qui favorisent le développement de son autonomie selon le principe des programmes d'Emploi. L'indicateur reflète le pourcentage de clients qui sont autonomes dans leurs activités de recherche d'emploi par rapport à tous les clients-travailleurs qui participent au PAE ayant fixé l'acquisition de techniques de recherche d'emploi comme objectif du counselling.

2. Adaptation au marché du travail :

i) Nombre de dossiers d'employeurs qui ont été clos (aide à la planification des ressources humaines (PRH) au niveau local).

Cet indicateur vise à donner l'image globale des services de PRH achevés chez les employeurs. Le résultat témoigne de l'efficacité d'établir des niveaux à atteindre dans les secteurs industriels et autres à l'égard de la PRH locale.

ii) Pourcentage de comités du SAAI capables de déterminer et de résoudre efficacement les problèmes d'adaptation.

Cet indicateur mesure l'efficacité du fonctionnement des comités du SAAI. Le résultat indique donc dans quelle mesure on a respecté le principe selon lequel on doit augmenter l'autonomie de l'employeur à l'égard de la gestion des ressources humaines et de l'application de ses principes.

iii) Procédure d'équité en matières d'emploi élaborée par les employés (procédures élaborées à la fois par les employés et les entreprises suite à des interventions d'EIC).

Même si ce résultat ne touche que les employeurs visés par la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, c'est-à-dire les employeurs qui y sont assujettis, il indique dans quelle mesure l'équité en matière d'emploi, comme élément de la planification des ressources humaines, est pratiquée par ces employeurs.

3. **Développement des collectivités :**

i) Contribution d'EIC à l'actif des Centres d'aide aux entreprises (CAE) et des Fonds pour les initiatives communautaires (FIC), ou aux contributions qui leur sont faites, comparativement au total des actifs des CAE et des FIC ou des contributions qu'ils reçoivent.

Cet indicateur vise à mesurer l'autonomie que peut exercer la collectivité dans l'élaboration de programmes locaux d'EIC. Cette mesure tient compte des principes qui touchent l'autonomie et la participation de la collectivité.

ii) Nombre de nouvelles entreprises créées, d'entreprises élargies et d'entreprises maintenues grâce aux activités des CAE.

Cet indicateur indique, en partie, l'efficacité des projets d'entreprises lancés dans la collectivité et qui sont réalisés dans le cadre de programmes d'EIC.

iii) Nombre d'emplois créés ou maintenus grâce aux activités des CAE ou des FIC.

Cet indicateur montre l'efficacité des projets de création d'emplois d'EIC visant le développement des entreprises dans la collectivité.

4. **Information et initiatives spéciales :**

i) Satisfaction du client à l'égard de la pertinence et de la disponibilité de l'information sur le marché du travail.

Cet indicateur s'appliquera éventuellement à tous les clients de l'information sur le marché du travail. Toutefois, aux fins du rapport sur la première année de mise en oeuvre de la nouvelle structure de programmes, il ne s'appliquera qu'au degré de satisfaction exprimé par les commissions de mise en valeur de la main-d'oeuvre à l'égard de l'information sur le marché du travail.

Au cours de l'élaboration de mesures plus globales de la qualité des services offerts dans le cadre d'Information et d'initiatives spéciales, EIC examinera la Détermination des besoins en services (DBS) et la Composante du placement (p. ex. la qualité des présentations aux employeurs). Des mesures de rendement officielles touchant la qualité dans ces domaines seront utilisées dans le rapport de 1993-1994.

Données sur le rendement touchant l'ancienne activité Programmes de mise en valeur des ressources humaines : Le nombre de participants aux programmes de la PE (tableau 9) ainsi que le taux de réussite et le taux d'utilisation (tableau 10) constituaient les indicateurs de rendement clés de l'activité Programmes de mise en valeur des ressources humaines.

Tableau 9 : Nombre total de participants aux programmes de la PE

	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991	Réel 1989-1990
Planification de l'emploi			
Développement de l'emploi	39 100	84 537	91 381
Intégration professionnelle	77 600	76 082	75 490
Défi [1]	67 700	73 690	84 566
Pénurie de main-d'oeuvre	-	131 265	124 933
Acquisition de compétences	-	60 137	53 070
Développement des collectivités	7 300	15 267	9 534
Aide à la mobilité	10 800	-	-
Formation en milieu de travail	35 800	-	-
Achat de formation	257 700	-	-
Total partiel	496 000	440 978	438 974
Programmes connexes			
Création d'emploi en vertu de l'article 25 de la *Loi sur l'assurance-chômage* [2]	21 700	24 665	25 472
Nombre total de participants [3]	517 700	465 643	464 446
Total des dépenses brutes (en milliers de dollars)	3 157 008	2 260 234	2 081 537

1. Défi - à l'exclusion des participants des autres ministères, des Centres d'emploi du Canada pour étudiants et du Programme des stagiaires autochtones.
2. Pour une explication de l'article 25 de la *Loi sur l'assurance-chômage*, voir la note 5, tableau 6.
3. Le nombre total de participants (prestataires ou non de l'A.-c.) englobe les nouveaux inscrits et les clients participant à un programme au début de l'année financière.

Explication des résultats : L'augmentation du nombre de participants estimé en 1991-92 est principalement attribuable à la disponibilité de fonds d'A.-c. à des fins productives suite au passage du projet de loi C-21.

En prévision de la pleine mise en oeuvre de la nouvelle structure de programmes le 1er avril 1992, EIC a entrepris une série de mesures administratives afin de simplifier et de rationaliser la prestation de services. Ceci signifie que l'Achat de formation qui faisait partie

intégrante de chaque programme de la Planification d'emploi est maintenant présenté séparément. Cette structure est la même en ce qui concerne la Formation en milieu de travail (anciennement sous la rubrique Acquisition de compétences et Pénuries de main-d'oeuvre) et Mobilité (anciennement sous la rubrique Développement des collectivités, Acquisition de compétences et Pénuries de main-d'oeuvre).

Les enquêtes de suivi : Dans la plupart des options de la Planification de l'emploi, les enquêtes de suivi sont effectuées par la poste trois mois après la participation des clients aux programmes de la PE. À l'aide des résultats de ces enquêtes trimestrielles, la Commission et le Ministère font rapport de l'efficacité des programmes de la PE, tant à l'échelon local que par programme. Les deux mesures utilisées sont le «taux de réussite» (pourcentage des répondants admissibles ayant trouvé un emploi ou participant à un autre programme de formation au moment de l'enquête) et le «taux d'utilisation des compétences» (pourcentage des répondants occupant un emploi ou soumis à des cours de recyclage, dans le cadre de la Planification de l'emploi). Le tableau 10 fait état des taux de réussite et d'utilisation des compétences établis à partir des enquêtes trimestrielles effectuées auprès des participants qui ont terminé ou abandonné des programmes de la PE en 1989-1990 et 1990-1991.

En complément des données précédentes sur la Planification de l'emploi, le tableau 10 dispense des données propres à des groupes-cibles (les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les membres des minorités visibles).

Tableau 10 : Planification de l'emploi - Résultats des enquêtes de suivi [1]

(pourcentage)	Taux de réussite		Taux d'utilisation des compétences	
	Préliminaire 1990-1991	Réel 1989-1990	Préliminaire 1990-1991	Réel 1989-1990
Programmes de la Planification de l'emploi				
Total [2]				
Développement de l'emploi	46,7	52,7	72,9	73,0
Intégration professionnelle [3]	54,0	60,7	68,5	68,7
Pénuries de main-d'oeuvre [4]	78,7	83,5	86,0	84,7
Acquisitions de compétences [4]	88,2	90,8	91,5	90,2
Total	64,7	69,3	82,1	80,7
Femmes				
Développement de l'emploi	49,1	54,6	74,9	75,2
Intégration professionnelle [3]	53,5	60,0	72,5	72,2
Pénuries de main-d'oeuvre [4]	76,0	78,8	85,3	80,9
Acquisitions de compétences [4]	86,1	87,4	91,4	90,2
Total	60,4	64,3	80,9	79,1
Autochtones				
Développement de l'emploi	39,9	42,9	72,5	70,9
Intégration professionnelle [3]	43,9	45,9	70,1	65,5
Pénuries de main-d'oeuvre [4]	62,8	72,1	85,1	84,6
Acquisitions de compétences [4]	78,0	81,5	90,7	87,2
Total	47,3	51,5	77,6	75,7
Personnes handicapées				
Développement de l'emploi	48,8	52,4	78,8	77,8
Intégration professionnelle [3]	51,5	49,8	77,5	73,9
Pénuries de main-d'oeuvre [4]	64,8	73,5	75,0	78,8
Acquisitions de compétences [4]	84,3	92,9	92,1	90,3
Total	51,8	54,7	79,5	78,3
Membres des minorités visibles				
Développement de l'emploi	51,5	56,3	74,2	77,9
Intégration professionnelle [3]	55,2	63,3	62,1	61,0
Pénuries de main-d'oeuvre [4]	72,8	85,5	71,1	79,7
Acquisitions de compétences [4]	91,2	92,7	89,7	90,5
Total	58,6	68,5	69,4	74,1

1. Les résultats de l'enquête de 12 mois ne sont plus compris dans ce tableau, puisque cette enquête a été supprimée. Les dernières données disponibles portent sur l'année 1988-1989.
2. A l'exclusion du programme Développement des collectivités en raison du manque de données.
3. A l'exclusion de l'option Défi.
4. A l'exclusion de réinstallation.

Explication des résultats : En raison de la conjoncture défavorable sur le marché du travail, les taux de réussite ont baissé entre 1989-1990 et 1990-1991 dans tous les cas sauf un. Par le passé, ces taux augmentaient habituellement d'année en année, une tendance qui avait commencé à s'inverser en 1989-1990 où l'on a noté, par rapport à l'exercice 1988-1989, des

résultats variables (certains à la hausse, d'autres à la baisse). Certaines fluctuations des taux de réussite des groupes désignés par programme sont amplifiées à cause des nombres peu élevés.

En raison de la conception des programmes, il faut s'attendre à ce que les résultats diffèrent d'un programme à l'autre. Par exemple, les programmes Développement de l'emploi et Intégration professionnelle, qui s'adressent aux chômeurs de longue date, peuvent avoir un taux de réussite plus faible. Le programme Acquisition de compétences et le Programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre visent à éviter les licenciements et à combler les pénuries de main-d'oeuvre. Néanmoins, les résultats du Programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre ne sont pas conformes aux prévisions.

La plupart des taux d'utilisation des compétences indiqués au tableau 10 ont augmenté, mais ces changements sont là aussi attribuables aux faibles nombres. Ces taux sont plus uniformes d'un programme à l'autre que les taux de réussite. Il semble que lorsque les participants obtiennent un emploi, les conditions du marché du travail et le programme choisi influent peu sur le lien qui peut exister entre le fait d'avoir obtenu un emploi et le fait d'avoir reçu une formation.

Données sur le rendement relatives à l'ancien Service national de placement : Les Services d'emploi sont administrés par l'entremise de trois sous-activités distinctes, énoncées dans les pages qui suivent. Instaurée en 1990-1991, la Stratégie de réemploi des prestataires d'assurance-chômage (SRPAC) chevauche les domaines de compétence qui, jusque-là, étaient répartis entre, d'une part, les sous-activités des groupes Emploi et Assurance et, d'autre part, celles du Service national de placement. Dans le but de vérifier l'efficacité des interventions de la SRPAC, EIC a élaboré et mis à l'essai deux indicateurs fondés sur l'information extraite de divers systèmes. Ces indicateurs sont la durée des prestations des participants à la SRPAC en comparaison de la durée de celles d'un autre groupe, et la proportion de participants à la SRPAC qui ont trouvé du travail en comparaison des prestataires d'assurance-chômage du groupe témoin.

Information sur le marché du travail : Grâce à l'introduction d'équipements de traitement électronique des données et de micro-ordinateurs dans les CEC, l'analyse et l'utilisation de l'information sur le marché du travail sont maintenant plus efficaces.

Diffusion de l'information : En 1990-1991, 53 colloques ont été tenus dans les localités en vue de permettre aux employeurs de discuter de certaines questions avec les agents des Services d'emploi. Mille six cent trois séances d'information de groupes ont été données aux employeurs et 31 083 aux travailleurs, en vue de leur communiquer de l'information sur le marché du travail et des renseignements sur les programmes de la Commission et du Ministère.

Allocation des ressources : Les ressources affectées à la sous-activité Information sur le marché du travail sont établies en fonction des besoins en matière d'élaboration, de mise à jour et de diffusion des données. Cette sous-activité comprend les services économiques de même que la CNP et le JOBSCAN.

Placement : La sous-activité Placement met les employeurs en rapport avec des travailleurs appropriés et aide les demandeurs d'emploi à obtenir du travail. Les services de placement sont offerts dans un certain nombre de points de service :

• CECs	487
• Points de service itinérants	187
• Centres dans les établissements postsecondaires	97
• Bureaux de placements dans des emplois occasionnels	8
• Unités spécialisées de services aux jeunes	4
• Centres préparatoires à l'emploi pour femmes	3
• Bureaux régionaux	10
• Bureaux du Service d'emploi agricole	113
• CEC pour étudiants	420
• Projets Extension	252

Le tableau 11 présente des renseignements quantitatifs sur le produit de la sous-activité Placement, et le tableau 12, des renseignements sur le produit du Service d'emploi agricole.

Tableau 11 : Produit de la sous-activité Placement

	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991	Réel 1989-1990
Clients-travailleurs dirigés vers un employeur[1]	500 000	914 700	2 007 700
Vacances signalées			
Emplois occasionnels	42 000	77 500	101 000
Emplois réguliers	170 000	324 100	642 400
Offres sans intermédiaire	360 000	401 800	276 900
Vacances comblées			
Emplois occasionnels	39 000	74 600	99 000
Emplois réguliers	110 000	208 600	445 200
Offres sans intermédiaire	295 000	356 500	236 300
Entrevues visant à déterminer les besoins en services	1 000 000	1 121 200	1 082 900
CEC pour étudiants			
Placements dans des emplois réguliers et occasionnels	125 000	185 600	329 300
Emplois comblés sans intermédiaire[2]	90 000	87 000	27 400
Placements parmi les groupes désignés			
Femmes	48 000	87 800	173 200
Professions traditionnellement masculines	10 000	18 500	32 100
Autochtones	5 000	8 800	14 300
Programme des stagiaires autochtones	500	515	544
Personnes handicapées	1 600	2 600	6 200
Membres des minorités visibles	5 000	10 100	25 300

1. L'affichage des offres d'emploi auxquelles les demandeurs peuvent répondre sans intermédiaire a amené une certaine forme très efficace de libre-service dans les CEC. Son utilisation accrue se reflète dans le produit de la sous-activité Placement, faisant diminuer le volume d'activités.
2. L'affichage des offres d'emploi dans les CEC pour étudiants, mesure prise au cours de 1989-1990, constitue un autre moyen d'annoncer les exigences des employeurs.

Explication des résultats : Le tableau 11 indique une baisse constante du nombre de vacances signalées. Cette diminution a un effet résiduel sur le nombre de vacances comblées et sur le placement de membres des groupes désignés. Le pourcentage de vacances comblées et de placements faits au profit des groupes désignés reste cependant stable. La baisse est attribuable aux faits suivants :

- l'amélioration de l'information sur le marché du travail fournie aux clients, ce qui leur permet de chercher eux-mêmes un emploi;
- l'accent plus grand mis sur les services d'aide à l'adaptation, qui diminue l'importance du service de placement et la sollicitation d'offres d'emploi par les CEC;
- la diminution constante des possibilités d'emploi sur le marché du travail.

Emploi agricole et aide au déplacement : En 1987, le Service d'emploi agricole (SEA), les accords fédéraux-provinciaux d'emploi agricole et les dispositions d'aide au transport quotidien des travailleurs agricoles ont été regroupés pour former le Service d'emploi agricole du Canada. Depuis le 1er avril 1989, sept protocoles d'entente et accords de financement ont remplacé les accords fédéraux-provinciaux.

Tableau 12 : Dépenses pour l'emploi agricole et l'aide au déplacement

	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991	Réel 1989-1990
Service d'emploi agricole			
Nombre de bureaux	113	113	109
Contributions (en milliers de dollars)	8 545	8 696	8 134
Nombre total de placements et de transferts-entrées (vacances comblées)	-	248 855	277 591
Protocole d'entente fédéraux-provinciaux sur l'emploi agricole [1]	-	-	-
Nombre d'accords/Protocoles d'entente	7	7	7
Contributions (en milliers de dollars)	880	1 077	870
Aide à la mobilité pour les musiciens d'orchestres [2]			
Contributions (en milliers de dollars)	250	224	200
Aide au transport quotidien (travailleurs agricoles)			
Nombre de jours-personnes	-	203 268	225 736
Contributions (en milliers de dollars)	442	369	600
Total des contributions (en milliers de dollars) [3]	9 867	10 142	9 604

1. Depuis le 1er avril 1989, les protocoles d'ententes et les accords de financement remplacent les accords fédéraux-provinciaux.
2. Depuis 1989, cette activité est maintenant financée par la PE.
3. Agriculture seulement.

Explication des résultats : La différence entre les prévisions et les chiffres réels pour 1990-1991 est attribuable aux variations saisonnières et à d'autres facteurs influant sur la demande de soutien et de main-d'oeuvre. Si les contributions du SEA peuvent être planifiées avec assez de certitude, les autres activités des programmes d'emploi agricole dépendent des récoltes et de la disponibilité de travailleurs canadiens. Les conditions économiques au cours des dernières années ont fait qu'un nombre considérable de travailleurs étaient disponible dans les secteurs d'emploi habituels de l'industrie agricole. L'écart d'une année sur l'autre provient du nombre élevé d'offres de service spontanées et de la disponibilité de main-d'oeuvre agricole locale qui n'aura pas recours aux services du SEA et des CEC. Toutefois, le nombre de travailleurs requis est demeuré stable bien que la méthode utilisée pour combler les offres d'emploi ait changé depuis l'année dernière.

Services d'aide à l'adaptation au marché du travail (SAMT) : Cette composante aide les travailleurs et les employeurs à résoudre les problèmes autres que ceux visés par les composantes Information sur le marché du travail et Placement. Son mandat comporte notamment l'examen des mesures d'équité en matière d'emploi et l'élaboration d'une série de programmes et services afin de favoriser l'adaptation des employeurs et des travailleurs à la situation actuelle et future du marché du travail.

La composante SAMT destinée aux employeurs prévoit des interventions pour aider ces derniers à s'adapter aux changements qui s'opèrent sur le marché du travail. Les CEC planifient leurs interventions en déterminant quels employeurs ont le plus besoin d'aide à l'adaptation. Ils établissent ensuite un plan d'action et suivent de près les résultats de leurs interventions. Le tableau 13 présente les progrès réalisés par ce service.

Tableau 13 : Services d'aide à l'adaptation au marché du travail -Employeurs

	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991	Réel 1989-1990
Services d'aide à l'adaptation au marché du travail - Dossiers d'employeurs ouverts	9 500	15 000	20 400
Exécution des programmes et services - Dossiers d'employeurs fermés	6 000	9 300	15 900
Renvoi à des organismes externes - Dossiers d'employeurs fermés	800	1 200	1 800

Service d'aide à l'adaptation de l'industrie (SAAI) : Ce programme vise à faciliter l'adaptation aux changements économiques, technologiques et autres dans une entreprise, une industrie ou une collectivité donnée. En 1990-1991, le nombre d'accords a augmenté de 16 %, pour s'établir à 828, grâce au financement supplémentaire obtenu dans le cadre de la SMMO. Même si le programme est administré dans le cadre de l'activité Service national de placement, il est financé aux termes des Programmes de mise en valeur des ressources humaines et exécuté au niveau régional.

Tableau 14 : Service d'aide à l'adaptation de l'industrie (SAAI)

(en milliers de dollars)	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991	Réel 1989-1990
Nombre de nouveaux accords	900	823	712
Contributions	20 500	16 853	13 962

Explication des résultats : L'augmentation du nombre des accords signés en 1990-1991 reflète les effets de la publicité sur le SAAI comme la réponse du gouvernement à l'Accord de libre-échange. Les prévisions à la hausse pour 1991-1992 sont attribuables à une injection de ressources. Le coût moyen d'un accord peut varier selon le genre d'accord, sa complexité et le nombre de travailleurs touchés.

Counselling des travailleurs : Ce service détermine les possibilités professionnelles du travailleur, les objectifs qu'il devrait se fixer, les obstacles éventuels à l'emploi, les mesures correctives à prendre pour atteindre les buts et, enfin, l'application d'un plan d'action. Le tableau 15 dispense des renseignements sur le produit du service de counselling dans les CEC.

Tableau 15 : Rendement du Service de counselling

	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991	Réel 1989-1990
Dossiers de counselling établis	240 000	233 381	243 000
Entrevues de counselling	475 000	449 423	501 000
Dossiers de counselling réglés	210 000	194 660	235 000
Participants au counselling d'emploi en goupe	30 000	-	-

Explication des résultats : La baisse des activités de counselling en 1990-1991 peut être reliée en grande partie au transfert de certaines resscources de l'Emploi à l'Assurance dont le volume de travail s'est accru considérablement en raison de la conjoncture économique au pays. EIC s'était proposé d'accroître le counselling de groupe en 1990-1991, mais il a été difficile, à cause du retard dans l'adoption du projet de loi C-21, de promouvoir cette nouvelle approche auprès du secteur privé. Les efforts ont été mis sur la formation de spécialistes du counselling partout au pays. Par suite de la création de l'option Assistance à l'emploi et des travaux liés à cette options, les résultats sont représentés globalement en 1992-1993.

Services de diagnostic : Les Services de diagnostic visent une parfaite compréhension des répercussions, sur le plan de l'emploi, des facteurs physiques, sociaux et psychologiques qui influent sur la capacité d'un client de s'intégrer au marché du travail. Ce programme prévoit l'achat de services de diagnostic pour les clients des CEC qui ont des besoins spéciaux. Les coûts figurent au tableau 16.

Tableau 16 : Services de diagnostic

	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991	Réel 1989-1990
Nombre d'interventions	**4 000**	3 000	2 975	3 315
Contributions (en dollars)	**1 501 000**	1 501 000	1 491 000	1 427 000

Explication des résultats : Ce programme est bien établi et l'on y prévoit un dépassement de crédits. Les régions fourniront des fonds supplémentaires par le truchement de l'option Assistance à l'emploi qui a été mise en oeuvre en janvier 1991. Nous prévoyons une hausse du nombre de participants à ce programme en raison de l'accès aux fonds de l'Assurance-chômage réservés à des fins productives.

Extension : Ce programme finance des organismes communautaires sans but lucratif pour leur permettre d'étendre leurs services aux personnes qui se heurtent à des obstacles en matière d'emploi (handicaps, discrimination, âge, compétence ou expérience insuffisantes). Les projets Extension offrent des services de counselling d'emploi et de présentation afin d'aider les clients défavorisés sur le plan de l'emploi à devenir autonomes sur le marché du travail (c'est-à-dire, se prévaloir eux-mêmes des possibilités d'emploi et de formation professionnelle).

Comme l'indique le tableau 17, environ 237 000 entrevues de counselling et 74 000 placements étaient prévus pour 1991-1992. Les sommes versées aux organisations atteignent plus de 24 millions de dollars. Des résultats semblables sont prévus pour 1992-1993.

Tableau 17 : Entrevues de counselling et placements dans le cadre des projets Extension

	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991	Réel 1989-1990
Nombre d'entrevues de counselling	**237 000**	237 000	237 555	239 734
Nombre de placements	**74 000**	74 000	73 400	74 320
Versements aux organisations (en dollars)	**24 254 000**	24 254 000	26 025 492	24 795 659

Explication des résultats : En 1990-91, des services liés à l'emploi ont été rendus aux femmes, par l'entremise de 23 projets Extension parrainés par des groupes de femmes, au coût de 3,8 millions de dollars, aux autochtones, par l'entremise de 79 projets Extension parrainés par des groupes autochtones, au coût d'environ 4,9 millions de dollars, aux personnes handicapées, par l'entremise de 51 projets Extension, au coût de près de 4,9 millions de dollars ainsi qu'aux membres des minorités visibles, par l'entremise de huit projets Extension, au coût de 0,6 million de dollars.

Programme canadien de réorientation des agriculteurs (PCRA) : Le PCRA est un programme conjoint financé par Agriculture Canada, et mis en applications par les centres d'emploi du Canada. Il aide les agriculteurs admissibles ainsi que leur famille, forcés de quitter leur ferme en raison de problèmes financiers, à s'adapter à un nouvel emploi. En 1990-1991, 572 familles ont reçu une aide totalisant 6,9 millions de dollars et on prévoit, en 1991-1992, venir en aide à 560 familles, aide totalisant 6,9 millions de dollars.

Évaluation du programme

Centres automatisés d'information sur l'emploi (CAIE) : On a évalué ce projet pilote pour déterminer s'il était possible de réduire les années-personnes en affichant sur ordinateur les renseignements relatifs aux offres d'emploi dans les Centres d'emploi du Canada (CEC). On s'attendait également à ce que les CIE automatisés permettent d'améliorer le service aux clients qui cherchent un emploi.

Dans les CAIE, les offres d'emploi reçues des employeurs sont automatiquement transmises du SSNP (Système lié au service national de placement) aux terminaux informatiques que peuvent consulter les clients dans les CEC. Ce système remplace l'ancienne méthode d'affichage des offres d'emploi, selon laquelle ces dernières étaient imprimées électroniquement sur des fiches d'emploi, triées par un commis et placées sur les tableaux d'affichage des offres d'emploi dans les CEC.

L'évaluation du projet pilote a confirmé que les CAIE peuvent réduire les années-personnes. Les économies estimatives sont suffisamment importantes pour permettre de recouvrer entièrement en trois à quatre ans les coûts d'installation et les coûts récurrents, dans le cas d'un CEC moyen. En outre, on a constaté que les CAIE permettaient d'améliorer le taux de satisfaction des clients, les offres d'emploi étant plus nombreuses et de meilleure qualité, de réduire les délais de diffusion des offres d'emploi et d'éliminer l'encombrement des CEC.

Centres d'Emploi du Canada pour étudiants (CECÉ) : L'évaluation du programme des Centres d'emploi du Canada pour étudiants (CECÉ) effectuée en 1990 était principalement axée sur la détermination du lien entre l'offre et la demande de main-d'oeuvre hautement qualifiée. Bien qu'il y ait des CECÉ dans les campus universitaires et dans les collèges de toutes les régions du Canada, l'étude s'est limitée aux bureaux du Québec, pour des raisons d'ordre financier et temporel et parce que les bureaux sont concentrés au Québec (ils comptaient pour plus de 50 % de l'ensemble des bureaux au Canada, en 1990-91).

L'évaluation n'a pas permis de trouver de preuves empiriques pour étayer l'hypothèse voulant que le service des CECÉ améliore l'efficacité sur le marché de la main-d'oeuvre hautement qualifiée. Les constatations suivantes s'appliquent à la fois aux diplômés et aux employeurs : a) le temps que prend la recherche d'emploi et d'employés est le même pour les usagers et pour les non-usagers; b) les salaires ne sont pas différents; c) l'adéquation de l'offre et de la demande d'emploi ne diffère pas; d) les coûts d'embauchage sont les mêmes; e) l'état de préparation au marché du travail des usagers des CECÉ n'est pas différent de celui des personnes qui n'y font pas appel. Il n'a pas non plus été possible de prouver l'incidence environnementale des CECÉ sur le climat des établissements. Selon les conclusions de l'évaluation, le programme des CECÉ n'a pas augmenté l'efficience d'affectation de la main-d'oeuvre hautement qualifiée du Québec en 1989.

Counselling des travailleurs : Selon la plus récente des études sur le counselling d'emploi individuel, les chances des chercheurs d'emploi de retourner au travail s'améliorent considérablement après la première et la deuxième séance de counselling. Le counselling d'emploi individuel doit déboucher sur des plans d'action clairement définis qui indiquent les programmes et les services dont les clients ont besoin pour améliorer leur employabilité. Lorsque l'on vise l'obtention rapide d'un emploi, le counselling devrait consister en une ou deux séances. Si l'on veut améliorer l'employabilité, le counselling individuel devrait être axé le plus tôt possible sur la prestation des programmes et des services nécessaires (inscription en deux séances, normalement). Les séances successives de counselling individuel devraient être réduites au minimum, mais, lorsque cela est nécessaire, elles devraient être axées sur la réévaluation de l'employabilité du client et sur le suivi.

Lorsqu'il est manifeste que les problèmes éprouvés par le client sur le marché du travail n'entrent pas dans le mandat d'EIC, le client devrait être dirigé le plus tôt possible vers des agences et des organismes de l'extérieur.

Évaluation des anciens programmes de mise en valeur des ressources humaines : Le Conseil canadien du commerce et de l'emploi dans la sidérurgie (CCCES) ainsi que le Programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre ont été évalués en 1991-1992.

L'évaluation du Conseil canadien du commerce et de l'emploi dans la sidérurgie, initiative destinée à aider les métallurgistes aux prises avec des licenciements, visait à déterminer les incidences relatives au marché du travail et les autres incidences du programme sur les travailleurs. Elle avait également pour objet de déterminer si un programme de ce genre pouvait être mieux dispensé par un groupe du secteur privé que dans le cadre d'initiatives analogues. On a mesuré le rendement des travailleurs aidés par le CCCES, sur le plan de l'employabilité et celui de la rémunération, par rapport à celui des métallurgistes et des mineurs qui n'étaient pas aidés par le Conseil ainsi qu'à celui des travailleurs n'appartenant pas à ce secteur qui devaient s'adapter à un marché en contraction.

L'objectif du CCCES relatif à l'adaptation, qui met l'accent sur la formation et le counselling d'emploi, a été jugé conforme au mandat d'EIC. Des indices laissent croire que les travailleurs aidés par le Conseil (en particulier les métallurgistes) sont avantagés par rapport à ceux qui ne sont pas aidés par lui, mais que cette aide comporte des coût plus élevés.

L'évaluation a permis de relever que l'accent mis sur la formation était un facteur déterminant dans le succès des travailleurs aidés par le CCCES. Bien que les activités de formation du Conseil aient été jugées plus intenses et plus longues que les services comparables, les métallurgistes aidés par le CCCES étaient avantagés par rapport à leurs homologues en ce qui a trait à l'employabilité et à la rémunération. En outre, l'efficacité a été mesurée, sur le plan de la satisfaction, avec l'opportunité et l'utilité des services, aspects dont bénéficiaient dans une plus grande mesure les travailleurs aidés par le Conseil.

Ces constatations sont préliminaires et l'évaluation des incidences à long terme devra attendre la phase II de l'évaluation, qui se concentrera également sur la rentabilité du CCCES par rapport à d'autres initiatives. Selon les données de base fournies par cette évaluation, le Conseil atteint son objectif qui vise à améliorer les perspectives d'emploi des métallurgistes sur le marché du travail. Il reste à déterminer si le modèle du CCCES est rentable pour atteindre cet objectif.

Le Programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre vise à garantir qu'il y ait suffisamment de travailleurs formés et que les travailleurs qualifiés continuent d'être efficaces au sein de la main-d'oeuvre. Pour ce faire, il compte sur quatre options, soit l'Achat direct et l'Achat indirect de formation, les subventions pour la Formation en milieu de travail, ainsi que les subventions pour l'Aide au déplacement et l'aide de voyage. Ce programme de faible envergure, lorsqu'on l'étudie à la lumière des obstacles qui existent dans les situations de pénurie, a permis d'améliorer considérablement les perspectives de ses participants, tant employeurs que stagiaires.

Selon les sondages effectués auprès des stagiaires qui ont participé au programme, ce dernier a atteint ses objectifs. Il apporte une contribution positive, tant sur le plan de l'employabilité que sur celui de la rémunération, aux stagiaires qui ont participé à la formation professionnelle. Les entrevues auprès d'employeurs révèlent également que le programme permet de réduire les pénuries dans des professions désignées. La raison d'être du programme est fortement appuyée dans l'évaluation, surtout à cause des répercussions positives de ce dernier.

Les incidences du programme diffèrent d'une option à l'autre. Par exemple, les travailleurs participant aux options Achat direct de formation et Formation en milieu de travail qui occupaient un emploi avant de participer au programme sont plus productifs (et obtiennent donc de meilleurs salaires) que ceux qui étaient sans emploi. Pour ces derniers, les effets positifs du programme, tant sur le plan de l'employabilité que sur celui de la rémunération, sont manifestes. Les entreprises subventionnées pour former des travailleurs dans le cadre de l'option Formation en milieu de travail se seraient peut-être adonnées à cette activité sans l'aide du programme, mais une proportion significative d'entreprises participantes ont signalé un effet d'entraînement, car un plus grand nombre de stagiaires suivaient une formation plus tôt et pendant plus longtemps que si cet incitatif n'avait pas existé.

En ce qui concerne le rôle de prestation du programme dans l'atteinte des objectifs et la justification de son maintien, on a constaté que la majorité des désignations se conformaient aux critères établis. Dans les cas où ces critères ne sont pas respectés, l'affectation de la formation est surtout soumise à des pressions économiques régionales, plutôt qu'à de véritables pénuries de main-d'oeuvre. Dans l'ensemble, la conformité aux critères pour les pénuries de main-d'oeuvre est jugée acceptable et les incidences du programme sur les participants et sur leurs employeurs sont positives.

B. Assurance-chômage

Objectif

Favoriser la croissance et l'adaptation de l'économie, sans que cela ne constitue un fardeau injustifiable pour les particuliers, les groupes et les régions, en fournissant un revenu d'appoint temporaire aux travailleurs admissibles.

Compte tenu de l'objectif décrit ci-dessus, les sous-objectifs particuliers comportent les buts nationaux suivants :

- élaborer des politiques et lignes directrices se rapportant à la Loi, au Règlement et au Programme pour que le Régime d'assurance-chômage soit géré de manière efficace et efficiente;
- déterminer rapidement et avec précision l'admissibilité aux prestations des personnes faisant des demandes pour établir une période de prestations et déterminer l'admissibilité initiale et continue à ces prestations au cours de la période de prestations;
- répondre aux demandes de renseignements et traiter les appels de manière rapide et précise;
- traiter les déclarations des demandeurs et verser des prestations d'assurance-chômage en temps opportun et de façon précise;
- protéger le Compte d'assurance-chômage contre les fraudes, les abus ainsi que les mauvais usages par la prévention, la dissuasion et la détection;
- prendre les dispositions nécessaires pour faire percevoir, par Revenu Canada, Impôt, les cotisations payables au Compte d'assurance-chômage et pour traiter les demandes de réduction du taux de la cotisation en temps opportun et de manière précise;
- assurer un revenu temporaire aux travailleurs admissibles au cours des périodes de chômage ou pendant qu'ils participent à des activités de formation ou de perfectionnement en vue de maintenir ou d'accroître leur employabilité;
- administrer les contrats de rentes du gouvernement conformément à la *Loi des rentes sur l'État*;
- contribuer à l'administration de programmes gouvernementaux précis en attribuant des numéros d'assurance sociale (NAS) aux demandeurs admissibles.

Description

L'activité Assurance-chômage comprend les sous-activités suivantes : Traitement des demandes, Services relatifs aux demandes, Paiement des prestations, Contrôle de l'assurance, Autres activités/Frais généraux.

Traitement des demandes : Cette fonction comprend la responsabilité de recevoir et d'enregistrer les demandes de prestations d'assurance-chômage, de déterminer de manière opportune, précise et efficace l'admissibilité des demandeurs aux prestations ainsi que l'effet de situations et de faits nouveaux se rapportant à un demandeur sur les prestations auxquelles il a droit. Environ la moitié des employés des bureaux locaux travaillant dans le domaine de l'Assurance s'occupent du traitement des demandes.

Services relatifs aux demandes : Ces services regroupent un certain nombre de fonctions appuyant directement le traitement des demandes, notamment les suivantes :

- superviser le personnel chargé du traitement des demandes de prestations;
- répondre aux demandes de renseignements des prestataires et du grand public au sujet de points particuliers ou du Régime en général;
- fournir des services spécialisés afin de faciliter la compréhension des procédures d'accès à l'assurance-chômage chez les demandeurs, les employeurs et le grand public;
- administrer le processus par lequel les demandeurs peuvent en appeler des décisions concernant leur demande de prestations;
- interviewer les demandeurs pour s'assurer qu'ils cherchent activement du travail et continuent d'être admissibles aux prestations;
- administrer les prestations d'adaptation pour les travailleurs, lesquelles visent à aider les travailleurs d'industries en évolution à s'adapter à un nouvel emploi.

Paiement des prestations : Cette fonction, par l'entremise de Centres régionaux d'informatique, consiste à donner suite aux décisions rendues par les Centres d'emploi du Canada (CEC) au sujet de l'admissibilité des demandeurs aux prestations d'assurance-chômage. Cela suppose la création d'enregistrements principaux des prestations et des trop-payés pour chaque prestataire, de même que la réception, l'examen et le traitement des déclarations des prestataires et l'émission de mandats de prestations aux prestataires admissibles. Cette fonction suppose également le maintien des installations informatiques nécessaires à la production des mandats de prestations et au traitement des données de gestion générales de la Commission et du Ministère.

Contrôle de l'assurance : Cette sous-activité comprend la responsabilité de déceler les fraudes et les abus et de faire en sorte que les employeurs et les prestataires fournissent des renseignements exacts en temps opportun et dans les formes convenues.

Autres activités/Frais généraux : Cette fonction comprend les responsabilités suivantes : gestion, élaboration de politiques, procédures et fonctions spéciales qui sous-tendent l'administration du Régime d'assurance-chômage. Outre la gestion des CEC, elle englobe la responsabilité de veiller à l'actualisation de la *Loi sur l'assurance-chômage* et l'élaboration des politiques et procédures aux fins de la gestion du Régime. Cela comprend également les coûts relatifs à la perception, par Revenu Canada, Impôt, des cotisations payables au Compte d'assurance-chômage, ainsi que les réductions du taux de la cotisation consenties aux employeurs admissibles.

On trouve dans ce groupe un certain nombre de fonctions spéciales dont les plus importantes sont : l'Administration des rentes sur l'État, qui prévoit la gestion des comptes des rentes sur l'État ouverts pour des particuliers ou des groupes aux termes de la *Loi des rentes sur l'État*, ainsi que l'Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale, ce qui comprend l'attribution et le contrôle des numéros d'assurance sociale aux personnes admissibles.

Contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage : Avant l'adoption du projet de loi C-21, la *Loi sur l'assurance-chômage* disposait qu'un montant égal aux sommes prises en charge par l'État devait être imputé au Compte d'assurance-chômage. Ces sommes comprenaient les prestations de prolongation fondées sur le taux de chômage régional de même que les prestations versées aux termes de programmes de création d'emploi (article 25 de la *Loi sur*

l'assurance-chômage) et de formation (article 26 de la *Loi sur l'assurance-chômage*). Le projet de loi C-21 étant entré en vigueur le 18 novembre 1990, le Compte d'assurance-chômage est maintenant financé entièrement par les cotisations des employeurs et des employés.

Contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs : Avant l'adoption du projet de loi C-21, l'État versait un montant égal à la différence nette entre les cotisations des pêcheurs perçues et les prestations d'assurance-chômage versées à ces mêmes pêcheurs. Du fait que le projet de loi C-21 est entré en vigueur le 18 novembre 1990, les prestations payées aux pêcheurs ne sont plus subventionnées par une contribution du gouvernement.

Sommaires financiers

L'activité Assurance-chômage représente environ 23 % des besoins financiers bruts du Programme d'emploi et d'assurance pour 1992-1993 et 51 % des années-personnes totales. Elle représente 46 % des coûts en personnel et 49 % des dépenses de fonctionnement totales du Programme.

En 1992-1993, les frais de personnel représenteront 72 % des dépenses brutes de l'activité, les services professionnels et spéciaux 12 % et les autres dépenses de fonctionnement 16 %.

Tableau 18 : Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992-1993		Prévu 1991-1992		Réel 1990-1991		Réel 1989-1990	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Traitement des demandes de prestations	184 480	4 319	187 811	4 456	172 203	3 973	141 536	3 735
Services relatifs aux demandes	127 851	2 853	119 409	2 858	124 475	2 826	109 962	2 800
Paiement des prestations	79 195	928	83 927	977	79 553	847	67 211	856
Contrôle de l'assurance	43 758	1 024	44 552	1 023	42 184	900	39 430	946
Autres activités/Frais généraux	85 251	548	88 851	548	79 305	549	77 109	586
Total - Coûts de fonctionnement	520 535	9 672	524 550	9 862	497 720	9 095	435 248	8 923
Contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage	-	-	-	-	1 548 876	-	2 423 443	-
Contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs	-	-	-	-	65 636	-	251 014	-
	520 535	9 672	524 550	9 862	2 112 232	9 095	3 109 705	8 923
Moins : dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage*	515 436	-	520 397	-	492 903	-	430 407	-
	5 099	9 672	4 153	9 862	1 619 329	9 095	2 679 298	8 923

* Pour les coûts liés à l'administration des programmes prévus par la *Loi sur l'assurance-chômage*, voir tableau 6, page 5-14.

Explication du Budget des dépenses de 1992-1993 : Les besoins financiers nets pour 1992-1993 sont de 5,1 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 1 million de dollars et de 190 années-personnes de moins par rapport aux besoins en ressources financières et humaines prévus pour 1991-1992. Cette augmentation est surtout attribuable aux facteurs suivants :

(en millions de dollars)

- diminution des ressources nécessaires pour absorber le volume de travail prévu en assurance-chômage (129 années-personnes); (21,4)
- augmentation liée à la mise en oeuvre retardée du Système de réponse vocale automatisé; 8,0
- augmentation des traitements et des salaires; 11,7
- financement des indemnités de cessation d'emploi et des allocations de maternité devant être centralisé au Secrétariat du Conseil du Trésor; (5,1)
- ajustement pour les réductions budgétaires; 5,4
- accroissement des besoins concernant les envois postaux; 1,2
- augmentation du coût de perception des cotisations par Revenu Canada (Impôt); 0,5
- diminution des ressources liée à la baisse des demandes de prestations pour travail partagé (56 années-personnes). (4,1)
- frais supplémentaires recouvrable du Compte d'assurance-chômage 5,0

Tableau 19 : Résultats financiers en 1990-1991

(en milliers de dollars)	1990-1991					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Traitement des demandes de prestations	172 203	3 973	149 572	3 781	22 631	192
Services relatifs aux demandes	124 475	2 826	103 693	2 642	20 782	184
Paiement des prestations	79 553	847	47 812	865	31 741	(18)
Contrôle de l'assurance	42 184	900	38 829	955	3 355	(55)
Autres activités/Frais généraux	79 305	549	93 141	548	(13 836)	1
Total - Coûts de fonctionnement	497 720	9 095	433 047	8 791	64 673	304
Contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage	1 548 876	-	2 889 000	-	(1 340 124)	-
Contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs	65 636	-	284 000	-	(218 364)	-
	2 112 232	9 095	3 606 047	8 791	(1 493 815)	304
Moins : dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	492 903	-	427 473	-	65 430	-
	1 619 329	9 095	3 178 574	8 791	(1 559 245)	304

Explication de la différence : Les dépenses réelles pour 1990-1991 sont 1 559,2 millions de dollars ou de 49,1 % inférieures à celles prévues dans le Budget des dépenses principal de 1990-1991, mais elles comprennent 304 années-personnes de plus. Cette différence est surtout imputable aux facteurs suivants :

	(en millions de dollars)
• suppression de la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage et de sa contribution au financement des prestations versées aux pêcheurs, depuis le 18 novembre 1990 (adoption du projet de loi C-21);	(1 558,5)
• report à 1991-1992 du projet relatif au système de soutien de l'agent;	(10,8)
• affectation de ressources additionnelles (304 années-personnes) pour absorber l'augmentation du volume de travail en assurance-chômage;	19,5
• augmentation des paiements statutaires liés aux régimes d'avantages sociaux des employés;	5,3
• rajustements paritaires pour les groupes de gestion de la classification et des traitements ainsi que pour les groupes de sténographie et de dactylographie (depuis le 1er avril 1990);	30,8
• augmentation des fonds recouvrés du Compte d'assurance-chômage.	(65,4)

Données sur le rendement et justification des ressources

Nouvelles priorités : La principale priorité pour 1992-1993 sera de répondre aux demandes d'ordre opérationnel liées au taux de chômage élevé et de continuer à améliorer le service lorsqu'il y a lieu. Les priorités spéciales qui s'appliquent à la fonction Enquêtes et Contrôle (E et C) sont les suivantes :

- mise en oeuvre des recommandations découlant de la Revue globale des politiques et des procédures d'Enquêtes et Contrôle;
- mise en application des nouveaux indicateurs de rendement d'Enquêtes et Contrôle qui sont fondés non seulement sur les résultats directs (trop-payés établis et sanctions), mais également sur les économies indirectes réalisées grâce aux enquêtes.

Les priorités permanentes comprennent :

- la mise en oeuvre du Système de réponse vocale automatisé à plusieurs endroits. Ce système aura pour effet d'améliorer le service à la clientèle, car il permettra d'accéder à certains renseignements en dehors des heures de bureau et libérera ainsi le personnel d'une partie de son travail afin qu'il puisse se consacrer au traitement des demandes complexes durant les heures de bureau;
- la modification du Système à accès direct de l'assurance, afin de tirer parti de l'augmentation de la puissance des processeurs centraux, y compris des nouveaux modes de communication en temps réel entre les bureaux locaux et les centres régionaux d'informatique;
- la mise en oeuvre du Système de soutien de l'agent dans les autres endroits choisis (nota : des volumes de travail considérables ont quelque peu ralenti le rythme d'exécution);

- l'accroissement des activités d'Enquêtes et Contrôle grâce à l'extension et à la décentralisation du Système automatisé de données sur la rémunération et par des mesures visant à renseigner davantage le personnel et le public sur l'éventail de mécanismes de contrôle et sur l'efficacité de ceux-ci;
- l'application et l'amélioration de la Stratégie de réemploi des prestataires, en particulier si les marchés du travail et l'économie reprennent de la vigueur.

Données sur le rendement : L'activité Assurance-chômage englobe trois fonctions principales ayant chacune des objectifs particuliers en matière de service et produisant des résultats quantifiables : le Traitement des demandes (réception des demandes de prestations et détermination de l'admissibilité); le Paiement des prestations (émission de mandats par les Centres régionaux d'informatique) et le Contrôle de l'assurance (la prévention et la détection des fraudes et des abus ainsi que la dissuasion des fraudeurs).

Le rendement de ces fonctions, à l'exception de celle du Paiement des prestations, est mesuré d'après l'efficience (rendements par année-personne productive) et de l'efficacité des activités (opportunité et précision du service et, dans le cas du Contrôle de l'assurance, détection des trop-payés). La justification des ressources découle d'une action visant l'utilisation optimale des services et des mesures de contrôle. L'information sur le rendement antérieur sert de point de départ et l'incidence des lois, politiques et procédures nouvelles ou modifiées est évaluée à l'aide de projets pilotes ou de normes de temps mesuré.

Le tableau 20 fournit des précisions sur les fluctuations du volume de travail d'une année à l'autre et le tableau 21 illustre la relation entre le volume de travail et les niveaux des ressources en termes d'extrants par année-personne productive.

Tableau 20 : Volume de travail

	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991	Réel 1989-1990	Réel 1988-1989
Traitement des demandes					
Demandes initiales et renouvelées traitées	3 943 000	4 068 000	3 827 390	3 300 467	3 730 078
Paiement des prestations - Mandats émis	39 516 000	40 606 000	34 472 294	29 916 169	29 600 896
Contrôle de l'assurance -					
Enquêtes terminées	965 000	990 000	964 187	982 232	1 050 246
Autres activités/Frais généraux					
Employeurs inscrits (perception des cotisations)	1 386 000	1 349 000	1 326 000	1 284 250	1 231 750
Demandes de réduction du taux de la cotisation traitées*	44 000	44 000	43 700	41 726	41 282
Nombre de contrats de rentes administrés	170 300	175 000	179 525	187 100	195 179
Nombre de cartes d'assurance sociale attribuées	975 000	960 000	1 044 663	993 807	919 675

* Demandes présentées pour l'année civile.

Tableau 21 : Traitement des extrants par année-personne productive *

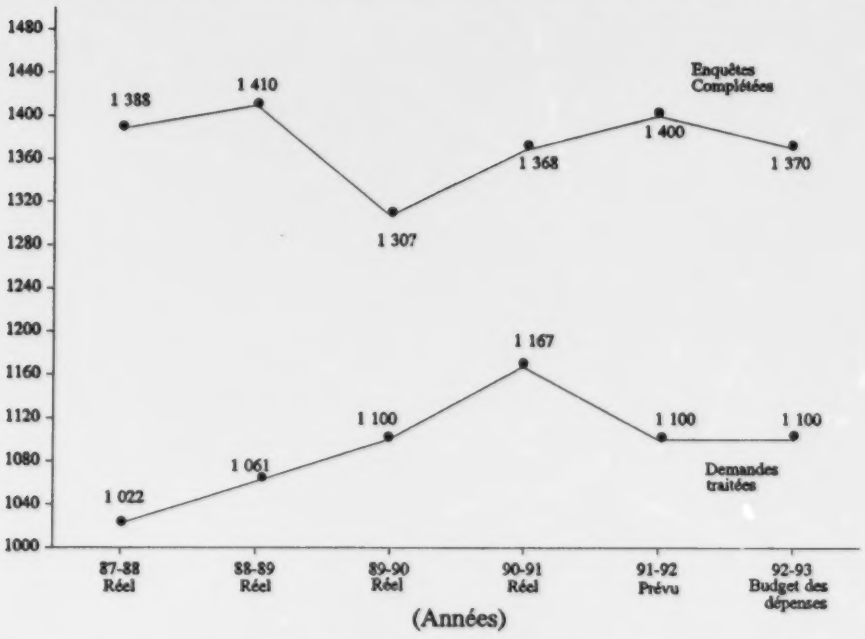

* La productivité s'exprime au moyen d'année-personnes productives. Seul le temps productif est retenu; la formation et les congés sont exclus, mais le temps supplémentaire est ajouté.

Traitement des demandes : Les niveaux de ressources requis pour le traitement des demandes de prestations sont établis en fonction du volume de travail prévu et du niveau de service fourni au public. Le volume de travail prévu pour 1992-1993 est calculé d'après le taux de chômage projeté par le ministère des Finances ainsi que d'après le nombre prévu de demandeurs de prestations de travail partagé, d'allocations de formation ou de prestations spéciales. Le Contrôle de l'assurance a également une incidence sur les ressources nécessaires au traitement des demandes de prestations puisqu'il influe sur le nombre d'entrevues avec les demandeurs, le nombre de décisions révisées et d'appels devant les conseils arbitraux et devant le juge-arbitre.

La productivité en matière de traitement des demandes est interprétée en fonction du temps productif du personnel directement affecté au traitement des demandes d'assurances-chômage (le personnel de soutien et les agents d'A.-c.. La productivité enregistrée en 1990-1991 (1 167 demandes par année-personne productive) a été de 6,7 % supérieure à celle qui était prévue. La productivité a augmenté malgré les détails complexes du projet de loi C-21 (entré en vigueur en novembre 1990); cette augmentation est nettement attribuable à l'efficience exceptionnelle atteinte durant une période de travail intense, malgré les ressources humaines peu nombreuses. La productivité optimale s'établit à près de 1 100 demandes par année-personne productive, niveau prévu pour 1991-1992 et 1992-1993.

Le Système global de dépistage (SGD), système à trois paliers de vérification des demandes de prestations d'assurance-chômage, mesure l'exactitude des paiements de prestations. Il permet de déterminer l'incidence des trop-payés et des moins-payés non décelés dans dix

catégories d'erreurs, notamment les erreurs non attribuables à la Commission et au Ministère (attribuables aux prestataires et aux employeurs) et les erreurs commises à l'interne (liées au traitement des demandes par la Commission et le Ministère).

Comme le montre le SGD, l'incidence des erreurs est demeurée relativement stable depuis l'installation de ce système en 1983. Pour l'année civile 1990, les trop-payés et les moins-payés non décelés auparavant représentaient 3,98 % du montant versé en prestations, soit le même taux que l'année précédente.

On mesure la rapidité du service en établissant la proportion des demandes traitées dans les trois semaines (21 jours) suivant leur enregistrement. La troisième semaine de traitement a été choisie comme point critique parce qu'elle correspond à la semaine du premier versement possible et que le paiement est effectué au plus tôt dans la quatrième semaine, après réception de la première carte de déclaration du prestataire. Certaines demandes ne peuvent être traitées durant cette période pour deux raisons :

- elles peuvent avoir un caractère litigieux et nécessiter une enquête afin d'être tranchées (par exemple dans le cas d'un conflit collectif);
- il manque des documents nécessaire à l'établissement de la période de prestations (par exemple un certificat médical).

En 1990-1991, 71,4 % des demandes ont été traitées dans un délai de 21 jours, alors que l'objectif fixé pour l'année était de 80 %. Le rendement a subi le contrecoup de l'augmentation inattendue du volume de travail, laquelle a entraîné des arriérés plus considérables qu'en temps normal et parfois même des retards prolongés dans le traitement des demandes de prestations. En bref, à cause des demandes de prestations engendrées par la récession, EIC n'avait plus la capacité de réaffecter des ressources pour atteindre les objectifs fixés en matière de service.

Tableau 22 : Rapidité du service

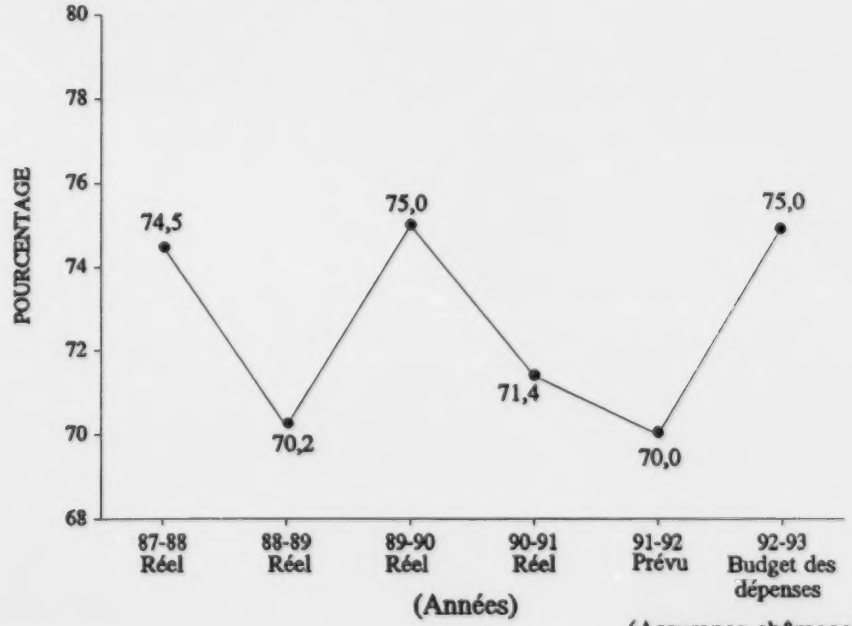

Paiement des prestations : Les niveaux de ressources nécessaires à l'émission des mandats (paiements) sont fondés sur le taux de chômage prévu. Les centres régionaux d'informatique (CRI) sont les principaux responsables de l'émission des mandats. En 1992-1993, environ 39,5 millions de dollars de mandats seront émis, soit légèrement moins qu'en 1991-1992 (voir tableau 20). Les CRI jouent également un rôle important dans la gestion de l'information et dans la préparation de rapports destinés à la Commission et au Ministère.

Contrôle de l'assurance : Dans le cadre des activités de contrôle, des enquêtes sur les contrevenants possibles sont effectuées et des mesures sont prises pour veiller à ce que les employeurs et les prestataires communiquent les renseignements exacts en temps opportun. En 1990-1991, quelque 964 187 enquêtes ont permis d'établir des trop-payés et d'appliquer des pénalités totalisant 205,9 millions de dollars.

Le volume des enquêtes devrait augmenter légèrement en 1991-1992, en raison du nombre élevé de demandes actives à l'égard desquelles des mesures de contrôle doivent être appliquées. Le volume devrait légèrement baisser en 1992-1993, puisque les ressources seront affectées à certaines enquêtes tel que fraude grave et revenu provenant d'un emploi indépendant, qui exigeront plus de temps, mais qui seront plus efficaces, car elles auront pour effet d'améliorer les mesures de détection, de dissuasion et de prévention relativement aux fraudes et aux abus.

Autres activités/Frais généraux : Parmi les sous-activités de cette fonction, on retrouve le traitement des demandes de réduction du taux de la cotisation présentées par les employeurs offrant un régime d'assurance-salaire. Le nombre de demandes de cette nature devrait se stabiliser à environ 44 000 en 1991-1992 et 1992-1993.

L'Administration des rentes sur l'État constitue une autre sous-activité; le volume de travail se mesure en fonction du nombre de contrats en cours d'administration . Le volume de contrats administrés continuera de baisser au cours de 1992-1993.

En ce qui concerne la sous-activité Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale, le volume de travail est évalué en fonction du nombre de cartes d'assurance sociale délivrées. Le nombre de cartes délivrées est passé à 1 045 million en 1990-1991. Cette augmentation témoigne de la demande forte et soutenue découlant du projet de loi C-139, lequel prévoyait l'utilisation élargie du NAS comme numéro d'identification aux fins de l'impôt sur le revenu. La demande devrait diminuer légèrement au cours de la période de planification.

Évaluation du Programme : Un certain nombre d'évaluations liées à l'assurance-chômage étaient en cours en 1991-92. Elles portent sur l'activité de contrôle de l'A.-c. et sur l'utilisation des fonds d'assurance-chômage pour le travail partagé et la formation. Les résultats de ces études seront disponibles l'année prochaine.

C. Gestion des CEC et services conjoints

Objectif

Offrir des services de gestion et de soutien administratif efficaces en temps opportun pour la prestation des services des CEC destinés au public.

Description

Cette activité regroupe un certain nombre d'activités liées à la gestion et à la prestation de services conjoints du Programme qui n'entrent pas directement dans les sous-activités faisant partie des programmes particuliers (tels que Amélioration de l'employabilité, Ajustement du marché de l'emploi, etc.) ou des services particuliers (Traitement des demandes). Toutes les ressources en années-personnes au titre de cette activité se trouvent dans les régions, où cette activité englobe les directeurs régionaux d'Emploi et Assurance, les directeurs de district et les directeurs de Centres d'emploi du Canada (CEC), ainsi que le personnel de soutien administratif rattaché à ces postes.

Cette activité regroupe les principales composantes suivantes :

- Gestion des opérations des CEC : Activités de gestion des opérations des CEC exercées dans les bureaux régionaux, de district et locaux (CEC) par les directeurs responsables de l'exécution des divers programmes d'emploi et d'assurance;
- Services d'accueil : Double fonction qui consiste à accueillir les clients qui se rendent en personne au Centre d'emploi du Canada (CEC), ou qui y téléphonent, et à les diriger vers la personne appropriée;
- Services de soutien : Soutien administratif du Programme d'emploi et d'assurance dans les bureaux locaux;
- Gestion du Programme : Conseils et directives pour les activités de la Planification de l'emploi, des Services d'emploi et de l'Assurance à l'Administration centrale et dans les bureaux régionaux, grâce à l'élaboration d'une politique et d'une marche à suivre efficaces en matière d'emploi et d'assurance.

Sommaires financiers

L'activité Gestion des CEC et services conjoints représente environ 6 % des besoins financiers bruts du Programme d'emploi et d'assurance pour 1992-1993 et 12 % des années-personnes totales. Elle représente 12 % des coûts en personnel et 11 % des dépenses de fonctionnement totales du Programme.

En 1992-1993, les frais de personnel représenteront 75 % des dépenses brutes de l'activité, les autres coûts de fonctionnement 25 %.

Tableau 23 : Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992-1993		Prévu 1991-1992		Réel 1990-1991		Réel 1989-1990	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Gestion des CEC et services conjoints	132 471	2 233	135 264	2 284	201 258	2 619	177 836	2 547
Moins : dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage*	107 968	-	108 935	-	165 526	-	147 798	-
	24 503	2 233	26 329	2 284	35 732	2 619	30 038	2 547

* Coûts liés à l'administration des programmes prévus par la *Loi sur l'assurance-chômage* (voir tableau 6, page 5-14).

Explication du Budget des dépenses de 1992-1993 : Les besoins financiers nets pour 1992-93 sont de 2 millions de dollars, soit 7 % inférieurs aux dépenses prévues pour 1991-92 (51 années-personnes de moins). La diminution est principalement attribuable à la réduction des dépenses énoncée dans le budget du 26 février 1991. La baisse du nombre d'années-personnes est attribuable à l'exclusion du Budget des dépenses des ressources affectées aux programmes d'emploi pour les jeunes. Ces fonds seront versés à travers le crédit 10 du Conseil du Trésor pour projets de création d'emplois.

Tableau 24 : Résultats financiers en 1990-1991

(en milliers de dollars)	1990-1991					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Gestion des CEC et services conjoints	201 258	2 619	135 877	2 233	65 381	386
Moins : dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	165 526	-	110 864	-	54 662	-
	35 732	2 619	25 013	2 233	10 719	386

Explication de la différence : Les dépenses réelles de 1990-1991 dépassent de 10,7 millions de dollars, soit de 43 % le Budget des dépenses principal de 1990-1991 et elles comportent 386 années-personnes de plus. La différence est principalement attribuable à une réaffectation des ressources (65,4 millions de dollars) au sein du Programme d'emploi et d'assurance et, en contrepartie, à une augmentation des dépenses recouvrées du Compte d'assurance-chômage (54,7 millions de dollars).

Données sur le rendement : Cette activité ne fait pas l'objet d'une évaluation directe en tant que telle. Compte tenu de la nature de cette activité, son efficacité et son efficience globales sont évaluées en fonction des résultats de l'ensemble des Programmes d'Emploi et de l'Assurance-chômage.

Les tableaux 25 et 26 indiquent le rapport entre, d'une part, les années-personnes et les dépenses de l'activité Gestion des CEC et services conjoints et, d'autres part, l'ensemble des années-personnes et des dépenses des programmes d'emploi et d'assurance.

Tableau 25 : Rapport entre les années-personnes de l'activité Gestion des CEC et services conjoints et les années-personnes totales du Programme d'emploi et d'assurance

(Années-personnes)	**Budget des dépenses 1992-1993**	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991	Réel 1989-1990
Gestion des CEC et services conjoints	**2 233**	2 284	2 619	2 547
Programme d'emploi et d'assurance	**18 962**	19 837	18 776	18 887
Pourcentage du total	**11,8**	11,5	13,9	13,5

Tableau 26 : Rapport entre les dépenses de l'activité Gestion des CEC et services conjoints et les dépenses totales du Programme d'emploi et d'assurance

(Années-personnes)	**Budget des dépenses 1992-1993**	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991	Réel 1989-1990
Gestion des CEC et services conjoints	**132 471**	135 264	201 258	177 836
Programme d'emploi et d'assurance - coûts de fonctionnement*	**1 084 301**	1 123 673	1 075 866	959 353
Pourcentage du total	**12,2**	12,0	18,7	18,5

* Exclus la contribution de l'État d'assurance-chômage, le programme Extension et les services de diagnostic de l'activité Service national de placement.

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme

1. Besoins financiers par article

Tableau 27 : Détails des besoins financiers par article

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991	Réel 1989-1990
Personnel				
Traitements et salaires	**698 150**	714 052	736 203	668 560
Contributions au régimes d'avantages sociaux des employés	**111 705**	106 181	102 517	91 542
Autres frais touchant le personnel	**2 531**	4 059	4 400	6 031
	812 386	824 292	843 120	766 133
Biens et services				
Voyages et réinstallations	**39 523**	38 039	23 046	19 540
Telephone and télégraphe	**20 375**	20 752	30 198	26 811
Affranchissement, fret et messageries	**30 691**	29 639	28 651	24 826
Imprimerie	**23 392**	32 072	23 052	17 493
Autres frais d'information	**20 188**	27 032	6 146	3 476
Services professionnels et spéciaux	**106 204**	114 748	103 771	94 219
Location de matériel	**14 387**	11 234	4 298	3 364
Autres frais de location	**7 495**	5 338	1 990	2 834
Achat de services de réparation et d'entretien	**11 185**	6 653	6 076	5 757
Services publics, fournitures et approvisionnements	**6 396**	9 130	15 941	10 093
Contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage	**-**	-	1 548 876	2 423 443
Autres frais	**2 799**	3 046	260	1 329
	282 635	297 683	1 792 305	2 633 185
Total des dépenses de fonctionnement	**1 095 021**	1 121 975	2 635 425	3 399 318
Capital - Acquisition de machines et de matériel	**15 035**	27 453	16 833	9 701
Paiements de transfert	**1 168 033**	1 459 859	1 633 466	1 813 412
	2 278 089	2 609 287	4 285 724	5 222 431
Moins : dépenses recouvrables du Compte d'asurance-chômage	**925 189**	907 330	932 113	813 531
Dépenses totales nettes	**1 352 900**	1 701 957	3 353 611	4 408 900

2. Besoins en personnel

Les coûts en personnel de 812 millions de dollars du Programme d'emploi et d'assurance représentent 73 % des dépenses de fonctionnement totales. Ce montant englobe les contributions législatives aux régimes d'avantages sociaux des employés.

Tableau 28 : Besoins en années-personnes par activité

	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991	Réel 1989-1990
Années-personnes autorisées - Contrôlées par le Conseil du Trésor				
Emploi	**7 057**	7 295	6 666	6 946
Assurance-chômage	**9 672**	9 862	9 095	8 923
Gestion des CEC et services conjoints	**2 233**	2 239	2 576	2 518
	18 962	19 396	18 337	18 387
Autres années-personnes - Non-contrôlées par le Conseil du Trésor*				
Emploi	-	396	396	471
Gestion des CEC et services conjoints	-	45	43	29
	-	441	439	500

* Les chiffres pour l'année 1991-1992 et les années précédentes représentent le nombre d'années-personnes utilisées dans le cadre des programmes Défi. Voir tableau 29, page 2-60, pour plus de renseignements sur les années-personnes.

Tableau 29 : Détail des besoins en personnel

	Années-personnes* autorisées					
	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991	Réel 1989-1990	Échelle des traitements actuelle	Provision pour le traitement annuel moyen 1992-1993
Gestion	**104**	104	114	99	61 500-138 300	80 886
Scientifique et professionnelle						
Actuariat	2	2	2	2	29 226-83 434	64 069
Économique, sociologie et statistique	118	118	112	110	20 000-84 700	54 966
Enseignement	22	22	22	21	18 709-72 105	57 917
Bibliothéconomie	1	1	1	1	25 371-60 147	-
Administration et service extérieur						
Services administratifs	527	529	521	370	17 470-72 817	40 710
Gestion des systèmes d'ordinateurs	69	69	57	38	22 310-73 032	44 739
Gestion de finances	4	4	9	7	15 516-69 789	51 949
Services d'information	8	7	8	4	17 329-65 839	42 948
Organisation et méthodes	20	20	23	12	17 121-70 600	43 619
Gestion du personnel	23	23	25	22	16 390-67 273	46 498
Administration des programmes	8 450	8 545	8 265	7 694	17 470-72 817	41 689
Achat et approvisionnement	4	4	3	0	16 292-70 600	34 296
Technique						
Soutien des sciences sociales	24	24	29	26	16 124-73 716	41 182
Techniciens divers	2	2	3	0	16 124-71 058	33 253
Soutien administratif						
Communications	8	8	12	20	19 607-40 612	24 055
Traitement mécanique des données	222	222	230	195	17 165-47 383	29 696
Commis aux écritures et aux règlements	9 072	9 383	8 570	8 874	16 504-40 509	27 012
Mécanographie	12	12	15	22	16 163-32 250	24 969
Secrétariat, sténographie et dactylographie	261	288	300	856	16 356-40 768	25 996
Fonctionnement						
Services divers	9	9	16	14	16 989-51 984	25 851
	18 962	19 396	18 337	18 387		

	Autres années-personnes*					
	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991	Réel 1989-1990	Échelle des traitements actuelle	Provision pour le traitement annual moyen 1992-1992
Étudiants	-	441	439	500	13 163-31 210	-

* L'expression années-personnes désigne l'emploi d'une personne pendant une année complète ou l'équivalent (par exemple, l'emploi de trois personnes pendant quatre mois chacune). Une année-personne peut viser les employés rémunérés au tarif des heures normales (au Canada ou à l'étranger), permanents ou non, à temps plein ou partiel, saisonniers, nommés pour une période déterminée ou occasionnelle et les autres types d'employés.

Les années-personnes contrôlées sont assujetties au contrôle du Conseil du Trésor. A quelques exceptions près, le Conseil du Trésor contrôle directement le nombre d'années-personnes des ministères et organismes énumérés à l'annexe I des parties I et II de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*. Le Conseil du Trésor ne contrôle pas les années-personnes concernant le personnel des ministres nommé en vertu de l'article 39 de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* et toutes les nominations faites en vertu d'un décret. En outre, les années-personnes de certains ministères et organismes peuvent être exemptées du contrôle du Conseil du Trésor. Dans la Partie II du Budget des dépenses, les années-personnes contrôlées sont identifiées comme années-personnes «autorisées».

Les «autres» années-personnes ne sont pas assujetties au contrôle du Conseil du Trésor mais sont divulguées à la Partie III du Budget des dépenses, dans un tableau comparatif avec les années précédentes, à l'appui des dépenses en personnel requises énumérées dans le Budget des dépenses.

Note : Les colonnes concernant les années-personnes montrent la répartition des années-personnes du programme, contrôlées ou non, par groupe professionnel. La colonne concernant l'échelle des traitements actuelle indique les échelles salariales par groupe professionnel en vigueur le 1er octobre 1991. La colonne visant l'échelle des traitements indique les coûts salariaux estimatifs de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations d'échelon annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe. Les modifications apportées à la répartition des éléments utilisés pour le calcul peuvent influer sur la comparaison des moyennes entre les années.

3. Dépenses en capital

Le tableau 30 offre une analyse des dépenses en capital du Programme par activité. Les dépenses en capital représentent 1 % du Budget principal du Programme de 1992-93.

Tableau 30 : Répartition des dépenses brutes en capital par activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991	Réel 1989-1990
Emploi	330	1 693	4 213	2 476
Assurance-Chômage	14 389	25 444	2 988	3 968
Gestion des CEC et services	316	316	9 632	3 257
	15 035	27 453	16 833	9 701

Définition applicables aux grands projets d'immobilisations et aux grands projets de l'État

Projet de l'État - Une initiative ministérielle qui n'est pas une activité de programme courante, qui requiert la conception et la mise au point de nouveaux programmes, d'équipement, de structures ou de systèmes et qui comporte des risques plus que la moyenne constitue un projet de l'État si :

a. son coût estimatif dépasse l'autorisation visant l'approbation des projets que le Conseil du trésor a accordée au ministère en cause*;

b. les risques sont particulièrement élevés, quel que soit le coût estimatif.

*Lorsqu'un projet de l'État comporte des risques élevés et un coût estimatif supérieur à 100 millions de dollars, il constitue un grand projet de l'État.

Estimation de type A : Il s'agit de l'estimation la plus précise et la plus détaillée. Elle se limite habituellement aux biens en cours de production ou aux commandes immédiates ou répétées. Elle doit s'appuyer sur les données de production complètes, sur des calendriers de production exécutoires ou sur un autre instrument exécutoire. En règle générale, une estimation de type A sert à appuyer une présentation qui vise à accroître les résultats d'un projet assujetti à un contrat dont l'une des dispositions justifie l'estimation.

Estimation de type B : Cette estimation porte sur la conception de tous les principaux systèmes et sous-systèmes, les plans de production, l'examen du site et des installations, les besoins spéciaux en matière de transport et les autres objectifs du projet. Bien que moins précise que l'estimation de type A, elle requiert généralement l'exécution d'importants travaux de définition du projet, souvent en vertu d'un contrat avec le secteur privé, et la participation des organismes de services communs appropriés.

Estimation de type C : Cette estimation englobe les coûts du cycle de vie de la solution préliminaire permettant de satisfaire à l'énoncé des exigences, y compris une analyse préliminaire des sources d'approvisionnement et de l'état d'avancement des installations de production et de la technologie, effectuée en collaboration avec les organismes de services communs appropriés. L'estimation doit être assez précise pour justifier les décisions d'investissement.

Estimation de type D : Il s'agit d'une estimation provisoire du coût total et de la durée d'un projet fondée sur un énoncé des exigences détaillé et conforme à une mission.

Approbation provisoire d'un projet (AP) : Autorisation du CT d'entreprendre un projet en fonction des exigences opérationnelles prévues. Cette approbation s'étend aux objectifs de l'étape de définition du projet et aux dépenses pertinentes. Les ministères parrains peuvent solliciter l'approbation provisoire après avoir examiné le cycle de vie complet du projet et en avoir établi le coût, habituellement d'après une estimation de type C, et après avoir préparé une estimation de type B relative au coût de l'étape de définition du projet.

Approbation finale (AF) d'un projet : Autorisation du CT couvrant les objectifs de l'étape d'exécution du projet et les dépenses pertinentes. Les ministères parrains peuvent solliciter l'approbation finale après avoir établi l'ampleur du cycle de vie du projet et en avoir établi le coût, au moins d'après une estimation de type B.

Le tableau 31 fournit des détails sur les grands projets d'immobilisations dont le coût total estimatif est égal ou supérieur à 250 000 $.

Tableau 31 : Détails des grands projets d'immobilisations

(en milliers de dollars)	Coût total estimatif courant	Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1992	Budget des dépenses 1992-93	Besoins des années futures
Réseau national de télématique d'Emploi et Immigration Canada (A-AF)	6 197	3 645	2 552	-
Système de soutien de l'agent (A-AF)	9 375	4 275	5 100	-
Remplacement de l'ordinateur contrale A16/B7900 (A-AF)	4 783	4 783	-	-
Système de réponse vocale automatisé d'Infocentres téléphoniques (A-AF)	4 800	-	4 800	-
Centres d'information d'emploi automatisés (Phase I) (A-AF)	21 135	-	4 909	16 226
Fonds d'assurance-chômage à des fins productives (A-AF)	3 968	-	3 968	-
Charge de travail liée à l'assurance-chômage (A-AF)	5 397	5 397	-	-

4. Paiements de transfert

Les subventions et les contributions représentent 51 % du Budget des dépenses principal de 1992-1993 du Programme d'emploi et d'assurance (à l'exclusion des contributions de l'État).

Tableau 32 : Détail des subventions et des contributions [1]

(en dollars)	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992 [2]	Réel 1990-1991	Réel 1989-1990
Subventions				
Emploi				
Subventions aux particuliers, aux organisations et aux sociétés en vue d'aider les particuliers à améliorer leur aptitude au travail et de promouvoir les possibilités d'emp-loi en favorisant la création d'entreprises à l'échelle locale.	89 735 000	127 013 000	94 687 956	75 825 241
Subventions destinées au fonds sectoriel pour la formation d'équipement électrique et électronique.	1 500 000	1 000 000	250 000	-
Frontier College of Canada	175 000	175 000	175 000	-
Subventions aux organismes bénévoles accordées au titre des activités qui permettront d'employer davantage de Canadiens de certains groupes comme les personnes handicapées, les autochtones, les femmes, les jeunes, et les membres d'autres groupes spéciaux.	625 000	625 000	460 165	389 965
Subventions aux organismes bénévoles - Équipes d'alphabétisation.	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Total des subventions	**93 035 000**	129 813 000	96 573 121	77 215 206
Contributions				
Emploi				
Paiements aux provinces, territoires, municipalités, autres corps publics, organisations, groupes, collectivités, employeurs et particuliers afin de pourvoir à la formation et/ou à l'expérience de travail, la mobilisation des ressources communautaires et les mesures de planification et d'adaptation des ressources humaines nécessaires au fonctionnement efficace du marché du travail canadien.	**1 064 577 000**	1 318 995 000	1 458 859 195	1 473 530 711
Paiements aux provinces, aux sociétés et aux particuliers en vertu d'accords conclus entre le ministre de l'Emploi et de l'Immigration et les provinces, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, ainsi qu'avec des sociétés ou des particuliers agissant en qualité de directeurs des bureaux du Service d'emploi agricole pour l'organisation et l'utilisation de la main-d'oeuvre dans les fermes et les industries connexes, y compris les engagements non remplis aux termes d'accords antérieurs.	**10 421 000**	10 421 000	11 679 884	9 886 256
Total des contributions	**1 074 998 000**	1 329 416 000	1 470 539 079	1 483 416 967

(en dollars)	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991	Réel 1989-1990
Postes non requis				
Emploi				
Subvention à la Calmeadow Charitable Foundation, Phase II du Programme de prêts à l'emploi des autochtones.	-	-	-	253 000
Subvention au Conseil canadien des affaires autochtones pour le projet Canadien Resorts North Training Centre Inc.	-	-	-	248 000
Subvention accordée à l'Association internationale des services d'emploi publics.	-	-	-	42 480
Subventions accordées à des entreprises et associations en vue de promouvoir les possibilités d'emploi pour les étudiants.	-	430 000	428 726	428 995
Subvention au XIV Congrès mondial organisé par l'Association internationale d'orientation scolaire et professionnelle.	-	-	15 000	-
Société canadienne d'orientation et de consultation	-	-	-	300 000
Contribution à la province de la Nouvelle-Écosse pour restructurer son système de formation de métier en établissement.	-	-	157 240	400 000
Service d'information sur les aménagements en Amérique	-	200 000	116 607	94 160
Assurance-chômage				
(L) Contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs	-	-	65 636 586	251 013 556
Total - Postes non requis	-	630 000	66 354 159	252 780 191
Total	**1 168 033 000**	1 459 859 000	1 633 466 359	1 813 412 364

1. Le Programme de développement des ressources humaines et les services nationaux de l'emploi se sont fusionnés pour devenir l'activité Emploi.
2. Les prévisions de 1991-1992 sont fondées sur les données disponibles le 30 novembre 1991.

5. Coût net du Programme

Le Budget des dépenses principal de 1992-1993 du Programme d'emploi et d'assurance ne comprend que les dépenses qui doivent être imputées sur les crédits votés de la Commission et du Ministère et les paiements législatifs. Le tableau 33 présente d'autres éléments de coûts dont il faut tenir compte pour établir le coût total du Programme.

Tableau 33 : Coût net du Programme

(en milliers de dollars)	**Budget des dépenses 1992-1993**	Budget des dépenses 1991-1992
Dépenses de fonctionnement	**1 095 021**	1 009 709
Dépenses en capital	**15 035**	20 494
Paiements de transfert	**1 168 033**	1 483 662
	2 278 089	2 513 865
Moins : dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	**925 189**	834 217
Dépenses nettes - Budget des dépenses	**1 352 900**	1 679 648
Services reçus sans frais		
Locaux - de Travaux Publics Canada	**14 403**	14 675
Émission des chèques - d'Approvisionnements et Services Canada	**1 141**	1 076
Contribution de l'employeur aux avantages sociaux des employés pour les primes d'assurance et d'autres frais - du Secrétariat du Conseil du Trésor	**5 019**	4 818
Autres services	**386**	352
Coût total du Programme	**1 373 849**	1 700 569
Moins : Recettes	**2 118**	2 126
Coût net estimatif du Programme	**1 371 731**	1 698 443

6. Recettes

Tableau 34 : Recettes selon le genre

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991	Réel 1989-1990
Trésor [1]				
CHOIX	123	112	101	117
Inventaire canadien des intérêts reliés au travail	2	2	3	-
	125	114	104	117
Recettes nettes en vertu de crédits [2]				
Frais de remplacement des cartes d'assurance -chômage	1 943	1 943	1 943	1 874
Colloques à l'intention des employeurs locaux	50	50	32	60
	1 993	1 993	1 975	1 934
Total des recettes	**2 118**	2 107	2 079	2 051

1. Recettes versées directement au Trésor et non disponibles pour les fins du programme.
2. Recettes versées au Programme. Exclus les sommes recouvrées du Compte d'assurance-chômage (voir tableau 6, page 5-14).

B. Compte des rentes sur l'État

1. États financiers

Tableau 35 : Bilan au 31 mars 1991

(en milliers de dollars)	1990-1991	1989-1990
Actif		
Dépôt auprès du Receveur général du Canada	804 952	844 432
Intérêt couru à recevoir du Canada	59 453	62 232
Débiteurs	133	176
	864 538	906 840
Passif		
Surplus actuariel à verser au Canada	2 549	2 513
Réserves actuarielles	861 989	904 327
	864 538	906 840

* Voir les notes afférentes aux états financiers aux pages 2-68 et 2-69.

Tableau 36 : État des résultats et des provisions techniques pour l'exercice terminé le 31 mars 1991

(en milliers de dollars)	1990-1991	1989-1990
Paiements et autres débits		
Rentes versées	97 500	99 072
Remboursement de primes	1 688	1 654
Rentes non réclamées	348	279
	99 536	101 005
Revenus		
Intérêts en provenance du Canada	59 453	62 232
Primes	218	349
Autres	76	40
	59 747	62 621
Excédent des paiements et autres débits sur les revenus de l'exercice	39 789	38 384
Provisions techniques : Solde au début de l'exercice	904 327	945 224
	864 538	906 840
Surplus actuariel	2 549	2 513
Réserves actuarielles : solde à la fin de l'exercice *	861 989	904 327
Les provisions techniques, comprennent:		
Rentes non échues, primes cumulées et intérêt couru	195 153	221 684
Rentes échues, valeur actuelle	666 836	682 643
	861 989	904 327

* Voir les notes afférentes aux états financiers aux pages 2-68 et 2-69.

Tableau 37 : État de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé le 31 mars 1991

(en milliers de dollars)	1990-91	1989-90
Utilisation des fonds :		
Opérations		
Excédent des paiements et autres débits sur les revenus de l'exercice	39 789	38 384
Diminution de l'intérêt couru et des débiteurs	(2 822)	(2 925)
	36 967	35 459
Surplus actuariel versé au Fonds du revenu consolidé	2 513	3 052
Total des fonds utilisés	39 480	38 511
Dépôt auprès du Receveur général du Canada : solde au début de l'exercice	844 432	882 943
Dépôt auprès du Receveur général du Canada : solde à la fin de l'exercice	804 952	844 432

2. Notes afférentes aux états financiers du 31 mars 1991

Pouvoirs et objectif :

Le Compte des rentes sur l'État a été établi en 1908 en vertu de la *Loi relative aux rentes sur l'État* (la «Loi»), ainsi que modifié par la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* (la *Loi sur l'augmentation du rendement*).

L'objectif de la Loi était d'encourager les particuliers et les groupes de Canadiens à pourvoir à leurs besoins futurs par l'achat de rentes sur l'État. La *Loi sur l'augmentation du rendement* a porté à 7 % le taux de rendement des contrats de rente sur l'État, a assoupli les modalités de ces derniers et elle a mis fin à la vente des rentes.

Le Compte est administré par la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada et il opère à même le Trésor.

Principales conventions comptables :

Méthode comptable : Les comptes du Compte des rentes sur l'État sont tenus selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Réserves actuarielles : Les réserves actuarielles comprennent :

- les primes cumulées et l'intérêt couru sur les rentes non échues;
- ainsi que la valeur actuelle des rentes échues établie selon une méthode actuarielle fondée sur le ou les taux d'intérêt et les tables de mortalité comme cela est exigé.

Surplus actuariel : À la fin de tout exercice financier, la somme comptabilisée des réserves actuarielles peut être différente de la somme calculée des réserves actuarielles. La différence représente le surplus ou le déficit actuariel lequel est remis ou récupéré du Trésor.

Intérêt en provenance du Canada : L'intérêt en provenance du Canada est calculé sur les réserves actuarielles comme l'exige la *Loi sur l'augmentation du rendement.*

Rentes non réclamées : Les rentes non réclamées comprennent les sommes virées au au Fonds du revenu consolidé à l'égard des rentes qui n'ont pu être versées parce que les rentiers sont introuvables.

Services fournis gratuitement : Les services d'administration du Compte sont fournis gratuitement par la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada et par d'autres ministères fédéraux.

Réserves actuarielles : La méthode qui a servi au calcul des réserves actuarielles au montant de 861 989 000 $ (904 327 000 $ en 1990) est conforme à l'alinéa 15(1) de la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État*, et le Règlement y afférent.

Le Règlement relatif aux rentes sur l'État prévoit que les Tables de mortalité à utiliser lors de l'établissement des valeurs des rentes seront les Tables de rente établies pour 1949 et modifiées par l'Échelle «C» de projection.

La Commission entreprend tous les ans une étude statistique de la mortalité afin de mesurer la justesse des tables de mortalité aux fins d'évaluation. Les résultats de la dernière étude, complétée en février 1991, indiquent que les tables de mortalité en usage continuent de s'avérer convenables pour de telles fins.

Index par sujet : Programme d'emploi et d'assurance

A Accords fédéraux-provinciaux, 2-28
Adaptation au marché du travail, 2-21, 2-32, 2-40
Amélioration de la qualité, 2-30
Amélioration de l'employabilité, 2-21, 2-32

C Cadre du plan opérationnel (CPO), 2-30, 2-31
Centre canadien du marché du travail et de la productivité, 2-7, 2-18, 2-19
Centre d'Emploi du Canada pour étudiants, 2-43
Centres automatisés d'information sur l'emploi, 2-43
Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre, 2-12, 2-18, 2-22, 2-26
Commission nationale de gestion autochtone, 2-12, 2-19, 2-22, 2-26
Conseil canadien du commerce et de l'emploi dans la sidérurgie, 2-44
Contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage, 2-47
Contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs, 2-48
Contrôle de l'assurance, 2-47, 2-51, 2-54

D Développement des collectivités, 2-22, 2-28, 2-33

E Emploi Agricole, 2-39
Enquêtes de suivi, 2-35, 2-36
Enquêtes et contrôles, 2-50, 2-51
Équité en matière d'emploi, 2-8, 2-28, 2-30
Évaluation du Programme, 2-43 à 2-45, 2-54

F Fonds de l'assurance-chômage à des fins productives, 2-8, 2-27

I Information sur le marché du travail, 2-8, 2-27, 2-33
Information et initiatives spéciales, 2-21, 2-33
Innovations, 2-29

N Numéros d'assurance sociale, 2-54

O Organisation, 2-15, 2-16

P Paiement des prestations, 2-47, 2-51, 2-54
Placement, 2-38, 2-39
Programme canadien de réorientation des agriculteurs, 2-43
Programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre, 2-44, 2-45

R Rentes sur l'État, 2-47, 2-54
Rationalisation, 2-8, 2-29

S Service d'aide à l'adaptation de l'industrie, 2-29, 2-40
Services aux employeurs, 2-28
Services de counselling, 2-8, 2-27, 2-41, 2-44
Services de diagnostic, 2-41, 2-42
Services Extension, 2-42
Services relatifs aux demandes, 2-47
Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre (SMMO), 2-8, 2-14, 2-18
Stratégie de réemploi des prestataires (SRP), 2-27, 2-30, 2-51
Structure par activité, 2-14, 2-15
Système à accès direct, 2-50
Système global de dépistage (SGD), 2-52 et 2-53
Système de réponse vocale, 2-50
Système de soutien de l'agent, 2-50

T Traitement des demandes, 2-46, 2-51, 2-52

Programme d'immigration
Plan de dépenses 1992-1993

Table des matières

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1992-1993 3-4
B. Emploi des autorisations en 1990-1991 3-5

Section I
Aperçu du Programme

A. Points saillants des Plans et réalisations récentes 3-7
B. Sommaires financiers 3-9
C. Données de base
1. Introduction 3-11
2. Mandat 3-11
3. Objectif 3-12
4. Organisation du Programme en vue de son exécution 3-12
5. Facteurs externes qui influent sur le Programme et mesures prévues 3-14

Section II
Analyse par activité

A. Sélection, contrôle et exécution de la Loi 3-18
B. Établissement 3-26
C. Arbitrage 3-32
D. Politique et gestion 3-36

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme
1. Besoins financiers par article 3-41
2. Besoins en personnel 3-42
3. Dépenses en capital 3-44
4. Paiements de transfert 3-45
5. Prêts 3-45
6. Coût net du Programme 3-46
7. Recettes 3-47
B. Modification de la structure du Programme et des activités 3-49

Index par sujet 3-50

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1992-1993 - Partie II du Budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation

Crédits (en milliers de dollars)	Budget principal 1992-1993	Budget principal 1991-1992 *
Programme d'immigration		
15 Dépenses de fonctionnement	**203 727**	181 711
20 Subventions et contributions	**231 967**	110 349
(S) Contributions aux régimes d'avantage sociaux des employés	**22 322**	18 595
Total du Programme	**458 016**	310 655

* Les chiffres du Budget des dépenses principal 1991-1992 ont été redressés pour tenir compte de la suppression du crédit «Dépenses en capital».

Crédits - Libellé et sommes demandées

Crédits (en dollars)	Budget principal 1992-1993
Programme d'immigration	
15 Immigration - Dépenses de fonctionnement	**203 727 000**
20 Immigration - Subventions et Contributions	**231 967 000**

Programme par activité

(en milliers de dollars)	Budget principal 1992-1993					Budget Principal 1991-1992
		Budgétaire				
	Années-personnes autorisées *	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Total	
Sélection, contrôle et exécution de la Loi	2 223	138 770	2 560	-	**141 330**	108 595
Établissement	103	5 768	481	231 967	**238 216**	115 908
Arbitrage	131	7 381	76	-	**7 457**	7 289
Politique et gestion	961	69 760	1 253	-	**71 013**	78 863
	3 418	221 679	4 370	231 967	**458 016**	310 655
Années-personnes autorisées en 1991-1992	3 069					

* Voir le tableau 25 à la page 3-43 pour plus de renseignements sur les années-personnes.

B. Emploi des autorisations en 1990-1991 - Volume II des Comptes publics

Crédits (en dollars)

		Budget principal	Total disponible	Emploi réel
	Programme d'immigration			
15	Dépenses de fonctionnement	185 530 000	195 342 551	**189 081 242**
16	Radier des comptes du Canada 3 924 dettes envers Sa Majesté du chef du Canada, lesquelles totalisent globalement 1 212 996,05 $ concernant des prêts pour le transport.		1 212 997	**1 100 534**
17	Radier 2 225 dettes des comptes du Canada envers Sa Majesté du chef du Canada, lesquelles totalisent globalement 2 243 290,28 $ concernant des prêts pour le transport.		2 243 291	**2 133 372**
20	Contributions	77 861 000	111 869 000	**102 450 542**
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	18 907 000	20 284 000	**20 284 000**
(L)	Remboursement de montants portés aux recettes d'exercices précédents		18 124	**18 124**
	Total du Programme - Budgétaire	282 298 000	330 969 963	**315 067 814**
(L)	(L) Prêts aux termes de l'article 119 de la *Loi sur l'immigration* Maximum : 110 000 000 $ (Net)	-	20 934 436	**(7 447 591)**
	Total du Programme - Non budgétaire	-	20 934 436	**(7 447 591)**

Section I
Aperçu du Programme

A. Points saillants des Plans et réalisations récentes

La première année du plan d'immigration de 1991 à 1995, annoncé en octobre 1990, a effectivement permis d'accroître de manière modérée et équilibrée le nombre d'immigrants. Le Programme d'immigration s'est engagé à poursuivre la réalisation de ce plan et s'emploiera plus particulièrement à favoriser une immigration qui permettra de renforcer l'économie.

Un total de 3 418 années-personnes et de 458 millions de dollars ont été approuvés pour l'exécution du Programme d'immigration en 1992-1993. Grâce à ces ressources, l'Immigration:

- examinera la Loi et les règlements et dressera une liste des modifications nécessaires (voir page 3-38);
- examinera le processus de reconnaissance du statut de réfugié (voir page 3-38);
- modifiera les dispositions réglementaires concernant les parents aidés (voir page 3-38);
- procédera à un examen des principes fondamentaux de tous les programmes d'établissement pour déterminer s'ils sont efficaces et s'ils sont conformes à la stratégie d'intégration des immigrants (voir page 3-38);
- mettra en oeuvre le programme des cours de langue pour les immigrants au Canada (CLIC) de manière à ce que l'objectif de ces cours ne soit plus seulement l'accès au marché du travail. Ce programme répondra à bon nombre de besoins plus généraux des immigrants en ce qui concerne l'intégration (voir page 3-28);
- mettra en oeuvre le système (informatisé) d'information de gestion de l'Établissement (voir page 3-29).

L'Immigration a déjà :

- fait du programme d'accueil un programme permanent, augmenté son budget et l'a rendu plus accessible (voir pages 3-28 et 3-39);
- amélioré la gestion des niveaux d'immigration pour que les résultats se rapprochent davantage de l'équilibre des composantes et des nombres prévus dans le plan d'immigration quinquennal;
- élaboré une nouvelle politique concernant les cours de langue pour les immigrants (voir page 3-39);
- élargi la portée du programme de recouvrement des coûts en augmentant les droits et

- élargi la portée du programme de recouvrement des coûts en augmentant les droits et en en introduisant de nouveaux (voir page 3-39).

Au cours de 1991, le nombre total d'immigrants admis, soit 200 000, est à l'intérieur de l'objectif prévu de 220 000. Comme le nombre prévu de réfugiés sélectionnés à l'étranger ne pouvaient être atteint, un nombre correspondant à l'écart a été réattribué à la catégorie de la famille, ce qui a permis à des personnes qui avaient déjà obtenu au Canada le droit d'établissement de parrainer des personnes à charge au terme de la catégorie de la famille.

Tableau 1 : Immigrants admis : Nombre annoncé, projeté et réel*

	Annoncé pour 1992	Projeté pour 1991	Réel 1990	Réel 1989
Catégorie de la famille	100 000	84 000	73 182	60 774
Réfugiés pris en charge par le gouvernement et membres des catégories désignées	13 000	7 900	12 735	13 981
Réfugiés parrainés par des groupes du secteur privé et membres des catégories désignées	17 000	16 200	19 154	21 465
Réfugiés ayant obtenu, au Canada, le droit d'établissement	20 000	7 500	3 689	1 558
Immigrants indépendants :				
requérants principaux	21 500	20 400	24 491	22 611
personnes à charge	20 000	18 400	29 010	28 895
Parents aidés :				
requérants principaux	9 000	8 700	9 184	8 023
Personnes à charge	16 500	14 900	16 189	13 494
Gens d'affaires :				
requérants principaux	7 000	4 500	4 650	4 311
personnes à charge	21 000	13 500	13 795	13 253
Retraités	5 000	4 000	3 533	3 565
Total	250 000	200 000	209 612	191 930

* Les composantes du Plan d'immigration quinquennal pour 1991-1995 ont été restructurées de façon à en faciliter le contrôle et la gestion. Les catégories des travailleurs sélectionnés et des personnes admises pour des raisons humanitaires ont été supprimées et intégrées respectivement dans la catégorie actuelle des immigrants indépendants et dans celles des parents aidés.

Catégories d'immigrants

Catégorie de la famille - Les personnes parrainées par un membre de la famille immédiate âgées d'au moins 18 ans et vivant au Canada en qualité de résident permanent ou de citoyen.
Réfugiés pris en charge par le gouvernement et membres des catégories désignées - Les personnes qui répondent à la définition de réfugié au sens de la Convention, énoncée dans la *Loi sur l'immigration* de 1976, ou qui viennent de pays désignés dans le Règlement sur l'immigration et dont l'établissement sera pris en charge par le gouvernement fédéral.
Réfugiés parrainés par des groupes du secteur privé et membres des catégories désignées - Les réfugiés et les membres des catégories désignées pris en charge par des groupes du secteur privé.
Réfugiés ayant obtenu, au Canada, le droit d'établissement - Les demandeurs du statut de réfugié dont la revendication a été acceptée par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié conformément au processus de détermination du statut de réfugié au Canada.
Immigrants indépendants - Requérants principaux - Les immigrants qui se destinent au marché du travail et qui ont été acceptés en vertu des critères de sélection habituels.
Immigrants indépendants - Personnes à charge - Le conjoint, les enfants et d'autres personnes à charge accompagnant le requérant principal de la catégorie des immigrants indépendants.
Parents aidés - Requérants principaux - Les immigrants qui se destinent au marché du travail, qui ont été acceptés en vertu des critères de sélection habituels et qui sont aidés par des parents au Canada.
Parents aidés - Personnes à charge - Le conjoint, les enfants et autres personnes à charge accompagnant le requérant principal de la catégorie des parents aidés.

Gens d'affaires immigrants - Requérants principaux - Les entrepreneurs, les investisseurs ou les travailleurs autonomes immigrants qui sont en mesure de contribuer de façon importante à la vie économique canadienne en créant ou en achetant une entreprise ou encore en investissant dans une entreprise ou un commerce au Canada.
Gens d'affaires immigrants - Personnes à charge - Le conjoint, les enfants et autres personnes à charge accompagnant le requérant principal de la catégorie des gens d'affaires immigrants.
Retraités - Les personnes de 55 ans ou plus n'ayant pas l'intention de chercher ni de prendre un emploi au Canada, ainsi que les personnes à leur charge.

B. Sommaires financiers

Tableau 2 : Besoins financiers par activité [1]

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991	Réel 1989-1990
Budgétaire				
Sélection, contrôle et exécution de la Loi	**141 330**	136 033	126 593	109 400
Établissement	**238 216**	170 313	107 257	89 017
Arbitrage	**7 457**	7 323	7 339	7 235
Politique et gestion	**71 013**	78 646	73 879	66 536
	458 016	392 315	315 068	272 188
Non budgétaire				
Prêts de transport	**-**	(8 808)	(7 448)	12 197
Recettes [2]				
Droits acquittés par les utilisateurs des services d'immigration	**65 000**	60 000	39 095	23 371
Obligations des transporteurs	**600**	1 000	3 794	578
Intérêts sur les prêts de transport et d'aide à l'établissement	**400**	380	536	420
	66 000	61 380	43 425	24 369
Années-personnes [3]				
Contrôlées par CT	**3 418**	3 532	3 236	3 031
Autre	**0**	35	14	7
	3 418	3 567	3 250	3 038

1. Les chiffres pour 1990-1991 et 1989-1990 sont redressés pour tenir compte de la nouvelle structure des activités (voir page 3-49).
2. Voir Section III, pages 3-47 à 3-48, pour plus de renseignements sur les recettes.
4. Voir tableau 25, page 3-43, pour plus de renseignements sur les années-personnes.

Explication du Budget des dépenses de 1992-1993 : Les besoins financiers pour 1992-1993 sont de 65,7 millions de dollars, soit de 17 % supérieurs aux dépenses prévues pour 1991-1992. L'augmentation est principalement attribuable au transfert à partir du Crédit 10 - Programme d'emploi et d'assurance de la responsabilité des cours de langue pour les immigrants (61,8 millions de dollars), de la réalisation du plan d'immigration de 1991 à 1995 (100 années-personnes et 8,7 millions de dollars) et pour l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains (une diminution de 10 années-personnes et une augmentation de 3 millions de dollars), compensée par une réduction des ressources affectées à l'arriéré de

revendications du statut de réfugié (209 années-personnes et 10,4 millions de dollars).

Explication des prévisions pour 1991-1992 : Les dépenses budgétaires prévues pour 1991-1992, fondées sur les renseignements dont disposait la direction au 30 novembre 1991, sont de 81,7 millions de dollars, soit 26 % supérieures au montant du Budget des dépenses principal de 1991-1992, qui est de 310,7 millions de dollars (voir Autorisations de dépenser, page 3-4). L'augmentation est surtout attribuable aux ressources obtenues dans le Budget des dépenses supplémentaire pour l'élimination de l'arriéré des revendications du statut de réfugié (462 années-personnes et 25,6 millions de dollars) et pour la subvention au terme de l'Accord Canada-Québec (55,1 millions de dollars).

Tableau 3 : Résultats financiers en 1990-1991

(en milliers de dollars)	1990-1991 [1]					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Budgétaire						
Sélection, contrôle et exécution de la Loi	126 593	2 162	131 447	2 179	(4 854)	(17)
Établissement	107 257	38	78 747	31	28 510	7
Arbitrage	7 339	120	7 408	131	(69)	(11)
Politique et gestion	73 879	930	64 696	928	9 183	2
	315 068	3 250	282 298	3 269	32 770	(19)
Non budgétaire						
Prêts de transport	(7 448)				(7 448)	
Recettes						
Droits versés par les utilisateurs des services d'immigration	39 095	-	21 627	-	17 468	-
Obligation des transporteurs	3 794	-	700	-	3 094	-
Intérêts sur les prêts de transport et d'aide à l'établissement	536	-	-	-	536	-
	43 425	-	22 327	-	21 098	-
Années-personnes [2]						
Contrôlées par CT	-	3 236	-	3 269	-	(33)
Autres	-	14	-		-	14
	-	3 250	-	3 269	-	(19)

1. Les chiffres sont redressés compte tenu de la nouvelle structure des activités (voir tableaux 32 et 33, page 3-49).
2. Voir tableau 25, page 3-43, pour plus de renseignements sur les années-personnes.

Explication de la différence : Les dépenses budgétaires réelles pour 1990-1991 sont de 32,8 millions de dollars, soit 12 % supérieures au montant du Budget des dépenses principal de 1990-1991. Cette différence est principalement attribuable aux ressources obtenues dans le Budget des dépenses supplémentaire B pour le programme d'aide à l'adaptation (22,3 millions de dollars) et pour le programme d'orientation et de cours de langue pour les immigrants (9,8 millions de dollars). D'autres renseignements figurent à la section II.

C. Données de base

1. Introduction

Le Programme d'immigration est chargé d'améliorer la politique d'immigration, de gérer les niveaux d'immigration, de participer avec d'autres ministères à l'élaboration de politiques liées à l'immigration et, en collaboration avec d'autres paliers de gouvernements et des organismes non gouvernementaux, d'aider les immigrants nouvellement arrivés à s'établir et à s'adapter. Le Programme d'immigration vise à faciliter et à contrôler l'admission au Canada des visiteurs, des résidents permanents et des réfugiés ainsi qu'à faciliter l'établissement des résidents permanents et des réfugiés. Il vise aussi à prévenir l'entrée au Canada de personnes qui pourraient constituer une menace pour la santé ou la sécurité des Canadiens ou pour la sécurité nationale.

La Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (CEIC) fournit des directives en matière de politiques et de programmes aux ministères fédéraux participant à l'exécution du Programme d'immigration :

- aux Affaires extérieures qui sont responsables de l'exécution du Programme d'immigration à l'étranger;
- à Revenu Canada (Douanes et Accise) qui procède à un premier interrogatoire, lequel englobe l'examen relatif à l'immigration aux points d'entrée au Canada;
- au Solliciteur général (GRC et le Service canadien du renseignement de sécurité - SCRS) à qui il revient d'intenter des poursuites, au nom d'EIC, contre les contrevenants à la *Loi sur l'immigration* et d'assurer la liaison en matière de sécurité;
- à Santé nationale et Bien-être social qui a la responsabilité d'évaluer les antécédents médicaux des personnes qui doivent subir un examen médical avant d'être admises au Canada et de fournir des services médicaux non assurés aux immigrants, à leur arrivée au Canada.

La Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) entend les appels interjetés contre des mesures de renvoi et des refus opposés à des engagements de parrainage en application de la *Loi sur l'immigration* et détermine le statut de réfugié conformément à la Loi. La CISR soumet un Plan de dépenses distinct.

Le Secrétariat d'État est responsable des besoins d'intégration culturelle et sociale à plus long terme des résidents permanents et des réfugiés.

2. Mandat

La *Loi sur l'immigration* de 1976 et le Règlement sur l'immigration de 1978 délimitent les attributions du Programme d'immigration. La Loi a été modifiée par les projets de loi C-55 et C-84 adoptés en 1988. La Loi définit les objectifs généraux du Programme et les catégories de personnes non admissibles au Canada. Elle prévoit le renvoi des non Canadiens qui enfreignent les lois canadiennes ou les conditions mises à leur admission. La Loi confère au sous-Ministre, au Ministre et au gouverneur en conseil le pouvoir discrétionnaire nécessaire à l'élaboration et à la mise en oeuvre de politiques et de programmes souples et adaptés aux besoins en matière d'immigration. Enfin, la Loi précise la structure fondamentale du système canadien de contrôle

de l'immigration, c'est-à-dire qu'elle définit les obligations des transporteurs et des personnes qui veulent venir au Canada, de même que les pouvoirs et les obligations des agents des visas, des agents d'immigration, des agents d'immigration principaux, des arbitres ainsi que de la Commission de l'immigration du statut de réfugié.

3. Objectif

L'objectif du Programme d'immigration est de promouvoir les intérêts du Canada sur le plan économique, social, humanitaire et culturel et remplir les obligations du Canada sur le plan international, c'est-à-dire s'occuper de l'admission des immigrants et des visiteurs ainsi que de l'établissement des immigrants et exercer un contrôle efficace à l'égard des personnes qui cherchent à entrer ou à demeurer au Canada, tout en protégeant la santé des Canadiens et en assurant leur sécurité.

4. Organisation du Programme en vue de son exécution

Structure des activités : La structure des activités du Programme d'immigration comprend actuellement quatre activités : opérations de sélection, de contrôle et d'exécution de la Loi, établissement, arbitrage et politique et gestion (voir tableau 4). Une description complète de chaque activité se trouve à la section II.

Tableau 4 : Structure des activités

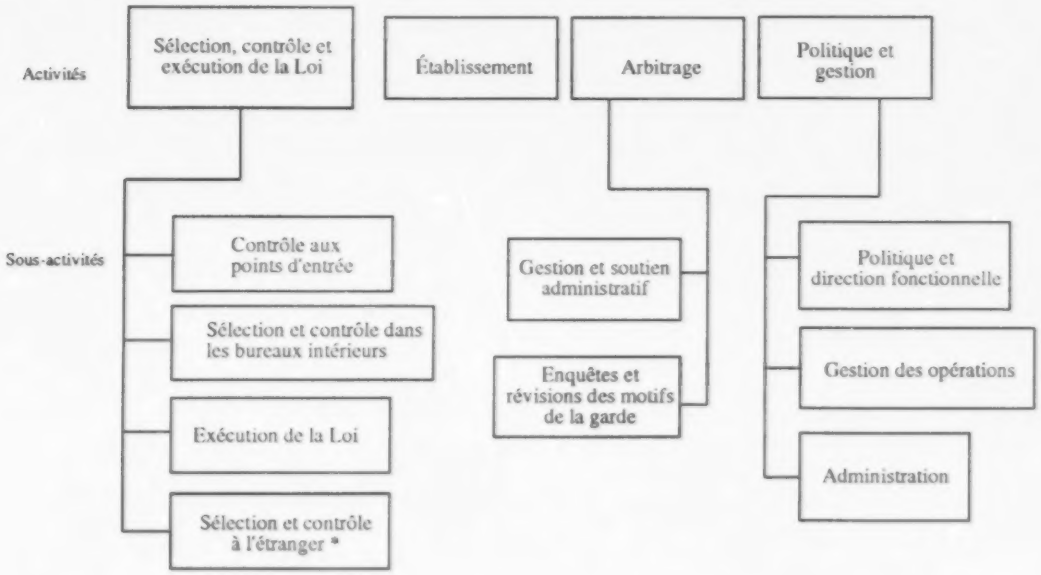

* Ce sont surtout le ministère des Affaires extérieures, Santé et Bien-être social Canada, le SCRS et la GRC qui sont responsables de cette sous-activité.

Organisation : Les activités de l'Immigration sont très décentralisées. Sur les 3 418 années-personnes approuvées pour 1992-1993, environ 2 967 seront utilisées dans les 10 régions.

Les trois directions générales de l'Administration centrale (AC) élaborent des politiques, des systèmes et des procédures visant à assurer une exécution efficace et uniforme de la *Loi sur l'immigration* et du Règlement s'y rapportant. Les 10 directeurs exécutifs et directeurs généraux de région ainsi que les directeurs généraux et les directeurs de l'Immigration, qui dirigent l'exécution générale du Programme, sont chargés d'appliquer les politiques, les systèmes et les procédures liés à la politique d'immigration. Afin de maintenir l'indépendance des arbitres, le directeur général de l'Arbitrage relève directement du Sous-Ministre délégué (Immigration).

Le tableau 5 montre la structure de l'a.-c. et des régions par rapport à la structure des activités ainsi que les ressources nécessaires à l'exécution du Programme d'immigration en 1992-1993.

Tableau 5 : Ressources en 1992-1993 pour chaque organisation/activité (en milliers de dollars)

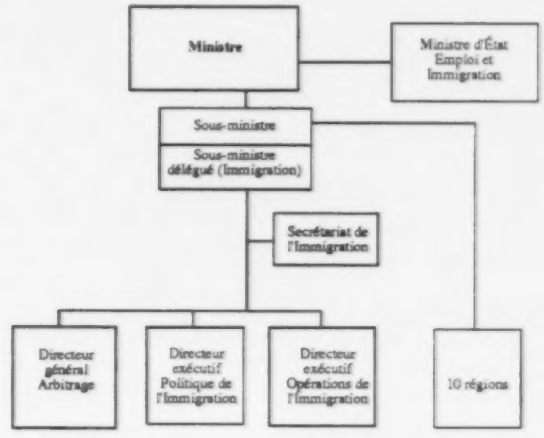

Activités					Total
Sélection, contrôle et exécution de la Loi 2 223 A-P				141 330	141 330
Établissement 103 A-P				238 216	238 216*
Arbitrage 131 A-P	693			6 764	7 457
Politique et gestion 961 A-P		5 264	24 914	40 835	71 013
	693	5 264	24 914	427 145	458 016

* Comprend 150,0 millions $ pour les contributions et 82,0 millions pour la subvention Accord Canada-Québec (voir tableau 26, page 6 la section III).

5. Facteurs externes qui influent sur le Programme et mesures prévues

Le Programme d'immigration doit contribuer à la réalisation des objectifs de la politique canadienne d'immigration énoncés à l'article 3 de la *Loi sur l'immigration*. Or, un certain nombre de facteurs externes influent sur lui, qui sont d'ordre :

- démographique,
- économique,
- humanitaire,
- social,
- juridique et
- culturel.

La nature de ces facteurs et la façon dont il en est tenu compte sont exposées ci-dessous.

Facteurs démographiques

Des études effectuées par le Statisticien en chef du Canada, l'étude démographique du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ainsi que les travaux d'EIC confirment que les tendances démographiques du Canada sont semblables à celles d'autres pays occidentaux. Il importe de noter la chute du taux de fécondité qui se situe à 1,77 au Canada, ce qui est bien en-dessous du taux de remplacement. Un taux de fécondité aussi bas n'aura vraisemblablement pas de répercussions dans l'immédiat mais risque, à longue échéance, d'influer sur la taille de la population - qui cessera probablement de croître d'ici 2040. À cela s'ajoutera le vieillissement de la population. Le nombre de Canadiens de 65 ans ou plus a doublé au cours des deux dernières décennies, et la proportion de gens âgés continuera de s'accroître au Canada jusqu'au siècle prochain.

Le gouvernement fédéral appuie une politique de croissance modérée de l'immigration. L'effet de cette politique sur l'évolution démographique à long terme a été prise en considération au moment des consultations qui ont servi à établir le plan d'immigration de 1991 à 1995. Le niveau d'immigration pour 1992 a été fixé à 250 000, ce qui représente une augmentation de 30 000 par rapport à 1991. Aucune autre augmentation n'est prévue pour les trois prochaines années.

Facteurs économiques

L'immigration est un facteur de plus en plus important de la croissance de la population active du Canada. En effet, l'immigration stimule l'économie et crée des emplois puisque l'argent importé par les immigrants accroît la demande de biens et services. D'un point de vue global, le volume brut de l'activité économique augmente si il y a croissance de l'immigration.

La liste des professions ouvertes aux immigrants en 1992 dans le cadre du programme concernant les travailleurs qualifiés sera modifiée en vue de faciliter au maximum l'établissement et l'intégration des nouveaux arrivants. De même, la taille et le contenu du programme seront administrés de façon que le niveau annoncé pour ce programme, soit 21 500 immigrants indépendants et 9 000 parents aidés, soit atteint. Les mesures prises pour que le système de

sélection des travailleurs à l'étranger permettent de mieux combler les pénuries de main-d'oeuvre des provinces demeureront en vigueur en 1992. Un petit nombre de professions où il y a pénurie de main-d'oeuvre ont été désignées avec l'avis des responsables régionaux et provinciaux concernés. Les requérants qui exercent ces professions reçoivent des points supplémentaires, et leur demande est traitée en priorité.

Les compétences des immigrants sélectionnés leur permettent de contribuer de façon positive au développement économique national et régional ainsi que d'améliorer la compétitivité des entreprises et des industries canadiennes. Parallèlement, on facilitera la création de nouveaux emplois pour des Canadiens grâce au programme d'immigration des gens d'affaires. Ce programme devrait attirer 7 000 gens d'affaires qui investiront en 1992 plus de 5 milliards de dollars au Canada.

Facteurs humanitaires

En tant que signataire de la Convention et du Protocole des Nations Unies relatifs au statut des réfugiés, le Canada a des obligations internationales envers les personnes qui fuient la persécution et se réfugient sur son territoire. Tout comme dans le cas des réfugiés au sens de la Convention, la *Loi sur l'immigration* prévoit le réétablissement des personnes dont la situation est semblable à celle des réfugiés (les membres des catégories désignées). En outre, le Canada accorde le droit d'établissement aux victimes de troubles civils ou de fléaux naturels en vertu de critères moins stricts, conformément à sa tradition humanitaire.

Les demandeurs du statut de réfugié continueront d'avoir accès au nouveau processus de détermination du statut de réfugié établi par le projet de loi C-55. Le nombre de ceux qui obtiendront le droit d'établissement devrait passer à 20 000 en 1992 et à 25 000 les années suivantes. Le gouvernement fédéral maintiendra à 13 000 le nombre de réfugiés sélectionnés à l'étranger, qu'il compte prendre en charge en 1992, mais la répartition de ce nombre entre les diverses régions du monde a été modifiée pour tenir compte de la situation actuelle à l'échelle mondiale. Toutefois, en raison du désistement d'un nombre important de requérants de l'Europe de l'Est, le nombre de réfugiés parrainés par le secteur privé a été ramené à 17 000 pour 1992.

Facteurs sociaux

On estime à environ 80 millions le nombre de personnes en migration dans le monde aujourd'hui, la plupart d'entre elles étant à la recherche d'un refuge ou de meilleures conditions économiques. Par conséquent, les pressions de l'extérieur sur l'ensemble des pays industrialisés, en particulier sur les principaux pays d'accueil, afin qu'ils admettent de nouveaux arrivants, sont énormes. Le nombre d'immigrants admis au Canada est déterminé en fonction de divers facteurs, entre autres, le coût et l'existence de programmes visant à aider les nouveaux arrivants à s'adapter à la société canadienne.

Le Plan d'immigration pour 1991 à 1995 a été établi compte tenu de l'importance pour les nouveaux arrivants de s'intégrer pleinement à la société canadienne. La planification de l'immigration tient essentiellement compte des problèmes d'établissement et d'intégration des immigrants. La stratégie fédérale d'intégration des immigrants continuera :

- de fournir un cadre pour les programmes d'établissement et d'intégration de différents

ministères fédéraux;

- de garantir une meilleure collaboration avec les provinces, le secteur privé et les organismes non gouvernementaux en vue d'offrir des services d'aide à l'établissement et à l'intégration;
- de prévoir des fonds supplémentaires pour les cours de langue de manière à offrir plus de possibilités à un plus grand nombre d'immigrants;
- de mettre davantage l'accent sur les mesures prises pour aider les immigrants à comprendre les valeurs canadiennes et aider les Canadiens à comprendre les diverses cultures des nouveaux arrivants.

Afin d'être bien au fait de la situation des réfugiés dans le monde et de jouer un rôle efficace en tant que membre de la communauté des nations, le Canada participe aux travaux d'un certain nombre d'organismes internationaux sur les tendances migratoires, notamment : le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

Facteurs juridiques

L'article 95 de la *Loi constitutionnelle* dispose que l'immigration est une responsabilité conjointe du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, le Parlement du Canada en étant le principal responsable. La *Loi sur l'immigration* prévoit donc que le gouvernement fédéral peut conclure des ententes en matière d'immigration avec une province ou un groupe de provinces. A l'heure actuelle, il existe des ententes avec sept provinces. Si la nature et la portée de ces ententes varient grandement (l'entente avec le Québec étant la plus complète), chacune d'entre elles détermine les responsabilités et les rôles respectifs du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux pour ce qui concerne l'immigration dans les provinces. De nouvelles ententes seront probablement conclues avec d'autres provinces en 1992. En raison de cette tendance vers une meilleure adaptation aux besoins des provinces, les règles et méthodes seront différentes d'une région à l'autre et il faudra des mécanismes officiels de consultation.

La politique d'immigration est également touchée par les dispositions de la *Loi sur les crimes de guerre*. En outre, la *Loi sur l'immigration* doit respecter les dispositions relatives aux droits à l'égalité de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Enfin, la *Loi sur l'immigration* spécifie que les criminels, les personnes coupables d'actes d'espionnage et de subversion et les terroristes ne peuvent être admis au Canada.

Les procédures de contrôle et d'exécution de la Loi sont vérifiées et améliorées régulièrement. Par exemple, en 1992, les changements apportés aux procédures d'immigration à l'étranger pour rationaliser les examens sécuritaires s'appliqueront aux cas traités au Canada.

Facteurs culturels

L'article 3 de la *Loi sur l'immigration* dispose que la politique d'immigration du Canada doit être appliquée compte tenu du caractère bilingue du Canada et être exempte de toute discrimination fondée sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion ou le sexe. En outre, l'immigration au Québec est régie par l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à

l'admission temporaire des aubains, ci-après appelé "Accord Canada-Québec", concernant l'immigration aux termes de laquelle le Québec peut sélectionner les immigrants indépendants susceptibles de s'établir avec succès dans cette province.

La politique d'immigration continue d'être appliquée de façon non discriminatoire et des efforts seront faits pour accroître l'immigration au Québec afin que le nombre d'immigrants corresponde à la proportion que représente la population de cette province par rapport à l'ensemble du Canada.

Section II
Analyse par activité

A. Sélection, contrôle et exécution de la Loi

Objectif

Cette activité a pour objectif de faciliter l'admission et le séjour au Canada de résidents permanents et de personnes considérées comme des immigrants ou des visiteurs qu'il est souhaitable d'admettre conformément aux dispositions de la Loi et de la politique courante, prévenir l'entrée au Canada de personnes jugées indésirables en vertu de la Loi ou de la politique ou de renvoyer celles-ci, et cela avec efficience et efficacité, et conformément à la Loi et à la politique applicables.

Description

L'activité Sélection, contrôle et exécution de la Loi de la CEIC est divisée en trois sous-activités : Contrôle aux points d'entrée; Sélection et contrôle dans les bureaux intérieurs et Exécution de la Loi.

Contrôle aux points d'entrée : Par l'intermédiaire de cette sous-activité, EIC veille au respect des obligations des transporteurs prévues à la Loi, interroge les personnes qui cherchent à entrer au Canada à un point d'entrée en vue de les admettre ou identifie celles qui ne sont pas admissibles et prend ensuite la mesure d'exécution de la Loi qui s'impose. Cette sous-activité est exécutée aux bureaux situés à la frontière canado-américaine, dans divers ports et dans les aéroports internationaux.

Revenu Canada (Douanes et Accise) est responsable, sous la direction fonctionnelle de la CEIC, du premier interrogatoire des personnes qui cherchent à entrer au Canada. Des examinateurs désignés procèdent à un deuxième interrogatoire complet et détaillé de l'immigrant conformément aux critères exposés précédemment.

Sélection et contrôle dans les bureaux intérieurs : Cette sous-activité comprend l'étude des demandes de prorogation de séjour ou de modification des conditions d'admission présentées par des visiteurs, des étudiants et des travailleurs temporaires; le recours au pouvoir discrétionnaire du sous-ministre dans les cas où les visiteurs signalent de leur plein gré des infractions mineures à leurs conditions de séjour; l'étude des demandes de parrainage ou d'engagement d'aide en faveur de parents ou de réfugiés se trouvant à l'étranger; et l'étude, dans les cas de dispense des dispositions réglementaires par décret en conseil, des demandes de résidence permanente au Canada. De plus, cette sous-activité comprend le suivi des engagements de parrainage de réfugiés et des admissions conditionnelles au Canada ainsi que la vérification du respect des conditions de séjour des gens d'affaires immigrants. Les opérations de sélection et de contrôle sont exécutées dans les Centres d'Immigration Canada intérieurs (CIC).

Exécution de la Loi : Cette sous-activité comprend la collecte, l'analyse et la diffusion de renseignements sur les mouvements de migrants clandestins; les investigations dans le cas d'infractions possibles aux conditions de séjour; la mise sous garde des personnes qui font l'objet d'une enquête ou qui sont frappées de renvoi. Il s'agit également de représenter le Ministre aux enquêtes et audiences devant des arbitres et des membres de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) ainsi qu'aux audiences des appels devant la Section d'appel de l'immigration de la CISR, et de renvoyer les personnes qui sont sous le coup d'une mesure de renvoi conforme.

Une quatrième sous-activité, Sélection et contrôle à l'étranger, relève avant tout du ministère des Affaires extérieures, de Santé et Bien-être social Canada, du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) et de la GRC, lesquels organismes jouent des rôles complémentaires.

La sous-activité Sélection et contrôle à l'étranger comprend l'étude des demandes de visa d'immigrants et de visiteurs et la délivrance de ces visas, s'il y a lieu. Elle comprend également la collecte, l'analyse et la diffusion de renseignements sur les mouvements de migrants clandestins ainsi que la liaison avec les autorités locales et les transporteurs dans le but d'empêcher l'immigration illégale au Canada et de faciliter le retour dans leur pays d'origine des personnes qui sont renvoyées du Canada.

Sommaires financiers

L'activité Sélection, contrôle et exécution de la Loi représente 31 % des besoins financiers du Programme d'immigration pour 1992-1993 et 65 % des années-personnes totales. Elle représente 65 % des coûts en personnel et 54 % des dépenses de fonctionnement du Programme.

En 1992-1993, les coûts en personnel représenteront 76 % des dépenses de l'activité, les transports et communications 8 %, les services professionnels et spéciaux 11 %, et les autres coûts de fonctionnement 5 %.

Tableau 6 : Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	**Budget des dépenses 1992-1993**		Prévu 1991-1992		Réel 1990-1991		Réel 1989-1990	
	$	**A-P**	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Contrôle aux points d'entrée	**29 588**	**529**	28 857	522	24 686	473	23 332	477
Sélection et contrôle dans les bureaux intérieurs	**38 975**	**830**	38 013	819	35 281	794	40 208	897
Exécution de la Loi*	**72 767**	**864**	69 163	979	66 626	895	45 860	575
	141 330	**2 223**	136 033	2 320	126 593	2 162	109 400	1 949

* Les chiffres comprennent les ressources affectées à l'arriéré des revendications du statut de réfugié (voir tableau 9, page 3-22).

Tableau 7 : Résultats financiers redressés de 1990-1991

(en milliers de dollars)	1990-1991*					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Contrôle aux points d'entrée	24 686	473	23 995	476	691	(3)
Sélection et contrôle dans les bureaux intérieurs	35 281	794	33 531	770	1 750	24
Exécution de la Loi	66 626	895	73 921	933	(7 295)	(38)
	126 593	2 162	131 447	2 179	(4 854)	(17)

* Les chiffres sont redressés compte tenu de la nouvelle structure des activités (voir tableaux 32 et 33, à la page 3-49).

Explication de la différence : Les dépenses réelles pour 1990-1991 sont de 4,9 millions de dollars, soit 4 % inférieures au montant du Budget des dépenses principal de 1990-1991 et elles comportent 17 années-personnes de moins. Cette différence est surtout attribuable à une non-utilisation de ressources du programme d'élimination de l'arriéré des revendications du statut de réfugié en raison de retards dans l'exécution de ce programme.

Données sur le rendement et justification des ressources

Nouvelles priorités : Les priorités suivantes ont été fixées pour l'activité Opérations de sélection, de contrôle et d'exécution de la Loi en 1992-1993 et influeront beaucoup sur l'orientation et l'exécution du Programme d'immigration.

Investigations : La criminalité chez les immigrants et les visiteurs semble avoir augmenté dans les principales villes du Canada. En outre, bon nombre de personnes qui se sont vu refuser le statut de réfugié entrent dans la clandestinité lorsqu'elles sont sur le point d'être expulsées. Ces facteurs ont contribué à l'accumulation d'un arriéré d'investigations. Diverses mesures pour assurer un soutien opérationnel à ces investigations seront prises, soit entre autres un meilleur soutien des systèmes grâce à une expansion accrue du système de gestion des cas d'investigations ainsi qu'à la création d'interfaces avec les systèmes informatisés d'autres organismes chargés d'appliquer la loi. En outre, les ressources disponibles seront augmentées de manière à permettre la pleine exécution du mandat relatif aux investigations.

Priorité permanente : Les activités suivantes, entreprises précédemment, demeureront prioritaires en 1992-1993.

Contrôle à l'embarquement : Le contrôle à l'embarquement, défini comme «une activité visant à empêcher l'immigration illégale au Canada» fait maintenant partie du Programme d'immigration. Il s'agit d'une stratégie comprenant, entre autres, des programmes de formation et une communication régulière avec les autorités étrangères chargées du contrôle ainsi que les employés des sociétés aériennes au sujet des faux documents, de l'analyse et de la diffusion de

renseignements concernant les migrations illégales et les réseaux de passage clandestin ainsi que l'échange de données. L'objectif au cours des prochaines années est de développer la portée et d'améliorer l'efficacité des éléments de cette activité ainsi que de réagir plus efficacement aux problèmes internationaux de migrations illégales qui vont en s'aggravant.

Renvois : Même si l'objectif pour 1991-1992 en matière de renvoi est atteint, il est clair que le nombre de personnes pouvant être expulsées continuera d'augmenter. Cela se produira en raison de la productivité accrue au chapitre des investigations, d'une plus grande efficacité du processus d'enquête et d'un moins grand nombre d'obstacles au renvoi découlant de recours devant les tribunaux. Par conséquent, l'augmentation du nombre des renvois constituera encore une priorité dans le cours des opérations normales du Programme d'immigration.

Élimination de l'arriéré : Même si la date limite pour terminer les audiences pour les revendications faisant partie de l'arriéré a été prolongée jusqu'en décembre 1992, le programme respectera le budget original. Toutes les régions, sauf l'Ontario, où se trouvent la majorité des revendications dont le cas fait partie de l'arriéré, auront terminé leurs activités à ce chapitre au plus tard en mars 1992. À ce moment, quelque 81 400 cas auront été réglés. En raison de plusieurs facteurs (entre autres, du fait qu'il y ait eu environ 10 000 cas de plus que ce qui avait été originalement estimé ainsi que des retards de traitement découlant de la nécessité d'assurer un traitement équitable), il a fallu prolonger la durée de ce programme.

Données sur le rendement

Les sous-activités de Contrôle au point d'entrée, de Sélection et contrôle dans les bureaux intérieurs et d'Exécution de la Loi comprennent les admissions (autorisation de séjour et droit d'établissement), les prorogations et les autorisations, les mesures visant à découvrir les personnes qui enfreignent la Loi et le Règlement sur l'immigration ainsi qu'à interdire leur séjour ou leur admission, les enquêtes visant ces personnes et leur renvoi ainsi que le recrutement et la sélection des immigrants au Canada. La répartition du volume de travail de ces trois sous-activités figure au tableau 8. Une description complète des prévisions ainsi qu'une explication des indicateurs des volumes de travail sont données aux pages suivantes.

Tableau 8 : Volume de travail des opérations régulières

	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991	Réel 1989-1990
Examens secondaires	**2 846 500**	2 866 500	2 736 049	2 616 069
Rapports aux termes du paragraphe 20 (1)	**52 900**	57 800	51 572	46 596
Investigations (rapports ou arrestations)	**19 500**	17 800	18 890	7 795
Cas présentés	**34 700**	32 000	29 134	22 063
Renvois	**6 000**	4 500	3 000	2 783
Demandes d'immigration	**135 400**	137 300	146 805	159 760
Prorogations et autorisations	**433 000**	397 000	351 518	299 593
Années-personnes	**1 883**	1 771	1 714	1 712

L'élimination des revendications du statut de réfugié présentées avant le 1er janvier 1989 entraînera un nombre supplémentaire d'investigations, de renvois et d'octrois du droit d'établissement, dont ne tiennent pas compte les statistiques ci-dessus.

Tableau 9 : Arriéré des revendications du statut de réfugié

	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991
Cas réglés*	**13 600**	36 187	32 009
Années-personnes	**340**	549	448

* Les cas réglés comprennent les cas approuvés en principe pour l'octroi du droit d'établissement et ceux des personnes autorisées à demeurer au Canada, les revendications retirées ou n'ayant pas un minimum de fondement, les départs volontaires et les cas où un mandat d'arrestation a été émis du fait que le demandeur ne s'est pas présenté à l'enquête.

L'affectation des ressources se fonde essentiellement sur le nombre prévu et le rendement attendu. La Commission et le Ministère doivent également fournir des services d'immigration de base dans l'ensemble du Canada pour répondre aux besoins du public et pour s'acquitter de ses obligations légales.

On s'attend à ce qu'environ 37 millions de visiteurs entrent au Canada en 1992-1993. Les agents d'immigration procéderont à quelque 2,8 millions d'examens secondaires, ce qui représente une légère diminution par rapport aux prévisions de 1991-1992. (Un examen est une entrevue qu'un agent d'immigration fait subir à un point d'entrée à une personne qui sollicite l'admission au Canada. L'agent préposé au premier interrogatoire au point d'entrée, habituellement un agent de douane, renvoie le requérant à un agent d'immigration pour un second interrogatoire.) À l'étranger, un meilleur contrôle à l'embarquement exercé par les transporteurs aériens et les fonctionnaires, l'introduction d'un moyen supplémentaire de vérification des documents au premier interrogatoire et le nombre accru de fiches de résidents permanents très sures constituent les principaux facteurs sur lesquels est fondée la prévision d'une légère diminution du nombre d'examens secondaires qui devraient être effectués aux points d'entrée en 1992-1993. Ces mesures contribueront aussi à empêcher l'augmentation du nombre de rapports rédigés aux termes du paragraphe 20(1).

Lorsqu'un agent d'immigration est d'avis que le fait d'admettre ou, par ailleurs, de laisser entrer une personne au Canada ou de la laisser partir sur-le-champ contreviendrait ou pourrait contrevenir à la *Loi sur l'immigration*, il doit établir, aux termes du paragraphe 20 (1), un rapport qui peut donner lieu à une enquête de l'immigration. Le nombre estimatif pour 1992-1993 constitue une légère augmentation par rapport à celui prévu pour 1991-1992 et correspond à l'augmentation prévue du nombre d'examens secondaires.

Des investigations sont menées au Canada afin de retrouver les personnes qui y séjournent sans autorisation. Le terme «investigation» désigne les mesures qui entraînent la production d'un rapport ou l'arrestation d'une personne en vertu de la Loi. Après la mise en oeuvre des nouvelles dispositions législatives sur l'immigration en janvier 1989, la fonction Investigations a repris de l'importance et des ressources supplémentaires lui ont été affectée; de plus, un certain nombre de mesures administratives ont été prises pour gérer et suivre les investigations. On prévoit qu'en

1992-1993 le nombre d'investigations aboutissant à la rédaction de rapports et à des arrestations augmentera pour atteindre 19 500 en raison des nouvelles mesures prises au cours de l'année. Les cas de refus des demandeurs dont la revendications faisaient partie de l'arriéré et qui ne se présentent pas pour leur renvoi (environ 40 % sont des personnes qui ne se sont pas présentées) contribueront à l'augmentation du volume de travail pour les investigations en 1992 et durant une bonne partie de 1993.

Un cas est présenté chaque fois qu'un arbitre tient une enquête pour déterminer si une personne peut ou non entrer au Canada, peut être tenue de quitter le Canada ou doit être renvoyée. Les enquêtes concernant les demandes du statut de réfugié présentées avant le 1er janvier 1989, qui ont été ajournées, sont traitées dans le cadre du programme d'élimination de l'arriéré. Depuis le 1er janvier 1989, la Loi modifiée prévoit que l'enquête doit être terminée avant que la revendication du demandeur puisse suivre son cours. De plus, ce dernier doit convaincre le tribunal chargé de l'instruction préliminaire que sa demande est fondée avant que celle-ci puisse être déférée à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR). Le nombre de cas présentés a augmenté considérablement en raison de l'introduction du processus d'enquête simplifié. Il s'agit d'une procédure administrative appliquée aux revendications non contestées et qui permet d'éviter la tenue d'une audience officielle avec un arbitre, un commissaire de la CISR, un interprète, un conseil et un agent chargé de présenter le cas.

Le nombre de renvois devrait passer d'environ 4 500 en 1991-1992 à 6 000 en 1992-1993 en raison d'investigations plus efficaces, d'une productivité accrue aux enquêtes et d'une diminution du nombre des contestations dans les procédures de renvoi. La prévision de 5 700 en 1991-1992 ne s'est pas concrétisée parce que le taux des personnes qui ne se sont pas présentées a été plus élevé que prévu.

Les demandes d'immigration comprennent les demandes présentées par des individus au Canada qui veulent y demeurer en permanence et demandent une dispense aux termes de la Loi, les engagements présentés par les citoyens canadiens ou des résidents permanents pour faire venir leurs proches parents se trouvant à l'étranger et les demandes de parrainage de réfugiés présentées par des groupes. En 1992-1993, on s'attend à recevoir 42 000 demandes présentées au Canada, 82 000 engagements d'aide, 1 400 demandes relatives à des entreprises familiales et 10 000 parrainages de réfugiés présentés par des groupes. Par rapport au chiffre total pour cette activité, il s'agit toutefois d'une diminution.

Le nombre de personnes qui présenteront une demande au Canada devrait normalement augmenter en raison des décisions favorables qui seront rendues aux termes des programmes d'élimination de l'arriéré et de reconnaissance du statut de réfugié. Le nombre des engagements d'aide devrait diminuer étant donné les modifications qui seront apportées aux dispositions réglementaires sur la catégorie de la famille, dispositions qui limiteront le nombre d'enfants pouvant être parrainés. Le nombre de parrainages de réfugiés présentés par des groupes devrait diminuer par rapport au niveau actuel étant donné l'abrogation en août 1990 du Règlement sur la catégorie désignée d'exilés volontaires.

La rubrique Prorogations et autorisations comprend les activités comme le prolongement d'autorisation de séjour au Canada, la modification et l'annulation de conditions d'admission, le traitement de demande de permis de travail ou de permis de séjour pour étudiant et le renouvellement de tels permis ainsi que la délivrance de permis ministériels ou la prolongation

de ces permis. En 1992-1993, le nombre de ces activités augmentera : on prévoit la délivrance de 185 000 permis de travail, de 43 000 permis ministériels et de 90 000 permis de séjour pour étudiant ainsi que la prorogation de 115 000 autorisations de séjour pour visiteur.

Le nombre de permis de travail devrait continuer d'augmenter considérablement en raison des longs délais de traitement nécessaires pour accorder le droit d'établissement à un réfugié ainsi que de la délivrance de permis de travail aux requérants des catégories désignées ayant présenté leur demande dans des bureaux aux États-Unis avant le 31 août 1991. Le nombre de prorogations d'autorisation de séjour pour visiteur devrait aussi augmenter en raison des délais pour accorder le droit d'établissement, du traitement par la poste des demandes et de la prolongation du statut de visiteur pour les mêmes requérants des catégories désignées dont il est question ci-dessus pour les permis de travail. On s'attend à une légère augmentation du nombre de permis de séjour pour étudiant et de permis ministériels délivrés.

Efficacité des opérations : Deux indicateurs de rendement ont été utilisés pour mesurer l'efficacité du contrôle aux points d'entrée qui vise à empêcher les personnes non admissibles d'entrer au Canada. Le premier indicateur permet d'établir une corrélation entre le nombre de cas présentés et le nombre de rapports établis aux termes du paragraphe 20 (1) (voir tableau 10). Le deuxième indicateur met en corrélation le nombre de renvois et celui des cas présentés (voir tableau 11).

Tableau 10 : Cas survenus conformément aux paragraphes 20(1) sur les rapports

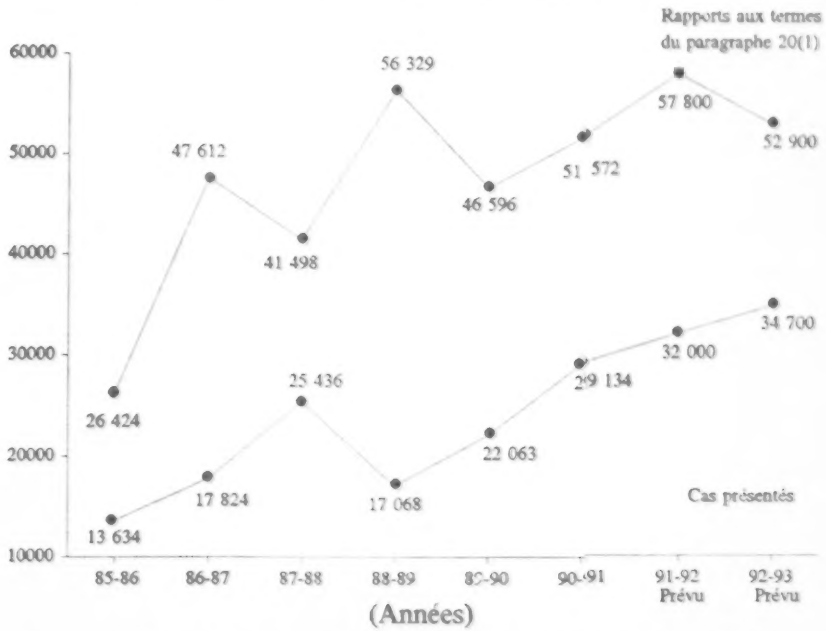

La proportion des cas présentés et des rapports établis aux termes du paragraphe 20(1) qui, jusqu'en 1986-1987, se maintenait constamment à environ 50 % (ratio de 1:2), a fluctué au cours des dernières années par suite du nombre variable de demandeurs du statut de réfugié et des modifications apportées en conséquence au niveau des ressources.

L'augmentation du nombre de rapports établis aux termes du paragraphe 20 (1) en 1988-1989 est attribuable au nombre accru de personnes qui sont entrées au Canada avant la mise en place du nouveau processus de détermination du statut de réfugié. Ce nombre a diminué en 1989-1990 par suite de la mise en place du nouveau processus.

Tableau 11 : Renvois et cas présentés

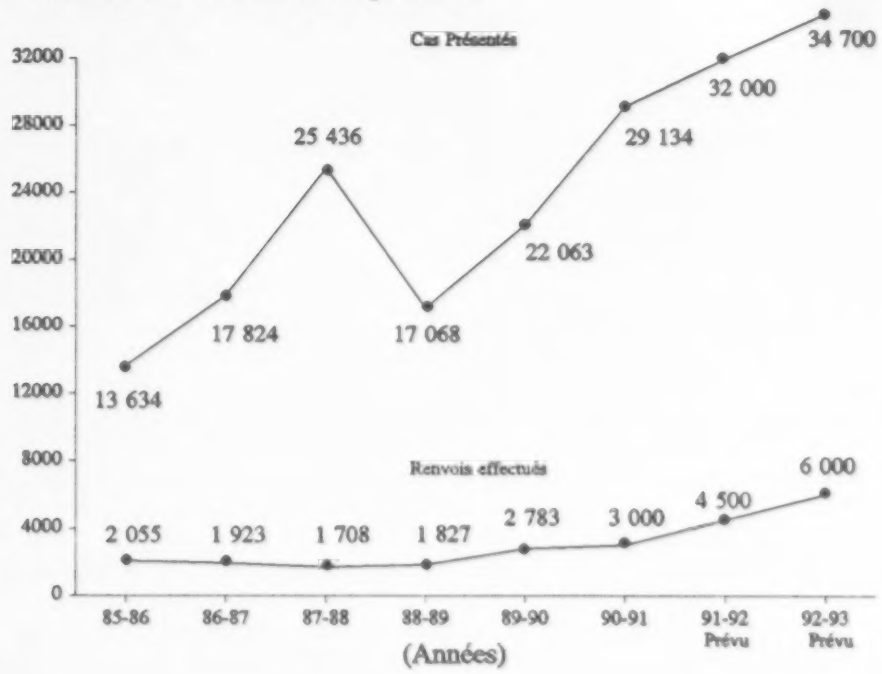

Un plus grand nombre de personnes ont été renvoyées en 1990-1991 étant donné les ressources supplémentaires et les modifications apportées aux dispositions législatives. Le traitement des cas des demandeurs du statut de réfugié dont la revendication fait partie de l'arriéré fera augmenter également le nombre de renvois.

Sélection et contrôle à l'étranger : Cette sous-activité consiste pour la CEIC à offrir de meilleurs services de soutien aux contrôleurs de l'immigration postés à l'étranger en assurant leur formation et en leur fournissant des analyses et des publications sur les cas de fraude en matière d'immigration. Parmi les mesures prises au Canada pour resserrer les contrôles à l'embarquement il y aura également la formation du personnel des transporteurs aériens et la vérification des documents à certains aéroports à l'étranger.

Évaluation du Programme : Après l'évaluation du programme d'immigration des gens d'affaires (catégories des entrepreneurs et des travailleurs autonomes) en 1990-1991, les projets suivants ont été entrepris en 1991-1992 : évaluation du premier interrogatoire au point d'entrée, évaluation du programme d'immigration des investisseurs et évaluation du deuxième interrogatoire par un agent d'immigration. Les conclusions de ces évaluations seront présentées dans la Partie III du plan de dépenses de 1993-1994.

B. Établissement

Objectif

L'activité établissement a pour objectif d'aider les résidents permanents -- immigrants et réfugiés -- qui viennent d'arriver à s'établir et à s'adapter afin de pouvoir participer le plus tôt possible à la société canadienne.

Description

Cette activité compte trois composantes : contributions, subventions et exécution.

La composante Contributions englobe les paiements qui sont versés aux personnes ou aux organismes bénévoles par les programmes suivants.

Le Programme d'aide à l'adaptation (PAA) : Exécuté dans les Centres d'emploi du Canada, le PAA cherche à aider les personnes à s'adapter à la société canadienne. Le programme est offert à tous les résidents permanents, bien que la majorité des bénéficiaires actuels soient des réfugiés pris en charge par le gouvernement. Des maisons d'accueil sont aussi financées par le PAA. Elles offrent une meilleure solution que les hôtels pour héberger ceux qui viennent d'arriver.

Le Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PÉAI) : Dans le cadre du PÉAI, des contrats sont signés avec des organismes communautaires non gouvernementaux pour qu'ils offrent des services directs d'établissement aux résidents permanents qui viennent d'arriver dans la communauté.

Le Programme d'accueil : Dans le cadre de ce programme, des contributions sont versées à des organismes ayant pour tâche de jumeler des immigrants et réfugiés nouvellement arrivés à des Canadiens bénévoles qui les aideront à s'intégrer à la société.

Le Programme des cours de langue aux fins d'établissement : Ce programme permet d'offrir des cours de langues aux immigrantes qui ne comptent pas se joindre immédiatement à la population active. Il sera intégré au nouveau programme des cours de langue pour les immigrants au Canada (CLIC) qui devrait être mis en oeuvre le 1er juin 1992.

Organisation internationale pour les migrations (OIM) : Cette organisation aide au déplacement ordonné des migrants et à la co-ordination des services médicaux et de transport.

Le Programme des prêts de transport : Ce programme consent des prêts à même un fonds renouvelable pour payer les frais de transport d'immigrants indépendants, de réfugiés et d'immigrants parrainés et démunis de la catégorie de la famille.

Aux termes de l'Accord Canada-Québec, une contribution est versée au Québec à titre de montant compensatoire parce que la province offre elle-même les services d'établissement et d'intégration.

La composante exécution est assurée par les sections d'établissement à l'échelon local et à l'échelle régionale, sections qui s'occupent aussi d'accorder l'aide à l'adaptation et les prêts de transports aux nouveaux arrivants qui en ont besoin.

Sommaires financiers

L'activité Établissement représente 51 % des besoins financiers du Programme d'immigration pour 1992-1993 et 3 % des années-personnes totales. Elle représente 3 % des coûts en personnel, 3 % des dépenses de fonctionnement et 100 % des contributions du Programme (voir tableau 26, page 3-48). L'activité Établissement comprend également l'administration d'un poste non budgétaire—le Programme des prêts de transport—dont le plafond est de 110 millions de dollars (voir page 3-45).

En 1992-1993, les dépenses se répartiront comme suit pour cette activité : personnel 2 %, subvention et contributions 97 % et toutes les autres dépenses de fonctionnement 1 %.

Tableau 12 : Sommaire des ressources de l'activité

	Budget des dépenses 1992-1993		Prévu 1991-1992		Réel 1990-1991		Réel 1989-1990	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Budgétaire								
Établissement	**238 216**	**103**	170 313	107	107 257	38	89 017	31
Non budgétaire								
Prêts de transports	-		(8 808)		(7 448)		12 197	
Recettes*								
Droits versés par les utilisateurs de services d'immigration	**65 000**		60 000		39 095		23 371	

* Voir les tableaux 29, 30 et 31 respectivement aux pages 3-46, 3-47 et 3-48 pour plus de renseignements concernant les recettes.

Tableau 13 : Résultats financiers en 1990-1991

(en milliers de dollars)	1990-1991					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Budgétaire						
Établissement	107 257	38	78 747	31	28 510	7
Non budgétaire Prêts de transport	(7 448)		-		(7 448)	
Recettes						
Droits versés par les utilisateurs des services d'immigration	39 095		21 627		(17 468)	

Explication de la différence : Les dépenses budgétaires réelles pour 1990-1991 sont de 28,5 millions de dollars, soit 36 % supérieures au Budget des dépenses principal de 1990-1991 et elles comportent 7 années-personnes de plus. La différence est surtout attribuable aux ressources supplémentaires obtenues dans le Budget des dépenses supplémentaire B pour le Programme d'aide à l'adaptation (22,3 millions de dollars) et pour le Programme d'orientation et de cours de langue pour les immigrants (6 années-personnes et 9,8 millions de dollars).

Données sur le rendement et justification des ressources

Nouvelles priorités : Les priorités suivantes ont été établies pour 1992-1993.

Nouvelles orientations pour les cours de langue : La mise en oeuvre du Programme des cours de langue pour les immigrants au Canada est prévue pour juin 1992. Ce programme englobe le Programme de cours de langue aux fins d'établissement qui devient un des éléments d'un vaste Programme de cours de langue qui sera offert aux nouveaux arrivants par l'Immigration. Un plus grand nombre pourront profiter de ce nouveau programme qui sera souple et adapté aux besoins des immigrants en matière d'intégration.

Priorités terminées : Les projets suivants sont maintenant terminés et deviennent des activités régulières du programme.

Programme d'accueil : Le Programme d'accueil qui est un programme pilote est devenu permanent en 1991-1992; il est maintenant offert à toutes les catégories d'immigrant et doté d'un budget de 2 millions de dollars.

Données sur le rendement

Tableau 14 : Volume de travail de l'Établissement

	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991	Réel 1989-1990
Programme d'aide à l'adaptation [1]				
Coût du programme (en milliers de dollars)	**54 820**	51 931	74 783	65 260
Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants [1]				
Nombre de contrats	**180**	160	153	140
Coût du programme (en milliers de dollars)	**11 271**	11 844	9 849	7 370
Programme d'accueil pour les réfugiés				
Coût du programme (en milliers de dollars)	**1 660**	2 000	999	788
Avocats désignés				
Coût du programme (en milliers de dollars)	**6 000**	11 000	9 718	4 018
- Contributions	-	-	2 152	2 133
- Fonctionnement [2]				
Cours de langue aux fins d'établissement [3]				
Nombre de projets				140
Coût du programme (en milliers de dollars)	-	-	-	3 086
Programme des cours de langue aux fins d'établissement[4]				
Coût du programme (en milliers de dollars)	**75 416**	11 126	6 057	826
Organisation internationale pour les migrations				
Coût du programme (en milliers de dollars)	**800**	800	780	700
Subvention à la province de Québec				
Coût du programme (en milliers de dollars)	**82 000**	75 000	-	-

1. Comprend les ressources affectées à l'arriéré des réfugiés.
2. Comprend les frais de fonctionnement (6 millions $) pour les avocats désignés sont transférés à l'activité Politique et gestion à compter de l'année financière 1991-1992.
3. Le programme de cours de langue aux fins d'établissement a pris fin le 31 mars 1990 en tant que projet pilote.
4. Comprend en 1992-1993 les fonds transférés du Programme d'emploi et assurance

Au cours de l'exercice 1991-1992, les budgets du Programme d'établissement ont augmenté en raison de la mise en oeuvre de la stratégie fédérale d'intégration des immigrants. Ainsi, le Programme d'accueil s'adresse maintenant à tous les immigrants et les cours de langue n'ont plus maintenant comme seul objectif l'intégration au marché du travail. En outre, la Direction générale de l'établissement a entrepris de mettre au point un système (informatisé) d'information de gestion pour l'établissement avec un projet pilote mené dans la région de l'Alberta et qui sera entièrement mis en oeuvre d'ici la fin de cet exercice. Le système d'information de gestion de l'Établissement (SIGE) comprendra une base de données sur tous les programmes de l'établissement ainsi que sur tous les indicateurs de rendement et permettra d'analyser les résultats de ces programmes. Une évaluation de la mise en oeuvre du SIGE sera effectuée en 1993-1994.

Programme d'aide à l'adaptation (PAA) : Les dépenses prévues au titre du PAA pour 1991-1992 devraient permettre de répondre à la demande. Même si le nombre de clients constitués de réfugiés sélectionnés à l'étranger a diminué, celui des personnes qui se sont vues

reconnaître le statut de réfugié au Canada par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié a augmenté et les délais de traitement pour les demandeurs du statut de réfugié au Canada ont raccourci. C'est pourquoi le nombre de demandeurs de statut de réfugié au Canada qui demandent et obtiennent des allocations aux termes du PAA a augmenté. Les délais de traitement dans le cas des demandeurs au Canada ont été ramenés à 5,5 mois dans la région de l'Atlantique, à 6 mois dans les Prairies et à 9 mois dans la région de l'Ontario, ce qui a provoqué une hausse du nombre de demandes au titre du PAA.

Pour 1992-1993, le nombre de réfugiés sélectionnés à l'étranger pourrait demeurer inférieur à ce qui est prévu dans le plan annuel concernant les réfugiés; toutefois, l'objectif n'a pas été modifié pour permettre au Canada de réagir à toute situation d'urgence. Le délai nécessaire pour traiter une revendication présentée au Canada devrait être ramené à 6 mois. Tout montant non utilisé relativement aux dépenses prévues du PAA pour les réfugiés sélectionnés à l'étranger devrait être réaffecté aux réfugiés au sens de la Convention reconnus comme tel au Canada par EIC.

Tableau 15 : Coût moyen et durée moyenne de l'aide par bénéficiaire du programme d'aide à l'adaptation

	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991	Réel 1989-1990
Sélection outre-mer				
Nombre de bénéficiaires	8 000*	7 500*	9 706	14 971
Durée moyenne (mois)	11	11,5	11,5	11,5
Traitement au Canada				
Nombre de bénéficiaires	14 378	9 500	6 359	2 390
Durée moyenne (mois)	3,5	4	3	3
Total des bénéficiaires	22 378	17 000	16 065	17 361
Coût moyen par bénéficiaire	3 162	3 939	4 655	3 759

* Comprend ceux dont la destination est le Québec et pour lesquels l'aide est financée dans le cadre de l'Accord Canada-Québec. Une réserve outre-mer est établie à 5 000 personnes; toutefois, on ne planifie pas avoir accès à cette réserve en 1991-1992 ou 1992-1993.

Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PÉAI) : Dans le cadre du PÉAI, des fonds sont versés à environ 135 organismes qui offrent directement aux nouveaux arrivants des services d'intégration. Ces services comprennent, entre autres, l'information et l'orientation, la traduction et l'interprétation, le counselling par des bénévoles et le renvoi à des services communautaires. Un projet pilote de services d'accueil est en cours à l'aéroport international de Toronto. Ce projet a pour but de faciliter le voyage d'arrivée au Canada d'immigrants, plus particulièrement des réfugiés pris en charge par le gouvernement. Il s'agit, entre autres, d'accueillir ces immigrants, de les aider à récupérer leurs bagages ou à prendre une connection et, au besoin, de leur procurer des vêtements d'hiver ou de les loger pour une nuit.

Programme d'accueil : Ce programme est devenu permanent en 1991-1992 et est maintenant offert aux immigrants et non plus seulement aux réfugiés pris en charge par le gouvernement. Le

programme d'accueil facilite l'intégration par un processus d'échange étant donné qu'il permet à des Canadiens bénévoles et à de nouveaux arrivants de faire personnellement connaissance ainsi que de comprendre les cultures et l'expérience de l'autre.

Programme des cours de langue aux fins d'établissement : En 1991-1992, le cabinet a approuvé la stratégie fédérale d'intégration des immigrants qui fait en sorte que les cours de langue offerts aux immigrants adultes ne sont plus axés uniquement sur l'accès au marché du travail, mais sur l'intégration des immigrants à la société. La responsabilité des cours de langue et du financement supplémentaire qui s'y rattache a été transférée du Programme d'emploi et assurance au Programme d'établissement et intégrée au programme de cours de langue aux fins d'établissement. En 1992-1993, les cours de langue devraient être offerts aux immigrants dans le cadre d'un nouveau Programme appelé Cours de langue pour les immigrants au Canada (CLIC).

Accord Canada-Québec : Aux termes de l'Accord Canada-Québec, le Québec a la responsabilité d'offrir tous les services d'établissement aux nouveaux arrivants dans la province, y compris les services normalement offerts aux termes du PAA, du PÉAI, du programme d'accueil et du programme des cours de langue aux fins d'établissement. Une subvention est prévue pour rembourser au Québec le coût de ces services.

Organisation internationale pour les migrations (OIM) : En mai 1990, le Canada est devenu membre de l'OIM. Cette organisation fournit de l'aide et des services médicaux aux réfugiés parrainés par le gouvernement ou le secteur privé. De plus, EIC conclut des marchés de service avec l'OIM afin qu'elle offre des cours de langue de base aux immigrants à l'étranger. Ce programme exécuté à l'étranger permet d'offrir des services d'orientation au sujet du Canada aux immigrants à mesure qu'ils apprennent les rudiments d'une des langues officielles du Canada.

En novembre 1991, le Canada a signé un protocole d'entente officielle avec l'OIM à propos de l'appartenance du Canada à cette organisation et aux liens opérationnels de cette dernière avec EIC relativement au transport des réfugiés et aux cours de langue offerts à l'étranger.

Avocats désignés : La formule des avocats désignés a été adoptée pour éviter les retards au processus de reconnaissance du statut de réfugié du fait de la non-disponibilité d'avocats ou des retards dans la préparation de leur dossier. L'activité Établissement dispose d'un budget de 6 millions de dollars pour les avocats désignés; cet élément de programme est exécuté dans le cadre d'ententes sur le versement de contributions. Pour exécuter cet élément de programme dans les provinces où il n'y a pas d'entente en matière d'aide juridique, un budget supplémentaire de 6 millions de dollars a été établi au titre des ressources pour les opérations de l'activité Politique et gestion.

Programme des prêts de transport : Ce Programme fait actuellement l'objet d'un réexamen complet. L'examen porte en particulier sur les dispositions réglementaires et les pratiques de gestion du programme. Par suite de cet examen, on pourrait proposer en 1992-1993 la modification de diverses dispositions réglementaires. Le montant maximum du fonds est fixé à 110 millions de dollars.

C. Arbitrage

Objectif

L'objectif de l'activité Arbitrage est de rendre des jugements relativement à l'admission de personnes au Canada ou au renvoi de personnes qui auraient enfreint la *Loi sur l'immigration*, la détention de personnes détenues en attendant l'interrogatoire, l'enquête ou le renvoi et, en compagnie d'un membre de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, la recevabilité et le fondement des revendications du statut de réfugié présentées au Canada.

Description

Cette activité comporte deux sous-activités : Gestion et soutien administratif; Enquête et révision des motifs de la garde.

Gestion et soutien administratif : Cette sous-activité existe à l'échelle nationale et dans les directions. L'élément gestion a trait aux ressources du programme, à la coordination, à la formation et au perfectionnement des employés. Cet élément sert à garantir que les enquêtes et les révisions des motifs de la garde sont menées avec efficacité et efficience partout au Canada.

Les fonctions procédures et suivi existent à l'échelle nationale. Cet élément garantit que les arbitres sont tenus au courant de toute la jurisprudence pertinente régissant les enquêtes et les révisions des motifs de la garde et qu'ils reçoivent des conseils judicieux sur les cas complexes ou litigieux. Le suivi assuré permet de veiller à ce que les normes de qualité soient respectées et de déterminer les domaines nécessitant des instructions sur les procédures, des cours de formation ou une modification de la législation.

Enquête et révision des motifs de la garde : Cette sous-activité a trait aux dispositions législatives concernant les enquêtes visant à déterminer s'il faut admettre des personnes au Canada ou les renvoyer. Il faut procéder à une révision des motifs de la garde lorsque la personne est sous garde depuis plus de 48 heures en attente d'un interrogatoire, d'une enquête ou d'un renvoi. Avec les membres de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR), les arbitres déterminent si la revendication est recevable et si elle comporte un fondement autorisant le demandeur à se faire entendre devant la CISR.

Cette sous-activité sert à garantir que les décisions rendues sont équitables et conformes à la législation et aux principes de justice naturelle.

Sommaires financiers

L'activité Arbitrage représente 2 % des besoins financiers du Programme d'immigration pour 1992-1993 et 4 % des années-personnes totales. Elle représente 4 % des coûts en personnel et 2 % des dépenses de fonctionnement totales du Programme.

En 1992-1993, les dépenses se répartiront comme suit pour cette activité : personnel 83 %, transport et communications 12 %, toutes les autres dépenses de fonctionnement 5 %.

Tableau 16 : Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992-1993		Prévu 1991-1992		Réel 1990-1991		Actual 1989-1990	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Gestion et soutien administratif	1 344	25	1 319	25	1 220	21	1 171	18
Enquêtes et révisions des motifs de la garde	6 113	106	6 004	106	6 119	99	6 064	108
	7 457	131	7 323	131	7 339	120	7 235	126

Tableau 17 : Résultats financiers redressés de 1990-1991

(en milliers de dollars)	1990-1991*					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Gestion et soutien administratif	1 220	21	2 071	25	(851)	(4)
Enquêtes et révisions des motifs de la garde	6 119	99	5 337	106	782	(7)
	7 339	120	7 408	131	(69)	(11)

* Les chiffres sont redressés compte tenu de la nouvelle structure des activités (voir tableaux 32 et 33, page 3-49).

Données sur le rendement et justification des ressources

Données sur le rendement : Le volume de travail de la Direction générale de l'arbitrage se mesure au nombre des enquêtes et des audiences relatives aux revendications du statut de réfugié ainsi qu'au nombre des révisions des motifs de la garde (voir tableau 18).

Tableau 18 : Volume de travail de l'Arbitrage

	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991	Réel 1989-1990
Opérations régulières				
Enquêtes sans revendication du statut de réfugié	**3 475**	3 223	3 985	5 018
Enquêtes avec revendication du statut de réfugié	**31 260**	25 488	22 839	16 577
Enquêtes terminées	**33 000**	32 218	25 300	19 205
Enquêtes en cours	**2 165**	430	3 937	2 413
Révisions des motifs de la garde	**5 489**	4 800	5 140	4 475
Audiences relatives aux revendications du statut de réfugiés	**4 000**	5 400	2 679	2 654
Années-personnes	**131**	131	120	126

Enquêtes : La productivité à l'intérieur de l'activité Arbitrage est calculée en fonction de l'efficacité des opérations, soit du nombre d'enquêtes terminées (c'est-à-dire lorsqu'une décision finale est rendue).

Les arbitres président les enquêtes visant à déterminer si la personne concernée sera autorisée à entrer au Canada ou sera renvoyée du Canada. Lorsqu'une personne revendique le statut de réfugié, elle se présente devant un arbitre, qui agit en tant que président, et un membre de la CISR, qui détermine si la revendication est recevable par la Section du statut de réfugié (SSR).

Dans l'affirmative, on détermine alors si la revendication est fondée. Il suffit que l'arbitre ou que le membre de la CISR estime que la revendication est fondée pour que celle-ci soit déférée à la CISR aux fins d'une instruction approfondie. L'enquête se termine alors par la prise d'une mesure de renvoi conditionnel ou la signification d'un avis d'interdiction de séjour conditionnelle, selon le cas; la revendication du demandeur est alors déférée à la SSR aux fins d'audience.

Révisions des motifs de la garde : On procède à une première révision des motifs de la garde lorsqu'une personne est détenue depuis plus de 48 heures et, par la suite, à une révision tous les sept jours. Les arbitres examinent également les motifs de la garde des personnes qui arrivent sans les documents requis.

Audiences relatives aux revendications du statut de réfugié : Selon la Loi modifiée, une personne se trouvant légalement au Canada peut revendiquer le statut de réfugié et être entendue par un arbitre et un membre de la CISR qui détermineront si la revendication est recevable. Comme il s'agit d'une procédure qui n'existait pas auparavant, il a été difficile de déterminer quelle serait la demande dans ce domaine. On dispose actuellement de suffisamment de données sur le volume de travail pour prévoir qu'il y aura environ 4,000 audiences relatives aux revendications du statut de réfugié en 1992-1993.

Appels : L'efficacité de cette fonction est évaluée d'après le pourcentage des décisions rendues par des arbitres et qui sont cassées par la Cour d'appel fédérale (voir tableau 19).

Tableau 19 : Enquêtes terminées, portées en appel et cassées

	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991	Réel 1989-1990
Pourcentage des décisions portées en appel	**0,3**	0,3	0,5	0,3
Pourcentage des décisions portées en appel et cassées	**50,0**	50,0	47,0	54,0

Un pourcentage peu élevé de décisions font l'objet d'un appel en raison de la disposition ajoutée à la *Loi sur l'immigration* prévoyant un mécanisme d'autorisation pour la révision judiciaire des décisions rendues par les arbitres. En vertu de ce mécanisme, le requérant doit démontrer que son cas est défendable avant que celui-ci puisse faire l'objet d'une instruction approfondie devant la Cour fédérale.

Étant donné le nombre assez élevé d'enquêtes relatives aux revendications du statut de réfugié faisant l'objet d'une décision favorable et déférées à la CISR aux fins d'une instruction approfondie, le pourcentage estimatif des décisions portées en appel est donc peu élevé.

Comme l'autorisation d'interjeter appel est accordée lorsque la Cour fédérale est d'avis que le cas du requérant est défendable, le pourcentage estimatif des décisions cassées reflète les possibilités accrues qu'ont les requérants d'avoir gain de cause.

D. Politique et gestion

Objectif

L'activité Politique et gestion a pour objectif de conseiller le Ministre sur les questions de politiques relatives à l'immigration, fournir une orientation au programme et à la politique d'immigration ainsi qu'un soutien administratif à la CEIC et à tous les autres ministères et organismes qui participent à l'exécution du programme d'immigration et diriger l'exécution du Programme d'immigration au Canada.

Description

L'activité Politique et gestion est divisée en trois grandes sous-activités : Politique et direction fonctionnelle, Gestion des opérations et Administration.

Politique et direction fonctionnelle : Cette sous-activité comprend l'élaboration des politiques et la direction fonctionnelle aux bureaux locaux au Canada et aux bureaux à l'étranger. Cette fonction est exécutée à l'a.-c. par les directions générales du Développement des politiques ainsi que des Affaires des réfugiés et de l'Établissement de même que par certains éléments de la Direction des Services de soutien de l'Immigration. Tout un réseau de spécialistes du programme dans les bureaux régionaux et dans les CIC assurent un soutien à cette fonction.

Gestion des opérations : Cette sous-activité comprend la direction hiérarchique aux opérations des bureaux locaux de la CEIC. L'exécution de cette fonction revient aux directeurs et directeurs généraux régionaux de l'Immigration, aux directeurs de CIC, aux directeurs adjoints et aux agents des opérations.

Administration : Cette sous-activité comprend le soutien logistique à l'exécution du Programme d'immigration au Canada et à l'étranger; cette sous-activité ne comprend pas les services de soutien généraux fournis au Programme d'immigration par la CEIC. L'exécution de cette fonction relève, à l'a.-c., de la Direction des services de soutien de l'Immigration et elle est appuyée par un réseau d'agents et de commis à l'administration qui se trouvent dans les bureaux régionaux et dans les CIC.

Sommaires financiers

L'activité Politique et gestion représente 16 % des besoins financiers du Programme d'immigration pour 1991-1992 et 28 % des années-personnes totales. Elle représente 28 % des coûts en personnel et 41 % des dépenses totales de fonctionnement du Programme.

En 1992-1993, les dépenses se répartiront comme suit pour cette activité : personnel 63 %, transports et communications 10 %, services professionnels et spéciaux 20 %, et toutes les autres dépenses de fonctionnement 7 %.

Tableau 20: Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992-1993		Prévu 1991-1992		Réel 1990-1991		Réel 1989-1990	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Politique et direction fonctionnelle	21 207	314	21 673	330	20 325	268	19 723	259
Gestion des opérations	19 532	272	26 033	285	26 351	290	20 988	302
Administration	30 274	375	30 940	394	27 203	372	25 825	371
	71 013	961	78 646	1 009	73 879	930	66 536	932
Recettes								
Obligation des transporteurs	600		1 000		3 794		578	

Tableau 21: Résultats financiers redressés de 1990-1991

(en milliers de dollars)	1990-1991 *					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Politique et direction fonctionnelle	20 325	268	18 800	276	1 525	(8)
Gestion des opérations	26 351	290	19 521	280	6 830	10
Administration	27 203	372	26 375	372	828	0
	73 879	930	64 696	928	9 183	2
Recettes						
Obligations des transporteurs intérêts sur les prêts de transport et d'aide à l'établissement	3 794	-	700	-	3 094	-
	536	-	-	-	536	-

* Les chiffres sont redressés pour refléter la nouvelle structure de l'activité (voir tableaux 32 et 33, page 3-49).

Explication de la différence : Les dépenses budgétaires réelles pour 1990-1991 sont de 9,2 millions de dollars, soit 14 % supérieures au montant du Budget des dépenses principal de 1990-1991 et elles comportent deux années-personnes de plus. Cette différence est surtout attribuable à une réaffectation au Crédit 15 de ressources internes pour le volume de travail relié au plan d'immigration de 1991 à 1995 ainsi qu'aux salaires.

Données sur le rendement et justification des ressources

Nouvelles priorités : Les priorités suivantes ont été fixées pour l'activité Politique et gestion en 1992-1993.

Examen de la législation : Certaines dispositions doivent être modifiées pour tenir compte de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Dans certains cas, la législation doit être modifiée en raison des décisions rendues par les tribunaux; d'autres changements peuvent être nécessaires du fait d'ententes fédérales-provinciales ou de consultations menées auprès d'autres parties intéressées. On procédera à l'examen complet de la *Loi sur l'immigration* et des règlements qui s'y rapportent afin de déterminer toutes les modifications nécessaires.

Parents aidés : On procède actuellement à un examen de cette sous-catégorie des immigrants indépendants dont les membres comptent se joindre à la population active. On envisage actuellement la suppression de l'engagement d'aide et une diminution du nombre de points bonis accordés aux parents aidés admissibles. Du fait de ces changements, l'accent serait davantage mis sur les considérations relatives au marché du travail que sur l'aspect de la réunion des familles, ce qui serait conforme à l'engagement du gouvernement fédéral d'accroître la prospérité et la compétitivité du Canada.

Examen des principes fondamentaux : Un examen des principes fondamentaux des programmes d'établissement sera entrepris. Le but de cet examen sera de mettre au point un ensemble cohérent d'indicateurs pour les programmes d'établissement de manière à s'assurer qu'ils sont conformes à la stratégie d'intégration des immigrants.

Protection de la société : EIC élaborera et mettra en oeuvre une stratégie de contrôle pour renforcer les mécanismes de protection de la société contre les criminels étrangers. Cette stratégie comportera des mesures visant à améliorer les méthodes d'identification et de dissuasion pour empêcher l'entrée au Canada des criminels ainsi que des mesures pour limiter l'accès au processus de reconnaissance du statut de réfugié au Canada. Le gouvernement fédéral mettra en outre l'accent sur l'amélioration des méthodes d'investigation et sur les poursuites contre les criminels étrangers au Canada grâce à un système informatisé à l'échelle nationale qui permettra de retrouver les criminels après investigation ainsi qu'au recrutement et à la formation d'investigateurs. Enfin, on accordera la priorité à la détention et à l'expulsion des criminels.

Reconnaissance du statut de réfugié : Trois ans après l'entrée en vigueur du processus de reconnaissance du statut de réfugié au Canada, on a atteint un équilibre entre le nombre des demandeurs qui arrivent et celui des décisions rendues. La CEIC fera un examen exhaustif des politiques du Canada concernant les réfugiés et des problèmes qui s'y rattachent pour s'assurer que le processus permet de réagir efficacement aux mouvements migratoires de plus en plus marqué à l'échelle internationale.

Priorités permanentes : Les activités suivantes entreprises précédemment demeureront prioritaires en 1992-1993.

Visas de visiteur : La Namibie a été ajoutée à la liste des pays dont les ressortissants sont dispensés du visa. Par contre, les citoyens de Tonga ne sont plus dispensés du visa en raison de

la migration illégale d'un grand nombre et de l'utilisation frauduleuse de documents de voyage. En outre, on a recommandé la suppression d'autres pays de la liste de dispense du visa. Le suivi attentif des mouvements d'immigration illégale demeure une activité prioritaire et pourra aboutir à la suppression d'autres pays de la liste de dispense après un examen cas par cas.

Interprètes : Des tests d'accréditation pour des interprètes en 16 langues ont été effectués. Un second test devra être administré d'ici la fin de 1991-1992 pour englober au total 33 langues, ce qui permettra la mise en oeuvre dans les régions au cours de 1992-1993.

Photo d'identité : Un projet pilote visant à étudier l'utilisation éventuelle d'une carte de résidence permanente lisible à la machine a débuté en septembre 1991. La carte en question constituera pour les nouveaux résidents permanents une preuve de leur statut et remplacera l'actuelle fiche relative à l'octroi du droit d'établissement. On s'attend à ce que la nouvelle carte soit accueillie favorablement par les organisations et services au Canada qui ont besoin d'une preuve de statut ainsi que par les clients qui constatent que le service est beaucoup plus rapide dans les CIC intérieurs et aux points d'entrée. Ce projet pilote sera évalué en 1992-1993.

Signalement informatisé : La communication de données visant le «signalement» aux inspecteurs de douane procédant au premier interrogatoire aux points d'entrée sera informatisée dans les aéroports internationaux (Vancouver, Pearson, Mirabel et Dorval) au plus tard en mars 1992. Cette informatisation se poursuivra dans huit autres aéroports en 1992-1993. Douane Canada mettra à l'essai une nouvelle technique de lecture des plaques minéralogiques aux points d'entrée à la frontière avec un appareil relié au système informatisé de signalement.

Priorités terminées : Les activités prioritaires suivantes entreprises au cours des années précédentes sont maintenant terminées.

Recouvrement des coûts : Les mesures prises au cours de 1991-1992 ont été introduites comme prévu. Mise à part l'introduction de droits de traitement pour divers services nouveaux, des augmentations de droit et une simplification relative à l'application des droits constitueront les modifications à venir du barème des droits. L'objectif de cette mesure de rentabilité consistant à recouvrer les coûts est conforme à l'objectif du gouvernement fédéral de réduire le déficit tout en évitant une augmentation du fardeau fiscal des contribuables canadiens.

Politique concernant les cours de langue : Une nouvelle politique concernant les cours de langue pour les immigrants a été développée pour améliorer la façon dont on évalue et répond aux besoins des immigrants à cet égard ainsi que pour améliorer la prise de décisions et la collaboration avec les parties intéressées. De nouvelles ressources totalisant 200 millions de dollars ont été affectées à la réalisation des objectifs de la politique.

Élargissement des programmes d'établissement : Des fonds supplémentaires ont été accordés au programme d'établissement et d'adaptation des immigrants, ce qui permet à un plus grand nombre d'organismes de fournir de meilleurs services d'adaptation et d'intégration à toutes les catégories d'immigrants. Le programme d'accueil est devenu permanent, et les critères d'admissibilité permettent maintenant à tous les immigrants d'en profiter et non plus seulement aux réfugiés pris en charge par le gouvernement. Ce Programme offre davantage aux Canadiens la possibilité de jouer un rôle direct dans l'accueil et l'aide aux immigrants.

Données sur le rendement

L'activité Politique et gestion a une incidence sur tous les aspects du Programme d'immigration. Le résultat des autres activités du Programme constitue l'indicateur de rendement de cette activité.

Grâce à une amélioration et à un développement continus, le Système de soutien des opérations des bureaux locaux comprend maintenant 17 registres automatisés, pour les grands bureaux, ainsi qu'une fonction entrée intégrale des documents accessibles à tous les bureaux à partir de 1 269 terminaux. La mise en place d'un système de signalement informatisé pour les inspecteurs de douane dans les aéroports internationaux sera terminée en 1992.

En 1990, le nombre réel d'immigrants a été de 34 618 supérieur au niveau annoncé. Dans le cadre du plan d'immigration de 1991 à 1995, le ministre a annoncé que des mesures seraient prises pour que le plan soit respecté à l'avenir.

Tableau 22: Degré de réalisation des niveaux d'immigration annoncés et évaluation des niveaux réels par composante pour 1988 à 1990

Composantes	Niveaux annoncés pour 1990	Niveaux réels en 1990	Niveaux annoncés pour 1989	Niveaux réels en 1989	Niveaux annoncés pour 1988	Niveaux réels en 1988
Catégorie de la famille	61 000	73 184	57 000	60 768	50 000	51 309
Réfugiés et membres des catégories désignées	33 000	35 581	30 000	37 002	21 000	26 836
Personnes admises pour des raisons humanitaires (mesures spéciales)	3 000-6 000	9 857	3 000-6 000	5 628	3 000-6 000	4 769
Travailleurs sélectionnés						
-requérants principaux	21 000-24 000	29 106	21 000-24 000	27 468	18 000-21 000	25 980
-conjoints et personnes à charge	29 000-33 000	39 912	24 000-28 000	39 926	18 000-22 000	33 882
Gens d'affaires						
-requérants principaux	4 000	4 650	4 000	4 311	4 000	4 011
-conjoints et personnes à charge	11 000	13 795	9 000	13 253	9 000	11 101
Retraités	3 000	3 533	2 000	3 565	2 000	3 177
Niveaux totaux	165 000-175 000	209 618	150 000-160 000	191 921	125 000-135 000	161 065
Examen administratif *						
Élimination de l'arriéré de réfugiés		18		71		864
Total		209 636		191 992		161 929

* L'examen administratif a débuté en 1986 et s'est terminé au début de 1988.

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme

1. Besoins financiers par article

Tableau 23: Détail des besoins financiers par article

(en milliers de dollars)	**Budget des dépenses 1992-1993**	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991	Réel 1989-1990
Personnel				
Traitements et salaires	**139 521**	140 697	137 003	118 294
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	**22 322**	18 595	20 284	16 781
Autres frais liés au personnel	**204**	1 076	1 112	1 285
	162 047	160 368	158 399	136 360
Biens et services				
Frais de voyage des personnes détenues ou expulsées	**3 415**	3 857	3 634	2 354
Autres frais de voyage	**6 961**	7 863	6 200	5 800
Autres frais de transport et de communications	**9 466**	8 460	4 245	4 384
Information	**3 112**	2 674	3 019	2 831
Services professionnels et spéciaux	**31 322**	27 758	25 635	23 345
Location	**847**	838	942	1 200
Achat de services de réparation et d'entretien	**288**	514	547	600
Services publics, fournitures et approvisionnements	**2 709**	2 330	2 938	3 062
Toutes autres dépenses	**1 512**	1 705	3 297	739
	59 632	55 999	50 457	44 315
Total des dépenses de fonctionnement	**221 679**	216 367	208 856	180 675
Capital - Acquisition de machines et de matériel	**4 370**	11 272	3 761	4 570
Paiements de transfert	**231 967**	164 676	102 451	86 943
Dépenses totales	**458 016**	392 315	315 068	272 188

2. Besoins en personnel

Les coûts en personnel représentent 35 % du Budget des dépenses principal du Programme d'immigration. Ce montant englobe les contributions législatives aux régimes d'avantages sociaux des employés.

Tableau 24: Besoins en années-personnes par activité [1]

	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991	Réel 1989-1990
Années-personnes autorisées - Contrôlées par le Conseil du Trésor				
Sélection, contrôle et exécution de la Loi	**2 223**	2 320	2 162	1 949
Établissement	**103**	107	38	31
Arbitrage	**131**	131	120	126
Politique et gestion	**961**	974	916	925
	3 418	3 532	3 236	3 031
Autres années-personnes - Non contrôlés par le Conseil du Trésor [2]				
Politique et gestion	-	35	14	7
	-	35	14	7

1. Les chiffres sont redressés compte tenu de la nouvelle structure des activités (voir page 3-49).
2. Ces chiffres représentent le nombre d'années-personnes employées dans le cadre des programmes Défi. Voir tableau 25, page 3-43, pour renseignements supplémentaires sur les années-personnes.

Tableau 25: Détail des besoins en personnel

	Années-personnes* autorisées					
	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991	Réel 1989-1990	Échelle des traitements actuelle	Provision pour le traitement annuel 1991-1993
Gestion	31	31	31	28	61 500-138 300	84 212
Scientifique et professionnelle						
Économique, sociologie et statistique	10	10	11	10	20 000-84 700	58 764
Administration et service extérieur						
Services administratifs	114	110	111	83	17 470-72 817	42 384
Gestion des systèmes d'ordinateurs	7	5	7	8	22 310-73 032	41 164
Commerce	3	3	1	1	18 702-77 182	72 924
Gestion de finances	1	1	3	2	15 516-69 789	-
Services d'information	1	1	2	2	17 329-65 839	-
Organisation et méthodes	7	5	4	6	17 121-70 600	45 883
Gestion du personnel	2	2	2	6	16 390-67 273	46 570
Administration des programmes	1 974	2 105	1 885	1 537	17 470-72 817	42 457
Technique						
Dessin et graphisme	0	1	0	0	19 852-51 443	
Techniciens divers	1	0	0	0	16 124-71 058	-
Photographie	1	1	1	0	21 951-39 999	-
Soutien des sciences sociales	4	3	2	4	16 124-73 716	36 521
Soutien administratif						
Communications	2	2	1	2	19 607-40 612	23 018
Commis aux écritures et aux règlements	1 081	1 086	997	1 112	16 504-40 509	26 526
Mécanographie	0	0	0	1	16 613-32 250	
Secrétariat, sténographie et dactylographie	112	114	127	188	16 356-40 768	26 679
Exploitation						
Services divers	67	52	51	41	16 989-51 984	33 205
	3 418	3 532	3 236	3 031		

	Autres Années-personnes*					
	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991	Réel 1989-1990	Échelle des traitements actuelle	Provision pour le traitement annuel 1992-1993
Étudiants	-	35	14	7	13 163-31 210	

* L'expression années-personnes désigne l'emploi d'une personne pendant une année complète ou l'équivalent (par exemple, l'emploi de trois personnes pendant quatre mois chacune). Une année-personne peut viser les employés rémunérés au tarif des heures normales (au Canada ou à l'étranger), permanents ou non, à temps plein ou partiel, saisonniers, nommés pour une période déterminée ou occasionnelle et les autres types d'employés.

Les années-personnes contrôlées sont assujetties au contrôle du Conseil du Trésor. A quelques exceptions près, le Conseil du Trésor contrôle directement le nombre d'années-personnes des ministères et organismes énumérés à l'annexe I des parties I et II de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*. Le Conseil du Trésor ne contrôle pas les années-personnes concernant le personnel des ministres nommé en vertu de l'article 39 de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* et toutes les nominations faites en vertu d'un décret. En outre, les années-personnes de certains ministères et organismes peuvent être exemptées du contrôle du Conseil du Trésor. Dans la partie II du Budget des dépenses, les années-personnes contrôlées sont identifiées comme années-personnes "autorisées".

Les "autres" années-personnes ne sont pas assujetties au contrôle du Conseil du Trésor mais sont divulguées à la partie III du Budget des dépenses, dans un tableau comparatif avec les années précédentes, à l'appui des dépenses en personnel requises énoncées dans le Budget des dépenses.

Note : Les colonnes concernant les années-personnes montrent la répartition prévue des années-personnes du programme, contrôlées ou non, par groupe professionnel. La colonne concernant l'échelle des traitements actuelle indique les échelles salariales par groupe le 1er octobre 1991, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations d'échelon annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe. Les modifications apportées à la répartition des éléments utilisés pour le calcul peuvent influer sur la comparaison des moyennes entre les années.

3. Dépenses en capital

Le tableau 26 montre la répartition par activité des dépenses brutes en capital pour le Programme. Ces dépenses en capital représente 2 % du total du Budget des dépenses principal pour le fonctionnement en 1992-1993.

Tableau 26: Répartition par activité des dépenses brutes en capital

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991	Réel 1989-1990
Opérations de sélection, de contrôle et d'exécution de la Loi	**2 560**	1 868	939	1 141
Établissement	**481**	6	22	27
Arbitrage	**76**	59	115	140
Politique et gestion	**1 253**	9 339	2 685	3 262
	4 370	11 272	3 761	4 570

Le tableau 27 présente les détails des principaux projets qui nécessitent des dépenses en capital et qui totalisent 250 000 $ ou plus.

Tableau 27: Détails des principaux projets nécessitant des dépenses en capital

(en milliers de dollars)	Estimation actuelle du coût total	Dépenses prévues 31 mars 1992	Budget des dépenses 1992-93 Besoins	Besoins futures
Réseau d'Emploi et Immigration Canada (A-AP)	1 003	1 003	-	-
Premier interrogatoire au point d'entrée (A-AP)	9 477	4 612	1 153	3 712

Note : Définitions relatives aux catégories et aux niveaux approuvés pour les projets de dépenses en capital (voir tableau 31, chapitre 2, section III).

4. Paiements de transfert

Les subventions et contributions représentent 51 % du Budget des dépenses principal de 1992-1993 du Programme d'immigration.

Tableau 28: Détail des paiements de transfert

(en dollars)	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu [1] 1991-1992	Réel 1990-1991	Réel 1989-1990
Subventions et contributions				
Établissement				
Aide à l'adaptation	**54 820 000**	51 931 000	74 783 365	65 260 043
Établissement et adaptation des immigrants	**11 271 000**	11 844 000	9 848 560	7 370 331
Programme d'accueil	**1 640 000**	2 000 000	999 042	787 783
Avocats désignés	**6 000 000**	11 000 000	9 717 658	4 018 094
Programme de cours de langue aux fins d'établissement[2]	**75 416 000**	11 126 000	6 056 759	126 000
Organisation internationale pour les migrations	**800 000**	800 000	780 410	700 000
Subvention aux fins de l'Accord Canada-Québec	**82 000 000**	75 000 000	-	-
Total - Établissement	**231 967 000**	163 701 000	102 185 794	78 262 251
Total des subventions et contributions	**231 967 000**	163 701 000	102 185 794	78 262 251
Postes non requis				
Programme d'information sur l'arriéré des revendications du statut de réfugié		975 000	264 748	594 907
Subvention au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	-	-	-	5 000 000
Programme de cours de langue pour les immigrants [3]	-	-	-	3 085 361
Total des postes non requis	-	975 000	264 748	8 680 268
Total du Programme	**231 967 000**	164 676 000	102 450 542	86 942 519

1. Les prévisions pour 1991-1992 sont fondées sur les renseignements dont la direction disposait au 30 novembre 1991.
2. Comprend les fonds tranférés en 1992-1993 du Programme d'Emploi et d'assurance.

5. Prêts

Programme des prêts de transport : Le Programme des prêts de transport, d'aide à l'établissement et d'admissibilité a été créé en 1951. Le fonds renouvelable est reconstitué grâce aux remboursements de prêts antérieurs consentis comme nouveaux prêts. L'intérêt sur ces prêts est fixé annuellement par le ministre des Finances.

Aux termes de l'article 119 de la *Loi sur l'immigration*, des prêts peuvent être consentis aux immigrants et aux personnes d'autres catégories prescrites. Après l'adoption du projet de Loi C-34 le 19 décembre 1986, le montant total autorisé des prêts en cours a été porté à 90 millions de dollars. Par la suite, le 27 juin 1990, le projet de Loi C-77 a modifié la *Loi sur l'immigration*, pour transférer le pouvoir de modifier la limite des avances du compte de prêts, de la *Loi l'immigration* et du Règlement s'y rapportant. La limite a été portée à 110 millions $.

L'utilisation des fonds varie en fonction du nombre d'immigrants aidés et du nombre de remboursements effectués durant l'année. Les prêts de transport sont consignés dans les Comptes publics du Canada à la rubrique "Formule des prêts d'indemnité de passage".

6. Coût net du Programme

Le Budget des dépenses de 1991-1992 du Programme d'immigration ne comprend que les dépenses qui doivent être imputées sur les crédits de la Commission et du Ministère et les paiements législatifs. Il convient de tenir compte d'autres éléments pour établir le coût estimatif total du Programme. Le tableau 27 donne des précisions sur ces autres articles de dépense. Les recettes indiquées comprennent les coûts des services d'immigration, les montants recouvrés au titre des frais d'expulsion, les amendes et les confiscations, ainsi que d'autres recettes.

Tableau 29: Coût net du Programme

(en milliers de dollars)	**Budget des dépenses 1992-1993**	Budget des dépenses 1991-1992
Dépenses de fonctionnement	**221 679**	192 415
Dépenses en capital	**4 370**	7 891
Paiements de transfert	**231 967**	110 349
Budget des dépenses	**458 016**	310 655
Services reçus sans frais		
Locaux - de Travaux publics Canada	**19 036**	17 264
Émission des chèques - d'Approvisionnements et Services Canada	**1 508**	1 266
Contributions de l'employeur aux avantages sociaux des employés pour les primes d'assurance et d'autres frais - du Secrétariat du Conseil du Trésor	**6 635**	5 669
Locaux divers aéroports du Canada - de Transports Canada	**2 473**	2 311
Autres services	**509**	415
Coût total du Programme	**488 177**	337 580
Moins: recettes à valoir directement sur le Trésor*	**66 000**	59 910
Coût net estimatif du Programme	**422 177**	277 670

* À l'exclusion des recettes destinées aux Affaires extérieures.

7. Recettes

L'Immigration a maintenant un système de perception de droits bien établi. Depuis 1990-1991, ce système a fait l'objet d'un développement important et devrait permettre de produire en 1992-1993 des recettes totalisant 118 millions de dollars, soit 65 millions de dollars en droits perçus par les CIC au Canada et 53 millions de dollars par les bureaux des visas des Affaires extérieures à l'étranger.

Tableau 30: Barème des droits

(en dollars)	Droits en 1992-1993
Demande de résidence permanente	
Toutes les catégories	
- requérant et une personne à charge	350
- personne à charge de moins de 19 ans qui n'est pas le conjoint	50
- personne à charge de 19 ou plus	350
- conjoint	350
Catégorie des gens d'affaires	
- requérant et une personne à charge	500
- personne à charge de moins de 19 ans qui n'est pas le conjoint	50
- personne à charge de 19 ans ou plus	350
- conjoint	350
Décret du conseil	250
Entreprise familiale	250
Attestation de la fiche relative au droit d'établissement	
- personne	25
- famille	50
Permis de retour pour résident	
- personne	75
- famille	150
Services aux visiteurs	
Visa de visiteur	
- personne	50
- famille	100
- certificat collectif - par personne	40
Prolongation du statut de visiteur	
- personne	50
- famille	50
Autorisation de séjour conditionnelle	
- personne	75
- famille	150
- groupe de 2 à 14	150
Permis de séjour pour étudiant	
- personne	75
- famille	150

Demande de permis de travail	
- personne	75
- famille	150
- groupe de 2 à 14	150
Remplacement de la fiche d'immigration	
- personne	25
- famille	50
Autres services	
Délivrance ou prolongation d'un permis ministériel	
- personne	100
- famille	200
- groupe de 2 à 14	200
Rappel/heures supplémentaires (27 $ l'heure)	100
Autorisation du ministre pour une personne expulsée	250
Réadaptation d'un criminel	250
Transcription d'une enquête de l'immigration	75
Évaluation d'une proposition d'investissement	4 500
Modification d'une proposition d'investissement	1 500
Transfert d'un dossier*	50
Ventes de données*	20

* Sous réserve de l'approbation de la modification du Règlement

En outre, des frais de garde et de renvoi sont recouvrés des transporteurs, notamment des sociétés aériennes, qui amènent au Canada des personnes non admissibles. Les recettes pouvant résulter de cette mesure en 1991-1992 sont évaluées à 0,6 million de dollars.

Tableau 31: Recettes par type de service

(en milliers de dollars)	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91	Actual 1989-90
Droits de service perçus par l'Immigration				
Services aux immigrants	**33 000**	30 500	25 221	13 698
Services aux visiteurs	**17 000**	14 500	13 409	9 239
Autres services	**15 000**	15 000	465	434
	65 000	60 000	39 095	23 371
Obligations des transporteurs	**600**	1 000	3 794	578
Intérêts sur les prêts de transport et d'aide à l'établissement	**400**	380	536	420
	66 000	61 380	43 425	24 369

* Ne comprennent pas ceux perçus par les Affaires extérieures.

Les recettes sont créditées directement au Trésor et ne peuvent être dépensées dans le cadre du Programme.

B. Modification de la structure du Programme et des activités

La modification de la structure du Programme et des activités effectuée en 1991-1992 répond aux changements apportés au Cadre du plan opérationnel (CPO) du Programme d'immigration. Les tableaux 32 et 33 présentent les ressources allouées à chaque activité, comparant l'ancienne et la nouvelle structure pour le Budget des dépenses principal de 1990-1991 et 1989-1990.

Le document révisé est considéré comme étant un outil de planification et de contrôle de grande qualité et axé davantage sur les objectifs et les responsabilités. La structure de l'activité révisée définit avec plus de précision l'utilisation et la répartition des ressources par fonction.

Les principaux changements apportés à la structure sont les suivants :

- l'activité Politique et gestion englobe l'ancienne activité Gestion et élaboration de la politique, l'activité Gestion de programme et l'activité administration, ainsi que la gestion de l'activité Exécution du Programme dans les bureaux locaux;
- l'activité Sélection, contrôle et exécution de la Loi englobe les anciennes activités Points d'entrée, Bureaux intérieurs et Exécution de la loi, en particulier sur le terrain;
- sauf pour la direction fonctionnelle fournit par l'AC, qui est maintenant englobée dans l'activité Politique et gestion, les activités Arbitrage et Établissement demeurent inchangées;
- le Comité du statut de réfugié a cessé d'exister le 1er janvier 1989.

Figure 32: Concordance du Budget des dépenses principal de 1990-1991 (en milliers de dollars)

Ancienne stucture / Nouvelle structure	Gestion et élaboration de la politique	Opération du Programme	Arbitrage	Établissement	Total
Politique et gestion	17 065	41 139		6 492	64 696
Sélection, contrôle et exécution de la Loi		131 447			131 447
Arbitrage			7 052	356	7 408
Établissement				78 747	78 747
Total	17 065	172 586	7 052	85 595	282 298

Figure 33: Concordance du Budget des dépenses principal de 1990-1991 (années-personnes)

Ancienne Structure / Nouvelle stucture	Gestion et élaboration de la politique	Opérations du Programme	Arbitrage	Établissement	Total
Politique et gestion	293	614		21	928
Sélection ,contrôle et exécution de la Loi		2 179			2 179
Arbitrage			131		131
Établissement				31	31
Total	293	2 793	131	52	3 269

Index par sujet : Programme d'immigration

A Accord Canada-Québec, 3-17, 3-26, 3-30, 3-45
Appels, 3-35
Arriéré , 3-21, 3-22
Audiences relatives aux revendications du statut de réfugié, 3-34

C Cas présentés, 3-21, 3-23, 3-24, 3-25
Cas réglés, 3-22
Catégories d'immigrants, 3-8
Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR), 3-11, 3-32, 3-34
Cours de langue, 3-7, 3-16, 3-28, 3-31, 3-39

D Demandes d'immigration, 3-21, 3-23
Droits versés par les utilisateurs des services d'immigration, 3-27, 3-46, 3-47, 3-48

E Enquêtes, 3-34
Évaluation du Programme, 3-25
Examens secondaires, 3-21, 3-22

I Immigration des gens d'affaires, 3-15, 3-25, 3-40
Interprètes, 3-39
Investigations, 3-19, 3-21, 3-22

N Niveaux d'immigration, 3-7, 3-8, 3-40

O Organisation, 3-13

P Photo d'identité, 3-39
Plan d'immigration de 1991 à 1995, 3-7, 3-8, 3-14, 3-15, 3-40
Programme des cours de langue pour les immigrants au Canada, 3-7, 3-28, 3-31
Programme de cours de langue aux fins d'établissement, 3-26, 3-29, 3-31, 3-45
Programme des prêts de transport, 3-26, 3-27, 3-31, 3-45, 3-46
Programme d'accueil, 3-7, 3-26, 3-29, 3-31, 3-39, 3-45
Programme d'aide à l'adaptation (PAA), 3-26, 3-28, 3-29, 3-30, 3-45
Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PÉAI), 3-26, 3-30, 3-39, 3-45
Prorogations et autorisations de séjour, 3-21, 3-23
Processus d'enquête simplifié, 3-23

R Rapport aux termes du paragraphe 20(1), 3-21, 3-22, 3-24
Recouvrement des coûts, 3-8, 3-39
Reconnaissance du statut de réfugié, 3-7, 3-38 ,
Renvois, 3-21, 3-23, 3-24, 3-25
Révisions des motifs de la garde, 3-34

S Signalement informatisé, 3-39
Stratégie d'intégration des immigrants, 3-7, 3-15, 3-31
Structure des activités, 3-12, 3-49
Système d'information de gestion de l'Établissement, 3-7, 3-29

V Visas de visiteurs, 3-38

Table des matières

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1992-1993 4-4
B. Emploi des autorisations en 1990-1991 4-5

Section I
Aperçu du Programme

A. Points saillants des plans et rendement récent 4-7
B. Sommaires financiers 4-9
C. Données de base
1. Introduction 4-10
2. Mandat 4-10
3. Objectif 4-10
4. Organisation du Programme en vue de son exécution 4-11
5. Facteurs externes qui influent sur le Programme et mesures prévues 4-13
6. Efficacité du Programme 4-14

Section II
Analyse par activité

A. Gestion générale et administration 4-15
B. Systèmes et procédures 4-23
C. Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration 4-27

Section III
Renseignements supplémentaires

Aperçu des ressources du Programme
1. Besoins financiers par article 4-29
2. Besoins en personnel 4-30
3. Dépenses en capital 4-32
4. Coût net du Programme 4-33
5. Recettes 4-33

Index par sujet 4-34

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1992-1993 - Partie II du Budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation

Crédits (en milliers de dollars)		Budget principal 1992-1993	Budget principal 1991-1992
	Programme de la gestion et des services		
1	Dépenses du Programme	**51 601**	51 171
(L)	Ministre de l'Emploi et de l'Immigration - Traitement et allocation pour automobile	**51**	51
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	**21 864**	20 134
	Total du Programme	**73 516**	71 356

Crédits - Libellé et sommes demandées

Crédits (en dollars)		Budget principal 1992-1993
	Programme de la gestion générale et des services	
1	Gestion générale et des services - Dépenses du Programme	**51 601 000**

Programme par activité

(en milliers de dollars)	Budget principal 1992-1993						
	Années-personnes autorisées [1]	Budgétaire				Total	Budget principal 1991-1992
		Fonctionnement	Dépenses en capital [2]	Total partiel	Moins : recettes à valoir sur le crédit		
Gestion générale et administration	2 800	328 230	1 759	329 989	269 972	**60 017**	61 600
Systèmes et procédures	364	40 196	9 754	49 950	36 678	**13 272**	9 523
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration	9	737	1	738	511	**227**	233
	3 173	369 163	11 514	380 677	307 161	**73 516**	71 356
Années-personnes autorisées en 1991-1992	3 166						

Nota : 1. Voir tableau 17, page 4-31, pour plus de renseignements sur les années-personnes.
2. Un crédit pour dépenses en capital n'est pas requis étant donné que les ressources seront recouvrables du Compte d'assurance-chômage.

B. Emploi des autorisations en 1990-1991 - Volume II des Comptes publics

Crédits (en dollars)		Budget principal	Total disponible	Emploi Réel
	Programme des Services généraux et spéciaux			
1	Dépenses du Programme	53 211 000	66 452 000	**51 785 411**
(L)	Ministre de l'Emploi et de l'Immigration - Traitement et allocation pour automobile	49 400	49 825	**49 825**
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	19 097 000	20 488 000	**20 488 000**
	Total du Programme - Budgétaire	72 357 400	86 989 825	**72 323 236**

Section I
Aperçu du Programme

A. Points saillants des plans et rendement récent

Gestion générale et administration

Au cours de l'année 1992-1993, les Affaires publiques fourniront le soutien en matière de communications pour ce qui est de l'application complète de la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre (SMMO), du plan d'immigration quinquennal, y compris la stratégie d'intégration et le plan d'information publique, du projet L'école avant tout et des communications internes, afin de fortifier nos partenariats et d'améliorer notre culture du service (voir page 4-18).

Parmi les projets réalisés en 1990-1991, on compte la prestation de cours de relations avec les médias et avec les collectivités, l'élaboration d'une stratégie de communication intégrée visant à faciliter l'adaptation aux changements récents qui découlent des nouvelles dispositions législatives concernant l'assurance-chômage, l'établissement d'un plan d'immigration quinquennal, l'organisation d'activités dans le cadre de la Semaine canadienne de l'orientation et la réalisation de deux grands sondages auprès du public (voir page 4-18).

Au cours de 1992-1993, le groupe Politique stratégique et planification examinera l'incidence qu'a eu le projet de loi C-21 durant sa première année d'application. Il entreprendra également d'autres travaux qui portent sur les questions relatives au marché du travail, il mènera des consultations et il effectuera des analyses, des évaluations ainsi que des études sectorielles (voir page 4-19).

Récemment, le groupe a terminé l'évaluation de programmes ainsi que des sondages et des études qui portent sur différents secteurs (voir page 4-19).

Au cours de 1992-1993, les Services financiers comptent étudier les changements qu'ils doivent apporter aux principes de contrôle et au système d'information de gestion pour appuyer la nouvelle approche budgétaire fondée sur les frais de fonctionnement et recommandée dans le cadre du projet Fonction publique 2000 (voir page 4-20).

En 1990-1991, les Services financiers ont fait appel à des agences privées pour recouvrer des fonds et ils ont obtenu de bons résultats (voir page 4-20).

En 1992-1993, l'Administration des services compte répondre aux besoins en locaux liés à l'élaboration des programmes et à l'amélioration des systèmes. Le groupe compte aussi recommander et mettre en oeuvre des mécanismes automatisés pour simplifier les procédures administratives (voir page 4-20).

Les dernières réalisations de l'Administration des services comprennent des aménagements afin de faciliter la tâche à la SMMO, l'approbation des nouvelles normes en matière d'espaces à bureaux ainsi que l'analyse des systèmes de communications (voir page 4-21).

En 1992-1993, les activités des Services des ressources humaines seront encore axées sur la gestion des ressources humaines; elles viseront à intégrer le processus de gestion des ressources à la planification stratégique et opérationnelle ainsi qu'à la planification du travail, et ce, à tous les échelons de l'appareil ministériel (voir page 4-21).

En 1990-1991, les Services des ressources humaines ont procédé à la décentralisation des activités de paye vers plus de 100 bureaux locaux dans la région de l'Ontario et ont délégué aux régions les pouvoirs liés à la procédure de conciliation des plaintes concernant les droits de la personne. Le Conseil du Trésor a décerné un prix à EIC pour les progrès remarquables qu'il a accomplis dans l'embauche des personnes handicapées (voir page 4-21).

Au cours de 1992-1993, le Bureau de vérification interne (BVI) adoptera une vision claire et soutenue du service à la clientèle et tiendra compte davantage des besoins exprimés par les clients et des demandes spéciales. Le BVI effectuera une vérification de la gestion ministérielle et examinera en particulier les indicateurs de gestion de la qualité totale, afin d'évaluer la qualité des services offerts aux clients. La gestion de la qualité totale est l'une des priorités énoncées dans les Lignes directrices du Président concernant la planification (voir page 4-21).

Les réalisations particulières du BVI, en 1990-1991 et en 1991-1992, comprennent l'élaboration de plusieurs rapports et l'exécution de projets de vérification (voir page 4-22).

Systèmes et procédures

Au cours de l'année 1992-1993, le personnel de Systèmes et procédures continuera d'appuyer l'exécution des programmes de l'Immigration, de l'Emploi et de l'Assurance en mettant en oeuvre des systèmes automatisés. Il veillera tout spécialement à l'installation des Centres d'information sur l'emploi et des kiosques d'information, du service de vérification de première ligne et du Système de réponse vocale automatisé (voir page 4-25).

Parmi les projets réalisés par ce groupe en 1990-1991, on compte l'élaboration et la mise en oeuvre de systèmes informatiques à l'appui de la SMMO et du Système national des services d'emploi, et, en dernier lieu, la mise à l'essai des Centres d'information sur l'emploi et des kiosques d'information (voir page 4-25).

B. Sommaires financiers

Tableau 1 : Besoins financiers par activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992-1993			Prévu 1991-1992			Réel 1990-1991	Réel [1] 1989-1990
	Dépenses	Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage [2]	Dépenses nettes	Dépenses	Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	Dépenses nettes	Dépenses nettes	Dépenses nettes
Gestion générale et administration	329 989	269 972	60 017	320 739	255 277	65 462	62 258	62 586
Systèmes et procédures	49 950	36 678	13 272	40 078	30 871	9 207	9 758	11 804
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration	738	511	227	705	479	226	307	319
	380 677	307 161	73 516	361 522	286 627	74 895	72 323	74 709
Années-personnes [3]								
Contrôlées par CT	3 173	-	3 173	3 196	-	3 196	3 120	3 215
Autres	25	-	25	90	-	90	73	59
	3 198	-	3 198	3 286	-	3 286	3 193	3 274

1. Les montants des années précédentes ont été redressés pour tenir compte de la fusion en 1990-1991 des activités Gestion et administration centrales du Ministère et Gestion et administration de la Commission, lesquelles forment maintenant l'activité Gestion générale et administration.
2. Frais liés à l'administration des programmes prévus par la *Loi sur l'assurance-chômage* (voir tableau 6, page 5-14).
3. Voir tableau 17, page 4-31, pour plus de renseignements sur les années-personnes.

Explication du Budget des dépenses de 1992-1993 : Les besoins financiers nets pour 1992-1993 sont de 1,4 million de dollars, soit 2 % inférieurs aux dépenses prévues pour 1991-1992. La diminution est principalement attribuable à l'exclusion des ressources liées au programme Défi 1992-93.

Explication des prévisions pour 1991-1992 : Les dépenses nettes prévues pour 1991-1992 (prévisions fondées sur les renseignements dont disposait la direction au 30 novembre 1991) sont de 3,5 millions de dollars, soit 5 % supérieures au montant du Budget des dépenses principal de 1991-1992, qui était de 71,4 millions de dollars (voir Autorisations de dépenser, page 4-5). La différence est principalement attribuable aux ressources approuvées dans le Budget des dépenses supplémentaire B pour l'élimination de l'arriéré des revendications du statut de réfugié.

Tableau 2 : Résultats financiers en 1990-1991

(en milliers de dollars)	1990-1991						
	Réel			Budget principal			
	Dépenses	Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	Dépenses nettes	Dépenses	Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	Dépenses nettes	Différence dépenses nettes
Gestion générale et administration	343 297	281 039	62 258	318 776	257 362	61 414	844
Systèmes et procédures	63 450	53 692	9 758	64 476	53 772	10 704	(946)
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration	1 117	810	307	712	473	239	68
	407 864	335 541	72 323	383 964	311 607	72 357	(34)
Années-personnes *							
Contrôlées par CT	3 120	-	3 120	3 139	-	3 139	(19)
Autres	73	-	73	20	-	20	53
	3 193	-	3 193	3 159	-	3 159	34

* Voir tableau 17, page 4-31, pour plus de renseignements sur les années-personnes.

C. Données de base

1. Introduction

Le Programme de la gestion générale et des services (GGS) comprend les fonctions administratives qui ne sont pas liées directement au Programme d'emploi et d'assurance et à celui de l'immigration, l'élaboration et la mise en oeuvre des systèmes et des procédures se rapportant à la bureautique pour la Commission et le Ministère de même que le soutien aux activités du Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration.

2. Mandat

Le Ministère a été créé en vertu de la *Loi régissant l'emploi et l'immigration* adoptée le 5 août 1977. Cette loi a également institué la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada.

3. Objectif

L'objectif du Programme de la gestion générale et des services est d'assurer l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques et des programmes et de fournir un appui stratégique, opérationnel et administratif pour permettre à Emploi et Immigration Canada (EIC) d'exécuter son mandat.

4. Organisation du Programme en vue de son exécution

Structure des activités : Le Programme de la gestion générale et des services englobe les trois activités suivantes : Gestion générale et administration, Systèmes et procédures et Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration (voir tableau 3). Pour plus de détails sur ces activités, voir la section II.

Tableau 3 : Structure par activité

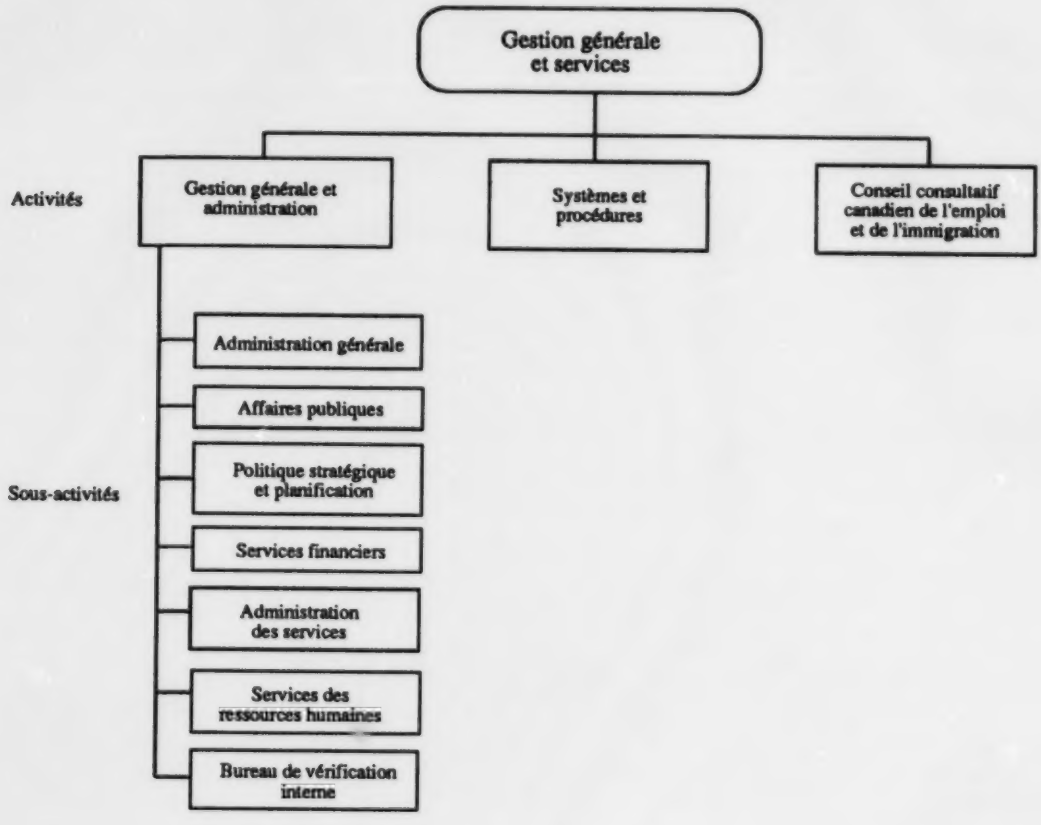

Organisation : Le tableau 4 présente l'organigramme du Programme par activité et fait état des ressources nécessaires en 1992-1993.

Tableau 4 : Affectation des ressources brutes en 1992-1993 selon la structure de l'organisation et des activités (en milliers de dollars)

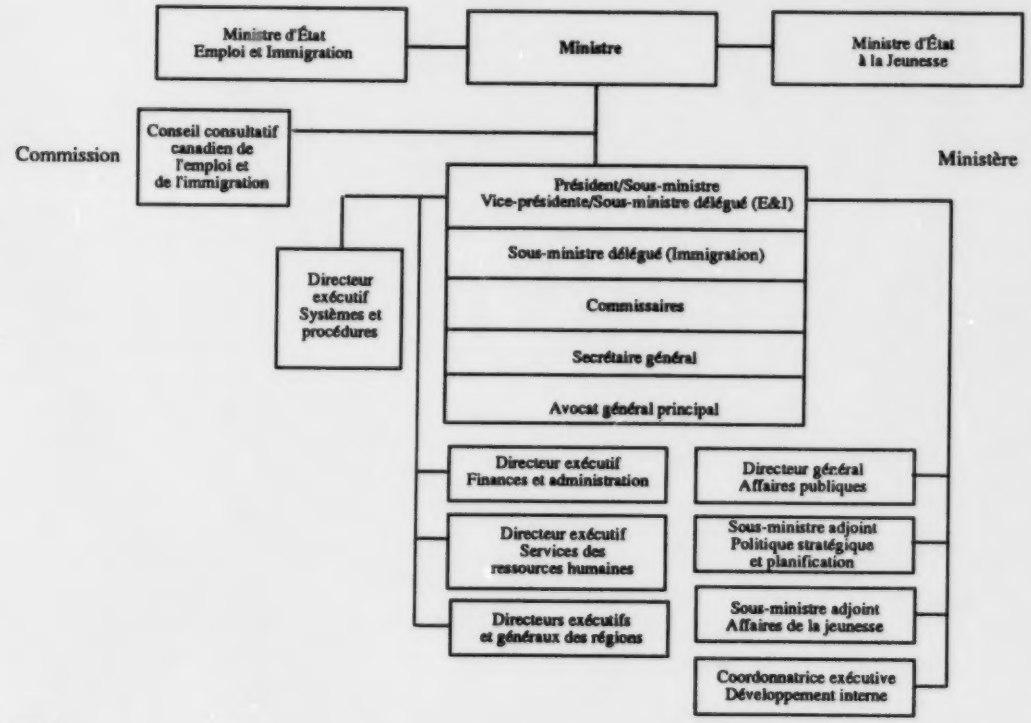

Activités				
Gestion générale et administration 2 825 A-P			329 989	329 989
Systèmes et procédures 364 A-P		49 950		49 950
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'Immigration 9 A-P	738			738
TOTAL DU PROGRAMME	738	49 950	329 989	380 677

5. Facteurs externes qui influent sur le Programme et mesures prévues

Les facteurs externes qui ont des répercussions sur le Programme de la gestion générale et des services sont :

- les priorités liées aux programmes en cours ou en voie d'élaboration;
- l'amélioration de l'efficience et de l'efficacité des opérations d'Emploi et Immigration Canada;
- la nécessité de se conformer aux politiques des organismes centraux.

Ces facteurs ainsi que les mesures entreprises par Emploi et Immigration Canada en rapport avec chacun d'eux sont décrits ci-dessous.

Priorités liées au Programme

Un défi de taille se pose au Programme de la gestion générale et des services; il s'agit de fournir l'appui nécessaire à la mise en oeuvre de la SMMO, y compris à la participation accrue du secteur privé au traitement des questions qui touchent la formation. Pour relever ce défi, il faudra :

- fournir un appui à la Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre, dont la création a été annoncée en janvier 1991, et aider la Commission à élaborer une solide culture de la formation de même qu'à encourager les intervenants à atteindre l'excellence en matière de formation;
- appuyer la création de commissions régionales et infrarégionales du marché du travail et d'autres formes de partenariats, notamment les commissions de gestion autochtone;
- favoriser l'élaboration d'un système efficace d'information sur les marchés du travail locaux;
- planifier et affecter les ressources humaines nécessaires à la mise en oeuvre fructueuse de la Stratégie;
- faire connaître et comprendre la Stratégie tant à l'interne que dans le grand public.

Les responsables du Programme de la gestion générale et des services appuieront en outre l'application des priorités liées au programme d'immigration, y compris le plan des niveaux d'immigration à long terme, la stratégie d'intégration des immigrants et les programmes de formation linguistique, ainsi que d'autres grands projets de la Commission et du Ministère, par exemple le projet L'école avant tout.

L'efficience et l'efficacité au sein de la Commission et du Ministère

Selon la philosophie de gestion, on doit fournir le meilleur service possible au public. Pour atteindre cet objectif et améliorer ses opérations, EIC doit appliquer certaines mesures, dont les suivantes :

- offrir un cadre et un appui stratégiques afin d'intégrer tous les efforts déployés à EIC pour mettre l'accent sur la qualité du service, sur la responsabilisation et sur la largeur d'esprit, à l'interne comme à l'externe;

- perfectionner les techniques de communication des gestionnaires et leur offrir les outils dont ils ont besoin pour renseigner les clients et les intervenants sur les principes directeurs, les programmes et les services d'EIC;
- élaborer, tenir et décentraliser des systèmes automatisés à l'appui des priorités et des objectifs opérationnels des programmes et services qu'offrent la Commission et le Ministère;
- donner une formation concernant les systèmes automatisés et remplacer les systèmes désuets;
- analyser les tendances du marché du travail et évaluer les programmes ainsi que les principes directeurs de la Commission et du Ministère;
- veiller à ce que les changements apportés au processus général de planification et d'imputabilité cadrent avec le rôle accru des partenaires de l'extérieur dans la planification stratégique et opérationnelle.

Exigences des organismes centraux

La Commission et le Ministère ont des obligations et des responsabilités relatives aux principes directeurs et aux exigences du gouvernement. À cet égard, la Commission et le Ministère veilleront à :

- concevoir et apporter, selon les besoins, des changements découlant des projets exécutés dans le cadre de FP 2000;
- atteindre les objectifs d'équité en matière d'emploi;
- mettre en application le Programme des langues officielles;
- gérer la mise en oeuvre de l'approche budgétaire fondée sur les frais de fonctionnement au sein d'EIC.

6. Efficacité du Programme

Le Programme de la gestion générale et des services voit à l'élaboration et à la mise en oeuvre des politiques et des programmes en plus de fournir un appui stratégique, opérationnel et administratif à l'ensemble de la Commission et du Ministère. Ainsi, l'efficacité globale du Programme est fonction des résultats des programmes d'Emploi, d'Assurance et d'Immigration.

Les résultats administratifs sont mesurés en fonction de l'application et du respect des politiques du Conseil du Trésor énoncées dans la structure d'obligation de rendre compte et le Protocole d'entente relatif à l'accroissement des pouvoirs et des responsabilités ministériels qui a été conclu en 1988 entre la Commission et le Ministère et le Conseil du Trésor.

De plus, on évalue à intervalles réguliers, le Programme de la gestion générale et des services par le truchement du processus d'examen en cours à la Commission et au Ministère, par les divers comités exécutifs, par le Bureau de la vérification interne et par la Direction de l'évaluation des programmes.

Section II
Analyse par activité

A. Gestion générale et administration

Objectif

L'objectif de l'activité Gestion générale et administration est d'assurer la mise en application et le développement des politiques et des programmes d'EIC en fournissant des services de gestion et de soutien administratif qui visent à appuyer la Commission et le Ministère dans l'atteinte de sa mission.

Description

L'activité Gestion générale et administration englobe les sous-activités suivantes :

Administration générale : Cette sous-activité englobe les fonctions des cabinets du Ministre et des ministres d'État, des bureaux du Sous-ministre et du Sous-ministre délégué, du Contentieux, des Affaires de la jeunesse ainsi que les fonctions des bureaux des commissaires (Travailleurs et Employeurs), des directeurs exécutifs et directeurs généraux des régions, le Secrétariat général et le groupe du Développement interne.

Affaires publiques : La Direction générale des affaires publiques planifie, coordonne, exécute et évalue toutes les activités de communication de la Commission et du Ministère (planification des communications, gestion des communications internes, suivi des questions d'actualité, sondage de l'opinion publique, promotion, information, relations avec les médias, publications et publicité); elle fournit également des avis à cet égard. La Direction générale transmet au public des renseignements, dans les deux langues officielles, sur les politiques, les programmes et les services de la Commission et du Ministère concernant le Programme d'immigration, l'Assurance-chômage et l'Emploi.

Politique stratégique et planification : Le groupe Politique stratégique et planification effectue des travaux de recherche et d'analyse de la politique pour élaborer des politiques et des programmes du gouvernement liés au marché du travail, ainsi qu'au revenu et à l'immigration, et il veille à ce que ces politiques soient mises en oeuvre en fonction des objectifs économiques et sociaux d'envergure nationale.

Services financiers : Dans le cadre de cette sous-activité, on analyse les documents ministériels afin de s'assurer que les besoins en ressources ont été clairement définis et que leurs coûts ont été établis afin de permettre à la direction de prendre des décisions efficaces relativement aux besoins financiers futurs. Les fonds dépensés et les résultats des opérations de la Commission et du Ministère sont analysés et communiqués à tous les échelons de la direction et des services généraux de comptabilité financière sont aussi offerts à l'Administration centrale et dans les bureaux

régionaux. En outre, les politiques, systèmes et procédures en matière financière font constamment l'objet de contrôles et d'évaluations; on procède également à l'élaboration de nouvelles procédures et à la modification de celles déjà en place.

Administration des services : Cette sous-activité comprend la prestation de services aux employés et à tous les échelons de la direction de la Commission et du Ministère dans les domaines de la gestion des locaux, du matériel, des installations, de l'information consignée ainsi que dans celui des télécommunications.

Services des ressources humaines : Dans le cadre de cette sous-activité, on établit des politiques ainsi que des pratiques et procédures en matière de personnel dans les domaines suivants : la planification des ressources humaines, les relations de travail, la dotation en personnel, la classification, la formation et le perfectionnement du personnel, les services de counselling, les langues officielles, la rémunération et les avantages sociaux, la gestion des données, l'équité en matière d'emploi, l'implantation des structures organisationnelles et les services à la catégorie de la gestion.

Bureau de vérification interne : Le Bureau est chargé de planifier, d'élaborer, de diriger et de gérer des travaux de vérification qui visent à relever les problèmes et à formuler des recommandations appropriées pour les résoudre.

Sommaires financiers

L'activité Gestion générale et administration représente environ 87 % des besoins financiers bruts du Programme de la gestion générale et des services pour 1992-1993 et 89 % des années-personnes totales. Elle représente 89 % des coûts en personnel et 85 % des dépenses de fonctionnement du Programme.

En 1992-1993, les coûts en personnel représenteront 52 % des dépenses brutes de l'activité, les transports et communications 5 %, les services professionnels et spéciaux 4 %, la location d'immeubles et autres frais de location 34 % et les autres dépenses de fonctionnement 5 %.

Tableau 5 : Sommaire des ressources de l'activité [1]

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992-1993		Prévu 1991-1992		Réel 1990-1991		Réel [2] 1989-1990	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Administration générale	25 286	374	26 176	469	26 496	412	26 048	397
Affaires publiques	10 392	164	9 606	164	10 643	157	10 611	175
Politique stratégique et planification	10 880	131	9 604	131	10 680	117	9 896	123
Services financiers	83 162	967	81 252	967	88 319	868	76 931	911
Administration des services	161 728	511	157 717	504	159 607	478	144 916	490
Services des ressources humaines	33 227	623	31 452	623	42 535	665	37 644	673
Bureau de vérification interne	5 314	55	4 932	55	5 017	50	5 064	56
	329 989	2 825	320 739	2 913	343 297	2 747	311 110	2 825
Moins : dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage [3]	269 972	-	255 277	-	281 039	-	248 524	-
	60 017	2 825	65 462	2 913	62 258	2 747	62 586	2 825

1. Voir tableau 17, page 4-31, pour plus de renseignements sur les années-personnes.
2. Les montants tiennent compte de la fusion en 1990-1991 des activités Gestion et administration centrales du Ministère et Gestion et administration de la Commission.
3. Frais liés à l'administration des programmes prévus par la *Loi sur l'assurance-chômage* (voir tableau 6, page 5-14).

Explication du Budget des dépenses de 1992-1993 : Les besoins financiers nets pour 1992-1993 sont de 5,4 millions de dollars, soit 8 % inférieurs aux dépenses prévues pour 1991-1992. La diminution est principalement attribuable à l'exclusion des ressources liées au programme Défi en 1992-1993 (1,1 million de dollars) et aux sommes additionnelles recouvrées du Compte d'assurance-chômage (14,7 millions de dollars).

Tableau 6 : Résultats financiers en 1990-1991

(en milliers de dollars)	Réel		Budget principal 1990-1991		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Administration générale *	26 496	412	24 946	369	1 550	43
Affaires publiques	10 643	157	9 432	157	1 211	-
Politique stratégique et planification	10 680	117	12 634	131	(1 954)	(14)
Services financiers	88 319	868	80 543	942	7 776	(74)
Administration des services	159 607	478	155 475	504	4 132	(26)
Services des ressources humaines	42 535	665	30 782	623	11 753	42
Bureau de vérification interne	5 017	50	4 964	55	53	(5)
	343 297	2 747	318 776	2 781	24 521	(34)
Moins : dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	281 039	-	257 362	-	23 677	-
	62 258	2 747	61 414	2 781	844	(34)

* Inclus les années-personnes non contrôlées. Voir tableau 17, page 4-31, pour plus de renseignements sur les années-personnes.

Données sur le rendement et justification des ressources

Priorités : Les principales priorités des Affaires publiques pour 1992-1993 sont comme suit :

- accroître la visibilité de la Commission et du Ministère en favorisant les relations avec la collectivité au niveau local;
- appuyer l'application de la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre et le fonctionnement de la Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre, des commissions locales du marché du travail et des commissions de gestion autochtone;
- montrer le rôle ainsi que la contribution de la Commission et du Ministère en ce qui a trait à la prospérité soutenue du Canada et veiller à ce que les Canadiens reconnaissent l'importance de l'instruction, de la formation et de la productivité pour la compétitivité du Canada dans le marché mondial;
- continuer à sensibiliser les jeunes à la nécessité d'obtenir un diplôme d'études secondaires;
- faire connaître davantage au public le programme d'immigration, rassurer le public quant aux contributions positives des immigrants et appuyer la création de partenariats entre la Commission et le Ministère et des groupes communautaires.

Certaines des priorités enoncées en 1990-1991 étaient subordonnées à l'adoption du projet de loi C-21. Les activités des Affaires publiques pour 1990-1991 et 1991-1992 ont été modifiées parce que l'adoption du projet de loi a été retardée (du printemps à l'automne 1990).

Les principales réalisations des Affaires publiques en 1990-1991 ont été les suivantes : un cours de relations avec les médias offert à environ 35 cadres supérieurs de l'Administration centrale; un cours de relations avec les collectivités pour les directeurs des bureaux locaux; des semaines de l'immigration organisées au Québec, en Alberta et en Colombie-Britannique et des publications produites en langue étrangère. En 1990-1991, on a apporté des changements dans le domaine de l'assurance-chômage, on a élaboré un plan quinquennal d'immigration en plus de procéder à la création de la Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre et à la mise en application de la SMMO. Toutes ces réalisations représentent des étapes importantes. Pour faciliter chacune d'elles, les Affaires publiques ont élaboré une stratégie de communications internes.

Au cours de 1990-1991, deux grands sondages d'opinion ont porté sur l'immigration et sur le projet L'école avant tout et des évaluations de produits de communication ont été faites pour l'assurance, l'immigration, les jeunes et l'emploi.

La campagne de publicité concernant le projet L'école avant tout a été mise en oeuvre. Cette campagne, qui comprenait des messages diffusés dans les journaux et à la télévision, visait à sensibiliser davantage les jeunes, ainsi que les adultes ayant le plus de chances de les influencer, aux conséquences pour les jeunes d'abandonner trop tôt leurs études.

Dans le cadre de la Semaine canadienne de l'orientation, des activités ont été organisées un peu partout au Canada et d'autres le seront en 1992-1993. À l'appui de l'approche de consultation interne adoptée pour l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes, une série de colloques sur la SMMO ont été organisés pour les gestionnaires.

Les priorités du groupe Politique stratégique et planification pour 1992-1993 sont les suivantes :

- exécuter un important projet pilote en matière de politique sociale au Nouveau-Brunswick et en Colombie-Britannique, projet dont les résultats pourraient mener à la création d'un système national de soutien financier qui aurait pour but d'aider les assistés sociaux à s'insérer dans le marché du travail;
- faire connaître les produits et services de Perspectives du marché du travail et analyse structurelle (PMTAS), afin d'aider le secteur privé à appliquer des stratégies de mise en valeur des ressources humaines à long terme;
- mettre sur pied de nouveaux conseils patronaux-syndicaux de mise en valeur des ressources humaines, qui encourageront le secteur privé à augmenter ses activités de formation dans des domaines précis;
- mettre en oeuvre les principaux éléments du plan d'action concernant l'information sur le marché du travail, par exemple le système national d'information sur le marché du travail et les modules de formation à l'intention des analystes de l'information sur le marché du travail;
- tenir compte des commissions du secteur privé dans le processus de planification et d'imputabilité;
- appuyer l'initiative liée à l'acquisition du savoir et l'initiative Prospérité, élaborées par le gouvernement fédéral, en augmentant la portée du projet L'école avant tout.

Une des plus importantes réalisations de Politique stratégique et planification (PSP), en 1990-1991, a été la restructuration du Programme national d'aide à l'innovation. Ce programme a été scindé en deux composantes; l'administration des projets de démonstration a court terme a été transférée au groupe de l'Emploi, lequel se charge d'exécuter ces projets dans le cadre des programmes généraux. Les responsables de la recherche à PSP peuvent donc se consacrer à la réalisation de projets à long terme conçus avec soin. Des bureaux locaux ont été fermés et une méthode de recherche, dirigée depuis l'Administration centrale, a été adoptée. La composition du Comité consultatif national sur les innovations a été modifiée pour que puissent se joindre au Comité un plus grand nombre de représentants du milieu universitaire, en particulier des gens qui possèdent des compétences dans la recherche concernant la politique sociale.

On a effectué un examen du système de planification général, appelé «Planification et imputabilité, encore une fois», et l'on a exécuté certaines des activités prévues dans le plan d'action concernant l'information sur le marché du travail. On a également entrepris, voire terminé, des études sectorielles et des sondages d'envergure (incluant une analyse du secteur de l'impression commerciale et de l'industrie des pièces d'automobile). L'examen des nouvelles questions relatives à la politique sociale est toujours en cours.

L'Enquête sur le décrochage scolaire effectuée par Statistique Canada est terminée, et les résultats devraient être diffusés sous peu. L'Enquête nationale sur l'apprentissage est terminée et le rapport d'enquête a été remis à des cadres des gouvernements provinciaux pour avis. La nouvelle enquête sur la formation dans l'industrie est gérée par le Centre canadien du marché du travail et de la productivité et est effectuée par un entrepreneur. En mai et en juin 1991, Statistique Canada a effectué comme prévu le suivi de cinq ans relatif à l'Enquête nationale de 1986 auprès des diplômés. On procède actuellement à la compilation et à l'analyse des données. Les travaux concernant l'Enquête nationale de 1992 auprès des diplômés ont été amorcés; ils visent des diplômés de 1990.

Les évaluations du Programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre et du Conseil canadien du commerce et de l'emploi dans la sidérurgie ont été menées à terme. Dans le cas du Conseil, il s'agit cependant de résultats préliminaires, car les répercussions du Programme à long terme font l'objet d'un examen dans la phase II de l'évaluation.

Les priorités des Services financiers pour 1992-1993 relativement à l'approche budgétaire fondée sur les frais de fonctionnement (approche souple permettant de gérer les budgets et les ressources humaines) devraient être appliquées au plus tard le 1er avril 1993, partout dans la fonction publique fédérale. Les principales priorités sont les suivantes :

- prêter une attention plus grande à la gestion des ressources salariales et des ressources non salariales, car les besoins de l'organisation en matière d'information et de contrôle varieront considérablement. Il faudra apporter d'importants changements aux principes directeurs et aux systèmes pour répondre aux besoins des gestionnaires et pour appuyer l'approche plus souple de gestion des budgets et des ressources humaines. Les systèmes automatisés de gestion des finances et du personnel utilisés par les Services financiers nécessiteront d'importantes améliorations;
- mettre à l'essai de nouveaux principes directeurs et de nouveaux systèmes dans les bureaux choisis à cette fin durant les premiers mois de 1992-1993;
- offrir une formation aux gestionnaires des centres de responsabilité et à leur personnel administratif, dans les régions et à l'AC.

Depuis janvier 1990, les Services financiers font appel à des agences privées (en plus de leurs propres services de recouvrement) qui les aident à recouvrer les prêts de transport non remboursés, consentis à des immigrants. La majorité des sommes en souffrance qui ont été recouvrées par ces organismes n'auraient pu l'être autrement, en particulier à cause de l'état actuel du compte de prêts et des ressources limitées. En octobre 1991, le recouvrement de 16 870 comptes, représentant 25,6 millions de dollars, a été confié à des agences privées. Le montant recouvré s'établissait à 6,9 millions de dollars. Les services des agences de recouvrement privées ont été profitables tant sur le plan financier que sur le plan du service.

Autre réalisation : la base de données du système de comptabilité pour les prêts accordés aux immigrants est maintenant opérationnelle de sorte qu'il est possible d'accéder sans tarder aux données financières sur les clients auxquels des prêts ont été consentis.

On a remis à plus tard le projet concernant l'utilisation élargie du système automatisé de facturation des dépenses au moyen de la carte enRoute d'Air Canada car, selon la politique actuelle d'EIC, il est interdit de transmettre des données d'un ordinateur personnel vers un ordinateur central.

Les priorités de l'Administration des services, en 1992-1993, sont les suivantes :

- examiner les options relatives aux systèmes automatisés afin d'améliorer et de simplifier les processus administratifs utilisés pour la gestion des biens et de l'information;
- continuer d'évaluer les nouvelles technologies de télécommunication, notamment la vidéoconférence et le câblage universel, avec l'avis d'organisations comme l'Agence des télécommunications gouvernementales et Travaux publics Canada.

Parmi les projets réalisés récemment par l'Administration des services, on compte l'optimisation des services de télécommunication grâce à l'installation automatique d'abonné avec postes supplémentaires (PABX). Les services de commutation des télécommunicateurs publics ont permis de mieux répondre aux besoins des clients.

Le groupe Administration des services a, en outre, appuyé pleinement la mise en oeuvre de la SMMO, en élaborant une stratégie nationale qui prévoyait l'acquisition de postes de travail ergonomiques, l'aménagement du milieu de travail en fonction des systèmes automatisés et l'amélioration des locaux des CEC pour les besoins de la SMMO.

Le personnel de l'Administration des services chargé de l'aménagement des locaux a mis en oeuvre les normes qui régissent les locaux à bureaux et qui sont approuvées par Travaux publics Canada.

Les priorités des Services des ressources humaines pour 1992-1993 sont les suivantes :

- en fonction des projets entrepris en 1991-1992, poursuivre l'application des principes et des pouvoirs de gestion des ressources humaines dans les bureaux locaux, en intégrant les processus de gestion aux systèmes de planification du Ministère pour ainsi appuyer la mise en oeuvre de l'approche budgétaire fondée sur les frais de fonctionnement;
- appliquer le Règlement afférent à la *Loi sur les langues officielles* lorsqu'il sera approuvé, afin de veiller à ce qu'on remplisse les obligations liées au service à la clientèle.

Le Conseil du Trésor a récemment décerné aux Services des ressources humaines un prix d'équité en matière d'emploi, qui témoigne de l'engagement des Services des ressources humaines envers l'équité en matière d'emploi et des efforts déployés par le Ministère pour accroître le nombre de femmes occupant des postes de gestion et des postes traditionnellement réservés aux hommes. Plus de 2 633 prix ont été remis à des employés d'EIC ayant fourni un apport remarquable cette année.

Comme le Règlement afférent à la *Loi sur les langues officielles* n'a pas encore été adopté, sa mise en application n'a pu se faire au cours de l'année. Pour adapter le Règlement aux besoins d'EIC, on a entamé des pourparlers avec le Conseil du Trésor. On a également évalué de nouvelles méthodes de formation linguistique en vue de réduire l'incidence du Règlement sur les ressources humaines.

Au cours de 1992-1993, le Bureau de vérification interne (BVI) visera à :

- orienter les vérifications de manière à appuyer la création soutenue d'une culture du service à EIC;
- favoriser la création de nouveaux partenariat avec les gens d'affaires et les travailleurs;
- renforcer l'esprit d'imputabilité chez ses employés;
- évaluer ses systèmes d'informations de la gestion pour la prise de décisions ainsi que pour assurer la fiabilité et l'intégrité des données à l'appui des activités d'EIC;
- effectuer d'autres vérifications dans tous les principaux groupes opérationnels et de soutien et, plus particulièrement, des vérifications des méthodes de gestion et de mise en oeuvre des programmes et services offerts par le groupe de l'Immigration.

Les dernières réalisations du BVI comprennent l'adoption des meilleures pratiques d'EIC pour ce qui est de la vérification des méthodes de gestion. Dans l'étude portant sur les meilleures pratiques, on a classé les bureaux selon des indicateurs de rendement numériques et on a interrogé des gestionnaires pour déterminer les pratiques communes aux bureaux qui fournissent le meilleur rendement. En 1990-1991, le Bureau a publié 23 rapports de vérification finals et a effectué 13 vérifications. En 1991-1992, il devrait publier des rapports de vérification et mener à bien des examens (au total, 41 rapports et examens).

En résumé, l'avenir du BVI repose sur la capacité qu'a celui-ci de servir les gestionnaires en répondant aux «demandes des clients», grâce à des vérifications, à des études et à des examens qui leur seront utiles. Le BVI ajoutera ainsi à la valeur d'EIC. En fait, de plus en plus de gestionnaires comptent sur le BVI pour obtenir une vérification objective de leur organisation par des spécialistes qui oeuvrent à l'extérieur des secteurs de programme des gestionnaires.

Données sur le rendement : Les résultats de l'activité Gestion générale et administration sont liés à ceux du Programme d'emploi et d'assurance et du Programme d'immigration et ils sont obtenus à partir d'évaluations. Les rapports suivants servent donc à évaluer l'efficience de cette activité. Les tableaux 7 et 8 indiquent le rapport entre les années-personnes et les dépenses de l'activité Gestion générale et administration et l'ensemble des années-personnes et des dépenses de la Commission et du Ministère.

Tableau 7 : Rapport entre les années-personnes de l'activité Gestion générale et administration et les années-personnes totales de la Commission et du Ministère*

(années-personnes)	**Budget des dépenses 1992-1993**	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991	Réel 1989-1990
Gestion générale et administration	**2 825**	2 913	2 747	2 825
Commission et Ministère	**25 578**	26 690	25 219	25 199
Pourcentage du total	**11,0**	10,9	10,9	11,2

* Inclus les années-personnes non-contrôlées.

Tableau 8 : Rapport entre les dépenses de l'activité Gestion générale et administration et les dépenses totales de la Commission et du Ministère*

(en milliers de dollars)	**Budget des dépenses 1992-1993**	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991	Réel 1989-1990
Gestion générale et administration	**329 989**	320 739	343 297	311 110
Commission et Ministère	**1 691 027**	1 712 834	1 696 347	1 495 837
Pourcentage du total	**19,5**	18,7	20,2	20,8

* A l'exclusion des paiements de transfert, de la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage, du Programme extension et du Programme services diagnostiques.

B. Systèmes et procédures

Objectif

L'objectif de l'activité Systèmes et procédures est de concevoir et de mettre en oeuvre une gamme variée de systèmes automatisés pour appuyer la prestation des services au public et contribuer à l'administration interne de la Commission et du Ministère.

Description

L'activité Systèmes et procédures assure les fonctions et les services suivants pour les programmes de la Commission et du Ministère :

La fonction de gestion et soutien général comprend la gestion et le soutien général de la conception, de l'élaboration et de la mise en oeuvre des systèmes informatiques de la Commission et du Ministère, y compris les services informatiques à l'Administration centrale, à l'appui des programmes de la Commission et du Ministère. Font partie de cette fonction, le directeur exécutif, Systèmes et procédures, tous les directeurs généraux ainsi que les directeurs et chefs relevant directement d'un directeur général ou du titulaire d'un poste de niveau supérieur.

Les fonctions techniques comprennent la conception, la sélection et l'acquisition de tout le matériel informatique, des logiciels ainsi que des réseaux de transmission de données de la Commission et du Ministère. Elles comprennent également la définition, la sélection et l'acquisition de tous les services de centres de traitement, l'élaboration de normes de systèmes et de programmation, ainsi que la prestation de conseils techniques et de services de formation aux utilisateurs des installations informatiques de la Commission et du Ministère.

Le Centre national d'informatique de l'Administration centrale fait partie de la fonction des services informatiques qui fournit le matériel informatique et le soutien technique nécessaire à l'exploitation des logiciels et des télécommunications. Cette fonction comprend également l'élaboration et la coordination de normes de sécurité en informatique, la formulation de politiques et de procédures informatiques ainsi que le contrôle des centres régionaux d'informatique de la Commission et du Ministère.

Dans le cadre de la fonction élaboration des systèmes, les activités suivantes sont menées, par projet, relativement aux nouveaux systèmes informatiques à l'appui des programmes de la Commission et du Ministère : études du travail, études de faisabilité, conception des systèmes, programmation, mise à l'essai et mise en oeuvre et évaluation des systèmes.

La maintenance des systèmes comprend la maintenance, par projet, de tous les systèmes informatiques à l'appui des programmes de la Commission et du Ministère.

La gestion des imprimés comprend la conception et la gestion des formulaires de la Commission et du Ministère à l'Administration centrale.

Puisque la prestation des services au public au titre du Programme d'emploi et d'assurance est fortement automatisée, l'intégration est très poussée dans ce domaine. Aussi, en plus d'avoir

la responsabilité directe des activités de télécommunications et de traitement électronique des données de l'Administration centrale et des systèmes d'écritures connexes, Systèmes et procédures conseille et apporte un soutien technique et fonctionnel aux éléments régionaux du Programme d'emploi et d'assurance. On vise ainsi à assurer une utilisation efficiente des ressources informatiques pour la prestation automatisée des services au public.

Sommaires financiers

L'activité Systèmes et procédures représente environ 13 % des besoins financiers bruts du programme de la Gestion générale et des services pour 1992-1993 et 11 % des années-personnes totales. Elle représente 11 % des coûts en personnel et 15 % des dépenses de fonctionnement du Programme.

En 1992-1993, les coûts en personnel représenteront 44 % des dépenses brutes de l'activité, les dépenses en capital 20 % et les autres coûts de fonctionnement 36 %.

Tableau 9 : Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992-1993		Prévu 1991-1992		Réel 1990-1991		Réel 1989-1990	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Systèmes et procédures	49 950	364	40 078	364	63 450	435	39 056	438
Moins : dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage*	36 678	-	30 871	-	53 692	-	27 252	-
	13 272	364	9 207	364	9 758	435	11 804	438

* Frais liés à l'administration des programmes prévus par la *Loi sur l'assurance-chômage* (voir tableau 6, page 5-14).

Explication du Budget des dépenses de 1992-1993 : Les besoins financiers nets pour 1992-1993 sont de 4,1 millions de dollars, 44 % supérieurs aux dépenses prévues pour 1991-1992. L'augmentation est principalement attribuable aux ressources approuvées pour la mise en oeuvre des systèmes liés à l'immigration et à une augmentation des dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage.

Tableau 10 : Résultats financiers en 1990-1991

(en milliers de dollars)	1990-1991					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Systèmes et procédures	63 450	435	64 476	369	(1 026)	66
Moins : dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	53 692	-	53 772	-	(80)	-
	9 758	435	10 704	369	(946)	66

Données sur le rendement et justification des ressources

Priorités : Les projets suivants ont été annoncés et se répercuteront jusqu'en 1992-1993 :

- poursuivre l'automatisation des composantes de la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre (SMMO) qui a été amorcée à la fin de 1989-1990 et qui continuera jusqu'en 1993-1994. Le coût des projets prévus dans le cadre de la SMMO pour 1992-1993 devrait s'établir à 7,1 millions de dollars et comprend l'achèvement des travaux d'installation du Système de réponse vocale automatisé dans les Infocentres téléphoniques de l'Assurance (retardés pour des raisons concernant la protection des renseignements);

- en ce qui a trait à l'Immigration, poursuivre la mise en oeuvre du système automatisé de soutien des activités d'examen primaire global (EPG), dans 13 grands aéroports (6 millions de dollars). Ce projet, amorcé en 1991-1992, devrait se terminer en 1993-1994;

- mener à terme la Phase II du Réseau d'Emploi et Immigration Canada (RESEIC), réseau de commutation par paquets, en vue de répondre aux besoins actuels et futurs d'EIC en matière de communications, à l'échelle nationale en 1992-1993 (coût estimatif de 6,8 millions de dollars).

De plus, les mesures d'utilisation des fonds de l'Assurance-chômage à des fins productives, c'est-à-dire les programmes de formation et d'adaptation visant à aider les prestataires à trouver des emplois stables et durables, devraient être automatisées en 1992-1993 (coût de 4,5 millions de dollars).

Parmi les projets réalisés en 1990-1991 dans le cadre de la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre, on note :

- la mise en oeuvre du Système national des services d'emploi (SNSE) à l'extérieur des grandes agglomérations urbaines du Canada (coût de 5 millions de dollars). Le SNSE est un répertoire informatisé des clients-travailleurs et des offres d'emploi;

- la mise en oeuvre de la Stratégie de réemploi des prestataires, laquelle prévoit l'accès universel et intégré aux grandes bases de données du Ministère (Assurance-chômage, SNSE et PE) (coût de 4,7 millions de dollars);

- l'élaboration et la mise en oeuvre partielle de la Phase II de la Planification de l'emploi (coût de 3,2 millions de dollars). La mise en oeuvre nationale sera terminée en 1991-1992.

En outre, en 1991-1992, l'évaluation du projet pilote concernant l'installation de kiosques automatisés à accès public dans des centres commerciaux de grandes agglomérations et dans des Centres d'emploi du Canada a été positive. Grâce à ces kiosques, le public pourra recueillir de l'information sur le marché du travail et sur les postes vacants ainsi que des renseignements

généraux sur les services offerts par la CEIC et par le Ministère. Le personnel de Systèmes et procédures communiquera avec le Conseil du Trésor pour faire approuver un projet d'installation en trois étapes, qui devrait débuter en 1992-1993.

Données sur le rendement : Les résultats de l'activité Systèmes et procédures sont liés au Programme d'emploi et d'assurance et au Programme d'immigration, lesquels sont déterminés à l'aide d'évaluations. Les rapports suivants servent donc à évaluer l'efficience de cette activité. Les tableaux 11 et 12 indiquent le rapport entre les années-personnes et les dépenses de l'activité Systèmes et procédures et l'ensemble des années-personnes et des dépenses de la Commission et du Ministère.

Tableau 11 : Rapport entre les années-personnes de l'activité Systèmes et procédures et les années-personnes totales de la Commission et du Ministère*

(années-personnes)	**Budget des dépenses 1992-1993**	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991	Réel 1989-1990
Systèmes et procédures	**364**	364	435	438
Commission et Ministère	**25 578**	26 690	25 219	25 199
Pourcentage du total	**1,4**	1,4	1,7	1,7

* Inclus les années-personnes non contrôlées.

Tableau 12 : Rapport entre les dépenses de l'activité Systèmes et procédures et les dépenses totales de la Commission et du Ministère [1]

(en milliers de dollars)	**Budget des dépenses 1992-1993**	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991 [2]	Réel 1989-1990
Systèmes et procédures	**49 950**	40 078	63 450	39 056
Commission et Ministère	**1 691 027**	1 712 834	1 696 347	1 495 837
Pourcentage du total	**3,0**	2,3	3,7	2,6

1. A l'exclusion des paiements de transfert, de la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage, du programme Extension et du programme Services diagnostiques.
2. L'augmentation du pourcentage est attribuable aux ressources en capital (systèmes informatiques) requises pour la mise en application de la SMMO. Ces ressources sont entièrement recouvrables du Compte d'assurance-chômage.

C. Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration

Objectif

Fournir des services de soutien au Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration.

Description

Le Conseil est un organisme consultatif de droit public, distinct de la Commission et du Ministère dont il est le complément. Il donne des avis au Ministre sur toute question qui a trait au mandat de la Commission et du Ministère. Il reçoit des directives du Ministre au cours de l'année.

Le Conseil est composé d'un président et de 15 à 21 membres, nommés par le gouverneur en conseil. Le président est directement comptable devant le Ministre.

Cette activité englobe le coût des services de soutien offerts au Conseil, la rémunération de ses membres ainsi que le paiement de leurs dépenses.

Sommaires financiers

L'activité Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration représente moins de 1 % des besoins financiers bruts et des années-personnes du Programme de la gestion générale et des services pour 1992-1993.

En 1992-1993, les coûts en personnel représenteront 60 % des dépenses brutes de l'activité, et les dépenses en capital et autres coûts de fonctionnement, 40 %.

Tableau 13 : Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992-1993		Prévu 1991-1992		Réel 1990-1991		Réel 1989-1990	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration	738	9	705	9	1 117	11	1 073	11
Moins : dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage*	511	-	479	-	810	-	754	-
	227	9	226	9	307	11	319	11

* Frais liés à l'administration des programmes prévus par la *Loi sur l'assurance-chômage* (voir tableau 6, page 5-14).

Tableau 14 : Résultats financiers en 1990-1991

(en milliers de dollars)	1990-1991					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration	1 117	11	712	9	405	2
Moins : dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	810	-	473	-	337	-
	307	11	239	9	68	2

Données sur le rendement : Cette activité vise à fournir au Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration des services de soutien, notamment en matière de secrétariat, de politiques et de recherche, d'analyses, de consultation et de rédaction de rapports. Un plan de travail est établi pour chaque année civile et le Conseil rend compte au Ministre de ses activités. Ce plan peut comporter jusqu'à six études par année. Le Ministre dépose ensuite devant le Parlement, au début de l'automne, la révision annuelle du Conseil.

Section III
Renseignements supplémentaires

Aperçu des ressources du Programme

1. Besoins financiers par article

Tableau 15 : Détail des besoins financiers par article

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991	Réel 1989-1990
Personnel				
Traitements et salaires	**136 652**	127 848	146 182	137 570
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	**21 864**	20 134	20 488	18 326
Autres frais touchant le personnel	**36 413**	33 718	33 102	23 354
	194 929	181 700	199 772	179 250
Biens et services				
Transports et communications	**24 765**	24 876	24 015	22 603
Information	**3 625**	3 324	2 511	2 416
Services professionnels et spéciaux	**16 843**	18 147	27 036	24 816
Location d'immeubles	**106 352**	105 544	92 883	88 727
Autres frais de location	**8 339**	6 537	2 773	1 835
Achat de services de réparation et d'entretien	**9 751**	11 310	11 948	7 249
Services publics, fournitures et approvisionnements	**3 555**	3 792	8 294	8 754
Toutes autres dépenses	**1 004**	954	145	296
	174 234	174 484	169 605	156 696
Total des dépenses de fonctionnement	**369 163**	356 184	369 377	335 946
Capital - Acquisition de machines et de matériel	**11 514**	5 338	38 487	15 293
	380 677	361 522	407 864	351 239
Moins : dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	**307 161**	286 627	335 541	276 530
Dépenses totales nettes	**73 516**	74 895	72 323	74 709

2. Besoins en personnel

Les coûts en personnel de 194,9 millions de dollars représentent 51 % des dépenses de fonctionnement du Programme. Ce montant englobe les contributions législatives aux régimes d'avantages sociaux des employés.

Tableau 16 : Besoins en années-personnes par activité

	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991	Réel 1989-1990
Années-personnes autorisées - Contrôlées par le Conseil du Trésor				
Gestion générale et administration	**2 800**	2 823	2 674	2 766
Systèmes et procédures	**364**	364	435	438
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration	**9**	9	11	11
	3 173	3 196	3 120	3 215
Autres années-personnes - Non contrôlées par le Conseil du Trésor*				
Gestion générale et administration				
Administration	**25**	90	73	59
	25	90	73	59

* Voir tableau 17, page 4-31, pour plus de renseignements sur les années-personnes.

Tableau 17 : Détail des besoins en personnel

	Années-Personnes* autorisées					
	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991	Réel 1989-1990	Échelle des traitements actuelle	Provision pour le traitement annuel moyen 1992-1993
Gestion	**72**	72	74	65	61 500-138 300	87 031
Scientifique et professionnelle						
Vérification	**0**	0	0	1	32 553-73 398	-
Économique, sociologie et statistique	**75**	75	67	64	20 000-84 700	59 893
Éducation	**8**	8	6	4	18 709-72 105	55 050
Bibliothéconomie	**8**	8	7	7	25 371-60 147	42 531
Psychologie	**1**	1	1	1	30 390-70 774	-
Administration et service extérieur						
Services administratifs	**493**	492	473	420	17 470-72 817	44 894
Gestion des systèmes d'ordinateurs	**287**	287	250	229	22 310-73 032	47 782
Gestion des finances	**280**	280	257	232	15 516-69 789	52 424
Services d'information	**101**	101	101	97	17 329-65 839	51 876
Organisation et méthodes	**94**	94	89	86	17 121-70 600	48 081
Gestion des ressources humaines	**218**	218	204	177	16 390-67 273	48 800
Administration des programmes	**192**	204	217	205	17 470-72 817	43 703
Achat et approvisionnement	**47**	48	43	27	16 292-70 600	40 114
Traduction	**1**	-	-	-	18 000-60 501	-
Technique						
Dessin et illustrations	**7**	6	7	6	19 852-51 443	33 981
Techniciens divers	**16**	16	15	15	16 124-71 058	40 755
Soutien des sciences sociales	**20**	20	18	20	16 124-73 716	42 111
Soutien administratif						
Communications	**6**	7	6	9	19 607-40 612	29 227
Traitement mécanique des données	**29**	29	46	36	17 165-47 383	35 184
Commis aux écritures et aux règlements	**1 044**	1 060	1 054	1 239	16 504-40 509	28 147
Mécanographie	**12**	12	2	2	16 163-32 250	24 240
Secrétariat, sténographie et dactylographie	**138**	141	162	251	16 356-40 768	27 350
Exploitation						
Manoeuvres et hommes de métiers	**3**	3	4	4	19 889-49 692	27 972
Services divers	**21**	14	17	18	16 989-51 984	26 846
	3 173	3 196	3 120	3 215		

	Autres Années-personnes*					
	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991	Réel 1989-1990	Échelle des traitements actuelle	Provisions pour le traitement annuel moyen 1992-1993
Haute direction	**25**	25	21	23	44 300-165 500	63 179
Étudiants	**0**	65	52	36	13 163-31 210	
	25	90	73	59		

* L'expression **années-personnes** désigne l'emploi d'une personne pendant une année complète ou l'équivalent (par exemple, l'emploi de trois personnes pendant quatre mois chacune). Une année-personne peut viser les employés rémunérés au tarif des heures normales (au Canada ou à l'étranger), permanents ou non, à temps plein ou partiel, saisonniers, nommés pour une période déterminée ou occasionnelle et les autres types d'employés.

Les **années-personnes** contrôlées sont assujetties au contrôle du Conseil du Trésor. A quelques exceptions près, le Conseil du Trésor contrôle directement le nombre d'années-personnes des ministères et organismes énumérés à l'annexe I des parties I et II de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*. Le Conseil du Trésor ne contrôle pas les années-personnes concernant le personnel des ministres nommé en vertu de l'article 39 de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* et toutes les nominations faites en vertu d'un décret. En outre, les années-personnes de certains ministères et organismes peuvent être exemptées du contrôle du Conseil du Trésor. Dans la Partie II du Budget des dépenses, les années-personnes contrôlées sont identifiées comme années-personnes «autorisées».

Les autres années-personnes ne sont pas assujetties au contrôle du Conseil du Trésor mais sont divulguées à la Partie III du Budget des dépenses, dans un tableau comparatif avec les années précédentes, à l'appui des dépenses en personnel requises énoncées dans le Budget des dépenses.

Nota : Les colonnes concernant les années-personnes montrent la répartition prévue des années-personnes du programme, contrôlées ou non, par groupe professionnel. La colonne concernant l'échelle des traitements actuelle indique les échelles salariales par groupe professionnel en vigueur le 1er octobre 1991. La colonne visant l'échelle des traitements indique les coûts salariaux estimatifs de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations d'échelon annuelles, le promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe. Les modifications apportées à la répartition des éléments utilisés pour le calcul peuvent influer sur la comparaison des moyennes entre les années.

3. Dépenses en capital

Le tableau 18 offre une analyse des dépenses en capital du Programme par activité. Les dépenses en capital représentent 3,0 % du Budget principal du Programme de 1992-1993.

Tableau 18 : Répartition des dépenses brutes en capital par activité

(en millier de dollars)	**Budget des dépenses 1992-1993**	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991	Réel 1989-1990
Gestion générale et Administration	**1 759**	1 886	12 074	8 472
Systèmes et procédures	**9 754**	3 451	26 384	6 821
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration	**1**	1	29	0
	11 514	5 338	38 487	15 293

Le tableau 19 fournit des détails sur les grands projets d'immobilisations dont le coût total estimatif est égal ou supérieur à 250 000 $.

Tableau 19 : Détails des grands projets d'immobilisations

(en milliers de dollars)	Coût total estimatif courant	Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1992	Budget des dépenses 1992-93	Besoins des années futures
Système de réponse vocale automatisé des Infocentres téléphoniques de l'Assurance (A-AF)	3 785	2 153	1 632	-
Système de transmission par image des documents d'entrée				
Projet pilote (A-AF)	336	336	-	-
Mise en oeuvre nationale(D-AP)	10 505	-	9 223	1 282
Système de soutien des services de renseignements (B-AP)	498	-	444	54

Note : Définitions relatives aux catégories et aux niveaux approuvés pour les projets de dépenses en capital (voir page 2-61)

4. Coût net du Programme

Le Budget des dépenses de 1992-1993 du Programme de la gestion générale et des services ne comprend que les dépenses qui doivent être imputées sur les crédits de la Commission et du Ministère et les paiements législatifs. Le tableau 20 présente d'autres éléments de coût dont il faut tenir compte pour établir le coût total du Programme.

Tableau 20 : Coût net du Programme

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992-1993	Budget des dépenses 1991-1992
Dépenses de fonctionnement	369 163	355 393
Dépenses en capital	11 514	6 448
	380 677	361 841
Moins : dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	307 161	290 485
Dépenses nettes - Budget des dépenses	73 516	71 356
Services reçus sans frais		
Locaux - de Travaux publics Canada	6 297	5 053
Émission des chèques - d'Approvisionnements et Services Canada	499	370
Contributions de l'employeur aux avantages sociaux des employés pour les primes d'assurance et d'autres frais - du Secrétariat du Conseil du Trésor	2 195	1 659
Autres services	169	122
Coût total du Programme	82 676	78 560
Moins : Recettes	51	50
Coût net estimatif du Programme	82 625	78 510

5. Recettes

Tableau 21 : Recettes par catégorie

	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991	Réel 1989-1990
Trésor				
Progiciel pour la généralisation de données de validité	51	51	-	-
Total des recettes	51	51	-	-

Index par sujet : Programme de la gestion générale et des services

A Accroissement des pouvoirs et des responsabilités ministérielles, 4-14
Administration des services, 4-7, 4-16, 4-20, 4-21
Agences privées de collection, 4-20
Affaires publiques, 4-7, 4-15, 4-18

B Bureau de vérification interne, 4-8, 4-16, 4-21, 4-22

C Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre, 4-13, 4-18
Commissions de gestion autochtone, 4-13, 4-18

E Equité en matière d'emploi, 4-21
Examen primaire global (EPG), 4-25
Evaluations, 4-20, 4-22

F Fonction publique 2000, 4-7, 4-14
Fonds de l'assurance-chômage à des fins productives, 4-25
Frais de fonctionnement, 4-14, 4-20, 4-21

I Innovations, 4-19

K Kiosques automatisés, 4-25

L Langues officielles, 4-14, 4-16, 4-21
L'école avant tout, 4-7, 4-18

O Organisation, 4-12

P Perspectives du marché du travail et analyse structurelle (PMTAS), 4-19
Politique stratégique et planification, 4-7, 4-15, 4-19, 4-20
Processus de planification et d'imputabilité, 4-14, 4-19

R Réseau de communication par paquets (RESEIC), 4-25

S Semaines canadienne de l'orientation, 4-18
Services des ressources humaines, 4-8, 4-16, 4-21
Services financiers, 4-7, 4-15, 4-20
Sondage, 4-7, 4-18
Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre (SMMO), 4-7, 4-13, 4-18, 4-21, 4-25
Stratégie de réemploi des prestataires, 4-25
Structure des activités, 4-11
Systèmes et procédures, 4-8, 4-23
Système national des services d'emploi (SNSE), 4-25

Compte d'assurance-chômage 1992-1993

Table des matières

Section I
Aperçu du Compte d'assurance-chômage

A. Description du Compte 5-4
B. Sommaire financier 5-5
C. Points saillants des différences sur le plan financier 5-6
D. Financement 5-7

Section II
Versement des prestations

A. Introduction 5-8
B. Description des prestations 5-8
C. Sommaire financier 5-12
D. Variables influant sur les prestations 5-12

Section III
Frais d'administration

A. Introduction 5-14
B. Méthode de calcul 5-14
C. Besoins financiers 5-15

Section IV
Recettes tirées des cotisations

A. Introduction 5-16
B. Sommaire financier 5-16
C. Variables influant sur les recettes tirées des cotisations 5-16

Section V
Résumé et solde du Compte 5-18

Section I
Aperçu du Compte d'assurance-chômage

A. Description du Compte

1. Introduction

Le Compte d'assurance-chômage a été établi à même le Trésor pour que toutes les opérations liées au Régime d'assurance-chômage y soient comptabilisées. Le Régime d'assurance-chômage est un programme d'assurance sociale obligatoire et contributif qui permet de fournir un remplacement de revenu temporaire aux chômeurs qui sont à la recherche d'un emploi, qui suivent des cours de formation ou qui sont incapables de travailler pour cause de maladie, d'invalidité, de grossesse ou d'adoption. En 1990, environ 13,4 millions de Canadiens ont cotisé au Régime et environ 3,2 millions ont reçu des prestations. En 1992, les frais prévus de 20 316 millions de dollars dépasseront de 1 664 millions les cotisations prévues de 18 652 millions. Par conséquent, en raison d'un déficit cumulatif de 1 927 millions de dollars au début de 1992, le Compte accusera un déficit anticipé de 3 591 millions de dollars à la fin de 1992.

2. Prestations

Il existe plusieurs types de prestations, à savoir les prestations ordinaires, de maladie, de maternité, de paternité, d'adoption, de travail partagé, de création d'emplois et de formation ainsi que d'autres types d'aide productive. Le taux des prestations équivaut habituellement à 60 % de la rémunération hebdomadaire assurable moyenne du prestataire. La durée de la période de prestations dépend du nombre de semaines d'emploi assurable que le prestataire a accumulées et du taux de chômage dans la région où il habite. Les prestations sont décrites plus en détail dans la section II, aux pages 5-8 à 5-13.

3. Frais d'administration

Selon la *Loi sur l'assurance-chômage*, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration est chargé de rendre compte du fonctionnement et de l'état du Régime d'assurance-chômage, tandis que la Commission et le Ministère s'occupent, avec Revenu Canada, Impôt, d'administrer le Régime. Toutefois, Revenu Canada, Impôt, assume seul la responsabilité de percevoir les cotisations et les remboursements de prestations d'assurance-chômage en plus de prendre les décisions sur l'assurabilité des emplois en vertu de la Loi. Les frais d'administration de la Loi sont imputés au Compte d'assurance-chômage.

4. Recettes tirées des cotisations

La plupart des travailleurs doivent cotiser au Régime d'assurance-chômage. Les cotisations dépendent de la rémunération assurable du travailleur, laquelle correspond au salaire de celui-ci jusqu'à concurrence d'un maximum prévu. Le taux de la cotisation, qui est un pourcentage de la rémunération assurable du travailleur, est établi chaque année par la Commission. La

contribution de l'employeur représente 1,4 fois celle de l'employé. Toutefois, les employeurs qui offrent un régime d'assurance-salaire approuvé peuvent bénéficier d'une réduction du taux de la cotisation qu'ils doivent ensuite partager avec les travailleurs de leur entreprise.

5. Avances

Si le solde au crédit du Compte d'assurance-chômage dans le Trésor ne permet pas de payer les prestations et les frais d'administration de la *Loi sur l'assurance-chômage*, le ministre des Finances peut, à la demande de la Commission, autoriser le versement d'une avance, tirée du Trésor, dans le Compte d'assurance chômage, pour que les paiements requis puissent être effectués. L'avance est remboursée selon les modalités prévues dans le Règlement sur les avances consenties au Compte d'assurance-chômage.

B. Sommaire financier

Le tableau suivant résume la situation du Compte d'assurance-chômage par année civile comme l'exige la *Loi sur l'assurance-chômage*.

Tableau 1 : Sommaire financier du Compte d'assurance-chômage [1]

(en millions de dollars)	**Budget des dépenses 1992**	Préliminaire 1991	1990	1989	1988
Prestations - courues	**18 808**	17 653	13 303	11 383	10 628
Administration	**1 304**	1 254	1 215	1 054	968
Créances irrécouvrables	**23**	64	39	24	17
Montant des intérêts	**216**	5	(222)	(60)	104
Pénalités	**(36)**	(63)	(45)	(30)	(20)
Coûts totaux	**20 316**	18 913	14 290	12 370	11 697
Moins :					
Contributions de l'État [2]	**0**	0	2 416	2 748	2 633
Recettes tirées des cotisations - courues	**18 652**	14 760	12 867	10 296	11 670
Recettes totales	**18 652**	14 760	15 282	13 044	14 303
Surplus/(déficit)					
annuel	**(1 664)**	(4 154)	992	674	2 606
cumulatif	**(3 591)**	(1 927)	2 227	1 235	560

1. Les chiffres ont été arrondis et les sommes n'égalent pas nécessairement les totaux inscrits. Les chiffres sont redressés en fonction de la comptabilité d'exercice concernant les cotisations et les prestations.
2. Le projet de loi C-21 a mis fin aux contributions de l'État au Compte d'assurance-chômage depuis le 23 octobre 1990.

Nota : Les chiffres sont redressés pour tenir compte de la comptabilité d'exercice pour les recettes tirées des cotisations et pour les prestations.

Tableau 2 : Comparaison des recettes et des dépenses

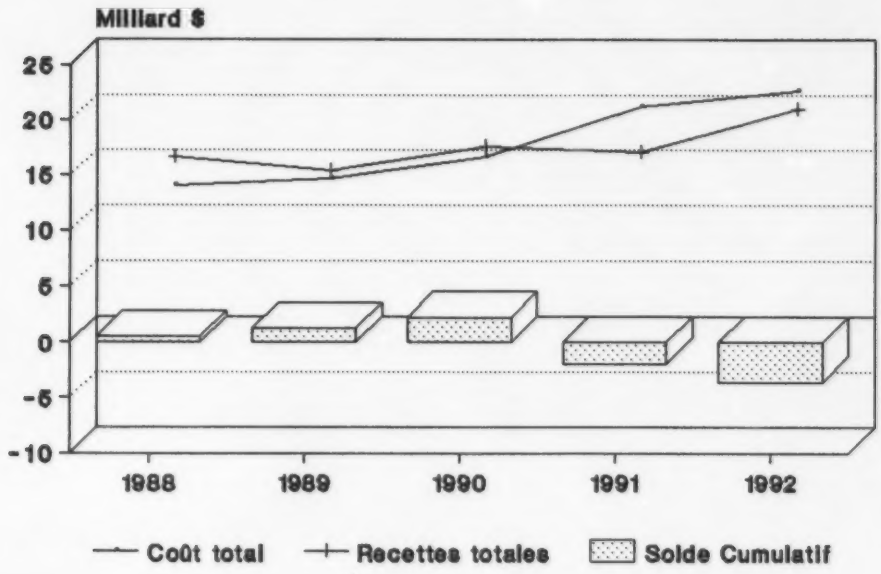

C. Points saillants des différences sur le plan financier

Il est à prévoir que, sur le plan financier, les changements suivants se produiront en 1992 :

- Les prestations versées devraient augmenter de 1 155 millions de dollars, par suite de l'augmentation des taux de prestations et de la hausse des dépenses effectuées au chapitre de la formation et de l'aide à des fins productives;
- les recettes tirées des cotisations devraient augmenter de 3 892 millions de dollars en raison de la hausse du taux des cotisations et de la rémunération assurable;
- le Compte accusera un déficit pour l'année de 1 664 millions de dollars, déficit qui transformera le solde cumulatif en un déficit de 3 591 millions de dollars à la fin de 1992 (voir le tableau 3).

D. Financement

Le mode de financement du Régime d'assurance-chômage a été modifié en octobre 1990 : le Régime est maintenant entièrement financé au moyen des cotisations des employeurs et des employés. En vertu de l'article 48 de la Loi, la Commission doit examiner la situation financière du Compte d'assurance-chômage et fixer, sous réserve de l'approbation du ministre des Finances et du gouverneur en conseil, le taux des cotisations chaque année. Celui-ci doit être fondé sur le ratio, calculé comme la moyenne mobile de trois ans, entre les frais des employeurs et des employés. Ce ratio est ensuite redressé pour combler le déficit ou éliminer l'excédent qui existerait sans cela.

Le taux des cotisations des employés pour 1990 et 1991 a cependant été fixé à 2,25 % de la rémunération assurable, en vertu du projet de loi C-21. Il est ensuite passé à 2,80 %, conformément au projet de loi C-20, pour la période comprise entre le 1er juillet 1991 et le 31 décembre 1991. Pour 1992, la Commission a fixé le taux des cotisations des employés à 3 %, comme l'en avait chargé le ministre de l'Emploi et de l'Immigration du Canada, afin de maintenir le déficit à un niveau acceptable, eu égard aux responsabilités financières du gouvernement. Le taux des cotisations des employeurs, équivalant à 1,4 fois celui des employés, correspondra à 4,2 % de la rémunération assurable des employés. Le taux des cotisations des employés et le solde du Compte sont indiqués dans le tableau suivant :

Tableau 3 : Surplus/(Déficit) et taux de la cotisation

(en millions de dollars)	**Budgets des dépenses 1992**	1991	1990	1989	1988
Surplus/(déficit)					
annuel	**(1 664)**	(4 154)	992	674	2 606
cumulatif	**(3 591)**	(1 927)	2 227	1 235	560
Taux de la cotisation de l'employé (% de la rémunération assurable)	**3.00**	2.80[1] 2.25	2.25	1.95	2.35

1. Le taux des cotisations pour 1991 a été fixé à 2.25 $ par tranche de 100 dollars de la rémunération assurable, de janvier à juin, et à 2.80 $, de juillet à décembre.

Section II
Versement des prestations

A. Introduction

Des prestations sont versées aux travailleurs qui satisfont aux exigences précisées dans la *Loi sur l'assurance-chômage et son règlement*. Les demandeurs doivent présenter un relevé d'emploi qui indique qu'ils ont eu un emploi assurable pendant un certain nombre de semaines au cours de leur période de référence (depuis les 52 dernières semaines ou depuis le début de leur dernière période de prestations, la plus courte de ces deux périodes étant retenue). Le nombre de semaines d'emploi assurable exigé varie selon le type de demande de prestations présentée (voir Description des prestations ci-dessous) et le taux de chômage de la région où habite le demandeur.

Après avoir observé un délai de carence de deux semaines, les demandeurs recevront des prestations dont le montant équivaudra à 60 % de leur rémunération hebdomadaire assurable moyenne, jusqu'à concurrence du maximum fixé. Dans le cas des demandeurs qui quittent leur emploi sans motif valable, qui sont congédiés pour inconduite ou qui refusent un emploi convenable, les prestations sont calculées à 50 % de la rémunération assurable moyenne que ces deman-deurs ont touchée par semaine. On calcule la rémunération moyenne à partir de la rémunération des 20 dernières semaines de travail de la période de référence ou d'après un nombre moindre de semaines si le prestataire n'a pas accumulé 20 semaines d'emploi assurable. Les bénéficiaires de prestations ordinaires ont le droit de tirer un revenu d'un emploi sans que cela n'entraîne une réduction du montant des prestations, à condition qu'un tel revenu ne dépasse pas 25 % du montant des prestations. Toutefois, pour ce qui est des bénéficiaires de prestations de maladie, de maternité, parentales et d'adoption, la rémunération tirée d'un emploi sera déduite à 100 % des prestations payables. Toutes les sommes reçues à la cessation d'un emploi prennent valeur de rémunération pour la détermination de l'admissibilité aux prestations. Les travailleurs recevant un revenu de pension qui obtiennent un nouvel emploi et qui redeviennent admissibles à l'assurance-chômage toucheront des prestations qui ne seront pas déduites par les revenus de pension antérieurs.

Les différents types de prestations d'assurance-chômage ainsi que les normes d'admissibilité et la durée sont décrits ci-dessous.

B. Description des prestations

1. Prestations ordinaires

Normes d'admissibilité : Pour avoir droit à des prestations ordinaires, le demandeur doit avoir subit un arrêt de rémunération et avoir occupé un emploi assurable pendant 10 à 20 semaines durant la période de référence. Le nombre exact de semaines exigées, appelé «norme variable d'admissibilité», est fonction du taux de chômage en vigueur dans le région où habite le demandeur.

Une autre catégorie de prestataires est constituée des «personnes qui deviennent ou redeviennent membres de la population active». Entrent dans ces catégories les personnes qui ont accumulé moins de 14 semaines d'emploi assurable ou qui ont touché moins de 14 prestations hebdomadaires au cours de la période de 52 semaines précédant la période de référence. Ces prestataires doivent avoir accumulé au moins 20 semaines d'emploi assurable au cours de la période de référence pour être admissibles à des prestations.

Tous les travailleurs sans emploi qui demandent des prestations ordinaires doivent non seulement être capables de travailler et être disponibles à cette fin, mais doivent encore chercher activement un emploi.

Durée : Le demandeur peut recevoir des prestations pendant une période allant de 17 à 50 semaines, selon le nombre de semaines d'emploi assurable accumulées, le taux de chômage régional qui prévalait dans la région de résidence au moment où il a présenté sa demande de prestations et la région où il habite.

2. Prestations spéciales

Des prestations peuvent être versées dans les cas de maladie, de maternité, de paternité, d'adoption et de retraite. Les normes d'admissibilité aux prestations spéciales sont toutefois différentes des normes d'admissibilité aux prestations ordinaires : les demandeurs doivent, en effet, avoir accumulé au moins 20 semaines d'emploi assurable au cours de leur période de référence.

Prestations de maladie, de maternité, parentales et d'adoption : Les demandeurs qui ont accumulé 20 semaines d'emploi assurable peuvent avoir droit à 15 prestations hebdomadaires de maladie et 15 prestations hebdomadaires de maternité et à 10 prestations parentales ou d'adoption. Les 10 semaines de prestations parentales peuvent être partagées entre la mère et le père d'un nouveau-né ou d'un enfant adopté. Lorsque les parents doivent prodiguer des soins spéciaux à un enfant âgé de six mois ou plus à son arrivée dans le foyer, ils peuvent demander cinq prestations hebdomadaires de plus. Toutefois, la période maximale pendant laquelle un demandeur peut recevoir des prestations spéciales est de 30 semaines. Ces prestations viennent réduire le droit aux prestations ordinaires.

3. Prestations versées aux pêcheurs

Les pêcheurs indépendants peuvent demander des prestations d'assurance-chômage en conformité avec le règlement spécial établi à leur intention. Les conditions de ce règlement sont décrites brièvement ci-dessous.

Pêcheurs à longueur d'année : Peuvent avoir droit à des prestations les demandeurs qui ont accumulé au moins 20 semaines d'emploi assurable à titre de pêcheurs et au moins six semaines de pêche assurable dans chacun des trois trimestres civils consécutifs parmi les quatre derniers et qui ont exercé leur plus récent emploi comme pêcheur sur un bateau reconnu. Les pêcheurs à longueur d'année peuvent avoir droit à au plus 25 semaines de prestations initiales à

n'importe quel moment de l'année, à au plus 13 semaines de prestations de participation à la population active et à au plus 32 semaines de prestations de prolongation selon le taux de chômage régional (au plus 50 semaines).

Pêcheurs saisonniers : Les demandeurs doivent satisfaire à la norme variable d'admissibilité de 10 à 14 semaines d'emploi assurable, dont au moins six semaines de travail assurable dans la pêche, pour avoir droit à ces prestations. Dans le cas des demandeurs qui ont accumulé 15 semaines ou plus d'emploi assurable comme pêcheurs, le taux de prestations équivaut à 60 % de la moyenne des 10 meilleures semaines de rémunération assurable. Les pêcheurs ont droit à un nombre de prestations initiales correspondant aux 5/6 du nombre de semaines d'emploi assurable accumulées. A titre d'exemple, ceux qui totaliseront 18 semaines d'emploi assurable, recevront 15 prestations hebdomadaires. Lorsqu'ils ont épuisé leurs prestations initiales, ils peuvent toucher des prestations de prolongation fondées sur le taux de chômage régional. Pour chaque tranche de 0,5 % d'augmentation du taux de chômage régional au-delà de 4 %, les prestataires peuvent avoir droit à deux autres semaines de prestations, jusqu'à concurrence de 32, à condition qu'elles ne dépassent pas leur période de prestations. Les pêcheurs d'hiver peuvent demander des prestations de pêche du 1er mai au 15 novembre, tandis que les pêcheurs d'été peuvent demander de telles prestations du 1er novembre au 15 mai. Dans les deux cas, au plus 29 semaines de prestations peuvent être payé.

Des prestations spéciales peuvent être versées aux pêcheurs à longueur d'année et aux pêcheurs saisonniers s'ils remplissent les conditions énoncées précédemment.

4. Utilisation de fonds de l'Assurance-chômage et aide à des fins productives

Des prestations peuvent être versées aux demandeurs qui participent à des projets de travail partagé ou de création d'emplois, qui suivent un programme de formation ou qui participent à d'autres programmes d'aide à des fins productives. Les prestations ainsi versées ne doivent pas dépasser 15 % des dépenses totales prévues dans le cadre du Régime d'assurance-chômage pour l'année, conformément au plan des dépenses approuvé par le gouverneur en conseil et présenté au Parlement.

Travail partagé : Les accords de travail partagé, signés par la Commission ou le Ministère et les employeurs, ont pour but d'éviter les licenciements dans la mesure du possible, grâce au versement de prestations d'assurance-chômage comme remplacement du revenu. Par exemple, une entreprise qui doit réduire sa production de 20 % prévoirait normalement licencier le 1/5 de ses travailleurs. Grâce au travail partagé, l'entreprise pourrait employer tout son effectif quatre jours par semaine. En faisant ainsi passer de 40 à 32 le nombre d'heures de travail par semaine, l'entreprise pourrait réduire sa production de 20 % sans licencier de travailleurs. Ceux-ci toucheraient leur salaire pour le nombre d'heures travaillées et recevraient des prestations d'assurance-chômage, équivalant à 60 % de leur rémunération assurable, pour les autres heures non travaillées.

Création d'emplois et formation : Les demandeurs qui participent à des projets de création d'emplois ou qui suivent un programme de formation approuvé et qui n'ont pas droit à un nombre suffisant de prestations hebdomadaires pour couvrir la durée de l'activité peuvent obtenir une prolongation de leur période de prestations jusqu'à la fin du projet ou des cours; ils peuvent en

outre recevoir, lorsqu'une telle activité sera terminée, jusqu'à concurrence de trois prestations hebdomadaires supplémentaires afin de chercher un emploi.

Toutefois, la durée maximale de la période de prestations est de 58 semaines dans le cas des bénéficiaires participant à un projet de création d'emplois et de 156 semaines dans celui des bénéficiaires suivant un programme de formation. Les prestataires qui participent à un projet de création d'emplois peuvent tirer jusqu'à 426 $ par semaine en 1992 sans égard au montant de la rémunération assurable. Dans le cas des prestataires qui suivent des cours approuvés de formation, le montant de la prestation hebdomadaire peut être fixé en fonction du montant de l'allocation de base établi en vertu de la *Loi nationale sur la formation* si le montant de l'allocation est plus élevé que celui des prestations. En outre, pendant qu'ils suivent des cours, les prestataires sont admissibles à des allocations supplémentaires couvrant les frais inhérents à la garde d'enfants à charge, au déplacement pour se rendre aux centres de formation ou encore à l'hébergement à l'extérieur du foyer. Des allocations pour invalidité sont versées aux prestataires afin d'aider ceux-ci à supporter les frais d'arrangements spéciaux qu'ils doivent engager pour participer efficacement aux programmes de formation.

Frais des cours et des programmes de formation : Outre les prestations payables pour la formation approuvée, le Régime d'assurance-chômage prévoit également le paiement des frais des cours et des programmes de formation qui aident les prestataires à se réinsérer dans le marché du travail.

Réinstallation, entrepreneuriat et mesures d'incitation au réemploi : Le projet de loi C-21 a modifié la *Loi sur l'assurance-chômage* de sorte que des programmes, en cours de conception, donneront suite aux nouvelles dispositions en vigueur. Ainsi, des prestations peuvent être versées versées au titre de l'utilisation des fonds de l'Assurance-chômage à des fins productives, il pourra s'agir notamment de prestations de réinstallation qui aideront les bénéficiaires à déménager là où ils auront plus de possibilités d'emploi ou encore là où ils auront déjà trouvé du travail. Au nombre des prestations d'aide à des fins productives figurent les prestations destinées à aider les bénéficiaires à mettre sur pied une entreprise ou à créer leur propre emploi, ainsi que des mesures, comprenant des primes et des suppléments, qui ont pour but d'inciter les bénéficiaires à accepter rapidement un emploi. Les règlements concernant l'application de ces mesures ne sont pas encore effectifs.

C. Sommaire financier

Le tableau 4 comprend des prévisions des données historiques et des paiements de prestations pour chaque type de prestations. Les chiffres antérieurs à 1991 on été corrigés afin de tenir compte de la comptabilité d'exercise pour ces prestations.

Tableau 4 : Besoins financiers prévus par type de prestations [1]

(en millions de dollars)	**Prévisions 1992**	Préliminaire 1991	1990	1989	1988
Prestations ordinaires	**14 937**	14 675	11 443	9 746	9 136
Prestations de maladie	**428**	394	379	348	316
Prestations de maternité	**849**	787	715	632	563
Prestations parentales	**530**	369	2	1	0
Prestations de retraite	**0**	1	19	23	22
Prestations d'adoption	**8**	8	6	5	5
Prestations versées aux pêcheurs	**307**	295	272	268	263
Prestations de travail partagé 2	**100**	155	69	22	17
Prestations de création d'emploi 3	**120**	114	110	102	103
Prestations de formation 4	**1 005**	517	331	270	237
Aide à des fins productives 5	**575**	385	0	-	-
Remboursement de prestations	**(51)**	(47)	(43)	(35)	(34)
Prestations totales	**18 808**	17 653	13 303	11 383	10 627

1. Les chiffres du présent tableau ont été arrondis et les sommes n'égalent pas nécessairement les taux inscrits.
2. L'article 24 de la *Loi sur l'assurance-chômage* autorise le versement des prestations partielles aux travailleurs qui acceptent de réduire leur semaine de travail pour éviter des licenciements éventuels.
3. L'article 25 porte sur les activités de création d'emplois, entreprises en vertu de la *Loi sur l'assurance-chômage*, qui mènent à la création d'emplois productifs d'une durée déterminée pour les chômeurs. Il s'agit d'un programme qui vise à stabiliser le marché du travail et à empêcher la supression d'emplois.
4. L'article 26 autorise le versement de prestations de soutien du revenu aux stagiaires à temps plein aux termes de la *Loi sur l'assurance-chômage* pendant qu'ils reçoivent une formation dans le cadre des programmes de mise en valeur des ressources humaines.
5. L'article 26.1 de la *Loi sur l'assurance-chômage* a trait à l'aide fournie aux bénéficiaires admissibles à des perstations. Il vise les frais des cours et des programmes suivis en vertu de l'article 26, les allocations supplémentaires, ainsi que l'aide à la réinstallation, à l'activité indépendante et au réemploi.

D. Variables influant sur les prestations

L'augmentation des prestations, figurant au tableau 4, découle des facteurs suivants :

1. Facteurs externes

Le taux de chômage est le principal facteur qui influe sur les prestations ordinaires. Ce taux a atteint 10,3 % en décembre 1991 et il devrait demeurer élevé en 1992. Le nombre de personnes recevant des prestations ordinaires devrait normalement s'élever en conséquence. Toutefois, cette augmentation anticipée sera plus que contrebalancée par l'incidence globale de la nouvelle norme variable d'admissibilité de 10 à 20 semaines, par le barème révisé des prestations et par la période

d'exclusion allongée, imposée à ceux qui quittent leur emploi sans motif valable ou qui sont congédiés pour inconduite. On s'attend donc à ce que le nombre de personnes qui toucheront des prestations ordinaires diminue, en fait, de 3,6 %.

2. Taux de prestations

Le montant des prestations d'assurance-chômage versées est fondé sur la rémunération assurable des demandeurs, laquelle est directement liée à la rémunération que ceux-ci ont tirée de leur emploi. Ainsi, une augmentation de la rémunération et du taux maximum des prestations hebdomadaires donnera lieu à une augmentation des prestations versées. Les prestations et les taux hebdomadaires moyens et maximums figurent au tableau 5.

Tableau 5 : Prestations hebdomadiares d'assurance-chômage

(en dollars)	**Prévisions 1992**	Préliminaire 1991	1990	1989	1988
Prestations maximales	**426**	408	384	363	339
Prestations moyennes	**258**	245	230	213	199

3. Prestations spéciales

L'augmentation des prestations de maladie, de maternité et d'adoption, provient à la fois de l'augmentation du nombre de demandes acceptées suite à l'accroissement du nombre d'assurés ainsi que de l'augmentation des prestations hebdomadaires moyennes. Il convient de noter que la disposition plafonnant à 65 ans l'âge des personnes admissibles aux prestations a été abrogée. L'augmentation considérable des prestations parentales est attribuable au fait que plus de gens se prévalent maintenant de ces nouvelles prestations, introduites le 18 novembre 1990.

4. Prestations versées aux pêcheurs

Les prestations versées aux pêcheurs devraient continuer d'augmenter normalement au cours des prochaines années.

5. Utilisation des fonds et aide à des fins productives

Suivant l'avis de la Commission de mise en valeur de la main-d'oeuvre, la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada a recommandé l'adoption du Plan des dépenses annuel de 1 800 millions de dollars pour 1992 et elle a obtenu à cet égard l'approbation du gouverneur en conseil. Le montant de 1 800 millions de dollars représente 9 % des dépenses totales prévues, taux inférieur au plafond de 15 % établi en vertu de l'article 26.2 de la *Loi sur l'assurance-chômage*.

Les allocations prévues pour le travail partagé, pour la création d'emplois et pour la formation s'élèvent respectivement à 100, 120 et 1 005 millions de dollars. En ce qui concerne l'aide allouée aux fins productives, il est prévu d'utiliser 500 millions de dollars pour payer les frais de cours et les allocations supplémentaires et 75 millions de dollars pour appliquer la disposition relative à l'emploi indépendant.

Section III
Frais d'administration

A. Introduction

Les articles 49 et 117 de la *Loi sur l'assurance-chômage* précisent que les frais d'administration de la Loi doivent être imputés au Compte d'assurance-chômage. Étant donné que la Commission et le Ministère administrent un certain nombre de programmes, les frais d'administration de la Loi doivent être indiqués séparément.

B. Méthode de calcul

Pour calculer des frais d'administration de l'Assurance-chômage, on commence par relever les frais des activités de la Commission et du Ministère qui sont directement liées à la *Loi sur l'assurance-chômage*. Les frais d'administration du Programme d'immigration, du Programmes des rentes sur l'État, de la *Loi nationale sur la formation et de la Planification de l'emploi* ne sont pas imputables mais ils font partie des frais généraux. Les frais imputés au Compte d'assurance-chômage, liés à l'activité Gestion des CEC et services conjoints et Programme de la gestion générale et des services, sont calculés proportionnellement (voir tableau 6).

Pour l'année financière 1992-1993, les frais d'administration de l'Assurance-chômage, comparativement aux frais d'administration totaux du Ministère et de la Commission, se présentent comme il suit :

Tableau 6 : Comparaison des frais d'administration de l'Assurance-chômage au total des frais d'administration de la Commission et du Ministère pour 1992-1993

(en millions de dollars)	Commission et Ministère	Imputable à l'A.-c.	% pour l'A.-c.
Programme de la gestion générale et des services			
Gestion générale et administration	387 788*	269 972	69,6
Systèmes et procédures	49 950	36 678	73,4
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration	738	511	69,2
Total partiel	438 476	307 161	70,1
Programme d'emploi et d'assurance			
Service national de placement	457 050	301 785	66,0
Assurance-chômage	520 535	515 436	99,0
Gestion des CEC et services conjoints	132 471	107 968	81,5
Total partiel	1 110 056	925 189	83,3
Programme d'immigration	226 049	-	-
Total	1 774 581	1 232 350	69,4

* Ce montant comprend 57,8 millions de dollars pour les services offerts gratuitement à la Commission et au Ministère par d'autres ministères fédéraux.

Puisque le coût réel pour la Commission et le Ministère est déterminé suivant l'exercice financier et que ce coût n'est connu que lorsque les Comptes publics sont établis de manière définitive, les frais d'administration pour l'année civile qui sont utilisés aux fins du Compte d'assurance-chômage équivalent à la somme des 9/12 du montant établi pour l'exercice financier et des 3/12 du montant fixé pour l'exercice financier précédent.

Toutefois, l'alinéa 113(2)b) de la *Loi sur l'assurance-chômage* précise que tous les montants perçus par la Commission pour la prestation de services doivent être crédités au Compte d'assurance-chômage. Aussi, chaque année, le montant des frais d'administration figurant dans les états financiers de l'Assurance-chômage représente le montant brut établi selon la méthode de calcul décrite ci-dessus moins les sommes recouvrées.

C. Besoins financiers

Le tableau 7 donne les montants imputés au Compte d'assurance-chômage pour l'administration de la *Loi sur l'assurance-chômage* au cours des cinq dernières années.

Tableau 7 : Frais d'administration de l'Assurance-chômage *

(en millions de dollars)	**Prévisions 1992**	Préliminaire 1991	1990	1989	1988
Montant brut	**1 313**	1 263	1 223	1 061	975
Recouvrements	**(9)**	(8)	(8)	(7)	(7)
Montant net	**1 304**	1 254	1 215	1 054	968

* Les chiffres du présent tableau ont été arrondis et les sommes n'égalent pas nécessairement les totaux inscrits.

A la lumière des besoins en ressources présentés dans le Budget des dépenses de 1992-1993 et des prévisions établies pour 1991-1992, on s'attend à ce que les frais d'administration de l'Assurance-chômage augmentent d'environ 50 millions de dollars. Les plans de dépenses du Programme de la gestion générale et des services et ceux du Programme d'emploi et d'assurance traitent dans le détail des besoins en ressources.

Section IV
Recettes tirées des cotisations

A. Introduction

Les cotisations d'assurance-chômage sont calculées en fonction de leur rémunération hebdomadaire assurable, laquelle correspond à leur salaire habituel jusqu'à concurrence d'un maximum. Les employeurs doivent verser une contribution équivalente à 1,4 fois la cotisation de leurs employés, à moins qu'ils n'offrent un régime approuvé d'assurance-salaire.

Les cotisations des employeurs et des employés sont perçues par Revenu Canada, Impôt. Le montant viré chaque année au Compte d'assurance-chômage correspond à une estimation des cotisations qui seront perçues au cours de l'année.

B. Sommaire financier

En 1992, les cotisations d'assurance-chômage pourraient s'élever à 18 652 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 3 892 millions de dollars par rapport aux 14 760 millions de dollars perçus en 1991.

Tableau 8 : Recette tirées des cotisations

(en millions de dollars)	**Prévisions 1992**	Préliminaire 1991	1990	1989	1988
Recettes tirées des cotisations	**18 652**	14 760	12 867	10 296	11 670

C. Variables influant sur les recettes tirées des cotisations

Les raisons de l'augmentation en 1992 des recettes tirées des cotisations sont données ci-dessous.

1. Nombre de cotisants

Environ 13 434 000 personnes ont cotisé au Régime d'assurance-chômage en 1990. Le nombre de cotisants augmente avec le temps, au fur et à mesure que la population active s'accroît; il peut cependant fluctuer selon la situation de l'emploi. Il devrait passer à 13,6 millions en 1992.

2. Rémunération assurable moyenne

La rémunération assurable moyenne par semaine devrait augmenter d'environ 4 % en 1992 pour deux raisons. Premièrement, en vertu de la *Loi sur l'assurance-chômage*, le maximum de la rémunération hebdomadaire assurable doit être redressé annuellement suivant l'indice de rémunération applicable à l'année en question. En 1992, le maximum de la rémunération

hebdomadaire assurable augmentera de 4,4 %, passant de 680 $ à 710 $. Cette augmentation touchera les travailleurs dont la rémunération correspond ou est supérieure au maximum. Deuxièmement, étant donné que la rémunération assurable est directement liée à la rémunération des travailleurs, les augmentations de salaire prévues de 3,4 % contribuent également à faire augmenter la rémunération hebdomadaire assurable moyenne. Cette augmentation touche les travailleurs dont la rémunération est inférieure au maximum.

3. Taux de la cotisation

En 1992, le taux de la cotisation des employés demeurera à 3 % de la rémunération hebdomadaire assurable. Le taux de la cotisation de l'employeur, qui correspond à 1,4 fois celui de l'employé, sera de 4,2 % de la rémunération assurable hebdomadaire des employés.

4. Réduction du taux de la cotisation

Les employeurs qui offrent un régime approuvé d'assurance-salaire sont admissibles à une réduction du taux de la cotisation. Ils doivent cependant partager le montant de la réduction consentie avec leurs travailleurs. Le montant total des réductions des cotisations devrait augmenter, passant de 488 millions de dollars qu'il était en 1991 à 545 millions de dollars en 1992.

Tableau 9 : Taux de cotisations et rémunération assurable

	Taux de cotisation		Maximum de la rémunération hebdomadaire assurable	Maximum de la cotisation hebdomadaire	
	employé	employeur		employé	employeur
1987	2.35 %	3.29 %	$530	$12.46	$17.44
1988	2.35 %	3.29 %	$565	$13.28	$18.59
1989	1.95 %	2.73 %	$605	$11.80	$16.52
1990	2.25 %	3.15 %	$640	$14.40	$20.16
1991[1]	2.25 %	3.15 %	$680	$15.30	$21.42
1991[2]	2.80 %	3.92 %	$680	$19.04	$26.66
1992	3.00 %	4.20 %	$710	$21.30	$29.82

1. Janvier à juillet (Profit de loi C-21).
2. Juillet à décembre (Profit de loi C-20).

Section V
Résumé et solde du Compte

En résumé, le montant net des prestations versées en 1992 pourrait atteindre 18 945 millions de dollars. L'ensemble des coûts, y compris les coûts d'administration, atteindront vraisemblablement 20 316 million de dollars.

Les recettes tirées des cotisations étant évaluées à 18 652 millions de dollars, le Compte d'assurance-chômage accusera un déficit de 1 664 millions de dollars pour 1992. Le déficit cumulatif de 1 927 millions de dollars que le Compte comporte au début de l'année se transformera en un déficit cumulatif de 3 591 millions de dollars à la fin de l'exercice.